DE

LA PAIRIE EN FRANCE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

I.

« Avec l'hérédité de moins, vous avez de moins la pairie, » disait, en 1831, l'illustre orateur que nous venons de perdre, M. Royer-Collard. Cette triste et grave prophétie s'est-elle vérifiée? Voilà quinze ans écoulés depuis qu'elle a été faite, et nous pouvons nous demander aujourd'hui, sans risquer de paraître trop impatiens, si nous avons une pairie. Si nous ne l'avons pas, est-ce à l'abolition de l'hérédité qu'il faut nous en prendre? est-ce à d'autres causes? Quelles sont ces causes? Comment enfin remédier au dépérissement de la pairie, s'il est vrai que la pairie se soit depuis quinze ans affaiblie et diminuée? Telles sont les questions que nous voulons traiter rapidement.

Ces questions ne sont point, je le sais, à l'ordre du jour. La presse et la tribune s'occupent peu de cet affaiblissement progressif d'un des pouvoirs de l'état, et ce n'est pas, selon moi, un des moindres dangers du mal que l'indifférence même qu'il inspire. Il est souvent question à la chambre des députés de réviser la loi électorale, mais jamais on ne parle de réviser la loi qui règle les conditions de l'ad-

missibilité à la pairie; or, je suis persuadé, quant à moi, que les deux révisions doivent se faire ensemble. La réforme de la pairie est plus urgente encore que la réforme de l'élection parlementaire, car depuis quinze ans le pouvoir de la chambre des députés ne s'est pas affaibli, et son autorité peut se passer d'une impulsion nouvelle. En est-il de même de la pairie? Que tout homme de bon sens et de bonne foi s'interroge à ce sujet.

Lorsqu'on fit en 1830 la loi électorale qui nous régit, la chambre des pairs n'était pas encore constituée, et la chambre des députés s'inquiétait de savoir comment s'établirait l'équilibre entre ces deux assemblées politiques, dont l'une, la chambre des députés, discutait à cette heure sa propre organisation en discutant la loi électorale, et dont l'autre, la chambre des pairs, était encore en suspens. « Nous manquons, disait la commission chargée d'examiner la loi d'élection, nous manquons de base réelle; nous ne savons si le pouvoir que nous allons créer s'équilibrera avec les deux autres.... Et, par exemple, dans le cas où la chambre des députés serait composée d'élémens très populaires, comment pourrait-on espérer de lui donner un contrepoids suffisant, si on ne contractait d'avance l'engagement de constituer plus fortement la pairie? » Ces paroles sont curieuses; elles montrent combien à cette époque tout le monde était préoccupé de l'idée de fonder une pairie qui fût forte et capable de remplir les hautes fonctions qui lui sont attribuées; elles montrent aussi combien cette idée d'un juste équilibre entre les deux chambres était accréditée alors, et comment, au moment même où la chambre des députés discutait sa propre organisation, elle s'inquiétait aussitôt de l'organisation de la pairie, ne pensant pas qu'une réforme pût se faire sans l'autre.

Ainsi, ne pas réviser la loi électorale sans réviser en même temps la loi qui règle l'admissibilité à la pairie, ne pas toucher à une chambre sans toucher à l'autre, ne pas ajouter à la force de l'assemblée qui est déjà forte, sans fortifier aussitôt l'assemblée qui est faible, voilà ma première conclusion.

Il est un autre motif qui me fait penser qu'il est à propos de s'occuper de l'état de la pairie, ce sont les nominations de pairs faites cette année par le ministère.

Les nominations de cette année ont eu un caractère tout particulier qu'il faut indiquer : elles n'ont pas été faites dans un but politique; elles ont été faites pour remplir des promesses particulières et pour

recruter la pairie. Le ministère, en faisant ces nominations, n'a pas songé à faire prévaloir au sein de la pairie telle ou telle idée nouvelle, à s'assurer une majorité sur telle ou telle loi, sur la loi des rentes par exemple; il a voulu seulement exaucer les vœux de quelques personnes et combler les vides que la mort fait de temps en temps au sein de la pairie. Il ne faut pas traiter légèrement ces deux motifs. Le premier indique que la pairie est désirée et recherchée par des hommes importans, et que la société ne demande pas mieux que de voir la chambre des pairs reprendre la force qu'elle doit avoir. Ce n'est pas seulement un vain titre ou une fonction impuissante que sollicitent des hommes qui ont pendant long-temps été députés. Puisque la pairie est un objet d'ambition, elle peut donc encore être une puissance. Cependant, si nous considérons bien quels sont les motifs qui ont fait désirer la pairie aux hommes que le ministère a nommés cette année, nous y trouverons plus de lassitude peut-être que d'ambition. Le poids des affaires publiques porté long-temps, et porté dans le second rang, où les tracas et les dégoûts ne sont pas moins grands pour être moins élevés, l'inévitable fatigue des relations électorales, fatigue qui finit par gagner même les plus actifs, le goût et le besoin du repos, l'envie fort naturelle d'avoir encore part à la vie politique, mais de n'y avoir part que modérément : voilà les sentimens qui poussent vers la pairie quelques anciens députés. Parmi les pairs de cette année, il n'en est qu'un seul, je crois, qui ait désiré la pairie avec une ardeur juvénile et de hautes espérances. Je ne dis pas que les autres ne l'aient pas aussi sollicitée avec ardeur; mais leur ardeur était celle d'hommes qui souhaitent le repos après de longues journées de fatigue, et non d'hommes qui souhaitent la lutte et le combat. Avec ces sentimens, les nouveaux pairs n'apportent pas à la chambre des pairs beaucoup de vie et beaucoup de mouvement. Ils sont pairs pour se reposer, et non pas pour prendre de la peine. Ils ne fortifient pas la chambre des pairs, ils la laissent ce qu'elle était. Je ne crois pas que personne puisse contredire cette conclusion ou s'en scandaliser.

Je rends justice à la plupart des choix que le ministère a faits, surtout parmi les députés, et il y a, selon moi, pour la pairie, un grand avantage à se voir adjoindre beaucoup d'anciens députés et beaucoup de membres des conseils-généraux; seulement j'en conclus que puisque, même en faisant plusieurs bons choix, le ministère n'a pas fortifié la pairie, puisque tout le monde a senti, puisque la pairie elle-même a senti plus que personne qu'elle ne gagnait rien aux choix qui étaient faits, quoique ces choix fussent bons, j'en conclus que ce

n'est pas dans le choix des candidats qu'il faut chercher les causes de l'affaiblissement de la chambre des pairs; j'en conclus que ce n'est pas de ce côté non plus qu'il faut chercher un remède à cet affaiblissement; qu'à défaut des grandes illustrations qu'on n'aura jamais en nombre suffisant pour faire une assemblée politique, il faut s'adresser aux grandes influences locales, doubler la force du candidat par la force de ceux qui se rattachent à lui; j'en conclus enfin qu'il faut modifier les conditions d'admissibilité.

Sans cela, il arrivera à chaque nomination de pairs ce qui est arrivé à celles de cette année. La malice publique cherchera quels sont les services rendus à l'état par le nouveau pair; elle ne les trouvera pas toujours, et elle ne manquera pas de dire que la chambre des pairs s'est affaiblie. Les nominations deviendront de simples remplacemens, une manière de tenir la chambre au complet, de remplir la salle des séances. On saura qu'il faut, bon an, mal an, nommer tant de pairs; ce sera une règle d'arithmétique à opérer, et cependant, à chaque recrutement ainsi fait, le vice de cette situation sera mieux senti, la faiblesse politique de la chambre plus évidente, puisque, les nominations n'ayant aucune signification politique ni par le candidat nommé ni par l'esprit dans lequel sera faite la nomination, il n'en résultera pas pour la chambre des pairs un atome de vie politique de plus; tout au plus çà et là pourra-t-elle espérer quelque grande illustration politique ou littéraire: encore l'illustration politique sera ordinairement fatiguée, dégoûtée, et l'illustration littéraire sera fort novice en politique. Quant aux autres candidats, ce seront des hommes honnêtes, éclairés, long-temps actifs, mais qui veulent se reposer, et qui quittent volontiers la table de jeu, tout en se réservant de parier encore de temps en temps.

Si ce tableau est vrai, c'est ici que revient la triste question de M. Royer-Collard : Avons-nous une pairie?

II.

Pour savoir à quoi nous en tenir sur cette question, il faut comparer la pairie en 1845, non pas avec ce qu'elle était sous la restauration, encore moins avec la pairie anglaise; il faut la comparer avec la pairie telle qu'on a voulu la constituer en 1831, conformément à l'esprit et au sens de la révolution de juillet. Replaçons-nous donc au point de vue des législateurs de 1831. Ne demandons pas à la pairie d'être une aristocratie comme celle de Rome ou de Venise : nous

n'en voulons pas. Ne lui demandons pas non plus d'être seulement une assemblée destinée à examiner une seconde fois les projets de loi, un moyen de faire les affaires avec plus de calme et de maturité, une chambre de révision. Nous voulons qu'elle soit plus que cela. La commission chargée, en 1831, d'examiner le projet de loi sur la pairie disait dans son rapport : « Dans le mécanisme d'un gouvernement monarchique et constitutionnel, on ne saurait considérer la chambre des pairs autrement que comme un pouvoir modérateur, chargé de maintenir, de conserver, de rendre stable. Par cela même, il est pouvoir intermédiaire, placé entre la couronne et la chambre élective pour prévenir la collision qui pourrait survenir entre eux (1). »

Ainsi, en 1831, on voulait avoir dans la pairie *un pouvoir modérateur*. Ces deux mots sont précieux. En effet, il a toujours été difficile dans ce monde de donner, non pas de la modération au pouvoir, cela s'est vu et cela dépend des caractères, mais de donner du pouvoir à la modération. Benjamin Constant, dans sa *Politique constitutionnelle*, essayant de définir le pouvoir royal, l'appelle aussi un pouvoir modérateur; mais à voir comment il définit ce pouvoir modérateur, qui n'est pas le pouvoir exécutif, puisque le pouvoir exécutif réside surtout dans le ministère, qui n'est pas non plus le pouvoir législatif, puisque le pouvoir législatif réside dans les chambres; à voir, dis-je, ce qu'est le pouvoir modérateur dans la *Politique constitutionnelle*, on s'aperçoit bien vite que ce pouvoir modérateur est, quoi qu'en dise l'illustre publiciste, un pouvoir quasi inutile, qui ne modère que ceux qui veulent bien se laisser modérer et qui manquerait de puissance le jour où quelqu'un s'aviserait de lui manquer de respect. Telle n'est pas, grace à Dieu, chez nous la royauté constitutionnelle; elle a une force qui lui appartient, et dont elle use pour se conserver elle-même et conserver du même coup la société. Mais, si la royauté de 1830 ne ressemble en rien au pouvoir modérateur défini par Benjamin Constant, je crains bien que la pairie créée en 1831 n'y ressemble trait pour trait. Elle ne demanderait pas mieux assurément que de modérer les passions, mais elle ne le pourrait pas. Qui peut croire en effet que, s'il y avait une collision entre la couronne et la chambre élective, la chambre des pairs, telle que nous l'avons, pourrait s'entremettre entre les deux pouvoirs et les contenir comme un puissant arbitre? Le voudrait-elle à l'égard de la couronne? le pourrait-elle à l'égard de la chambre des députés? La chambre des pairs, telle qu'elle a été insti-

(1) Rapport de M. Bérenger, page 21.

tuée, semble faite pour représenter la sagesse et l'expérience de la société plutôt que pour en représenter la force. C'est une vertu plutôt qu'un pouvoir.

Plein de respect, comme je le suis, pour la pairie et pour ses membres, je ne voudrais pas dépeindre trop amèrement la faiblesse de la chambre des pairs; mais ce n'est certes pas offenser la pairie que de répéter, en les affaiblissant, quelques-unes des plaintes éloquentes et consciencieuses qu'elle fait entendre tous les ans. Quelle part a-t-elle dans la discussion du budget? Elle le discute sans pouvoir l'amender. Il est de règle, d'après la charte, que la chambre des députés discute la première le budget, mais non pas qu'elle le discute seule, non pas qu'elle insère dans le budget des dispositions relatives à d'autres matières que celles des finances, non pas que la chambre des pairs soit forcée d'adopter ces dispositions législatives sous peine de rejeter le budget, non pas que le ministère, à la chambre des députés, consente à l'insertion de ces dispositions législatives, et n'ait, à la chambre des pairs, d'autre souci que de faire adopter ces dérogations aux règles de la charte, contribuant ainsi de son côté à l'amoindrissement du pouvoir législatif de la chambre des pairs. Qu'arrivera-t-il en effet le jour où la chambre des députés insérera dans le budget une disposition pour réduire l'intérêt de la dette publique de 5 à 4 pour 100? Le ministère consentira-t-il à cette insertion? la chambre des pairs y adhérera-t-elle? et cette conversion des rentes qu'elle a jusqu'ici rejetée, s'y résignera-t-elle, quand elle la verra protégée et couverte par l'inviolabilité du budget? Je ne parle ici que des plaintes que la pairie fait tout haut et tous les ans à l'occasion du budget. Elle a d'autres griefs moins exprimés, mais aussi grands : pourquoi le gouvernement a-t-il parfois nommé pairs des députés qui avaient échoué devant les électeurs, et pourquoi la chambre des pairs a-t-elle semblé devenir l'asile des disgraciés de l'urne électorale? Pourquoi, si un député a donné sa démission de ses fonctions pour cause d'infirmités qui l'empêchent de prendre part aux délibérations, est-il nommé plus tard pair de France? Est-ce pour le guérir? ou bien y a-t-il des infirmités qui ne sont pas de mise à la chambre des députés et qui le sont à la chambre des pairs? Pourquoi, s'il y a dans une famille deux hommes importans ou en train de le devenir, est-ce le moins important qui est nommé pair, tandis que l'autre reste député? Pourquoi, à côté de la chambre des députés, qui exclue les préfets de son sein, la chambre des pairs voit-elle le banc préfectoral s'étendre tous les ans? Si les préfets sont exclus de la chambre des députés parce qu'ils

ne sont pas censés être assez indépendans, veut-on dire, en les admettant à la chambre des pairs, que l'indépendance y est moins nécessaire? Si d'un autre côté, comme je le crois, les préfets ne sont exclus de la chambre des députés que parce qu'ils sont tenus à résidence, comment pourront-ils siéger à la chambre des pairs et résider dans leurs préfectures? De quel côté la résidence est-elle obligatoire pour eux? A Paris comme pairs, ou dans leurs départemens comme préfets? Parmi ces griefs, les uns touchent à des manques de tact et d'égards, les autres à une interprétation abusive de la loi; mais tous font souvenir tristement de cette parole de M. Bérenger dans son rapport sur la constitution de la pairie, « qu'il fallait soigneusement éviter que la liste des candidats à la pairie ne se composât que des rebuts de l'autre chambre (1). »

Chose curieuse, il n'y a pas un des inconvéniens dont se plaint la pairie actuelle qui n'ait été prévu en 1831, et cependant tel est l'entraînement des choses humaines que, malgré la prévoyance du mal, la pairie a été constituée telle que nous la voyons. « Une chambre nommée uniquement par le ministère serait dénuée d'autorité morale, et, au lieu de prêter appui et secours au gouvernement, elle l'affaiblirait par son impuissance, » disaient les membres de la commission qui soutenaient l'hérédité (2). « Il faut, disait M. Guizot, que la chambre des pairs soit un pouvoir gouvernemental par sa nature, *et tout-à-fait distinct, tout-à-fait indépendant du gouvernement par sa position...* L'hérédité seule peut atteindre ce but. L'hérédité seule crée à côté du gouvernement un certain nombre de situations permanentes, élevées, au niveau du gouvernement, vivant habituellement dans sa sphère, connaissant ses besoins, pénétrées de son esprit, vouées aux mêmes intérêts généraux que lui, et dégagées de ses intérêts personnels, *à la fois alliées et indépendantes....* Ce dont nous avons besoin et plus besoin que jamais, c'est qu'il y ait dans la société des hommes qui par situation, par le fait de leur naissance, si l'on veut, se vouent et appartiennent spécialement aux affaires publiques, à la vie politique, des hommes qui en fassent habituellement, naturellement leur étude, leur état... » Et cette aristocratie que M. Guizot croyait nécessaire à la société moderne, il l'appelait fort heureusement *une aristocratie constitutionnelle.* Eh bien! je le demande à tout homme de bonne

(1) Rapport, page 31.
(2) Page 33.

foi, cette aristocratie constitutionnelle, si elle existe quelque part chez nous, est-ce dans la chambre des pairs? Est-ce là qu'elle se forme et qu'elle se développe?

Les partisans de la pairie élective se rencontraient avec les partisans de la pairie héréditaire dans l'augure qu'ils faisaient de l'avenir de la pairie nommée par le gouvernement. « Attribuer à la royauté seule, ou pour mieux dire au ministère, la nomination des pairs, c'est remplacer le hasard de la naissance, dont on se plaignait à bon droit, par l'arbitraire ministériel, dont on se plaindrait à meilleur droit encore; c'est déconsidérer la chambre des pairs, la mettre à un degré incommensurable au-dessous de celle des députés.... c'est laisser la pairie sans racines dans la nation et dès-lors sans influence, tout en voulant l'élever comme une barrière entre la royauté et la démocratie.... c'est donner au trône trop de force légale dans les temps de calme et pas assez de force réelle pour les temps de crise (1). »

M. Decazes enfin, dans le rapport qu'il présenta à la chambre des pairs au nom de la commission chargée d'examiner la loi de la pairie, M. Decazes, combattant le système des catégories, disait avec une prévoyance devenue presque prophétique : « Est-ce bien répondre à l'institution de cette chambre que d'en faire la retraite presque nécessaire de tous les fonctionnaires de l'état? Sont-ce les emplois publics que la charte nous appelle à représenter? »

En face de ces sinistres augures sur l'avenir de la pairie, qui frappaient les yeux de tous les législateurs de 1831, ceux qui défendaient le projet du gouvernement, c'est-à-dire l'abolition de l'hérédité et la nomination royale, suppliaient le gouvernement d'être extrêmement scrupuleux dans le choix des membres de la chambre des pairs, et de bien comprendre l'immense responsabilité qui s'attachait à de pareilles nominations. « La nomination des pairs de France sera pour les conseillers de la couronne le sujet d'une grande responsabilité : elle leur imposera le devoir d'être sévères dans l'appréciation des titres d'admission; car, si la faveur pouvait dicter un seul choix, il déconsidérerait tous les autres (2). » — « Le droit de nommer des pairs est le plus beau trésor d'un roi constitutionnel. C'est avec cette monnaie, habilement économisée, qu'il doit récompenser les talens et les grands services. Le ministère qui, dans des vues autres que celles d'un juste

(1) M. Lherbette, page 16.
(2) Rapport de M. Bérenger, page 35.

intérêt de la royauté, dilapiderait ce précieux trésor, se rendrait coupable de la concussion la plus criminelle, d'une véritable trahison (1). »

Voilà à travers quelles prévisions qui témoignaient combien la chambre était inquiète de l'avenir de la pairie qu'elle voulait fonder, à travers quelles recommandations qui montraient qu'on voulait suppléer à la faiblesse de l'institution par le bon choix des hommes, voilà comment fut fondée la pairie en 1831. C'est à nous maintenant de savoir si les prévisions se sont vérifiées, si les recommandations ont été suivies, si enfin nous avons une pairie.

III.

Si nous n'avons pas une pairie, est-ce uniquement à l'abolition de l'hérédité qu'il faut s'en prendre? J'ai hâte de discuter cette question, car, si le seul moyen de rendre à la pairie l'influence et l'ascendant qu'elle doit avoir est de restaurer l'hérédité, je n'hésite pas à dire qu'il n'y a pas lieu de songer à réviser la loi qui règle l'admissibilité à la pairie; je ne crois pas en effet que la restauration de l'hérédité soit une chose possible ou même une chose désirable. Si j'avais eu l'honneur d'être membre de la chambre des députés en 1831, j'aurais voté le maintien de l'hérédité derrière les grandes autorités qui l'ont défendue, derrière M. Royer-Collard, M. Guizot, M. Thiers, derrière M. Bérenger, rapporteur de la commission; mais l'hérédité est abolie depuis quinze ans : c'est un fait accompli et, selon moi, irrévocable.

Restaurer l'hérédité de la pairie, ce serait ébranler la charte. La charte a été révisée dans son ensemble en 1830, et dans son art. 23 en 1831. Ces deux dates ont clos l'ère de la révision, c'est-à-dire de l'instabilité : gardons-nous de la rouvrir.

Restaurer l'hérédité, ce serait faire un contre-sens si on accordait l'hérédité à la pairie actuelle, et une injustice si on ne l'accordait pas : un contre-sens, car les pairs actuels ont été nommés comme viagers, c'est-à-dire pour eux-mêmes. Quand on nomme un pair viager, on ne regarde que lui-même et on a raison; quand on nomme un pair héréditaire, on doit aussi considérer la famille; il est différent de récompenser et d'honorer un homme ou de fonder une famille. Ce qui suffit dans un cas ne suffit pas toujours dans l'autre. Il y a beaucoup

(1) M. Bignon (de l'Eure), page 25.

de pairs actuels auxquels, pour les rendre héréditaires, je ne demanderais qu'une chose, c'est qu'ils fussent leurs petits-fils. M. Bérenger comprenait fort bien cette différence quand il disait que l'hérédité était une magistrature mise en dépôt dans *un certain nombre de familles, constituées par cela gardiennes à perpétuité des lois et des libertés publiques.*

Restaurer l'hérédité, ce serait blesser en pure perte le sentiment le plus révolutionnaire du pays, le sentiment de l'égalité qui ne supporte que les concessions qu'il fait lui-même, souvent sans le vouloir, et dans les temps tranquilles, comme aujourd'hui, il en fait beaucoup plus qu'il ne croit. Il faut donc le laisser se restreindre et se limiter lui-même; il faut surtout se garder de lui demander une abdication publique, comme serait la restauration de l'hérédité. Il ne s'y déciderait jamais.

M. le comte Molé disait, en 1831, dans la discussion sur la pairie : « A mes yeux, l'hérédité est perdue, perdue sans retour. Je ne partage nullement l'espérance de ceux qui croient qu'on pourrait y revenir un jour. Il n'est pas aussi aisé de réédifier que de détruire. » Ne songeons donc pas à restaurer l'hérédité de la pairie; mais examinons plutôt si l'abolition de l'hérédité est la seule cause de l'affaiblissement de la pairie.

Il y a eu, selon moi, en 1831, un plus grand mal pour la pairie que la perte de l'hérédité, c'est que, tout en lui ôtant l'hérédité, on l'a laissée pour le reste telle qu'elle était; c'est qu'on lui a enlevé le principe de sa puissance en conservant soigneusement les contrepoids destinés à contre-balancer et à contenir cette puissance. La pairie était un corps qui avait sa force et qui avait aussi ses limites; on a détruit la force et maintenu les limites.

Expliquons cette grave erreur de la loi de 1831. M. Guizot disait dans son discours : « La pairie réside dans trois élémens, trois conditions. Par la nomination royale, elle est monarchique et fortifie le gouvernement; par le nombre illimité de ses membres, elle s'adapte bien à la monarchie constitutionnelle et tient bien sa place dans le jeu des trois pouvoirs; par l'hérédité, elle est monarchique et libérale en même temps; elle est politique. Si vous détruisez l'un de ces trois élémens, l'une de ces trois conditions, vous portez atteinte à la monarchie constitutionnelle, à son jeu libre et complet (1). » Les trois conditions sont nécessaires l'une à l'autre : elles forment un système

(1) Discours, page 16.

complet, et, si vous en retranchez une partie, il faut alors à ce système mutilé en substituer un autre; il faut ne rien changer ou changer tout. Remarquez en effet que, dans le système de la pairie héréditaire, c'est l'hérédité qui est l'élément fondamental, et que les deux autres élémens ne sont que des précautions contre l'ascendant même de l'hérédité : une pairie héréditaire qui serait limitée pour le nombre et qui élirait elle-même ses membres deviendrait bien vite maîtresse souveraine de l'état. Aussi, par la nomination royale, l'ancienne pairie dépendait du gouvernement, et, par l'illimitation du nombre de ses membres, elle ne pouvait pas faire corps contre le gouvernement. Tout se trouvait par là dans un juste équilibre, et la force de la pairie avait des contre-poids; mais quand, en 1831, on enleva à la pairie l'hérédité et qu'on garda en même temps la nomination royale, et surtout l'illimitation du nombre, la vie lui devint impossible. Elle avait perdu ses racines, et on voulait qu'elle eût encore de la sève!

L'illimitation est, contre la pairie, une arme redoutable. Aussi cette arme n'est bonne que contre une pairie forte; contre une pairie faible elle n'est plus de mise. Les titres et les honneurs n'ont de prix que parce qu'ils ne peuvent pas appartenir à tout le monde, et que tout le monde y prétend. Aussi sont-ils tous limités. Chaque dignité, chaque fonction a un nombre fixe de titulaires. De là, quand un titre ou une fonction vient à vaquer, il y a une compétition naturelle entre les divers candidats, et cette brigue tourne au profit du titre même ou de la fonction. Elle en vaut plus, étant vivement ambitionnée. Mais qu'est-ce qu'un honneur que tout le monde peut avoir? Et ici qu'on ne me parle point des catégories. J'examinerai plus tard les catégories, et je montrerai quel est leur bon et leur mauvais côté. Les catégories ne sont pas une limite au nombre des pairs; elles sont une précaution contre la faveur et l'arbitraire. Elles ne sont pas une force pour la pairie, elles sont seulement une défiance contre le pouvoir.

La limitation du nombre des pairs devait être une des compensations accordées à la pairie en retour de l'hérédité. Nous n'avons pour l'hérédité aucun regret superstitieux, mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que l'hérédité avait surtout pour mérite de donner à la chambre des pairs une origine indépendante. A défaut de l'indépendance d'origine, si nécessaire aux pouvoirs politiques, il fallait au moins donner à la pairie l'importance qui s'attache aux titres exclusifs et limités.

Ce qui fait donc, selon moi, la faiblesse de la pairie depuis 1831,

c'est qu'ayant perdu l'élément principal de sa constitution, elle a gardé les deux autres; c'est qu'ayant été changée sur un point, et sur le plus essentiel, elle n'a pas été changée sur tous les autres. Il fallait une réorganisation complète : on s'est borné à un retranchement; mais c'est la tête qui a été retranchée (1).

IV.

Le seul élément nouveau que le législateur de 1831 ait introduit dans l'organisation de la pairie, c'est le système des catégories; mais les catégories ne peuvent certes pas remplacer l'hérédité. Elles n'en ont pas l'efficacité génératrice; elles empêchent tel ou tel homme d'être pair, mais elles ne font pas que le pair nommé soit plus fort et plus puissant; elles agissent en dehors de l'institution, elles n'agissent point au dedans; elles préservent du mal, elles ne font pas le bien. Examinons cependant quel a été et quel peut être leur effet sur la pairie.

Remarquons d'abord, comme une singularité piquante, que le système des catégories a à peine été discuté dans la chambre des députés : on s'est beaucoup débattu pour savoir si telle ou telle fonction donnerait droit à la pairie; mais le système des catégories a été adopté de confiance. C'était une barrière contre la faveur, cela a suffi : on ne s'est pas demandé si les catégories donneraient la meilleure sorte de candidats. M. Bérenger, dans son rapport, se contente de dire que la commission a senti la nécessité de « renfermer le choix de la couronne dans certaines limites destinées, soit à prévenir l'erreur ou la surprise, soit à empêcher les nominations de faveur, soit à modérer certaines ambitions qui ne seraient justifiées par aucun service. » Dans la discussion, il est peu question des catégories, ou, quand il en est question, on ne montre pas quel est leur mauvais côté. Un député par exemple, M. Chalret Durrieu, craint que la couronne, pour influencer le vote des pairs, ne nomme leurs fils aux places mentionnées dans les catégories, afin que, plus tard, les fils puissent remplacer les pères, et que de cette manière l'hérédité soit continuée. Cette crainte suppose ce qui ne s'est pas vérifié; elle suppose que le gouvernement aura beaucoup à compter avec la chambre des pairs, et

(1) « La pairie à vie telle qu'on nous la présente n'est pas un système; elle n'est qu'une transaction; elle n'est, en un mot, que l'hérédité mutilée. » (Discours de M. Molé, 22 décembre 1831.)

qu'il aura beaucoup à faire pour se la concilier. Un autre député craint, avec plus de raison, que le gouvernement n'ait sur la chambre des pairs un trop grand ascendant, et il a, dit-il, « peu d'espoir en la fermeté de ces illustrations de diverses espèces dont on prétend composer la nouvelle pairie. » M. Royer-Collard traite assez dédaigneusement les catégories d'illusoires. La chambre des pairs et son rapporteur, M. Decazes, comprirent beaucoup mieux le danger des catégories, quand ils virent que l'effet des catégories serait de *faire de la chambre des pairs la retraite presque nécessaire de tous les fonctionnaires de l'état, et d'appeler la pairie à représenter les emplois publics.*

Nous avons vu ce que M. Guizot attendait de la pairie : il en attendait la création d'une classe d'hommes politiques, d'une aristocratie constitutionnelle. Selon M. Royer-Collard, la chambre des pairs doit représenter l'inégalité, c'est-à-dire les supériorités, non pour leur intérêt, mais pour la protection de la société entière. Est-ce des catégories que nous pouvons espérer voir sortir cette aristocratie constitutionnelle souhaitée par M. Guizot, ces supériorités indiquées par M. Royer-Collard?

Il y a entre les intentions de la discussion de 1831 et les effets des catégories une bizarre contradiction. Dans la discussion, il est toujours question de grandes illustrations, « d'hommes dont la patrie se soit honorée dans tous les temps, et qui joignent à de grands services une haute probité politique (1). » Le programme est beau; cependant, quand on arrive aux faits, c'est-à-dire aux catégories, que trouvons-nous? Des règles sur la durée des services, trois ans comme ambassadeur, dix ans comme conseiller d'état, dix ans comme procureur-général, etc. Ces services, assurément, comportent fort bien l'illustration, mais ils ne l'exigent pas. L'éclat et la gloire peuvent s'y joindre, ils n'en font pas nécessairement partie. On peut être ambassadeur, on peut être lieutenant-général, on peut encore être procureur-général pendant dix ans sans être illustre. Ne nous laissons donc pas tromper ici par l'ambiguité des mots. La discussion semble demander de grands services aux candidats de la pairie, une victoire gagnée, un grand dévouement accompli, une belle invention dans l'industrie, une grande œuvre dans les arts, un grand talent, et tout cela joint à la probité et à la capacité politiques; mais les catégories expliquent ce mot de services : il ne s'agit plus que d'un temps de services plus ou moins long dans les fonctions publiques.

(1) Rapport de M. Bérenger, page 25.

Vous vouliez, à l'aide de la pairie, avoir une aristocratie constitutionnelle; vous avez, par le vice inhérent aux catégories, une hiérarchie de fonctionnaires retraités. Où sont, dans la pairie, ces situations permanentes, élevées, qu'appelait M. Guizot? *Cette classe d'hommes politiques qui font habituellement et naturellement des affaires publiques leur étude, leur état*, est-ce la classe des fonctionnaires publics? J'aurais bien mauvaise grace à médire des fonctionnaires publics; mais il m'est permis de dire que, s'il est des fonctionnaires publics qui deviennent hommes politiques, il n'est pas nécessaire cependant d'être fonctionnaire pour devenir un homme politique. L'homme politique, tel surtout que l'entendait M. Guizot, tel que l'entendent les Anglais, ne se forme pas comme le fonctionnaire public; il n'a pas les mêmes commencemens, il n'a pas le même but. Le fonctionnaire public aime à entrer de bonne heure dans la carrière; il veut en parcourir vite tous les degrés, afin d'arriver le plus tôt possible aux plus élevés. Il est auditeur, maître des requêtes, conseiller d'état; il est capitaine, colonel, général de brigade, lieutenant-général. La vie politique, s'il y entre, est pour lui l'accessoire; la vie militaire ou administrative est pour lui le principal. L'homme politique, au contraire, a pour caractère principal de n'entrer d'abord dans aucune carrière spéciale; il n'est ni marin, ni soldat, ni préfet, ni juge, ni professeur; il est un peu tout cela; il étudie les affaires publiques dans leur variété infinie; il recherche quels sont les intérêts du pays, quels sont ses besoins, quels sont ses penchans; il se prépare à la tribune par l'exercice de la parole; il voyage, pour connaître les sociétés étrangères, et les comparer à la société à laquelle il appartient. Avec cette diversité d'études, il est, selon la force de son intelligence, superficiel ou universel, un bavard prétentieux ou un orateur éloquent. On voit quelle différence il y a entre l'éducation de l'homme politique et du fonctionnaire public. Le but aussi est différent. L'homme politique vise à être ministre; le fonctionnaire public vise à être administrateur. Une société qui ne serait conduite que par des hommes politiques risquerait de n'être point administrée. Ses grandes affaires seraient bien faites; ses affaires quotidiennes seraient fort mal faites. Il faut donc qu'une société ait à la fois des hommes politiques et des fonctionnaires publics; il faut même que, dans les chambres et dans le ministère, il y ait à la fois des hommes politiques et des administrateurs. Aussi, j'ai toujours pensé qu'il était nécessaire que les fonctionnaires publics fussent admis à la chambre des députés dans une juste mesure; mais c'est précisément parce que je crois bon qu'ils aient entrée dans la

chambre des députés, qu'il me paraît étrange qu'ils aient une autre chambre, qui semble, grace aux catégories, leur appartenir plus spécialement. Si les emplois publics doivent être représentés dans les deux chambres, ils ne doivent pas y avoir une représentation exclusive et prépondérante. Ajoutez que les fonctionnaires publics qui entrent à la chambre des députés y entrent à titre d'élus du peuple, non à titre de fonctionnaires publics, tandis qu'à la chambre des pairs ils entrent à titre de fonctionnaires et à raison de la durée même de leurs fonctions.

Il faut le dire, la chambre des pairs semble organisée de manière à avoir le moins d'hommes politiques possible et le plus de fonctionnaires publics, à n'être une assemblée politique que par tradition et par habitude, et à être, par la condition même de ses membres, un grand conseil administratif. En effet, pour qu'un fonctionnaire public devienne pair de France, il n'a qu'à laisser faire au temps et à se ménager les bonnes graces du ministère. Le temps et le savoir-faire font les frais de sa candidature. Comment, au contraire, un homme politique pourra-t-il entrer à la chambre des pairs? Rien ne l'y porte naturellement, et tout l'en écarte. Pour être pair, tâchera-t-il d'abord d'être député? Mais, s'il réussit, il sera peut-être fort tenté de rester député, tant du moins qu'il sera éloigné de l'âge du repos. Il aimera mieux l'atmosphère politique de la chambre des députés, atmosphère chaude et animée, que la tiède température de la chambre des pairs. Il sentira que c'est dans la chambre des députés qu'est le pouvoir, et c'est là qu'il cherchera à se consolider. De là un grand inconvénient pour la chambre des pairs; n'étant point recherchée par les hommes politiques, elle ne sera pas une assemblée politique. Cette aristocratie constitutionnelle souhaitée par M. Guizot, ce n'est pas dans son sein qu'elle se formera, et même, ne nous y trompons pas, c'est hors de son sein qu'elle se formera.

C'est dans la chambre des députés qu'elle se formera, et, j'ai tort de parler au futur, elle y est déjà formée; elle y existe, elle y a une grande et légitime influence qui s'augmentera chaque jour. Les organes du parti radical l'y ont déjà reconnue et signalée; ils l'ont appelée la jeunesse dorée.

Dans la discussion de la pairie, en 1831, M. Thiers avait admirablement prévu cette conséquence de l'abolition de l'hérédité. « Vous voulez, disait-il, abolir l'aristocratie dans la chambre des pairs; mais, comme vous ne pouvez pas l'abolir dans la société, elle entrera dans la chambre des députés. Les jeunes gens des grandes familles, ne pou-

vant plus être pairs, se feront nommer députés. » Je me souviens que beaucoup alors riaient de cette crainte ou de cette prévision, qui semblait étrange en 1831. Que pensent aujourd'hui les rieurs?

Je me hâte de dire que, selon moi, ce n'est pas seulement parce que la pairie n'est plus héréditaire que les jeunes gens des grandes familles affluent dans la chambre des députés; c'est aussi et surtout parce qu'on n'entre plus à la chambre des pairs que par la porte des fonctions publiques ou par la chambre des députés. Or, les fonctions publiques ne conviennent guère aux jeunes gens de grande famille qui se destinent à la vie politique; il y faut un labeur trop spécial et trop étroit. De plus, avec les fonctions publiques, on ne devient admissible à la pairie que lorsqu'on est arrivé aux grades les plus élevés. Or, ces grades ne s'acquièrent qu'avec le temps, et on risque fort, de cette manière, de n'entrer dans la vie politique qu'à cinquante ans. Reste, pour les jeunes gens dont je parle, l'autre route, la chambre des députés; mais j'ai déjà dit pourquoi et comment on s'arrête volontiers en chemin.

Ah! si le jour où l'hérédité a été abolie, on y avait substitué l'élection, soit directe, soit indirecte, je ne doute pas que notre jeune aristocratie constitutionnelle, au lieu de se détourner vers la chambre des députés, n'eût cherché à se faire sa place dans la chambre des pairs. Puisqu'elle a bien voulu, pour entrer dans la vie politique, accepter l'épreuve de la candidature électorale, elle l'eût fait d'aussi bon cœur pour entrer au Luxembourg que pour entrer au Palais-Bourbon. Alors la pairie, à la fois élective et viagère, aurait pu devenir le centre et le noyau de cette aristocratie constitutionnelle, que nous avons imprudemment forcée de se transplanter.

Quoi qu'il en soit, la révolution que prévoyait M. Thiers est faite aujourd'hui. Un des premiers effets de la constitution de la pairie en 1831, et de l'établissement des catégories, a été d'écarter de la chambre des pairs les hommes politiques et cette jeunesse aristocratique constitutionnelle que le Luxembourg autrefois s'appropriait, et qui, chassée du Luxembourg par l'abolition de l'hérédité et la non-électivité de la pairie, a dû se réfugier dans la chambre des députés. On n'a pas voulu qu'elle fût là où elle devait être; elle s'est placée là où on ne voulait pas qu'elle fût.

V.

J'ai examiné l'effet général des catégories; il faut les étudier de plus près, afin de voir leur bon et leur mauvais côté. N'oublions pas

que les catégories font, depuis quinze ans, partie de la loi qui a réglé le recrutement de la chambre des pairs, et que, s'il est permis de les réviser, il est impossible de les abolir tout-à-fait. Jugeons-les donc impartialement, d'après ce qu'elles ont de bien et de mal.

Il y a dans les catégories une distinction à faire : les unes concernent seulement les fonctions publiques, et ce sont celles-là que je ne regarde pas comme heureuses et fécondes pour la chambre des pairs; les autres concernent les fonctions électives, qui, après un certain temps de service, donnent aussi entrée à la chambre des pairs, et celles-ci ont l'avantage, à mes yeux, de rattacher l'origine de la chambre des pairs à l'élection populaire; mais elles l'y rattachent d'une manière trop indirecte.

Le malheur de la chambre des pairs, en effet, depuis l'abolition de l'hérédité, c'est que, n'ayant plus ses racines en elle-même, elle ne les a pas non plus dans le pays. Parcourez les catégories qui concernent les fonctions publiques, et dites quels sont les liens nécessaires entre le pays et les fonctionnaires admissibles à la pairie. Quand je parle du pays, je parle d'une province, d'un département, d'un canton; je ne parle pas de l'état en général que servent les fonctionnaires publics. Cependant ces liens qui existent entre un homme et une ville ou un département sont fort importans de nos jours. Le gouvernement ne touche pas seulement la société par les autorités constituées, tels que les préfets et les sous-préfets; il la touche par des influences reconnues, telles que les députés, les membres des conseils-généraux, les maires, et l'ascendant qu'ont ces fonctionnaires électifs contribue beaucoup à l'ascendant du gouvernement. Il est donc à désirer que les membres des chambres aient chacun leur cercle d'action et d'influence; mais quelle action voulez-vous que puisse avoir un lieutenant-général qui, sorti à vingt ans de son département pour entrer à Saint-Cyr, a depuis ce temps servi honorablement dans l'armée, et est toujours resté loin de ses compatriotes? Il faut en dire autant et même plus des ambassadeurs, dont le métier est de vivre à l'étranger; des conseillers d'état, qui résident à Paris; des amiraux et vice-amiraux, qui sont sur mer; des gouverneurs coloniaux; des membres de l'Institut, qui siégent à Paris. Non pas que ces divers fonctionnaires ne puissent avoir des liens très étroits avec tel ou tel département, ils peuvent même cultiver très soigneusement ces relations; mais ces relations ne résultent pas nécessairement de leurs fonctions, et de plus ils n'en ont pas besoin légalement pour arriver à la pairie. Leurs fonctions ou leurs études leur ôtent donc, pour ainsi

dire, toute influence locale, et les séparent du pays plutôt qu'elles ne les y rattachent. Il y a tel savant, connu de l'Europe entière, qui n'aurait pas deux voix dans son département.

Et ne croyez pas que, parce qu'ils ne représentent aucun intérêt local, ces candidats à la pairie soient plus propres à représenter les intérêts généraux. Non; ils représentent un intérêt spécial, l'intérêt de telle ou telle fonction ou de telle ou telle science, et les intérêts spéciaux sont, selon moi, aussi étroits et aussi exclusifs que les intérêts locaux. Les hommes qui comprennent le mieux les intérêts généraux du pays, ce sont les hommes politiques, ceux dont nous avons indiqué l'éducation et le but; mais ce sont précisément ces hommes politiques que les catégories de fonctionnaires excluent de la chambre des pairs.

Reste la seconde espèce de catégories, celle qui concerne les fonctions électives. Ces catégories constituent une sorte de candidature, mais cette candidature est trop indirecte. Le député qui fait ses six ans de législature, le membre du conseil-général qui prétend à la présidence, le maire d'une ville de trente mille ames qui garde pendant cinq ans ses fonctions municipales, ne sont candidats à la pairie que par occasion. Sauf le député, ils ne se préparaient pas à la vie politique, ils ne voulaient pas devenir membres d'une assemblée législative. Ils sont donc appelés à la politique sans s'y être voués, et c'est là encore, pour la chambre des pairs, une cause d'affaiblissement comme pouvoir politique. M. de Francaleu avait cinquante ans quand lui vint le talent de faire des vers. Avec le système des catégories, c'est à cinquante ans aussi que viendra aux candidats à la pairie le talent de faire des lois. Ainsi, les catégories que j'appellerais volontiers électives ont elles-mêmes l'inconvénient, sauf la catégorie de la députation, de ne pas donner à la chambre des pairs les hommes qu'il faut à une assemblée politique; et, pour cette chambre, la meilleure catégorie et la plus féconde est encore, chose triste à dire, celle des députés fatigués.

Il en serait autrement si, au lieu de faire de certaines catégories électives une candidature indirecte pour la pairie, on trouvait le moyen de lier plus directement la pairie aux fonctions électives, si la pairie, au lieu d'être l'accessoire d'une fonction, devenait un but principal. Alors il y aurait des hommes politiques qui se prépareraient spécialement à la pairie, alors la pairie redeviendrait une assemblée politique.

Cette idée nous amène, après avoir examiné les causes diverses de

l'affaiblissement de la pairie, à rechercher quels sont les moyens de remédier à ce dépérissement progressif.

VI.

Commençons par déterminer nettement ce que nous pouvons faire. Il ne s'agit pas, en effet, de reconstituer la pairie de fond en comble; la charte a restreint le champ des réformes possibles de la pairie; on ne peut modifier que les conditions d'admissibilité : toute autre modification est interdite. Il ne faut donc songer ni à rétablir l'hérédité, ni à ôter au gouvernement le droit de nommer les pairs, ni à limiter le nombre des pairs.

N'étendons pas au-delà du cercle que nous venons de marquer la réforme de la pairie; mais ne laissons pas non plus restreindre le cadre. Ne prenons pas plus de liberté que la charte ne nous en donne, mais prenons toutes celles qu'elle nous donne.

Plusieurs systèmes furent proposés en 1831, et M. Bérenger, dans son rapport, discute soigneusement ces divers systèmes. Le premier, et celui qui semble le plus simple, est l'élection directe. Ce système fut repoussé : il créait deux chambres de même origine, et, comme pour diversifier leur nature il fallait les faire élire par des électeurs différens, il rétablissait les grands et les petits colléges électoraux essayés sous la restauration, et supprimés en 1831 par la nouvelle loi d'élection. Nous n'avons pas, du reste, à nous occuper du système de l'élection directe : ce système ôte au roi la nomination des pairs, il est contraire à la charte. Ce n'est pas une des réformes que nous ayons le droit de proposer.

Après le système de l'élection directe, le rapporteur de 1831 discute le système d'une candidature parmi laquelle le roi aurait le droit de choisir. Ce système, qui avait beaucoup de faveur dans la chambre, est écarté par la commission, à cause surtout des difficultés d'exécution. Voyons cependant quel est ce système des candidatures si mal traité par la commission de 1831. D'abord, l'idée de la candidature a un grand avantage à nos yeux, c'est qu'elle est une de celles que la charte ne nous interdit pas de proposer. En effet, elle respecte le droit du gouvernement de nommer les pairs; elle change seulement les conditions de l'admissibilité. Elle a cet autre avantage, que les modes de candidature sont très divers. Ainsi, les candidats peuvent être présentés par des colléges électoraux différemment composés, par la

chambre des députés, ou par la chambre des pairs seule, ou par les deux chambres réunies, si bien qu'en dessous de la nomination royale il y a plusieurs systèmes de candidature qui peuvent être discutés et adoptés. Examinons donc les divers modes de candidature proposés en 1831, et qui ne furent repoussés alors qu'à cause des difficultés d'exécution.

La candidature, disait-on, est une gêne pour le pouvoir qui choisit, ou n'est pas une garantie pour le pouvoir qui présente. Elle est une gêne quand les candidats sont choisis de manière qu'il n'y a qu'un seul choix qui soit possible. Ce serait le cas, si chaque collége électoral avait trois candidats à présenter : il y aurait un nom digne et illustre, les deux autres seraient obscurs ou incapables; le choix du roi deviendrait forcé; ce seraient les électeurs qui nommeraient. La candidature n'est pas une garantie, quand le choix se fait une liste nombreuse ; ce serait le cas, si une liste de candidats était formée pour la France par les colléges électoraux, avec obligation, pour le roi, de choisir les pairs dans cette liste. L'obligation ne serait pas gênante, tant le choix serait large; mais la candidature alors ne serait plus une garantie.

Ainsi, la première difficulté tient à la nature même de l'institution. La candidature est ordinairement une fiction. C'est toujours celui qui choisit ou celui qui présente qui nomme réellement.

A cette difficulté, je réponds qu'elle naît de la logique plutôt que de la pratique. Le but de la candidature n'est pas d'équilibrer les deux volontés qui y concourent, de manière que l'une n'y ait pas plus de part que l'autre : le but de la candidature doit être de faire de bons choix et d'empêcher les mauvais. Il faut, toutes les fois qu'on organise un système de candidature, viser non pas à l'équilibre impossible des co-choisissans, mais à l'excellence des choix.

Qui présentera des candidats au choix du roi? Seront-ce les colléges d'arrondissement? Vous aurez, dit-on, des notabilités de clocher! Pas plus que nous n'en avons à la chambre des députés. Pourquoi ne pas supposer que les électeurs auront la main aussi bonne pour les candidats à la pairie que pour les députés? Mais alors, continue-t-on, vous aurez, par la nature même des candidats, une chambre des pairs composée à peu près de la même manière que la chambre des députés, la doublure d'un pouvoir et non son contre-poids. — L'objection est juste : ne déléguons pas aux colléges d'arrondissement le droit de présenter les candidats à la pairie.

Sera-ce tous les électeurs réunis au chef-lieu du département qui

éliront les candidats? Même objection : les choix seront faits dans un esprit local et étroit. Les illustrations vivent surtout dans la capitale : les colléges de département viendront-ils les y chercher? — Je suis peu touché de cette objection; mais je vais signaler une autre difficulté. Dès qu'il y aura, pour nommer les candidats à la pairie, des colléges de département, les colléges d'arrondissement, chargés de nommer les députés, deviendront impossibles. On ne concevra pas ces doubles colléges et cette double élection. Il faudra tôt ou tard faire élire les députés par les colléges de département chargés de choisir les candidats à la pairie, ou faire élire les candidats à la pairie par les arrondissemens qui nomment les députés. L'électeur n'aime pas à se déranger deux fois, et il serait triste que les élections des candidats à la pairie ne fussent pas plus fréquentées que les élections des officiers de la garde nationale. Quoi qu'il en soit, l'élection au chef-lieu devient inévitable pour les députés, si elle s'y fait une fois pour les candidats à la pairie, et alors revient la juste objection qu'au lieu de deux chambres d'origine et de vocation différentes, vous avez la même chambre partagée en deux salles.

Ajoutez que si, pour éviter entre les deux chambres l'identité de nature et d'origine, vous créez des colléges d'électeurs différens, si vous exigez un cens plus élevé, si vous les réunissez au chef-lieu du département, ou même, comme on le proposait, aux chefs-lieux de cours royales, vous rétablissez, comme nous l'avons déjà dit, les grands colléges de la restauration et le double vote.

Le rapport de M. Bérenger discute et écarte tour à tour les divers systèmes de candidature que je viens d'indiquer. Il en est deux autres qu'il discute à peine et dont je dois parler avec quelque détail, car ils me semblent préférables aux autres systèmes, et ils ont l'avantage de donner à la pairie une origine plus nationale et plus indépendante. Je veux parler 1° du système qui donne à la chambre des pairs le droit de se recruter elle-même, comme fait l'Institut; 2° du système qui rattache la pairie aux conseils-généraux, et leur confie le soin de présenter des candidats au choix du gouvernement.

Un homme éclairé et honnête, M. Félix Bodin, proposait en 1831 le système qui donne à la pairie le droit de pourvoir à son propre recrutement, et, de nos jours, un publiciste distingué, M. le comte Czieskowski, a renouvelé cette idée dans une brochure remarquable. Ce système cependant ne peut plus aujourd'hui être proposé d'une manière aussi complète et aussi étendue qu'en 1831. En effet, M. Félix Bodin, faisant la chambre des pairs à l'instar de l'Académie,

limitait le nombre des pairs : la charte veut que ce nombre soit illimité. M. Félix Bodin faisait élire et nommer les pairs par la pairie : la charte veut que les pairs soient nommés par le roi. Il suit de là 1° que, si la pairie peut être appelée d'une manière quelconque à se recruter elle-même, ce ne peut plus être qu'en présentant des candidats à la nomination royale, et en les présentant, non pas à chaque vacance de siége, mais à certaines époques fixes et en nombre indéterminé. J'avoue que le système ainsi modifié n'aura plus sa vertu et son efficacité primitives; mais, selon moi, il en aura encore une grande, et surtout il vaudra mieux que le système des catégories tel que nous l'avons.

Énumérons rapidement les avantages de cette candidature confiée à la pairie. Les candidats qui arriveront de cette manière au Luxembourg auront une origine indépendante. La pairie aura sa source en elle-même; elle sera distincte des autres pouvoirs sans leur être contraire. L'hérédité, c'est-à-dire le droit de se perpétuer par soi-même, sera transportée des pairs à la pairie, et des individus au corps.

Il y aura pour les hommes politiques une autre manière d'arriver à la pairie que de passer par la chambre des députés ou par les emplois publics. La chambre redeviendra une véritable assemblée politique.

Quand une place est vacante à l'Institut, il se présente à l'instant plusieurs candidats; il y aura de même une concurrence pour être porté par la chambre des pairs sur la liste de candidature, car cette candidature, ne fût-elle pas suivie de la nomination, sera elle-même un titre d'honneur qui excitera de nobles ambitions.

Quels sont les dangers de ce système? d'obliger le ministère à nommer les candidats désignés par la pairie? Il y sera obligé, il est vrai, par une sorte de respect humain; mais, si les choix sont bons, ce n'est pas un mal.

Il y aura, dans cette liste de candidats, beaucoup de fils et de neveux de pairs, et l'hérédité sera rétablie à l'aide de la candidature. — La nomination royale servira de frein et de barrière aux prédilections naturelles de la paternité ou du népotisme.

Je ne demande pas, en effet, que ce système soit le seul mode de recrutement de la pairie; il faut le combiner avec d'autres modes. Les candidats proposés par la pairie concourraient avec les autres candidats déjà désignés par la loi. Ce serait une catégorie de plus; mais j'avoue, et je ne suis pas effrayé de cet aveu, que, si ce droit de candidature était bien exercé par la chambre des pairs, les candidatures

émanées de la pairie primeraient bientôt toutes les autres. Quant à moi, je m'en féliciterais; je ne veux pas que cette candidature soit exclusive; je ne demande pas mieux qu'elle soit prépondérante.

Ainsi, confier à la chambre des pairs le droit de proposer, à certaines époques fixes, un nombre indéterminé de candidats entre lesquels le gouvernement ferait un choix, concurremment avec les candidats fournis par les autres catégories, tel est un des points de la réforme de la loi sur la pairie que je proposerais avec le moins de défiance, persuadé que ce serait un bon acheminement au but que nous devons chercher à atteindre, c'est-à-dire *d'avoir une pairie*, et d'échapper à la prophétie de M. Royer-Collard.

L'autre mode de recrutement de la pairie, ou plutôt de candidature, puisque, dans les termes de la charte, il ne peut être question que de candidatures et non pas de nominations, l'autre mode, dis-je, de candidature que le rapporteur de 1831 ne discute guère non plus, est le système qui rattache la pairie aux conseils-généraux, en leur confiant le soin de présenter des candidats. « Ce moyen, dit M. Bérenger, aurait, au premier abord, l'avantage de lier l'institution de la pairie aux institutions départementales, de telle sorte qu'elles se prêteraient un mutuel appui ; mais on se trouve arrêté par la crainte de donner aux conseils-généraux un caractère politique, tandis qu'il est si important de leur ôter ce caractère, pour les laisser exclusivement occupés d'intérêts locaux. »

Je dois d'abord remarquer qu'en 1831 les conseils-généraux n'étaient pas constitués, et qu'on ne savait pas encore quel serait l'effet de cette nouvelle institution. Aujourd'hui l'expérience est faite : les conseils-généraux ont réussi : ils sont une des institutions que le pays a le mieux adoptées. Les défiances que l'on avait à ce sujet en 1831 ne sont donc plus de saison, et, *en rattachant la pairie aux institutions départementales de telle sorte qu'elles se prêtent un mutuel appui*, on sait quel est l'appui que les conseils-généraux pourront donner à la pairie; c'est un appui populaire et territorial, si je puis parler ainsi : un appui populaire, car, procédant de l'élection, les conseils-généraux rattacheront la chambre des pairs au pays, et lui donneront une origine indépendante; un appui territorial, car les conseils-généraux sont surtout chargés de représenter les influences locales. Ce n'est pas toujours le plus grand propriétaire du canton qui est membre du conseil-général; mais la propriété en général, avec tous les intérêts qui s'y rattachent, la viabilité des routes, la facilité des transports, l'amélioration de l'agriculture, dans les grandes villes le développe-

ment et la protection de l'industrie nationale, tout cela est représenté et défendu par les conseils-généraux. Ils s'occupent des intérêts locaux; mais ces intérêts locaux sont déjà assez élevés pour être des intérêts généraux. Ces intérêts sont locaux, parce qu'ils s'appliquent à une portion du territoire; ils sont généraux, parce que de leur bon accommodement résulte la prospérité générale du pays. L'influence territoriale résidant ainsi dans les conseils-généraux, il y a un grand avantage à rattacher la pairie à cette influence, qui est une influence d'ordre et de stabilité.

Déjà, dans la pensée du législateur de 1831, il avait paru bon de rattacher à la pairie l'influence de la propriété, de l'industrie et du commerce, et de l'y rattacher à l'aide des fonctions électives. De là cet article de la loi qui déclare admissibles à la pairie les propriétaires, les chefs de manufacture et de maison de commerce ou de banque payant 3,000 francs de contributions directes, soit à raison de leurs propriétés foncières depuis trois ans, soit à raison de leurs patentes depuis cinq, *lorsqu'ils auront été pendant six ans membres d'un conseil-général ou d'une chambre de commerce*. De là encore cet autre article qui admet également à la pairie *les présidens trois fois élus des conseils-généraux*. Ce serait donc se conformer aux intentions du législateur, en les étendant, que d'établir un nouveau lien entre la pairie et les conseils-généraux, en les chargeant du soin de présenter au choix du gouvernement une liste de candidats pris dans le sein du conseil-général ou en dehors. Cette candidature, plus large que celle des deux catégories que je viens de citer, lesquelles exigent ou 3,000 francs d'impôts ou trois élections à la présidence, accroîtrait d'une part la puissance des conseils-généraux, et de l'autre donnerait aux membres de la pairie cette part d'influence locale que doivent exercer dans notre gouvernement les membres des assemblées délibérantes. La chambre des pairs est trop parisienne; elle ne touche pas assez au sol de nos départemens. La candidature des conseils-généraux donnerait aux pairs une patrie locale.

J'ajoute encore que cette candidature, non plus que celle que je propose de confier à la chambre des pairs, ne serait point exclusive : elle concourrait avec la candidature des autres catégories.

Reste l'objection que faisait M. Bérenger : Vous allez donner aux conseils-généraux un caractère politique qu'ils ne doivent pas avoir. La politique est déjà pour beaucoup dans l'élection des membres des conseils-généraux; elle sera aussi pour beaucoup dans la candidature que je leur remets; mais je ne m'en plains pas. Dans notre gouverne-

ment, tous les corps ont et doivent avoir un esprit politique. Les élections des présidens et des secrétaires dans les conseils-généraux sont des élections politiques. Cela empêche-t-il les conseils-généraux de s'occuper ensuite des affaires locales et de les bien faire? Nullement. La politique règne et doit régner dans les conseils-généraux, mais elle ne gouverne pas. Les choix qu'ils font sont politiques et doivent l'être; leurs délibérations ne sont pas politiques et ne doivent pas l'être, parce que leurs délibérations sont réglées par leurs attributions.

La réforme que je propose de faire dans la pairie est, comme on le voit, simple et modeste. Il ne s'agit pas de faire table rase, il ne s'agit pas de détruire toutes les catégories pour y substituer une ou deux candidatures exclusives. Je conserve les catégories qui concernent les emplois publics. Seulement, comme ces catégories ne sont pas suffisamment contrebalancées dans la loi actuelle par les catégories qui concernent les fonctions électives, et que de cette manière la chambre des pairs ne se recrute pas conformément au but que le législateur voulait atteindre en 1831, j'étends les catégories électives, en y introduisant deux candidatures nouvelles, afin d'établir un plus juste équilibre entre les catégories électives et les catégories administratives.

Ces deux candidatures émaneront, l'une de la chambre des pairs, l'autre des conseils-généraux. La candidature de la chambre des pairs sera illimitée. La prudence de la chambre et l'esprit de corps limiteront suffisamment cette candidature. Le nombre des candidats que pourront présenter les conseils-généraux sera déterminé par la loi.

Ces limitations, soit morales, soit légales, ne nuiront pas au droit illimité que le roi a de nommer des pairs, car la royauté pourra toujours puiser dans les catégories autres que celles des candidats de la pairie ou des conseils-généraux, et le maintien de ces catégories garantit l'illimitation de la chambre des pairs prescrite par la charte.

VII.

Il me reste à résumer rapidement les idées que je viens d'émettre.

Avons-nous une pairie? Avons-nous dans la chambre des pairs cette aristocratie constitutionnelle que demandait M. Guizot? Avons-nous le pouvoir modérateur que voulait constituer M. Bérenger? Non.

Est-ce à l'abolition de l'hérédité seulement qu'il faut s'en prendre de la faiblesse de la chambre des pairs? Non. Cette faiblesse tient à ce qu'en lui ôtant l'hérédité, qui était son principe de force, on ne lui a donné aucun principe de force nouvelle.

Les catégories, qui sont le seul élément nouveau de la pairie, n'ont pas en elles-mêmes la vitalité nécessaire à la chambre des pairs.

Il faut donc chercher ailleurs que dans les catégories la force qui manque à la chambre des pairs. Il faut ajouter aux catégories deux candidatures, les candidatures émanées de la pairie, et les candidatures émanées des conseils-généraux.

Ces candidatures, combinées avec les catégories, laissent subsister le droit que le roi a de nommer les pairs, et d'en nommer autant que bon lui semble.

Ces candidatures amèneront dans la chambre des pairs la double influence des hommes politiques et des grands propriétaires, et l'y amèneront d'une manière indépendante. Or, nulle part, cette double influence n'est mieux placée que dans la chambre des pairs.

Cette réforme de la pairie, que je crois nécessaire, est-il bon de l'entreprendre maintenant? Oui, parce que les esprits sont calmes, parce que les passions sont amorties, parce que les réformes qui se font dans les jours d'orage sont toujours chanceuses, parce que le hasard y préside plus que la sagesse : témoin la reconstitution de la pairie en 1831. Tous les grands esprits de la chambre des députés voulaient l'hérédité de la pairie, M. Thiers, M. Guizot, M. Royer-Collard, M. Périer; ils n'ont pas pu faire prévaloir leur opinion, ils ont été vaincus par l'entraînement des passions du jour : preuve évidente que les réformes s'opèrent mal dans les temps de trouble. On veut alors tout faire ou tout détruire en un seul coup. Les bonnes et sages réformes sont, au contraire, celles qui se font dans les momens de tranquillité, avec lenteur, avec maturité. Nous sommes, hélas! trop habitués à croire que les jours de création sont des jours d'orage. On ne crée, au contraire, qu'à l'aide de l'ordre et de la paix. « C'est une œuvre lente que la fondation d'un gouvernement, disait M. Guizot dans la discussion de la pairie; c'est une œuvre qui peut être accomplie, non par un prétendu pouvoir constituant, par un congrès, par quelque déploiement extraordinaire de la souveraineté nationale, mais par le concours tranquille, régulier, des pouvoirs légaux, naturels, permanens. C'est ainsi, et ainsi seulement, que les gouvernemens se fondent. » A ces graves paroles, je n'ajoute qu'un mot : C'est ainsi, et ainsi seulement, que l'Angleterre fait ses grandes réformes, et perpétue sa constitution en la renouvelant.

SAINT-MARC GIRARDIN.

SITUATION

POLITIQUE

DE L'ALLEMAGNE

EN 1843.

II.[1]

LE PARTI CONSTITUTIONNEL EN PRUSSE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, LE PRINCE DE METTERNICH.

La question constitutionnelle qui préoccupe si vivement la Prusse, et, avec la Prusse, l'Allemagne tout entière, présente en ce moment un objet d'étude assez sérieux pour qu'on puisse l'examiner avec fruit. Ce ne sont plus seulement des vœux lointains, de vagues désirs, qu'il s'agit de signaler; ce sont aussi des faits, des évènemens graves. Il y a long-temps sans doute que la Prusse convoite ces destinées constitutionnelles qui lui ont été annoncées en 1815; jusqu'ici pourtant, elle attendait sans trop de peine. Tant que l'ancien roi vivait, elle semblait craindre de troubler la vieillesse d'un monarque vénérable et

(1) Voyez, dans la livraison du 1er octobre, le premier article de cette série, *Histoire de l'Agitation religieuse.*

qui avait dignement partagé, aux plus mauvais jours, les souffrances de la patrie; elle ajournait donc depuis vingt-cinq ans ses libres espérances. Aujourd'hui, tout est bien changé : à ces désirs patiens ont succédé, depuis l'avènement de Frédéric-Guillaume IV, les réclamations les plus énergiques. Or, ces demandes sont si pressantes, la certitude de triompher est si forte, que déjà, devançant l'époque où la constitution prussienne sera enfin publiée, les différens partis se préparent; bien plus, ils sont formés dès à présent, ils sont en armes, et la discussion s'est ouverte comme au sein d'une assemblée représentative.

C'est en 1840 que Frédéric-Guillaume IV est monté sur le trône. On comprend que tout ce qui s'est passé depuis cette date ait dû singulièrement encourager les publicistes. Quand un pays entier est mûr pour une de ces révolutions intérieures, les évènemens qui surviennent, grands ou petits, ne font que hâter le dénouement inévitable vers lequel tout conduit les intelligences. En ce moment même, l'agitation religieuse et les problèmes infinis qu'elle soulève au sein des églises catholique et protestante ne semblent-ils pas être une circonstance décisive, un avertissement irrésistible? Le ministère saxon ne peut conjurer tous les périls qui menacent le culte évangélique qu'en s'adressant aux chambres, en délibérant avec elles, en leur soumettant les pétitions qui se succèdent sans relâche. La situation de la Prusse est plus difficile encore; c'est dans l'Allemagne du nord, c'est à Berlin, à Halle, à Breslau, à Kœnigsberg, qu'a éclaté, avec le soulèvement des nouveaux catholiques, la discorde des églises protestantes. Assurément, si, depuis un an surtout, on a pu croire et annoncer très haut qu'une constitution serait prochainement octroyée à la Prusse, ces bruits sont maintenant plus fondés que jamais. Aussi, voyez comme les différens partis se dessinent avec plus de netteté! Le monde des publicistes offre tout l'aspect d'une assemblée politique; celui-ci représente le centre droit, celui-là est le chef du centre gauche. Il n'est plus permis, à Berlin, de demeurer neutre en ces vives questions. Des voyageurs qui viennent de passer un an loin de leur pays retrouvent, au retour, une société émue, passionnée, et sont obligés de choisir leur drapeau. En un mot, la vie politique, avec ses mouvemens et ses inquiétudes, existe enfin dans ce pays, et peut-être est-il permis de répéter, à propos des libertés nouvelles, ce que M. Mignet a dit de la convocation des états-généraux en 89 : Quand le ministère prussien déclarera que la Prusse est un pays constitutionnel, il ne fera que décréter une révolution déjà faite.

Je dis que cette révolution est déjà faite dans les esprits; je dis que les partis se forment et se combattent, comme si la chambre était ouverte à Berlin et que les chefs eussent déjà inauguré la tribune. Cela n'empêche pas assurément de reconnaître les difficultés sérieuses qui s'opposent encore à l'accomplissement du vœu public. Quelles sont les dispositions de Frédéric-Guillaume IV? Quel obstacle le parti constitutionnel doit-il rencontrer dans l'influence de l'Autriche, dans l'habileté si redoutable du prince de Metternich? Voilà, certes, des questions graves. J'essaierai d'indiquer où en est aujourd'hui l'Allemagne; j'essaierai de découvrir dans le caractère de Frédéric-Guillaume, dans la politique du cabinet de Vienne, les chances diverses qui peuvent préparer ou retarder le succès du parti constitutionnel. Examinons d'abord ce parti lui-même, sachons bien quelles sont ses forces, donnons-nous enfin ce spectacle que j'annonçais tout à l'heure, le spectacle d'un pays qui, impatient, avide des libertés promises, n'attend pas l'heure où ces libertés doivent lui être accordées, et suscite par avance des représentans pour délibérer comme à la tribune. C'est là l'intérêt véritable de la situation. Je n'ignore pas quelle large part est laissée à l'action de la diplomatie; mais, ne l'oublions pas cependant, nous ne sommes plus au temps où la diplomatie toute seule règle et conduit les affaires humaines. Ce n'est qu'avec le concours de l'opinion qu'elle peut agir efficacement; il lui est ordonné de tenir un compte sérieux des idées, de l'esprit public, du mouvement de la société. C'est ce mouvement, toujours plus vif, plus hardi, que je veux interroger à Berlin, avant de connaître ses chances de succès ou de discuter les oppositions qui le menacent.

L'avènement de Frédéric-Guillaume IV, en 1840, est une date féconde dans l'histoire contemporaine de la Prusse. L'esprit public, long-temps endormi, se réveilla; il y eut comme un frémissement généreux dans toute l'Allemagne du nord; mille espérances, mille projets animèrent les cœurs; on eût dit l'aurore d'une journée glorieuse. D'où venait ce réveil joyeux, cette vie soudaine? De deux causes particulièrement. D'abord le nouveau roi devait s'attendre aux sérieuses réclamations que le respect du peuple avait épargnées à son père. Si la nation prussienne avait craint d'affliger les derniers jours d'un vieillard éprouvé si souvent, les demandes, long-temps contenues, pouvaient enfin se faire entendre; 1840 devait acquitter les promesses de 1815. Ce n'est pas tout : au moment où le roi de Prusse montait sur le trône, des bruits de guerre se répandaient; la France, trahie par l'Europe, lui jetait un défi par les voix irritées de la presse, et

l'Allemagne se croyait menacée. Au milieu de cette crise, le souvenir de 1813 se réveilla avec plus de vivacité : or, quand on vit bientôt que la paix européenne ne serait pas troublée, l'enthousiasme si ardemment excité ne fut pas perdu; les esprits se tournèrent vers le gouvernement prussien pour réclamer d'une voix plus ferme les libertés intérieures qu'attendait le pays. Cette coïncidence de l'avènement du nouveau roi et de la crise politique de 1840 n'est pas un fait de médiocre importance et qu'il soit permis de négliger. Aussi bien Frédéric-Guillaume parut se prêter de bonne foi à ce rôle qu'on exigeait de lui; il aimait à rappeler lui-même ces guerres de 1813 dont le souvenir est si cher à nos voisins; les noms des hommes éminens de cette époque, les noms de Münster, de Stein, de Hardenberg, étaient continuellement dans sa bouche, et il avait prononcé, en des occasions solennelles, cinq ou six discours très vagues, très indécis, mais dont l'éclat, dont les formes religieuses avaient singulièrement séduit la candeur allemande. Il disait à la ville de Kœnigsberg : « Je m'engage à la face de Dieu, et devant tous les témoins qui m'entendent, je m'engage à fonder le bien-être, la prospérité, l'honneur de tous les états qui composent mon royaume. Tournons-nous donc vers Dieu, ajoutait-il, vers ce Dieu qui sacre les princes, qui leur concilie le cœur des peuples, et qui en fait des hommes selon sa volonté suprême, propices aux bons, terribles aux méchans. » Quelques jours après, à Berlin, il s'écriait, en présence des nobles du royaume venus pour le féliciter : « Je sais, messieurs, que je tiens ma couronne de Dieu seul, et qu'il m'appartient de dire : Malheur à qui la touche! mais je sais aussi, et je le proclame devant vous tous, je sais que cette couronne est un dépôt confié à ma maison par ce Dieu tout-puissant; je sais que je dois lui rendre compte de mon gouvernement, jour par jour, heure par heure. Si quelqu'un d'entre vous demande une garantie à son roi, je lui donne ces paroles; il n'aura ni de moi, ni de personne sur la terre, une caution plus solide. Oui, ces paroles me lient plus fortement que toutes les promesses gravées sur le bronze ou inscrites sur les parchemins, car elles sortent d'un cœur qui bat pour vous, et elles prendront racine dans la foi de votre ame. » Ces accens très germaniques, ces paroles assez indécises, comme on voit, et peut-être un peu trop bruyantes, mais empreintes d'une loyauté sincère, enthousiasmèrent les esprits. L'enthousiasme fut bien plus vif encore le jour où le roi, sur le balcon de son palais, s'adressa à toute la foule, et sembla résumer tous ses précédens discours dans une allocution solennelle adressée au pays tout entier. Il terminait ainsi : « Que de sources de larmes

dans le chemin des rois! et qu'ils sont dignes de pitié, si le cœur et l'esprit de leur peuple ne leur prêtent une vigoureuse assistance! Aussi, messieurs, dans la ferveur de l'amour que je porte à ma noble patrie et à mon glorieux peuple, je vous adresse à tous, en cette heure si sérieuse, cette sérieuse question. Si vous le pouvez, comme je l'espère, répondez-y en votre nom et au nom de ceux qui vous ont envoyés. Chevaliers, bourgeois, paysans, et vous tous, parmi cette foule innombrable, vous tous qui pouvez m'entendre, voici la question que je vous adresse : Voulez-vous, en cœur et en esprit, en paroles et en actes; voulez-vous, avec la fidélité sainte d'un cœur allemand, avec l'amour plus saint encore d'une ame chrétienne, voulez-vous m'aider à maintenir la Prusse telle que je l'ai décrite tout à l'heure, telle qu'elle doit être pour ne pas périr? Voulez-vous m'aider à développer plus richement chaque jour les ressources vivaces qui ont fait de ce pays, malgré son petit nombre d'habitans, une des grandes puissances de la terre? Ces ressources, vous les connaissez; c'est le sentiment de l'honneur, la loyauté, l'amour de la lumière, l'amour du droit et de la vérité, et l'ardent désir de toujours marcher en avant, avec l'expérience de l'âge mûr et l'héroïque intrépidité de la jeunesse. Or, êtes-vous bien résolus à ne point m'abandonner dans cette tâche, à y persévérer au contraire, à vous y obstiner avec moi dans les bons et dans les mauvais jours? Répondez-moi donc par le son le plus clair et le plus joyeux de la langue maternelle, répondez-moi avec acclamations : Oui! » Les acclamations si franchement sollicitées éclatèrent; la foule immense qui se pressait sous le balcon, sur la place et dans toutes les rues d'alentour, répéta au loin ce *oui* solennel dont le roi lui donnait le signal. Cette joie naïve se propagea rapidement; les journaux en furent remplis; les esprits les plus sévères cédèrent à l'enivrement universel, et un publiciste, moins confiant aujourd'hui, M. Charles Brüggemann, faisait remarquer très gravement que ce chiffre 40 avait toujours été favorable à la Prusse : c'est en 1640 que le grand-électeur est monté sur le trône; en 1740, ce fut le jeune et brillant prince qui devait être Frédéric-le-Grand; que ne devait-on pas attendre de 1840 et de l'avènement du nouveau roi! Je m'arrête. Ce singulier rapprochement montre assez avec quelle candeur s'éveillaient les espérances publiques.

Ces espérances étaient-elles bien légitimes? les paroles même que nous venons de rapporter justifient-elles complètement cette ferveur de l'opinion? Non, sans doute. Les esprits, plus calmes aujourd'hui, ne trouvent guère, en relisant ces discours, qu'un mélange assez

confus de principes qui se combattent. Le roi parle très bien des ressources vivaces de la Prusse, de sa mission, qui est de marcher dans les voies du monde moderne : il fait sonner courageusement ces mots de jeunesse, d'intrépidité, d'héroïsme; mais en même temps il n'oublie pas de proclamer que sa couronne lui vient de Dieu, et quand il s'écrie : « Malheur à qui la touche! » il semble donner une promesse formelle aux envoyés de la noblesse, et ajourner indéfiniment les projets de constitution. Ou bien, s'il n'y renonce pas tout-à-fait, l'affectation avec laquelle il apostrophe ces trois ordres, chevaliers, bourgeois, paysans, fait pressentir sa pensée secrète et semble annoncer l'espèce d'organisation féodale qu'il voudrait établir. Quand nous parcourons à présent ces documens de 1840, nous y découvrons surtout des révélations sur l'esprit du roi; cet esprit, nous le voyons déjà très élevé, très distingué à coup sûr, brillant et original, mais imprudent, mobile, fantasque, et, s'il faut le dire, peu propre au maniement de la chose publique. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet, quand les actes du nouveau gouvernement auront mieux éclairé pour nous le caractère de Frédéric-Guillaume IV. A cette date de 1840, on n'était pas si instruit, et, grace à la sympathie populaire, grace à cette ouverture de cœur, si prompte encore chez les Allemands, on ne vit d'abord que le côté éclatant, le ton sincère et généreux des promesses royales.

Certes, les paroles du nouveau monarque étaient pleines de séductions; mais quand il fallut s'entendre, quand on prétendit réaliser ces espérances si belles, on fut bien vite désabusé; les difficultés éclatèrent presque aussitôt. Le 7 septembre 1840, dans l'assemblée extraordinaire convoquée pour rendre hommage à Frédéric-Guillaume, les députés de Kœnigsberg, après avoir remercié le roi de sa généreuse ardeur, lui rappelaient respectueusement les promesses de 1815, et ils ajoutaient : « Fidèle, comme toujours, à sa royale parole, Frédéric-Guillaume III, le père, l'ami du peuple, commença l'œuvre qu'il avait annoncée, et, donnant à la Prusse des états provinciaux, il légua à son successeur l'accomplissement de sa tâche. Confians dans la bienveillance auguste de votre majesté, nous sommes sûrs qu'elle ne tardera pas à constituer le développement des états provinciaux, et que, marchant dans les voies de son père, elle donnera à ses fidèles sujets cette représentation nationale qui leur a été promise. » La demande était claire; il n'était guère possible, à ce qu'il semble, d'éluder la question; pourtant la réponse du roi prolongea quelque temps encore l'erreur et la confiance de l'assemblée. Le roi répondit, il est

vrai, qu'il n'entendait point ce développement des états provinciaux dans le sens d'une représentation générale du peuple. Il n'admettait, disait-il, qu'une constitution dont les bases seraient empruntées aux traditions de l'Allemagne; mais il ajoutait que sa volonté était de donner à cette constitution, ainsi fondée sur les souvenirs historiques et sur le droit du pays, tous les développemens qu'elle comportait et les libertés les plus sûres. L'assemblée des états accueillit avec empressement cette réponse; elle y vit la promesse d'une représentation sérieuse, bien différente, par conséquent, de ces états provinciaux, lesquels ne devaient être, selon l'ordonnance de 1815, qu'un essai, un acheminement vers une constitution réelle et tout-à-fait sincère. La joie ne fut pas de longue durée. Trois semaines après, le 4 octobre 1840, une circulaire ministérielle rejetait absolument cette interprétation des paroles royales. Tel fut le signal des hostilités qui allaient s'envenimer chaque jour. La circulaire ne disait pas quelle devait être l'interprétation véritable, elle n'expliquait pas ce que le roi avait promis à son peuple quand il avait parlé du développement des institutions représentatives. Il était clair toutefois que le roi et les états provinciaux, malgré ces longs discours si brillans, ou plutôt à cause de cela même, ne s'entendaient pas, et la défiance remplaça peu à peu la foi si enthousiaste des premiers jours.

Le ministère cependant s'occupait avec activité du projet annoncé par le roi en termes si obscurs. Puisqu'on avait rejeté l'interprétation faite par les états, il importait de ne pas laisser trop long-temps l'opinion dans l'incertitude; une décision était urgente. Rappelons ici, en peu de mots, ce qu'avait fait l'ancien règne, et sachons dans quel état Frédéric-Guillaume trouvait la question constitutionnelle.

Jusque-là, les seuls titres importans des espérances libérales en Prusse, c'était d'abord l'article 13 du pacte fédéral, et puis l'ordonnance du 22 mai 1815. On connaît la teneur de l'article 13 : « Il y aura des assemblées d'état dans tous les pays de la confédération. » Rien n'est plus vague à coup sûr, et cette prudente indécision engageait peu les gouvernemens. L'ordonnance du 22 mai 1815 est tout autrement expressive. Cette ordonnance, publiée par Frédéric-Guillaume III et contresignée par le prince de Hardenberg, proclame ouvertement qu'une représentation sera donnée au peuple prussien. Toutefois il y est dit que le gouvernement veut agir avec lenteur, avec circonspection. Les états provinciaux seront formés d'abord, puis de ces états sortira (on ne dit pas comment) l'assemblée qui doit représenter non plus telle ou telle province, mais le royaume tout entier. Les derniers

articles de l'ordonnance annonçaient en outre qu'une commission allait être réunie sans délai; c'était à elle que serait confiée cette double tâche, la formation des états provinciaux d'abord, puis de l'assemblée qui siégerait à Berlin. La commission fut nommée le 30 mars 1817; elle se réunit sous la présidence du roi actuel, alors prince royal. Les travaux se prolongèrent beaucoup plus qu'on n'avait pensé, et ce n'est que six années après, le 5 juin 1823, que fut promulguée enfin la loi des états provinciaux.

Tels sont, sur ce point, les seuls actes de Frédéric-Guillaume III. Ainsi, des deux promesses du 22 mai 1815, la première seulement avait été remplie; il y avait des états provinciaux, mais la représentation générale n'existait pas encore. Nous avons vu tout à l'heure comment, dès les premiers jours du nouveau règne, l'opinion avait sollicité et espéré avec enthousiasme l'accomplissement de cette œuvre si grave. Eh bien! le 29 février 1841, parut un décret, une proposition, qui forme aujourd'hui, avec l'ordonnance du 22 mai 1815, le document le plus considérable, la base du droit public en Prusse. Le roi avait promis d'étendre, de développer l'institution des états conformément à l'ordonnance de 1815; or, c'est le décret de février 1841 qui allait réaliser cet engagement. On voit quelle est l'importance de ce titre; il convient de l'examiner avec attention.

Les premiers articles du décret s'occupaient d'abord des états provinciaux et proposaient plusieurs mesures qui devaient assurer et étendre leurs droits. La publication des débats était autorisée : il n'était pas permis encore de proclamer les noms des orateurs; mais les opinions, les discours, pouvaient être rapportés dans les journaux, et ce commencement de publicité était déjà une précieuse conquête dans un pays où les tribunaux même sont secrets. Cette excellente mesure donnait enfin aux états provinciaux une importance qui leur avait manqué trop long-temps; ces assemblées devenaient ainsi plus populaires, la nation était initiée à leurs travaux, et l'on pouvait espérer qu'il s'établirait entre elles et l'esprit public quelques-unes de ces sympathies efficaces sans lesquelles il n'y a pas de représentation sérieuse. Les travaux des états devaient être aussi plus fréquens, plus rapprochés; les assemblées étaient appelées à se réunir tous les deux ans, tandis que, depuis 1815, il y avait au moins un intervalle de trois ans entre chaque session. Le décret de 1841 s'appliquait particulièrement, comme on voit, à fortifier l'institution des états provinciaux. Ce n'est pas tout. On n'avait pas seulement promis d'accroître l'importance des états, on avait annoncé le projet de former, du sein

de ces états provinciaux, une représentation générale du royaume. C'était là la question brûlante, c'était le problème dont on attendait impatiemment la solution. Le décret de 1841 ne pouvait s'abstenir d'en parler. Voici quelles furent les propositions du gouvernement. On instituait une diète où les états provinciaux envoyaient chacun un certain nombre de délégués; cette assemblée siégeait à Berlin, et ses attributions étaient de deux sortes : d'abord, sur tous les points où les états provinciaux avaient émis des vœux qui se combattaient, c'était à la diète générale de Berlin de clore le débat; elle devait oublier les intérêts particuliers et ne songer qu'au bien de la patrie commune. La diète pouvait aussi être consultée par le gouvernement sur toutes les questions qui intéressaient le bien de tous et dans tous les cas où le roi voudrait s'appuyer sur l'avis des hommes éclairés du pays.

Il est facile de voir ce que vaut le décret de 1841, ses mérites et ses inconvéniens, les avantages qu'il apporte et les immenses lacunes qu'il laisse subsister dans le droit public. A vrai dire, on n'avait fait qu'une chose : on fortifiait les états provinciaux; une demi-publicité leur était accordée, et l'institution pouvait jeter dans le pays des racines solides. Ce n'était là pourtant qu'un intérêt secondaire. Le point capital, la question urgente, c'était celle de la représentation du royaume; or, que faisait-on des promesses publiées si haut en deux occasions solennelles? Qu'est-ce que cette diète de Berlin? Qu'est-ce que cette assemblée occupée seulement à mettre d'accord les décisions de chaque province? Les objections naissent en foule; elles se présentèrent immédiatement à tous les esprits, et on ne les épargna guère à l'œuvre de Frédéric-Guillaume IV. D'abord, quand on réclamait la constitution promise en 1815, on avait le droit de penser que les députés du pays ne seraient pas choisis, comme le sont ceux des états provinciaux, d'après les principes ridicules qui président à la formation de ces assemblées. On ne réclamait pas trop fortement contre ces divisions de castes, contre les élections par états, contre cette absurde distribution des députés qui ne repose ni sur le nombre de la population, ni sur l'importance du pays, mais seulement sur une division géographique; on ne réclamait pas avec trop de colère contre ces formes surannées, parce qu'on espérait que la constitution serait établie sur d'autres bases, et que l'esprit moderne pénétrerait enfin dans cette monarchie qui veut commander à l'Allemagne. Eh bien! non, toutes ces espérances étaient trompées; cette assemblée des représentans de la Prusse n'était autre chose qu'une commis-

sion choisie dans les différens états provinciaux, et chargée de se décider entre les propositions contraires émanées des états. Du reste, point de droits, aucune garantie, nulle autorité. Le roi pouvait aussi la consulter quand il le jugeait convenable; mais la principale attribution de la diète était toujours de réconcilier, s'il y avait lieu, les états provinciaux de la Poméranie et les états provinciaux du Rhin, les députés de Posen et les députés de Kœnigsberg. C'était pour arriver à ce grand résultat que le nouveau souverain avait dépensé dans ses longs discours tant d'onction, d'ardeur, d'enthousiasme et une si complaisante éloquence!

Le décret de 1841 fut soumis aux états provinciaux et souleva, pour toute la seconde partie, une opposition très vive. Les villes réclamèrent auprès des états; elles demandèrent par des pétitions que les promesses de 1815 et de 1840 fussent rappelées au pouvoir. Breslau, Posen, Kœnigsberg surtout, s'exprimèrent, par l'organe du magistrat, avec une netteté singulière; elles disaient sans périphrases qu'il était impossible d'admettre que le décret du 22 février satisfît aux engagemens de la royauté. L'attitude prise à cette époque par les villes et les états est un fait très grave dans l'histoire du règne actuel. Il importait de savoir si l'esprit politique était réellement né en Prusse; en proposant aux états l'étrange décret du 22 février, la couronne semblait mettre en doute cet esprit politique, ce sentiment de la vie publique. L'expérience ne lui réussit pas : il fut constaté, pour tous les esprits clairvoyans, que le parti constitutionnel existait très sérieusement, et qu'il n'était guère disposé à se payer d'apparences. Les protestations de Breslau et de Kœnigsberg resteront comme un des titres importans de la cause libérale : elles auraient empêché la prescription des droits du pays, si cette prescription était possible. Appuyés ainsi sur l'opinion, les états purent discuter avec plus de franchise; on ne ménagea pas les critiques au projet de loi, des amendemens nombreux et très significatifs furent votés; c'était beaucoup. Je sais bien que ces amendemens (cela devait être) furent supprimés par le pouvoir, et qu'un an après, en 1842, une ordonnance royale, datée du 21 juin, établissait la diète de Berlin telle que l'avait proposée le décret dont nous venons de parler; mais enfin le pays avait vu se former une opposition intelligente, et l'invention du roi de Prusse était jugée sans appel.

Que va-t-il arriver? Quand il verra son œuvre critiquée avec une vivacité si ferme, quelle sera l'attitude du roi de Prusse? Certes, un si rude échec lui sera pénible; on peut dire qu'il en sera doublement blessé, car chez Frédéric-Guillaume il y a toujours le savant, le lettré,

l'artiste même, sous le roi absolu. Frédéric-Guillaume comptait sur le succès de sa proposition, comme un poète sur le succès de sa pièce nouvelle; or, la pièce, il faut bien le dire, venait d'être fort mal accueillie. Cette blessure faite à son amour-propre lui sera plus cruelle que l'atteinte portée à l'autorité royale. Dès ce moment, la politique du cabinet va changer; une résistance active s'organisera; à ces communications si bienveillantes de la couronne et du peuple succéderont peu à peu la défiance et l'aigreur. Le 12 mars 1841, quelques jours après une discussion très vive soulevée aux états de Posen par le décret du 22 février, le roi répondait aux états en des termes presque menaçans; il commençait ainsi : « La précipitation avec laquelle vous avez jugé le décret qui vous a été soumis n'est guère propre à exercer une influence heureuse sur les dispositions bienveillantes qui nous ont inspiré ce projet de loi. » On saisit ici, dès les premiers mots, le ton de ces communications singulières. Les états ont blâmé l'œuvre du roi; le roi reproche aux états la légèreté de leur jugement. Pure querelle d'amour-propre, discussion de poète à critique:

Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.

De telles scènes sont bien loin de nous, bien loin aussi des habitudes des gouvernemens du Nord. Cette manière étrange de découvrir la couronne, cette promptitude à se montrer, cette candeur même d'un souverain absolu qui discute sans intermédiaires avec son peuple, et ne craint pas de laisser éclater publiquement son naïf dépit, tout cela était bien nouveau alors. Il y a quelques semaines, Frédéric-Guillaume discutait encore de la même façon, il s'engageait directement dans une controverse théologique avec la municipalité de Berlin. Ces discussions qui nous ont si fort étonnés ne datent pas d'hier, comme on voit; elles ont toujours été familières à Frédéric-Guillaume, et, parmi tant de controverses publiques, celle du 12 mars 1841 n'est pas la moins curieuse. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces singulières habitudes du roi, sur l'influence qu'elles peuvent avoir. Continuons d'abord le récit que nous avons commencé, achevons rapidement cette histoire de la cause constitutionnelle en Prusse.

Après avoir renvoyé à ses critiques le dédain qu'on avait témoigné pour son œuvre, le royal auteur du décret terminait par des paroles bien dures, bien sèches, bien inattendues surtout. Il annonçait résolument que l'ordonnance promulguée par son père en 1815 n'était pas obligatoire pour lui. La question mûrement étudiée, il déclarait

n'y avoir rien découvert qui pût l'engager envers son peuple; il niait même que ce titre pût avoir une valeur quelconque, et être invoqué désormais. « L'ordonnance de 1815 a été abrogée, disait-il, et la loi du 5 juin 1823, en constituant les états provinciaux, lui a enlevé à jamais l'autorité qu'on s'obstine faussement à lui attribuer encore. » Une telle décision, après tant de paroles contraires, est un évènement bien grave; c'est presque un coup d'état. Ainsi, au bout de six mois de règne, tout était changé! les engagemens acceptés étaient rompus! et le parti constitutionnel, si vivement réveillé par l'avénement du roi, si encouragé par ses pathétiques promesses, voyait tout à coup déchirer entre ses mains les titres qu'on avait reconnus la veille!

La question était de savoir si ce coup d'état s'accomplirait sans résistance. Chose singulière! à cette date où nous sommes, au mois de mars 1841, le parti libéral, en Prusse, se trouve exactement dans la même situation où il était vers 1823. C'est à partir de 1815 que les réclamations se font entendre, l'année 1817 surtout est signalée par des manifestes très explicites, puis arrive la réaction anti-libérale qui éclate à la diète en 1819, et s'impose à toute l'Allemagne; Frédéric-Guillaume III retire peu à peu ses promesses, et, le 5 juin 1823, la loi qui établit les états provinciaux semble le plus grand effort de ce gouvernement; la constitution promise est indéfiniment ajournée. Voyez maintenant ce qui s'est passé depuis le nouveau règne. Les espérances se réveillent en 1840; le roi et les députés des villes s'entretiennent avec confiance; de part et d'autre, on parle de concourir à la grande œuvre commune, au développement politique de la patrie; l'ordonnance de 1815 est rappelée avec enthousiasme; six mois à peine s'écoulent, et voilà cette ordonnance de 1815 contestée par la couronne, voilà la loi de 1823 proclamée comme l'unique engagement qu'elle accepte! Qu'est-ce à dire? et que va-t-il se passer? Après la loi de 1823, l'opinion publique avait consenti à garder le silence, on respectait l'âge du vieux roi; l'évènement de Francfort, la fête de Hambach, attestaient bien la colère qui grondait sourdement, mais les bons esprits, les sérieux défenseurs de la cause libérale, avaient ajourné leurs réclamations. Eh bien! Frédéric-Guillaume IV a-t-il compté, en 1841, sur un nouvel effort de la patience publique? a-t-il espéré que l'opinion, si vivement remuée, contiendrait ses justes plaintes, comme elle avait pu les contenir, il y a vingt ans, en présence d'un roi vénérable par son âge et sacré de nouveau par l'infortune? S'il a eu cette pensée, il n'a pu la garder long-temps : l'attitude des partis, certainement, l'aura détrompé bien vite.

Une nouvelle période s'ouvre ici pour l'histoire de la Prusse sous le règne de Frédéric-Guillaume IV. Ce parti constitutionnel qui, en 1823, s'était résigné au silence, il sera moins modeste cette fois, et une opposition très vive, très nombreuse, éclatera de jour en jour. Cette opposition est encore bien confuse, elle ne sait pas très nettement ce qu'elle désire, elle commet çà et là des fautes graves, elle est surtout compromise par les partis extrêmes ; peu à peu cependant, du milieu de cette mêlée tumultueuse, quand la poussière du premier choc est tombée, on voit se dégager plusieurs partis, modérés, intelligens, et qui s'avancent en assez bon ordre. C'est dans les premiers mois de 1842 que la presse multiplie ses organes, et commence à devenir une force sérieuse. Voici d'abord la *Nouvelle Gazette du Rhin* (*Neue Rheinische Zeitung*), qui paraît au mois de janvier avec un singulier éclat; c'était chose bien imprévue, en Allemagne, qu'un journal si décidé, une polémique si hautaine, si implacable. La *Gazette de Kœnigsberg* donna, vers la même époque, un article très remarqué sur l'état de la Prusse (*Uber inlandische Zustände*), et ouvrit une série d'attaques qui se succédèrent avec vigueur. C'est aussi à ce moment que les *Annales de Halle*, redoublant de colère, furent obligées de quitter la Prusse, et allèrent se reconstituer en Saxe sous le nom d'*Annales allemandes*. La presse, depuis 1842 surtout, occupait donc une place considérable dans l'Allemagne du nord; en dépit de la censure, elle s'était conquis, à force d'audace, une incontestable influence.

Or, si l'on cherche dans tous ces journaux quel a été le fond de cette vive polémique, sur quels principes a vécu cette ardente opposition, on rencontre aussitôt la querelle fameuse de l'école historique et de l'école philosophique. Il a été souvent parlé de ces querelles en France, mais on n'a guère réussi à les rendre moins confuses; il a été répété plus d'une fois que le roi de Prusse appartenait à l'école historique, mais on a oublié de dire ce que cela signifiait et quelle était la valeur de ces classifications. Le parti philosophique, c'est celui qui se rattache aux sévères traditions de Kant et de Fichte. Or, la philosophie enseignée par ces deux maîtres, l'importance immense, exclusive, la vertu souveraine qu'ils attribuent à la raison pure, tous ces principes sublimes et hautains se traduisent, en politique, dans la théorie qui soumet toutes les formes de la société aux pures conceptions de l'esprit. Fichte, continuant l'œuvre de Kant, abolit la nature, le monde, Dieu lui-même; dans ce grand et effrayant système, il ne reste plus que l'esprit, la pensée, qui refait le monde en vertu de l'énergie qui lui est

propre. Eh bien! transportez dans les questions politiques ces étonnantes doctrines, ces superbes singularités, comme parle Bossuet, et vous aurez le radicalisme absolu qui veut abolir la société et la refaire d'après le type idéal de la raison. Il importe de se rappeler que Fichte philosophait ainsi au moment où 92 bouleversait l'ancien monde, et qu'il a salué dans les œuvres de la convention l'accomplissement de sa doctrine. Avec Kant, avec Fichte, le radicalisme philosophique était allé aussi loin que possible; une réaction était nécessaire. On sait comment elle se fit; on sait comment M. de Schelling réclama au nom de la nature, au nom de l'histoire, contre la doctrine de Fichte. Le même mouvement s'accomplit dans la science politique. Il se forma une école historique qui substitua aux spéculations de la pensée, à la recherche d'un type absolu, l'étude attentive du passé. Cette école se rattachait d'abord à M. de Schelling, mais bientôt elle marcha toute seule, et, dans sa violente réaction contre le rationalisme qu'elle combattait, elle tomba dans l'erreur contraire, elle en vint à professer l'aversion la plus résolue pour toutes les spéculations de la pensée. L'école historique supprimait la philosophie, comme le rationalisme avait supprimé l'histoire. Cette distinction des deux écoles s'appliqua bientôt à toute chose, à la jurisprudence, à la religion, à la politique. En théologie, il s'agissait de savoir si l'on admettait le Christ absolu ou le Christ historique; je me sers des termes consacrés. Le christianisme historique, c'est l'attachement à de certains symboles une fois admis, à certaines traditions reconnues comme sacrées; les adversaires de ce christianisme, au contraire, s'attachaient à l'idée même du Christ, et se souciaient peu de la lettre, des traditions, de l'histoire; ils la niaient même, et l'effaçaient sans pitié, comme le docteur Strauss dans son fameux livre. En politique, il y avait aussi l'état historique et l'état absolu; la querelle était la même : ici, on étudiait les traditions, on avait foi en elles, on s'efforçait de les développer comme un germe fécond, on espérait en faire sortir des richesses inconnues; là, on méprisait ces vaines expériences, et c'était à la raison seule que l'on demandait le type souverain, le divin modèle de l'idéale société qu'on imaginait. Ces détails peuvent sembler assez étranges dans la question qui nous occupe; mais nous sommes en Allemagne, et il faut bien nous résigner à entendre parler une langue qui n'est pas la nôtre. Que le lecteur veuille bien ne pas trop sourire; tout cela d'ailleurs a un côté instructif. Chacune de ces questions bizarres cachait un système, et ces systèmes vont bientôt se montrer à visage découvert. Seulement, n'est-il pas curieux de voir combien cette Allemagne nouvelle, malgré

tant d'efforts pour atteindre à la vie pratique, reste long-temps emprisonnée dans les formules de l'école? On mettait de la passion à ces querelles d'académie : pour qui tenez-vous? pour le parti historique? pour l'école rationaliste? C'était là, il y a trois ans, toute la question. Entre cette cocarde blanche et cette cocarde rouge, il fallait choisir. Ces querelles duraient depuis plusieurs années, mais elles se réveillèrent surtout en 1842. On se rappela que Frédéric-Guillaume IV protégeait l'école historique, et aussitôt on attribua à cette secrète influence les changemens dont le pays avait à se plaindre. Un des chefs de l'école historique, un de ceux qui avaient appliqué ses principes à la science du droit, M. Stahl, professeur à Erlangen, avait été appelé à l'université de Berlin, et placé dans la chaire d'Édouard Gans, qui venait de mourir. Quelques mois après, c'était M. de Schelling lui-même à qui le ministère s'adressait pour combattre l'école hégélienne. Tout cela semblait le résultat d'une réaction complète, d'un plan sérieusement concerté, et la colère des feuilles libérales devint plus vive que jamais. On sait les difficultés qui attendaient M. Stahl à Berlin : sifflets, charivaris, émeutes d'université, rien n'y manqua; les étudians de Berlin prenaient parti contre l'état historique, et M. Stahl fut obligé de capituler avant de monter en chaire. Si M. de Schelling n'eût pas été une des gloires de l'Allemagne, l'illustre rival de Hegel courait peut-être les mêmes dangers que le successeur d'Édouard Gans. C'est ainsi que les divisions politiques s'irritaient chaque jour sous ces termes d'école. Imaginez un étranger sans guide, sans préparation, lisant la *Gazette du Rhin* ou *la Gazette de Kœnigsberg:* il n'y voit que de savantes discussions sur le christianisme historique, et il admire ce peuple chez qui les questions de chaque jour sont si sérieuses, si désintéressées. Quelle erreur! Ce peuple est émancipé de la veille, et derrière ces théologiens qui semblent si graves, derrière ces jurisconsultes dont le style est si pesant, il y a des partis furieux qui sont aux prises. Ce sont ces partis que nous allons voir enfin, quand toute cette fumée peu à peu se dissipera.

A l'extrémité d'abord, sous le drapeau de la réaction, sous la bannière du droit divin, je place les chefs de ce parti historique dont je viens de parler, M. Haller, M. Haevernick, M. Stahl surtout. M. Stahl, avant d'être appelé à Berlin, professait à Erlangen, où il enseignait la philosophie du droit. Cette prétendue philosophie était surtout dirigée contre les philosophes; c'était une critique extrêmement vive des doctrines hégéliennes, et cette vivacité, souvent spirituelle, plus souvent fantasque, très amusante toujours, excita singu-

lièrement l'attention. Depuis son arrivée à Berlin, M. Stahl s'était occupé particulièrement de questions religieuses; ces questions, il les traitait dans une forme qui devait plaire au roi : la tentative épiscopale faite il y a quelques années à Jérusalem n'a pas trouvé d'approbation plus ardente que celle du jurisconsulte piétiste. Autour de M. Stahl se rangent les publicistes conservateurs, lesquels, comme lui, ne veulent pas entendre parler d'une constitution. J'ai sous les yeux un manifeste très singulier de ce parti; en voici le titre : *la Voix des fidèles sujets de Sa Majesté le Roi. Profession de foi des bons Prussiens.* L'auteur commence par poser en principe que le roi tient sa couronne de Dieu seul, et n'en doit compte qu'à Dieu. « Vouloir mettre des bornes à ce pouvoir absolu, lui demander de se limiter lui-même, c'est agir contre la volonté divine. » Il est impossible d'être plus clair, et la conséquence est facile à tirer. Le parti conservateur, qui se recrute surtout dans la noblesse et les fonctionnaires, a produit plusieurs manifestes de ce genre; le fond est toujours le même, la forme seule varie. Tantôt c'est une théorie bénigne, insinuante : « Le roi est le père du peuple, dit l'auteur; est-il nécessaire que le père de famille partage avec son fils le gouvernement de la maison? et convient-il que les enfans exigent des garanties contre l'administration paternelle? » Tantôt c'est une sorte de sermon méthodiste : « Défiez-vous de ces désirs de liberté, ce sont les conseils de Satan. Vous habitez le paradis terrestre; prenez garde au péché d'Ève. Une constitution! c'est l'œuvre du diable. » Les publicistes du parti conservateur, hâtons-nous de le dire, ne tombent pas tous dans de pareilles sottises; il y en a qui défendent avec beaucoup d'habileté cette mauvaise cause de l'ancien régime. M. Streckfuss, dans un livre estimable, *les Garanties de la Prusse* (*Garantien der preussischen Zustände*), a combattu le parti constitutionnel avec un talent sérieux. Il fait rapidement l'histoire de la monarchie prussienne, et montre les ancêtres de Frédéric-Guillaume marchant toujours avec la pensée publique et la guidant quelquefois dans les chemins de l'avenir. Le règne du grand Frédéric lui fournit à ce sujet des réflexions pleines de sagacité. Voilà, selon lui, les véritables garanties de la Prusse; c'est cette politique élevée, c'est cette situation de la monarchie prussienne, laquelle s'est fait un besoin de l'intelligence, du progrès des lumières, du développement de la philosophie. « La maison de Hohenzollern, s'écrie M. Streckfuss, vaut pour la Prusse une charte et une république. » L'auteur conclut en repoussant tout projet de constitution; les états provinciaux lui suffisent. C'est aussi la conclusion d'un tra-

vail que M. Stahl a publié tout récemment sous ce titre : *lè Principe Monarchique* (*das Monarchische Prinzip*). La pensée de M. Stahl a cependant subi depuis cinq ans quelques modifications assez graves; elle est devenue plus libérale. Le brillant publiciste repousse aujourd'hui les excès de Haller, son piétisme politique, son fanatisme jaloux pour le droit divin, et ne craint pas de reconnaître la légitimité des espérances qui s'éveillent par toute la Prusse. Ces concessions ont leur importance; elles sont un indice sérieux et presque un document officiel. M. Stahl est trop bon courtisan pour hasarder des paroles qui engageraient mal à propos l'école historique et le gouvernement qui la protége. Seulement, prenons garde de nous réjouir trop vite; si nous demandons à l'écrit de M. Stahl quelques renseignemens sur la secrète pensée du pouvoir, la réponse est triste. M. Stahl admet bien une constitution, il veut bien une chambre élue par le peuple, mais ce sera tout simplement une assemblée consultative, ce sera une constitution moins libérale que la constitution de Bavière. Berlin ressemblera à Munich; l'auteur n'a pas plus d'ambition pour la capitale de Frédéric-le-Grand! Selon M. Stahl, les institutions représentatives ne conviennent qu'aux pays tourmentés par les guerres civiles et bouleversés par les révolutions; c'est le vigoureux remède des maladies dont ils ont souffert. « Un tel régime, ajoute-t-il, serait fatal à la pacifique Allemagne. »

Tandis que M. Stahl parle ainsi, écoutez ce bruit, ces cris violens, ces déclamations forcenées : c'est le parti démagogique qui répond au parti de la réaction par un déchaînement sans exemple. Plus les doctrines de Stahl, de Haller et de la noblesse de Prusse s'opposaient au légitime développement de la société constitutionnelle, plus la colère des démocrates s'enhardissait chaque jour. Il n'y a pas de pays au monde où l'on sache, comme en Allemagne, se jeter éperdument dans les conséquences extrêmes d'un principe une fois admis. C'est là qu'on se grise avec des formules, comme ailleurs avec des *Marseillaises*. L'ancien parti révolutionnaire, je le sais bien, celui qui s'était montré à Francfort et à Hambach, est presque entièrement dispersé, à l'heure qu'il est. M. Wirth écrit une histoire d'Allemagne; M. Venedey s'est converti aux doctrines pacifiques. Cependant la fièvre s'est portée ailleurs; elle agite aujourd'hui les questions religieuses, et c'est là qu'elle produit une opposition inconnue jusque-là, et qui ne peut exister que chez nos voisins. Les écrits de Bruno Bauer et de Louis Feuerbach sont bien tristes sans doute dans leur nudité; eh bien! figurez-vous les disciples exaltés, les partisans fanatiques de ces grossiers

systèmes; figurez-vous-les surtout en présence de ce parti du droit divin que je signalais tout à l'heure. De part et d'autre, ces excès incroyables se valent, et ces hommes, séparés par des abîmes, finissent par se rencontrer sur un point. M. Stahl ne veut pas d'une constitution; eux aussi, ils la repoussent. Que serait une constitution, je vous prie, pour ce radicalisme absolu, bien décidé à changer la face des sociétés humaines?

Je viens d'indiquer les deux partis extrêmes; c'est dans un milieu plus calme et plus intelligent que se place le mouvement sérieux des bons esprits, la vraie discussion des idées. Il y a plus de trois ans, dans les premiers mois de 1842, un publiciste peu connu jusque-là, M. Bülow-Cummerow, fit paraître sur la Prusse et sur toutes les questions du jour un travail important qui fut très remarqué. *La Prusse, sa constitution, son administration et ses rapports avec l'Allemagne*, tel était le titre de ce livre. M. Bülow-Cummerow s'est placé, par ce manifeste, à la tête de ce qu'on a appelé le centre droit. C'est un Prussien dévoué : il a une foi vive dans les destinées de son pays, il souhaite une constitution pour la Prusse, et pour l'Allemagne une forte unité politique; mais, quand il expose son système, quand il discute les théories diverses qui se présentent, sa pensée est incertaine, il hésite, et se contredit trop souvent. Après avoir fait preuve des intentions les plus libérales, il finit par redouter l'influence des assemblées, il craint que le principe monarchique ne soit entamé et bientôt envahi, si la constitution accorde aux chambres une part effective du pouvoir. M. Bülow-Cummerow ne partage pas les opinions de M. Stahl, et les combat même avec vivacité; cependant il arrive presque au même résultat que le professeur de Berlin : les chambres ne doivent être, selon lui, que des assemblées consultatives. Hâtons-nous d'ajouter que M. Bülow-Cummerow étend beaucoup les attributions de ces chambres, et qu'en cela du moins il est bien plus libéral que M. Stahl. Les chambres, il est vrai, ne pourront que donner leur avis, mais cet avis devra leur être demandé, et non pas seulement dans les questions de finances, dans les affaires du budget, mais pour tous les grands problèmes qui intéressent le pays. M. Bülow-Cummerow s'est recommandé surtout, dans ces derniers temps, par l'intelligente sollicitude avec laquelle il a suivi les délibérations des états provinciaux. Il a publié l'année dernière, sous le titre de *Dissertations politiques et financières*, des résumés fort instructifs, où sont nettement exposés les travaux des états dans les différentes provinces du royaume. Pour tout ce qui concerne l'administration et les finances,

les écrits de M. Bülow-Cummerow, à ce qu'on m'assure, font autorité désormais. Je regrette seulement, dans les matières politiques, l'indécision de sa pensée.

Malgré cette indécision, bien excusable sans doute chez des publicistes qui viennent de naître à la vie politique, malgré ces hésitations très naturelles, M. Bülow-Cummerow est digne de représenter le centre droit au milieu des partis récemment formés à Berlin. Or, il devait rencontrer des adversaires, qui, en effet, ne lui ont pas manqué. Voici d'abord M. Steinacker. M. Steinacker n'est pas sujet de la Prusse, il est le chef de l'opposition libérale à la chambre des députés du duché de Brunswick; mais la part qu'il a prise à ces débats, l'influence sérieuse qu'il a exercée, m'autorisent à citer son nom dans ce tableau politique de la société prussienne. D'ailleurs, cette sollicitude d'un étranger pour les questions qui s'agitent à Berlin est un indice expressif de la situation des choses. Ce ne sont pas seulement les destinées particulières de la Prusse qui sont en cause dans ces discussions, ce sont les destinées de toute l'Allemagne. Une constitution peut être octroyée, puis retirée à Brunswick, à Hanovre, à Munich, à Cassel, sans que l'évènement ait de grandes conséquences; à Berlin, la question est plus sérieuse. Berlin est la vraie capitale des états germaniques, et ce qu'on y décidera sera décidé tôt ou tard pour le pays tout entier. Voilà pourquoi on ne s'étonne pas, au-delà du Rhin, que le pays le plus intelligent et le plus libéral de la confédération n'ait pas reçu encore, comme la Bavière et le Hanovre, des institutions représentatives; encore une fois, ce sera là un évènement décisif, et, pourvu qu'il ne tarde pas trop, cette lenteur circonspecte convient à la gravité de la situation. Ne nous étonnons pas non plus que M. Steinacker se mêle à la polémique engagée entre les publicistes de Berlin, et qu'il combatte avec talent les vues de M. Bülow-Cummerow. Il représente à ce congrès les désirs de l'Allemagne elle-même.

Si M. Bülow-Cummerow est le chef du centre droit, les écrits de M. Steinacker sont cités comme l'expression du centre gauche. A côté de ces écrits, il faudrait surtout signaler les adresses des états provinciaux, les réclamations, les remontrances des magistrats de Berlin, de Kœnigsberg, de Coblentz, de Breslau, de Düsseldorf. Un recueil qui contiendrait tous ces précieux documens formerait un excellent manuel bien propre à entretenir dans l'esprit public des traditions fécondes. On a publié récemment un petit livre, fort curieux aussi, où se trouvent réunies, selon l'ordre des dates, les lois et les

ordonnances qui concernent la question constitutionnelle. Les pétitions, les adresses des villes, de 1815 à 1823, y ont également leur place, ainsi que les opinions de plusieurs hommes d'état, des lettres, des fragmens de Münster, de Stein, de Hardenberg. Seulement, pourquoi la dernière partie de ce recueil est-elle si incomplète? Pourquoi ces mêmes documens, depuis 1840, nous sont-ils communiqués d'une main si avare? Encore une fois, ce sont là les titres les plus sacrés de la cause libérale. Ces remontrances, toujours respectueuses, mais fermes, composent en quelque sorte un concert grave et puissant; c'est la voix publique qui chaque jour monte et s'enhardit. A cette voix des villes si l'on ajoute celle des universités, quelle autorité n'aura point cette opposition ainsi appuyée sur les foyers les plus actifs et les plus intelligens du pays! Or, les universités, si endormies il y a quelques années, commencent à se ranimer enfin. Ce fait est grave et vaut la peine qu'on le signale avec quelque détail; c'est par là que je terminerai ce tableau des forces du parti libéral.

Oui, dans ce travail politique qui agite l'Allemagne, on a pu s'étonner à bon droit que les universités aient gardé si long-temps le silence. Ces grandes écoles occupent une place sérieuse dans le pays; elles renferment l'élite de la nation; des hommes éminens y ont porté très haut l'histoire et la philosophie du droit; il y a là ce qui manque en France, des facultés des sciences morales, des cours d'études administratives, mille ressources vraiment précieuses. Ne semble-t-il pas que tant d'élémens de force et de vie devraient être plus féconds? Personne n'ignore le rôle actif et glorieux des universités dans le soulèvement de 1813. Fichte est le héros de cette époque, et ses discours *à la nation allemande*, prononcés au milieu de nos baïonnettes, resteront comme un des plus fiers monumens de l'intrépidité nationale. Cette tâche, commencée en 1813, pourquoi les universités n'osent-elles plus la continuer aujourd'hui? Faut-il de si terribles secousses pour qu'elles se réveillent à la vie? Il est beau, quand un peuple est écrasé, de changer sa chaire en tribune, et de ressusciter ce peuple par une parole toute puissante; mais, dans les luttes pacifiques de la civilisation, n'est-ce pas un devoir aussi impérieux pour les gardiens de la science de surveiller, aux jours difficiles, le libre mouvement du dehors, d'éclairer le travail inquiet des esprits, de lui prêter le secours de la pensée et l'autorité d'une direction efficace?

Quand les *Annales de Halle*, en 1841, soumirent les travaux des universités à une critique si vive et si impitoyable, les ardens rédacteurs de ce recueil signalèrent avec raison un mal très sérieux en

effet, le silence des hautes écoles, leur dédain de la vie pratique et l'action énervante qu'elles pouvaient exercer. Peut-être y avait-il quelque imprudence dans cette levée de boucliers, car si M. Arnold Ruge et ses amis avaient réussi, s'ils avaient appelé à la vie politique les hommes éminens des universités, il est probable que ces hommes n'auraient pas défendu les doctrines des *Annales de Halle*. Les opinions extrêmes auraient trouvé, au contraire, en face d'elles un groupe naturellement sérieux et modéré. Quoi qu'il en soit, la plupart de ces critiques étaient justes, sensées, elles allaient directement à leur adresse, elles indiquaient un mal très réel, et on ne peut nier l'heureuse influence qu'elles produisirent.

Quelques mois après la brillante campagne des *Annales de Halle*, M. de Schelling, appelé à Berlin, ouvrait son cours par ces remarquables paroles : « Je ne viens point diviser les esprits, je viens les réconcilier; j'arrive en messager de paix dans ce monde déchiré. Ce n'est pas pour détruire que je suis ici, c'est pour édifier, pour construire une forteresse où la philosophie habitera sans rien craindre. Or, j'entreprends cette tâche à une époque où la philosophie a cessé d'être le travail de l'école pour devenir l'affaire de tous. Je suis Allemand, je porte au fond de mon cœur le bonheur et la prospérité de ma patrie; c'est pour cela que je suis à Berlin, car le salut de l'Allemagne est dans la science. La philosophie est engagée désormais dans toutes les questions du jour, dans ces vivans problèmes où il est interdit, où il est impossible de demeurer neutre. » Voilà de belles paroles, voilà de magnifiques promesses; seulement l'illustre philosophe a-t-il rempli son programme? Hélas! non. On ne reproche pas sans doute à l'éloquent professeur d'être resté dans ces hautes régions de l'étude où son imagination et sa pensée se jouent en de brillans systèmes; on remarque cependant qu'il n'a pas tenu ce qu'il avait annoncé avec tant d'enthousiasme. De profondes études sur la mythologie antique n'étaient pas sans doute ce qu'on attendait de lui après cette généreuse profession de foi, et au moment où les esprits aspiraient à une nourriture plus fortifiante. M. de Schelling était arrivé à Berlin, il y a quatre ans déjà, au milieu des passions philosophiques les plus vives; toute l'école de Hegel avait frémi en voyant reparaître, après le règne du maître, le chef d'un système qu'on avait dépassé; il fallait se concilier les esprits, il fallait se créer un auditoire. M. de Schelling prononça alors les enivrantes paroles qu'on vient de lire, à peu près comme les souverains de l'Allemagne, en 1813, avaient inscrit sur leurs drapeaux les mots de liberté et de constitution afin de rallier

les peuples contre l'ennemi. Le lendemain de la victoire, on ne se souvenait plus du contrat de la veille; une fois établi dans sa chaire, M. de Schelling oublia facilement son discours, et la philosophie ne quitta pas l'étude du passé pour les périlleuses épreuves de la vie active.

Ce que M. de Schelling avait promis et ce qu'il n'a osé faire, un philosophe de l'école ennemie vient de l'entreprendre avec une singulière franchise. M. Hinrichs a donné, l'an dernier, dans sa chaire de philosophie, à l'université de Halle, une série de leçons sur les intérêts présens, sur les questions les plus vives de la politique allemande. M. Hinrichs appartient à l'école de Hegel, non pas à la gauche hégélienne, à la faction irritée que conduit tant bien que mal M. Arnold Ruge. Non; il est de la première école, il fait partie de ce groupe éclairé, sérieux, ardent toutefois, qui s'était formé autour du maître, et qui, dans toutes les universités prussiennes, à Berlin, à Halle, à Kœnigsberg, établissait solidement ses doctrines. C'est aussi là ce qui donne un intérêt nouveau à son curieux livre. Malgré la vivacité toujours croissante de ces luttes, cette ancienne école de Hegel avait jusqu'ici gardé le silence; elle ne sortait pas du cercle que le maître lui avait tracé; elle craignait de résumer ses conclusions pour les appliquer courageusement à la société moderne, et les journaux de la gauche hégélienne, les *Annales de Halle* et les *Annales allemandes*, la frappaient comme une ennemie. La *Montagne*, ce sont les écrivains même dont je parle qui s'attribuaient ces noms orgueilleux, la *Montagne* croyait avoir écrasé la *Gironde*. Aujourd'hui cependant voici un girondin qui prend la parole. Le livre de M. Hinrichs ne mérite donc pas seulement l'attention à cause des curieux documens qu'il renferme, il a un attrait plus vif, c'est le manifeste d'une grande école qui se taisait on ne sait pourquoi, et abandonnait une trop facile victoire à ses turbulens successeurs. Que ferait Hegel aujourd'hui? On se le demande souvent avec regret. Certes, on peut le croire, il n'aurait pas reculé dans ce développement nouveau des idées, il n'eût pas refusé de donner à la philosophie une direction plus active; puisqu'il avait commencé en 1815 une critique très ferme et très élevée de la constitution du royaume de Wurtemberg, il aurait repris avec plus d'autorité ces fortes études. Édouard Gans aussi, bien moins circonspect que son glorieux maître, Édouard Gans, si généreux, si ardent, si avide de la vie politique, n'eût pas manqué à la tâche nouvelle imposée par les évènemens. M. Hinrichs, qui entreprend aujourd'hui cette tâche, n'a sans doute ni la pensée souveraine de Hegel, ni l'ardeur enthousiaste de Gans; mais la bonne volonté et le talent ne lui

manquent pas, et il s'efforce de relever un héritage abandonné. Voilà quel est l'intérêt de son travail.

L'ouvrage de M. Hinrichs est une histoire rapide et assez complète de tous les mouvemens d'opinion qui se sont produits en Allemagne depuis le XVIIIe siècle. Comment l'éducation du peuple s'est-elle faite sous la discipline des évènemens? Quelle action ont subie les doctrines religieuses? Quel a été le rôle de la science dans ces révolutions intérieures? Telles sont les questions auxquelles M. Hinrichs s'est efforcé de répondre. La politique, l'église, la philosophie, voilà le triple objet de ses curieuses leçons. L'auteur, il est vrai, remonte un peu plus haut dans son introduction; il commence en Orient, il continue avec l'antiquité grecque, avec Platon et Aristote, puis il passe de là à Alexandrie; il arrive enfin au christianisme, traverse à grands pas tout le moyen-âge, et salue avec Frédéric II l'avénement du XVIIIe siècle. Il faut pardonner quelque chose à l'ambition de la science allemande. La plus humble cité, au moyen-âge, quand elle écrivait son histoire, ne manquait jamais de remonter à la guerre de Troie. Un écrivain allemand qui veut raconter la révolution de Saxe ou de Brunswick croirait aussi déroger, s'il ne cherchait les premiers titres de son récit dans les archives de Babylone ou de Persépolis. Je regrette pour M. Hinrichs cette longue et pénible introduction; je crains qu'elle ne nuise à son travail, et que le lecteur ne s'effarouche aux premières pages. La moitié d'un volume, dix ou onze leçons pour un résumé parfaitement inutile, c'est un peu plus qu'il ne convenait à l'économie du livre. Le moindre inconvénient de ces dissertations, c'est d'être publiées pour la centième fois. Si elles n'apportent rien qui ne soit connu déjà, à quoi bon en charger son travail? Si elles révèlent un point de vue nouveau, une lumière inattendue, n'est-il pas vraiment dommage de réduire à la mince condition de préface une si belle histoire universelle?

L'ouvrage commence sérieusement à la onzième leçon, consacrée presque tout entière à Frédéric II; cette leçon est excellente. Il y a là un portrait irréprochable du grand capitaine, et surtout du hardi penseur, du roi philosophe. M. Hinrichs montre fort bien tout ce qu'il y a d'audace dans la politique de ce souverain révolutionnaire, qui a fait asseoir le libre esprit sur le trône; il explique parfaitement la glorieuse originalité de ce grand règne. C'est par lui, c'est par Frédéric II que la Prusse a été liée à ce système vivace qui lui fait une loi de s'associer à tous les progrès de l'intelligence. En face de l'Autriche, qui redoute la lumière et le mouvement, la Prusse a grandi par son

respect de la pensée, par sa foi dans l'action. Or, à qui doit-elle ces traditions, ces nécessités fécondes, et, en quelque sorte, cette charte souveraine? A celui qui écrivait en 1731 : « Je souhaite à cette maison royale de Prusse de sortir complètement de la poussière où elle est restée jusqu'ici, je souhaite qu'elle devienne le refuge des malheureux, l'appui des opprimés, la providence des pauvres, l'effroi des méchans; mais si le contraire arrivait, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) l'injustice et l'hypocrisie devaient y triompher de la vertu, alors je lui souhaite, à cette maison royale, une chute plus prompte, plus rapide, que ne l'a été son élévation. » M. Hinrichs a bien fait de rappeler avec force ces beaux souvenirs. Cette ferme et intelligente étude sur le règne de Frédéric est une des meilleures parties de son livre, et un excellent point de départ pour tous les développemens qui vont suivre. En effet, les évènemens des années qui se succèdent ne sont que la conséquence de cette politique hardie. Quand la philosophie prend un si libre essor à Iéna et à Berlin, quand Fichte écrit les *Discours à la nation allemande*, n'est-ce pas l'esprit du grand Frédéric qui se perpétue dans la monarchie? M. Hinrichs suit avec beaucoup d'attention les phases diverses de cet esprit; tantôt on lui lâche la bride, tantôt il est comprimé, menacé. L'auteur arrive bientôt à l'histoire contemporaine. Quoique les questions soient brûlantes, il ne redoute pas les détails les plus rapprochés de nous, il n'a pas peur des noms propres. Depuis 1815 jusqu'en 1843, le mouvement de l'opinion publique en Prusse est longuement indiqué avec ses alternatives de succès et de revers. Nous avons là un tableau complet de ces trente dernières années. Ce tableau, sans doute, pourrait être plus net; l'auteur n'a pas toujours distribué avec art les intéressans matériaux dont il dispose; tel qu'il est pourtant, avec ses défauts, ses longueurs, sa confusion, c'est un travail utile, plein d'indications précieuses, et le plus curieux des documens pour l'histoire contemporaine de l'Allemagne du nord.

Voilà pour le mérite de l'auteur : ceci n'est rien cependant; le véritable intérêt de ce livre, c'est que ce n'est pas un livre, mais une série de leçons professées dans une université prussienne en présence d'un jeune et ardent auditoire. Voyez-vous le professeur, le philosophe, discutant en chaire sur les évènemens de l'année qui vient de finir, le voyez-vous délibérant sur les paroles de Frédéric-Guillaume, commentant les décrets, les ordonnances, les discours de la couronne? Quand il ne professe pas, il publie des brochures; à Pâques, à la Pentecôte, toutes les fois que les salles de l'université sont vides, il pu-

blie sous ce titre : *Écrits de Vacances* (*Ferienschriften*), quelques feuilles rapides qui seront bientôt dans les mains de ses élèves. Il ne se lasse point de leur distribuer cette nourriture, et d'engager son jeune auditoire dans les problèmes de la vie politique. Singulier pays, où peuvent se rencontrer, à côté des institutions de la monarchie absolue, des franchises si grandes et de si étranges libertés! L'Allemagne est aujourd'hui ce qu'était la France au XVIIIe siècle. Quand la pensée s'éveille au sein d'une nation tout entière, quand ce besoin d'indépendance est entré dans la conscience d'un peuple, ces libres désirs se font jour par toutes les issues, *quo data porta*. A-t-on jamais pensé plus librement qu'au temps de Voltaire, sous le régime du droit divin, sous le gouvernement du bon plaisir? La tribune alors, c'étaient ces brillans salons où se dépensait chaque soir tant d'esprit et de hardiesse. En Allemagne, la fermentation sourde qui agite les peuples éclate, à l'heure qu'il est, partout où elle peut, dans la chaire du philosophe, dans le sermon d'un pasteur rationaliste, dans le discours d'un corps municipal. Tout cela nous paraît étrange; soit. C'est pourtant la conséquence obligée de l'état où est arrivé le pays. Le seul moyen de rétablir l'ordre, ce sera d'accorder la liberté véritable. Donnez à ce libre esprit qui s'emporte la place qu'il doit occuper, faites-lui sa part, établissez enfin les institutions fécondes qui permettent à ces forces vives de se développer régulièrement, sans troubles, sans conflits. En attendant, il est bien que les universités prennent ainsi la parole; l'intervention de ces hautes assemblées paraît, à coup sûr, plus opportune que celle de tant d'écrivains sans mission.

Il convient surtout que les jurisconsultes surveillent d'une manière plus efficace ces questions législatives qui se rattachent si étroitement à la cause constitutionnelle. C'est à eux qu'il appartient de demander la publicité des tribunaux, l'indépendance des juges, la liberté de la défense. Dans une de ses meilleures leçons, dans une étude sur Fichte, après avoir rappelé les intrépides travaux de ce grand citoyen, M. Hinrichs s'écrie fièrement : « Dans ces heures de crise, les savans s'occupaient de leur science; les théologiens songeaient, comme aujourd'hui, au salut des ames, sans jamais se soucier de la liberté de l'esprit; les jurisconsultes enseignaient le droit romain ou exposaient l'ancienne constitution impériale qui n'existait plus, c'est-à-dire que tout le monde se taisait : le philosophe seul osa prendre la parole. » Eh bien! quelle sera la réponse des jurisconsultes? Ne relèveront-ils pas ce défi? Je sais bien qu'il y a deux ans la chambre des députés du royaume de Saxe a été surtout occupée de ces questions si urgentes; je sais bien

que le ministère, en Wurtemberg, a proposé aux chambres un nouveau projet de loi, approprié aux lumières de l'Allemagne. Dans le grand-duché de Bade aussi, les chambres, l'année dernière, ont eu à examiner un projet de législation conçu dans cet esprit libéral, et un homme éminent de ce pays, M. Mittermaier, publiait, il y a quelques mois, un ouvrage approfondi sur cette matière. C'est beaucoup déjà; ce n'est point encore assez : la Prusse surtout se doit à elle-même de protester sans trève contre l'incroyable administration de la justice. Tandis que les philosophes commentent en chaire les promesses de 1815 et de 1840, n'est-ce pas aux jurisconsultes de Berlin, de Bonn, de Halle, de Kœnigsberg, qu'il appartient de combattre efficacement la barbarie d'une législation inique et de faire entendre, comme nos vieux parlemens, de vigoureuses remontrances? Les universités, nous l'avons dit, sont déjà entrées dans cette voie féconde; elles s'y avanceront davantage, toujours calmes et fortes. De telles hardiesses peuvent sembler bizarres, irrégulières; mais, si l'on examine la situation des choses, il faut bien reconnaître le droit de ces savantes assemblées. Ce droit ne cessera que le jour où il y aura une tribune à Berlin.

Ce ne sont pas seulement les partis libéraux de la Prusse qui réclament ces fortes institutions; toute l'Allemagne s'y intéresse comme à une cause nationale. Nous avons vu tout à l'heure un étranger, un membre de la chambre des députés du duché de Brunswick, M. Steinacker, prendre une part active aux discussions ouvertes à Berlin; croit-on que dans tous les états constitutionnels il n'y ait pas des milliers de cœurs qui battent, et qui désirent pour la Prusse une situation meilleure? Pourquoi donc, malgré les défiances, malgré les antipathies de l'homme du sud contre l'homme du nord, pourquoi donc les problèmes qui s'agitent à Berlin éveillent-ils par toute l'Allemagne une sollicitude si empressée? Il suffit de jeter les yeux sur les états constitutionnels au-delà du Rhin pour comprendre quel est leur intérêt dans ces grands débats. Sous Frédéric-Guillaume III, dès que la réaction de la diète contre les idées nouvelles eut entraîné le gouvernement prussien, les libéraux des pays voisins, découragés et à demi vaincus, reculèrent presque aussitôt. Qu'auraient-ils fait sans l'appui de la Prusse? C'est là seulement qu'ils trouvaient les traditions vigoureuses dont leur inexpérience avait besoin; c'était de Berlin qu'étaient sortis, avec Stein et Hardenberg, les vœux et les principes de l'Allemagne régénérée. La Prusse conduisait l'armée libérale; si ce chef passait à l'ennemi, la déroute était inévitable. Aussi qu'arriva-t-il? Rappelez-vous l'histoire des chambres allemandes pendant tout

le règne de Frédéric-Guillaume III. Elles se laissèrent enlever, l'une après l'autre, les garanties qu'on leur avait d'abord accordées. On les vit même s'annuler à un tel point, qu'elles permirent aux gouvernans d'abolir, non plus telle ou telle liberté, mais la constitution même. C'est ce qu'on osa faire, il y a huit ans à peine, dans le royaume de Hanovre. Les sept professeurs qui protestèrent contre ce coup d'état, et qui y perdirent leurs chaires, ont sauvé l'honneur de Goettingue; mais les chambres de Hanovre, dont l'indifférence encouragea l'audace du roi Ernest, furent plus coupables sans doute que le gouvernement qui violait la loi. Or, imaginez une tribune à Berlin, imaginez la vie publique régulièrement constituée, et l'esprit parlementaire se développant avec force au sein d'une cité savante et libérale : pensez-vous que les députés du Hanovre se seraient endormis si volontiers, et qu'il n'y aurait eu que sept voix dans tout le royaume pour dénoncer l'iniquité commise? Ces chambres, si découragées jadis, semblent se réveiller depuis quelque temps; d'où vient ce réveil? Il date précisément de l'époque où les espérances constitutionnelles ont reparu en Prusse. C'est depuis 1840, c'est depuis les discours de Frédéric-Guillaume IV, que les réunions des chambres, à Carlsruhe, à Stuttgard, à Dresde, ont présenté un intérêt sérieux. A Carlsruhe, en 1842, M. Welcker osa entrer en lutte avec la diète elle-même; cette vive et brillante campagne était impossible il y a dix ans. Le parti libéral doit donc trouver encore dans les vœux de toute l'Allemagne un secours direct, une assistance efficace. Cette force nouvelle s'ajoutera aux ressources dont il dispose, et légitimera de plus en plus son avénement.

Nous avons indiqué les forces du parti constitutionnel; que faut-il conjecturer sur le succès de sa cause? Nous avons signalé le travail de l'opinion, le mouvement des différens groupes; voilà, certes, des garanties sérieuses : quels sont maintenant les obstacles? D'où sortiront les difficultés? Des dispositions personnelles de Frédéric-Guillaume IV et de l'hostilité déclarée du prince de Metternich? Je n'ai que deux mots à dire sur ce point.

On a vu suffisamment par tout ce qui précède quel est le caractère du roi, et le genre de difficultés ou de secours que la cause libérale rencontrera sur les marches du trône. Frédéric-Guillaume IV n'est certainement pas un esprit ordinaire; c'est une intelligence tout-à-fait distinguée, une nature riche, douée des qualités les plus brillantes, ornée de l'instruction la plus variée; seulement, est-ce bien un homme d'état? Pour parler net, il est permis d'en douter. Ce roi artiste, ce bril-

lant dilettante, qui donne des leçons à ses architectes, des conseils à Meyerbeer, des inspirations à Cornélius, est en même temps un érudit, un philosophe, un théologien. On assure qu'il lit Platon et Aristophane dans leur belle langue; il suit sans peine M. de Schelling dans ses spéculations mystiques, et, s'il faut traiter un point de théologie, il cite les Pères, il cite Luther et Melanchton, comme feraient M. Hengstemberg ou M. Tholuck. C'est dans les questions politiques, c'est dans la pratique des affaires qu'il est moins sûr de sa pensée. Il saura enthousiasmer Tieck et Cornélius, Meyerbeer et Schelling; ses ministres seront moins contens de lui et le quitteront l'un après l'autre. En réunissant à Berlin cette illustre assemblée de poètes et de peintres, d'artistes et de philosophes, il a obéi à ses nobles instincts, à ses délicates sympathies pour toutes les distinctions de la pensée; toutefois cet entourage glorieux et si conforme à ses goûts sert en même temps sa politique; on ne saurait accuser de tendances illibérales un souverain absolu qui introduit à sa cour le droit démocratique du talent. D'ailleurs, bien qu'il appartienne, nous l'avons dit, à ce qu'on nomme le parti historique; bien qu'il se serve de M. de Schelling contre les hégéliens, de M. Eichhorn et de M. de Savigny contre les rationalistes; bien que la direction un peu mystique de sa pensée l'ait rendu favorable aux piétistes, il est loyal, sincère, impétueux; il voudrait convaincre au lieu de régner. Les rois règnent; lui, il parle; il fait de longs discours, il engage des controverses sur les plus graves sujets, se fiant à la facilité brillante de son esprit et à la générosité de ses intentions. Il lui est arrivé plus d'une fois, m'assure-t-on, d'écrire de sa main à des journalistes qui attaquaient sa politique et de les réfuter dans le meilleur style. Il discutait, il y a quatre ans, la question constitutionnelle avec les états provinciaux de Posen; il a débattu hier un point de théologie avec la municipalité de Berlin; ce n'est pas la dernière thèse qu'il soutiendra. C'est un roi très allemand. Cependant nos voisins deviennent moins Allemands chaque jour, je veux dire moins naïfs, moins confians, plus difficiles à conduire : or, un roi qui parle si volontiers ne donne-t-il pas des armes contre lui? J'entrevois donc ici deux chances contraires : d'un côté les dispositions fort équivoques du roi, de l'autre les encouragemens qu'il donnera, sans y songer, au parti qu'il veut contenir.

Il est certain, en effet, que Frédéric-Guillaume est peu disposé à établir dans ses états une constitution vraiment sérieuse. Le rêve de l'école historique, c'est d'organiser l'édifice de telle façon, que les différentes époques du passé, depuis Arminius jusqu'à Frédéric Bar-

berousse, s'y trouvent comme représentées par étages; temps primitifs, droit coutumier, féodalité, monarchie, il faudrait unir tout cela et en former l'œuvre que l'Allemagne réclame. La constitution vraiment germanique serait enfin découverte; elle ne serait ni anglaise, ni américaine, ni française surtout; ses pères, ses législateurs, ce seraient les héros de la Walhalla; on n'oublierait que Luther et Frédéric-le-Grand. Nous parlons sérieusement, et nous serons bien surpris si quelques-unes de ces étranges idées ne se retrouvent pas dans le projet de constitution qui se prépare; elles ont déjà percé visiblement dans les discours de 1840. Seulement, les difficultés seront-elles résolues alors? Aura-t-on réussi par là à calmer les exigences de l'opinion? Il faudrait une singulière confiance pour l'espérer. Cependant, comme Frédéric-Guillaume aura donné par ses discours les gages les plus sérieux, l'opposition, enhardie, poursuivra toujours son but. Peu importe donc que les dispositions du roi soient aujourd'hui défavorables à la cause constitutionnelle; les engagemens qu'il a pris, ceux qu'il prendra encore, devront modifier tôt ou tard sa pensée, et le mouvement de l'opinion publique l'entraînera, nous l'espérons, dans les voies fécondes de la société moderne.

Le plus redoutable adversaire du parti constitutionnel, c'est bien évidemment le cabinet autrichien, et surtout le politique éminent qui dirige ce cabinet. Personne n'ignore en Europe quelle est l'influence de M. le prince de Metternich. Voilà trente-six ans que le prince est aux affaires; pendant ces trente dernières années, si l'on regarde au fond des choses, c'est lui qui a gouverné l'Allemagne. Arrivé au pouvoir en 1809, M. de Metternich a assisté à l'enthousiasme populaire de 1813, aux promesses généreuses des souverains, au soulèvement de toute l'Allemagne; il est même un de ceux qui ont dirigé ce mouvement des peuples, et on sait qu'il reçut le titre de prince après la bataille de Leipsig. Puis, dès le lendemain de la victoire, il a laissé à cette noble ferveur le temps de se calmer, et, secrètement, sans éclat, il s'est mis à lutter pied à pied contre cet esprit libéral. Il y a une phrase curieuse prononcée par l'empereur François à l'une des diètes de Hongrie : *Totus mundus stulticitat, et vult habere novas constitutiones; sed vos jam habetis unam constitutionem antiquam, ut non opus sit his novitatibus peregrinis.* Eh bien! M. de Metternich poursuivait cette folie de constitution, et voulait, par charité, en guérir l'Allemagne. Surveillant à la fois les souverains et les peuples, tantôt il faisait retirer par la diète les libertés accordées, tantôt il arrêtait les gouvernemens dans leurs concessions trop généreuses. Il a

habilement mis à profit la terreur inspirée par le *Tugenbund* en 1819; l'évènement de Francfort, la fête de Hambach, ont été pour lui d'utiles occasions qu'il a saisies le plus naturellement du monde, et en dissimulant sa joie. Il s'agissait de lutter contre de glorieux souvenirs, contre les nobles émotions communiquées aux peuples par de grands ministres; il fallait ruiner l'influence de Stein et de Hardenberg; il a réussi à force d'habileté et de ruse. Or, voilà maintenant que l'esprit de Stein ressuscite et que tous les cœurs sont agités. Le savant stratégiste ne s'est pas jeté sur l'ennemi; il a fait semblant de ne pas le voir, attendant l'occasion de le frapper. L'occasion est venue bientôt. Une émeute religieuse éclate, l'église évangélique est tourmentée par une crise profonde : c'est alors que M. de Metternich a vu Frédéric-Guillaume IV.

Certes, la position de M. de Metternich paraît puissante, sa politique semble solidement assurée; eh bien! non : malgré tant de victoires remportées depuis le congrès de Vienne sur le mouvement libéral des esprits, M. de Metternich a subi, il y a quelques années, l'échec le plus grave; il a été battu dans une occasion décisive, et, si le vieux diplomate se réveille si vivement aujourd'hui, c'est qu'il croit voir chanceler l'œuvre de toute sa vie. Quelle a été cette œuvre accomplie si laborieusement et compromise aujourd'hui? Il faut le dire en peu de mots.

M. de Metternich, en faisant une guerre si vive aux idées nouvelles, poursuivait manifestement deux buts : il voulait ruiner la cause libérale, et en même temps arracher à la Prusse la suprématie qu'elle aurait promptement conquise. La Prusse, depuis Frédéric-le-Grand, représentait la science, la pensée; elle était comme le cœur énergique de l'Allemagne; eh bien! que le gouvernement prussien fît un pas de plus dans cette voie, qu'il accordât une tribune, aussitôt les successeurs de Frédéric II devenaient les chefs de l'Allemagne constitutionnelle. La grande affaire pour le prince de Metternich, c'était d'empêcher cet évènement; par là, il détruisait du même coup et les espérances du parti libéral et l'influence future de la maison de Brandebourg. N'est-ce pas là ce qui arriva en effet? Nous avons dit tout à l'heure quelle était la situation des états constitutionnels, depuis qu'ils avaient perdu l'appui de la Prusse; nous avons montré comment l'esprit libéral recula dans le Hanovre, dans la Hesse électorale, en Bavière, dès que le gouvernement prussien eut ajourné l'exécution de ses promesses. M. de Metternich triomphait donc, et, je le répète, il triomphait deux fois; il comprimait les idées nouvelles et désarmait le cabinet de Ber-

lin. Cependant, chose singulière! cette seconde victoire, si adroitement obtenue, lui échappa presque au même instant. Soit hasard, soit habileté supérieure, au moment même où le gouvernement prussien cédait à l'influence autrichienne cette direction de l'Allemagne à laquelle il pouvait prétendre, il regagnait sur un autre terrain tout ce qu'il sacrifiait ici. C'est en 1819 surtout que Frédéric-Guillaume III a commencé d'abandonner la cause libérale pour entrer dans cette voie de réaction où l'engageait la politique du cabinet de Vienne. Eh bien! c'est aussi en 1819 que commença obscurément, dans l'ombre, une œuvre très sérieuse, très féconde, par où devait être rendue au royaume de Prusse la prééminence qu'il abandonnait; je parle de l'union douanière. Le premier traité conclu en 1819 avec la principauté de Schwarzbourg-Sondershausen fut le signal de cette nouvelle politique. Quelques années après, c'étaient des états plus importans, la Hesse-Darmstadt, la Hesse électorale, que la Prusse attirait à elle; ses conquêtes s'étendaient chaque jour, et, en 1836, les grands états du centre et du midi, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, faisaient partie du *Zollverein*. Il y eut alors un véritable commencement d'unité dans cette Allemagne si avide de ce bien suprême. Depuis lors, des accessions importantes ont eu lieu, et il faut aujourd'hui compter plus de vingt-sept millions d'hommes que ce grand système réunit pour une cause commune sous la présidence de la Prusse. On comprend quelle a dû être l'inquiétude de l'Autriche, en voyant la fortune nouvelle de son altière rivale. Quelle défaite pour la politique du cabinet de Vienne!

Eh bien! si M. de Metternich, repoussé déjà sur ce point où il croyait avoir triomphé, voit reparaître les idées libérales auxquelles il a déclaré une guerre à outrance, les deux résultats qu'il poursuit depuis trente ans, et qu'il avait cru atteindre, lui échapperont à la fois. Il aura perdu l'une après l'autre la double conquête dont il pouvait se glorifier; l'œuvre de toute sa vie croulera. Cette situation de M. de Metternich est bien grave; elle fait pressentir les mille obstacles que sa politique opposera au mouvement constitutionnel. Il est manifeste que l'Autriche est aujourd'hui plus intéressée que jamais à combattre les idées de réforme; battue dans la question du *Zollverein*, dépassée par la Prusse, qui s'est placée à la tête de l'unité commerciale, si elle laissait sa rivale s'emparer aussi de la direction politique et devenir le centre de l'Allemagne constitutionnelle, elle descendrait au second rang. Elle luttera donc avec une vigueur désespérée, et le chef du cabinet de Vienne, à un âge où le repos est précieux, sera forcé d'entreprendre une périlleuse campagne pour défendre l'œuvre de sa vie

entière, ébranlée déjà profondément et menacée peut-être d'une ruine prochaine.

Je le répète, c'est là pour les défenseurs du parti constitutionnel l'ennemi le plus terrible; c'est aussi de ce côté que l'attention se tourne désormais. On remarque déjà, en Allemagne, que le prince de Metternich est bien âgé; comme on se défie du présent, on espère dans l'avenir; on se dit enfin que le président actuel de la diète, l'élève, le confident du prince, M. de Münch-Billinghausen, n'a pas et n'aura jamais sans doute l'autorité du maître qu'il doit remplacer. Je ne sais s'il est besoin d'ajourner de la sorte les espérances de la Prusse. Si nous avons tracé exactement le portrait de Frédéric-Guillaume, il est très possible que toute l'habileté du prince de Metternich vienne échouer contre les incertitudes du roi. On assure que Frédéric-Guillaume, dans les réunions de Stolzenfels, a fait de grandes concessions en matière religieuse, mais que, sur la question constitutionnelle, il s'est réservé sa liberté tout entière. Frédéric-Guillaume s'accoutume peu à peu à l'idée d'une constitution, et il ne lui déplaît pas que l'Autriche en ait peur. S'il est retenu, d'un côté, par la crainte d'accorder plus qu'il ne doit, de l'autre, l'attention de l'Europe dirigée vers lui, l'effet produit déjà par les bruits vagues qui se sont répandus, le désir enfin d'assurer la prééminence politique de la Prusse, tout en ce moment flatte son amour-propre et le dispose à agir.

Je m'arrête : ce terrain des conjectures est toujours glissant; qu'il nous suffise d'avoir indiqué les chances possibles. Aussi bien, quelles que soient les incertitudes du roi, si habile que puisse être l'opposition du cabinet de Vienne, il y a un fait certain, manifeste, et je crois l'avoir mis en lumière, c'est que le parti constitutionnel en Prusse est désormais une puissance tout-à-fait sérieuse. Le grand changement qui se prépare est déjà consacré au fond des esprits. Quand un peuple est arrivé à ce point de maturité vigoureuse, les libres institutions que réclame ce peuple peuvent bien ne pas lui être accordées sans délai; mais il les obtiendra bientôt et nécessairement. En assistant avec émotion, avec intelligence, aux discussions de ses publicistes, en suivant ces débats d'une tribune qui n'existe pas encore, la Prusse a conquis la tribune qu'on lui donnera demain. Que l'opposition continue donc ces luttes politiques, qu'elle redouble de modération et de fermeté, qu'elle grandisse en talent et en persévérance; le jour où elle réussira, ce ne sera pas seulement la Prusse, ce sera l'Allemagne entière qui entrera décidément dans les voies d'une civilisation nouvelle.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LES ANCIENS

COUVENS DE PARIS.

PREMIER RÉCIT.

LE CADET DE COLOBRIÈRES.

I.

Sur la route d'Italie, et à une petite lieue de la frontière, vers l'endroit où le Var sépare la Provence du comté de Nice, l'on aperçoit, dans un paysage assez aride, les ruines d'un vieux château dont le mur de façade, encore debout, est percé de larges fenêtres qui se découpent à jour sur l'azur foncé du ciel. Une tour massive, et d'une architecture plus ancienne que le reste de l'édifice, domine ces décombres, et, sur le faîte crénelé auquel le temps n'a fait que quelques brèches, l'on distingue comme une aiguille noirâtre, assez semblable à un vulgaire paratonnerre; c'est le tronçon de la hampe qui soutenait jadis l'étendard seigneurial. La colline que couronnent ces ruines est couverte d'une végétation chétive et embaumée dont l'aspect ravirait un amateur de botanique, car les plantes rares qui distillent ces sen-

teurs vertigineuses que le vent emporte souvent à travers de si grands espaces, et jusqu'à plusieurs lieues en mer, prospèrent sur ce roc, où ne saurait croître un grain de blé.

Il y a trois quarts de siècle que ce château et les terres qui l'environnent appartenaient à un bon gentilhomme, le baron de Colobrières, issu par les femmes d'une ancienne maison d'Italie qui comptait dans sa généalogie vingt cardinaux et un pape. La souche paternelle n'était pas moins illustre; elle remontait à ce que l'on pourrait appeler les temps fabuleux du nobiliaire provençal. Malgré ces grandes origines, le baron Mathieu de Colobrières n'était rien moins qu'un opulent seigneur. Il avait pour armoiries un chardon de sinople sortant d'une tour fenestrée et maçonnée de sable, et l'on pouvait affirmer que c'étaient là des armes parlantes, car les terres de la baronnie étaient d'une stérilité passée en proverbe dans la contrée, où l'on disait en manière de dicton : A Colobrières, gerbes de chardons et champs de pierres. Les ancêtres du baron ayant aliéné peu à peu tous leurs droits seigneuriaux, il ne lui restait rien, que le manoir et les terres adjacentes, dont le revenu était des plus minces. Pas un seul des manans qui tiraient leur chapeau en passant devant l'écusson seigneurial sculpté sur la porte du château n'aurait voulu prendre à ferme la baronnie.

Le pauvre seigneur de Colobrières avait épousé une jeune demoiselle aussi noble et encore plus pauvre que lui, laquelle lui apporta pour toute dot et fortune la valeur d'une centaine d'écus en bagues et joyaux. Le ciel bénit surabondamment cette union. En quelques années, il en naquit quatorze enfans. Cette nombreuse lignée s'éleva véritablement à la grace de Dieu. Les revenus du fief de Colobrières fournissaient à peine le pain quotidien; quant au reste, il fallait y suppléer à force d'industrie et d'économie. La baronne n'avait jamais eu d'autre robe neuve que sa robe de noces; elle s'habillait, ainsi que ses enfans, avec les vieilles étoffes qui garnissaient jadis les lits du château. Les petits gentilshommes usèrent de cette façon les tapisseries héréditaires, et les demoiselles portèrent, taillées en jupes et en casaquins, les rideaux brodés par leurs aïeules.

Le château de Colobrières ressemblait à une ruche d'où sortent chaque année les essaims que la demeure paternelle ne peut plus abriter ni nourrir. A mesure que les aînés grandissaient, ils prenaient parti et allaient chercher leur vie ailleurs. Le baron était trop pénétré des devoirs de son rang pour souffrir qu'aucun de ses enfans dérogeât. Malgré l'étroite nécessité où ils étaient réduits, aucun ne manqua à

sa noblesse : sept jeunes Colobrières se firent moines ou entrèrent au service du roi, et cinq filles prirent l'habit de l'ordre de Notre-Dame de la Miséricorde, où l'on recevait sans dot les demoiselles de qualité. D'une si nombreuse famille, il ne resta plus enfin au château que les derniers nés, un fils et une fille, que le baron appelait en soupirant les appuis de sa vieillesse.

Gaston de Colobrières, ou, comme disaient les gens du pays, le cadet de Colobrières, était un beau jeune homme de vingt-cinq ans, hardi chasseur, fier et farouche au point de détourner la vue quand il rencontrait sur son chemin quelque fillette. Cet Hippolyte campagnard parcourait continuellement, son fusil sur l'épaule, les terres de la baronnie, lesquelles n'étaient fertiles qu'en gibier. Ce mode d'exploitation lui réussissait heureusement, car, sans la pièce de gibier qu'il apportait chaque jour au logis, les habitans de Colobrières auraient souvent mangé du pain sec, ou à peu près, à leurs quatre repas.

La dernière fille du baron, Mlle Anastasie, était une belle brune au regard mélancolique, au teint pâle. Elle avait de magnifiques cheveux noirs, des yeux dont la sombre prunelle chatoyait entre de longs cils relevés en pinceau; elle avait de petites mains étroites et fines, une bouche rose qui laissait voir au moindre sourire des dents d'une blancheur nacrée. Pourtant le petit monde qui l'environnait ne s'était jamais avisé de la trouver jolie. Le dimanche, quand elle allait entendre la messe au village voisin, les manans la regardaient passer sans aucune admiration. Son père convenait bien qu'elle avait un certain air qui faisait reconnaître la demoiselle de qualité, mais sa mère observait avec tristesse cette brune pâleur de bohémienne qui la ternissait en quelque sorte; la bonne dame l'eût mieux aimée d'une fraîcheur bien fleurie; elle-même ne se doutait pas de sa beauté, et n'avait jamais conçu, en face de son miroir, la plus légère pensée d'orgueil ou de coquetterie.

La vie qu'on menait au château de Colobrières était tout-à-fait étroite et monotone. Les gentillâtres du voisinage ne frayaient pas avec le baron, qui ne se souciait pas de les avoir pour témoins de sa fière pauvreté. Toutes les relations se bornaient aux visites hebdomadaires d'un bon prêtre, qui desservait depuis quelque trente ans la cure d'un village peu éloigné de Colobrières. Jadis les seigneurs de Colobrières avaient eu des pages et des écuyers, il y avait même une des salles du château qu'on appelait encore la salle des gardes; mais, à cette époque de décadence, toute la domesticité se réduisait à un

vieux laquais qui négligeait tout-à-fait les fonctions de l'office et de l'antichambre pour s'adonner à la culture du jardin potager, et à une servante appelée Madeleine Panozon, et surnommée la Rousse, dont les attributions auraient été peu de chose, si elles s'étaient bornées à faire seulement la cuisine chez M. le baron; mais la robuste fille soignait en outre tout le ménage, et aidait Mme la baronne à filer le linge de la famille.

L'architecture du château de Colobrières appartenait à diverses époques. La grosse tour qui formait comme le noyau de l'édifice était du style roman, massive, carrée, et percée d'ouvertures à plein cintre; les corps de logis qui l'environnaient dataient de la renaissance. Un Colobrières, capitaine dans une compagnie d'aventuriers, ayant fait avec succès les grandes guerres d'Italie, et s'étant trouvé au sac de Rome, avait rapporté un gros butin de ses campagnes. Il releva le manoir héréditaire, y tint cour plénière avec une foule de bons compagnons, et mourut ne laissant à ses héritiers que ce beau château orné de tableaux et de meubles de prix. A l'époque où se passait l'histoire que nous allons raconter, les constructions modernes groupées autour du vieux donjon étaient déjà fort délabrées; le mobilier s'était détérioré et avait en grande partie disparu en passant par les mains de cinq ou six générations, et il ne restait véritablement de l'antique splendeur des Colobrières que quelques débris passés à l'état de reliques, tels qu'un bahut incrusté de nacre et d'ivoire, où le baron tenait ses archives, une horloge à carillon, et six couverts d'argent aux armes de Colobrières. Depuis quelque cinquante ans, on n'avait fait aucune réparation à la toiture ni aux boiseries extérieures; aussi les fenêtres étaient-elles pour la plupart dépourvues de vitres et de volets, et la pluie avait-elle effondré les planchers. Les appartemens du premier étage n'étaient plus habitables, et la famille s'était établie dans les pièces voûtées du rez-de-chaussée, qui offraient à peu près la température d'une cave, chaude en hiver, fraîche au cœur de l'été.

La chapelle était dans un état complet de délabrement, et depuis longues années la famille de Colobrières allait entendre la messe au village voisin. C'était une grande mortification pour la baronne, qui n'avait fait qu'un rêve ambitieux dans sa vie, celui de posséder une cinquantaine d'écus pour réparer la chapelle et d'y faire dire la messe les dimanches et fêtes par quelque frère mineur qu'elle convierait ensuite à dîner; mais il n'y avait point d'apparence que les finances du baron pussent jamais fournir à une telle dépense, et la

bonne dame se résignait à cette dure privation. Chaque dimanche, qu'il fit soleil ou mauvais temps, la famille partait à pied dans un certain costume auquel le changement de saison n'apportait guère de variations. Le baron portait un vieil habit mordoré, décent encore, mais dont les longs services étaient attestés par le lustre équivoque des coutures. Ses bas de filoselle, exactement tirés sur une jambe qui jadis avait dû n'être point mal tournée, descendaient dans de vastes souliers à boucles, et son tricorne pelé avait grand besoin d'être manié avec les plus grandes précautions. Mme de Colobrières le suivait en jupe de gros de Tours un peu fanée, avec un mantelet de taffetas qui datait de son mariage. Leurs enfans n'étaient parés que de leur bonne mine. Le jeune gentilhomme portait, comme les paysans, un habit de serge et un feutre grossier; la jeune demoiselle avait un fourreau d'indienne brune, un fichu de mousseline à ramages, et une petite coiffe sur ses cheveux relevés en chignon. Le seul changement qui s'opérât de loin en loin dans cette humble parure consistait dans le ruban de la coiffe, qu'on se permettait de renouveler. Malgré cette gêne plus difficile cent fois à supporter qu'une pauvreté nue et avouée, le bon accord, une sorte de sérénité permanente, régnaient dans la famille de Colobrières. Les jeunes gens surtout vivaient sans désirs, sans prévisions inquiétantes, se contentant du peu qu'ils possédaient, et ne s'attristant jamais de la décadence de leur fortune et de leur maison.

Un lundi, seconde fête de Pentecôte, après la messe, tandis que la baronne et ses enfans regagnaient le château, le baron s'arrêta quelques momens sur la place du village, où des marchands forains avaient établi leurs baraques. C'était la fête du pays, et les marchands faisaient de grandes affaires avec leurs bagues de laiton, leurs croix de similor et leurs chapelets de verre. Le baron acheta une aune de ruban pour sa fille, et marchanda en soupirant une robe de chifarcani qu'il n'acheta point. Le même jour, à l'issue du dîner, il ne se hâta point de quitter la table, comme de coutume, pour aller faire sa sieste, et il demeura appuyé au dossier de sa chaise, le regard fixe et plein de réflexions. Gaston et sa sœur s'étaient retirés à petit bruit, pensant que leurs parens sommeillaient aux deux côtés de la table.

Au lieu de dormir, le baron sifflotait entre ses dents, ce qui était chez lui le signe d'une profonde préoccupation, et il frappait tantôt sur son assiette, tantôt sur son verre vide. La baronne ne tarda pas à subir l'influence de cette musique; ses yeux se fermèrent; elle s'assoupit en cherchant dans sa pensée ce qui pouvait préoccuper

ainsi son mari. Au bout d'une demi-heure de silence, le baron soupira bruyamment, et dit en levant les yeux au plafond :

— Aujourd'hui quelqu'un m'a donné des nouvelles d'Agathe de Colobrières.

— Plaît-il, monsieur? s'écria la baronne en faisant un soubresaut sur sa chaise et en regardant son mari d'un air d'étonnement effaré.

— Je dis qu'à la foire un marchand colporteur m'a donné des nouvelles d'Agathe de Colobrières, répondit froidement le baron.

— Sainte Vierge! Et que vous a-t-il appris?

— Des choses auxquelles j'étais loin de m'attendre, certainement. Agathe a eu plus de bonheur qu'elle n'en méritait. D'abord cet homme, son mari, ce Maragnon, est mort.

La vieille dame se signa.

— Ensuite, reprit le baron, il a laissé une très grande fortune.

— Y a-t-il des enfans? demanda la baronne tremblante d'émotion.

— Il y en a eu plusieurs; mais de toute cette belle lignée des Maragnon, il ne reste qu'une fille.

— Et le marchand qui vous a raconté cela a vu Agathe, peut-être?

— Il l'a vue, et elle lui a dit que, si elle l'osait, elle m'enverrait des complimens.

— Pauvre femme! murmura Mme de Colobrières.

— Elle aurait pu me les envoyer ses complimens, je ne les aurais pas reçus! s'écria le baron en frappant du poing sur la table. Malheureuse! elle ose prononcer encore le nom de Colobrières!... Elle! Mme Maragnon!....

— Elle songe à nous.... Elle nous aime toujours, murmura la baronne.

— Qu'est-ce que cela vous fait, madame? répliqua le baron d'un air indigné; qu'y a-t-il de commun à présent entre nous et cette femme? Je regrette vraiment de vous en avoir parlé.

A ces mots, il se leva et sortit brusquement comme pour couper court à cet entretien. La baronne demeura seule et plongée dans de profondes réflexions. Depuis trente ans le nom d'Agathe de Colobrières n'avait pas été prononcé en sa présence. Il était défendu de parler d'elle dans ce château où elle était née, et Gaston, ainsi que sa jeune sœur, ignorait jusqu'à l'existence de cette femme. Pourtant, elle leur appartenait de près; elle était la propre sœur, la sœur unique du baron de Colobrières.

Trente ans auparavant, Mlle de Colobrières habitait le château paternel, dont elle n'était jamais sortie. Elle atteignait l'âge mûr des

filles. Ce n'était plus un de ces tendres boutons qui s'abritent timidement sous le feuillage, c'était une splendide rose au cœur épanoui, dont le premier souffle de vent disperse les pétales embaumés. Cette belle fille appartenait à une maison trop pauvre, trop noble et trop fière, pour qu'on songeât seulement à lui trouver un mari. Il fut décidé qu'elle entrerait dans un couvent; mais, comme elle n'avait aucune vocation pour la vie religieuse, elle temporisa et demeura au château, même après la mort de ses parens et le mariage de son frère.

C'était pourtant chose décidée qu'elle entrerait en religion, et elle n'eut jamais la pensée d'exprimer un refus, peut-être parce qu'elle n'entrevoyait aucune chance de se soustraire à son sort. Seulement elle tombait parfois dans de grandes tristesses, et elle pleurait devant la baronne sans vouloir lui déclarer le sujet de ses larmes. La famille augmentait d'année en année. Le châtelain de Colobrières avait déjà six enfans, et la pauvre Agathe sentait bien qu'il fallait s'en aller et faire place à ces innocens. Ni le baron ni sa femme ne la pressaient d'accomplir sa résolution; mais son entrée au couvent était considérée comme prochaine, et l'on en parlait tous les jours.

Sur ces entrefaites, il advint qu'un soir des marchands forains se présentèrent à la porte du château. Il faisait un temps horrible; la pluie, qui tombait par torrens avait rompu les chemins, et ces braves gens ne pouvaient gagner le village où ils auraient trouvé un abri et un gîte. Le baron leur ouvrit généreusement sa porte; c'était à peu près tout ce qu'il pouvait faire pour eux. Ils s'installèrent dans une salle démeublée, non loin de l'écurie où ils avaient remisé les mulets qui portaient leurs ballots, et s'arrangèrent pour y passer la nuit.

La baronne les avait vus arriver de sa fenêtre; le soir, à la veillée, elle dit à sa belle-sœur :

— Je dépenserais bien volontiers un écu de six francs avec ces marchands. Les enfans sont habillés pour la saison; mais nous.... c'est une mortification d'aller à la messe avec nos coiffes unies et nos vieux fichus de lisard. Vous surtout, ma chère Agathe, vous auriez besoin d'un fichu neuf.

— A quoi bon, ma sœur? répondit Mlle de Colobrières avec un soupir; cela me servirait si peu de temps; bientôt je n'aurai plus besoin de ces ajustemens.

— C'est égal, répondit la baronne. — Et regardant à la dérobée son mari, qui s'endormait devant la table, le nez sur un vieux nobiliaire dont il lisait chaque soir quelques lignes, elle ajouta d'un ton plus

bas : — J'ai amassé quelques pièces de quinze sous; je vais vous les remettre. Que votre frère n'en sache rien, surtout.... Tantôt, quand nous serons rentrés dans notre chambre, vous irez trouver ces marchands, et vous choisirez, vous achèterez.

Elle se leva à ces mots, alla chercher au fond de l'armoire où elle serrait ses effets les plus précieux une petite bourse de cuir assez flasque, et dit en la remettant à M[lle] de Colobrières : — Il y a là-dedans six livres quinze sous; allez doucement avec ces gens-là. Outre votre fichu et nos rubans, tâchez d'avoir deux aunes de gaze d'Italie pour nous faire des capelines et du taffetas vert pour recouvrir nos parasols. Vous aurez peut-être affaire à des juifs, faites bien attention. Enfin, je me fie à vous pour dépenser prudemment cet argent.

— Soyez tranquille, ma sœur, répondit Agathe en prenant la bourse avec un faible sourire. Tenez, voilà mon frère qui rouvre les yeux et tourne la page de son livre; emmenez-le si vous voulez que j'aille bien vite faire vos emplettes.

Bientôt le baron et sa femme se retirèrent dans leur grande chambre, dont les fenêtres à moitié dégarnies de vitres laissaient passer un petit vent frais qui éteignait les lumières. De son côté, M[lle] de Colobrières rentra dans la chambrette où elle couchait. Cette pièce, qui faisait suite à plusieurs salles fort vastes, avait dû servir jadis d'oratoire aux châtelaines de Colobrières. Des têtes de chérubins encadrées de guirlandes enlaçaient leurs ailes au plafond, et partout figurait orgueilleusement l'écusson au chardon de sinople sortant de la tour maçonnée de sable. Une croix d'un précieux travail, mais dont les délicates incrustations étaient fort dégradées, s'élevait au-dessus d'un prie-dieu vermoulu aux angles duquel ressortaient des visages de saints au nez ébréché. Le lit, un lit étroit, posé sur des tréteaux et recouvert d'une vaste courte-pointe de soie fanée, faisait face à une table dont l'unique tiroir contenait tout ce que possédait en ce monde Agathe de Colobrières, c'est-à-dire son mince trousseau de jeune fille, quelques livres de piété et une petite croix d'or émaillé qu'elle tenait de sa mère. La pauvre demoiselle n'avait guère manié de métal monnayé dans sa vie, et elle n'aurait pu joindre un rouge liard à la somme amassée par la baronne. En entrant dans sa chambre, elle jeta la bourse sur la table, et s'assit pensive; elle songeait à toutes les choses que procure l'argent; elle rêvait à la toute-puissance de cette vile et précieuse matière. L'argent, pour elle, c'était la réalisation de tous ses vœux, de toutes ses chimères; c'était le bonheur, c'était la liberté. Elle souleva la bourse et la secoua en murmurant avec un long soupir : — Si je pos-

sédais vingt ou trente mille de ces petites pièces, comme on serait heureux ici! Je ferais réparer le château; nous aurions tous des habits neufs à chaque saison. Les greniers seraient remplis de bonnes provisions.... On ne serait jamais inquiet pour le lendemain; on pourrait donner quelque chose aux pauvres, et je n'entrerais pas au couvent... mais je n'ai rien, rien... et je ne peux pas travailler pour gagner ma vie... Il faut que j'aille là où la miséricorde du bon Dieu me fait trouver le pain et le vêtement.

Elle ouvrit la bourse, et fit glisser sur sa main la monnaie qu'elle contenait; puis, la resserrant après l'avoir considérée, elle ajouta avec amertume : — Qu'est-ce que cela pour les nécessités qu'il y a ici? c'est comme la goutte d'eau qui tombe sur une terre calcinée.... Si cet argent était à moi, je ne le dépenserais pas, je le jetterais au premier pauvre qui s'arrêterait à la porte du château. — L'horloge sonna neuf heures en ce moment. Agathe jugea qu'il était temps de descendre. Elle était trop fière et trop bien élevée pour avoir seulement la pensée d'aller toute seule trouver les marchands colporteurs, et, passant dans la chambre où dormaient les enfans, elle réveilla doucement l'aînée, qui était sa filleule et sa favorite. La petite fille fut bientôt prête; sa tante la prit par la main, et toutes deux descendirent à pas de loup.

La salle où s'étaient réfugiés les marchands était une vaste pièce qui avait conservé quelques traces de sa destination primitive. Sans doute elle avait vu jadis de splendides et joyeux festins; l'on apercevait encore çà et là sur les panneaux des cornes d'abondance enlacées à des guirlandes de roses, et des têtes de satyres riaient jusqu'aux oreilles à chaque coin de la haute cheminée, dont le chambranle était orné d'une figure de Bacchus sculptée en plein relief au milieu de la foule d'attributs qui caractérisent le dieu des buveurs. Mais il n'y avait plus trace d'ameublement dans cette salle à manger abandonnée depuis un siècle; la mousse qui verdissait les pavés de marbre remplaçait les tapis, et les araignées filaient d'impalpables rideaux devant les fenêtres à moitié brisées. Les hôtes temporaires de ce séjour délabré s'y étaient arrangés avec l'industrie particulière aux gens sujets à entreprendre de longs et incommodes voyages. Ils avaient improvisé une espèce de mobilier avec leurs effets; deux malles rapprochées et recouvertes d'un tapis servaient de table; des ballots remplaçaient les siéges, et une de ces grosses lanternes de toile que les rouliers suspendent la nuit au timon de leur charrette éclairait suffisamment la salle.

Agathe de Colobrières heurta un petit coup et entra tenant par la main sa jeune nièce, l'autre main cachée dans les profondeurs de la poche où elle avait mis les économies de la baronne. S'il se fût agi de se présenter ainsi devant des gens de sa qualité, elle aurait éprouvé un insurmontable embarras, elle aurait été bien gauche et bien troublée; mais elle ne se mettait point en peine pour aborder ces petites gens, et, faisant une légère inclination de tête, elle leur dit simplement : — Bonsoir. Peut-on, sans vous déranger, voir vos marchandises?

Le négociant ambulant se leva un peu surpris à l'aspect de cette belle fille qui s'était arrêtée au milieu de la salle d'un air fier, indifférent et modeste, attendant qu'il étalât sa pacotille. Bien qu'elle ne portât qu'une assez méchante robe de droguet, elle avait la démarche d'une princesse, et l'orgueil de sa race était comme empreint sur son front large et découvert. Le marchand s'inclina respectueusement, et dit en avançant un des ballots qui remplaçaient les fauteuils : — Madame, daignez prendre la peine de vous asseoir. Si vous m'eussiez fait demander, je me serais rendu à vos ordres... A l'instant je vais déballer les dentelles, les soieries, ce que j'ai de mieux.—Montrez-moi les fichus et les rubans, répondit Agathe en s'asseyant sur le siége improvisé et en retenant sur ses genoux l'enfant qui commençait à regarder autour d'elle d'un œil curieux. Mlle de Colobrières elle-même se prit à observer avec quelque surprise tout ce qui l'environnait. Les ballots de marchandises formaient une pile régulière au fond de la salle, et derrière cette espèce de paravent un homme dormait roulé dans son manteau de voyage. Ses éperons d'argent reluisaient dans la pénombre, et son fusil, droit contre le mur, était à portée de sa main. Cette mesure de précaution semblait motivée par le mauvais état des serrures du château et l'importance des valeurs contenues dans une valise placée sur la table. Au moment où Agathe était entrée, le marchand mettait sans doute en ordre sa comptabilité; un portefeuille de maroquin dont les pages étaient barbouillées de chiffres était ouvert à côté de la valise, des flancs de laquelle s'échappaient des poignées d'écus de six livres entremêlés de louis d'or. Le propriétaire de cette grosse bourse était un homme encore jeune et d'agréable figure; il ne paraissait pas au-dessus de sa condition pour le langage et les manières, mais il y avait dans sa physionomie quelque chose d'intelligent et de décidé qui lui tenait lieu de distinction. Il rejeta dans la valise, d'une main indifférente, toute cette belle monnaie dont la vue étonnait Agathe, et se mit à déployer ses fichus et ses rubans. Jamais Mlle de

Colobrières n'avait vu de si magnifiques chiffons; il y avait des fichus de cambrasine de Smyrne et de satin des Indes brodés de fleurs, de papillons et d'oiseaux; il y avait des rubans de toutes couleurs lamés d'or et d'argent. La petite fille faisait des cris de joie en voyant toutes ces belles choses; Agathe les considérait d'un regard ébloui et gardait le silence : elle était un peu embarrassée de déclarer que tout cela était trop beau pour elle. Le marchand ne devina pas apparemment le motif de ce silence et de cette hésitation, car il dit en repoussant ses cartons ouverts : — J'ai peut-être quelque chose de mieux encore.

— Ne cherchez plus, ce n'est pas la peine, répondit Agathe avec un soupir et en tirant du fond de sa poche la petite bourse; je voudrais seulement un fichu bien simple, quelque chose d'uni et à bon marché. Tout ce que vous me montrez là est trop élégant.

— Il ne peut rien y avoir au contraire d'assez élégant pour vous, madame la baronne, répliqua poliment le marchand.

— Je ne suis point Mme de Colobrières, répondit Agathe en rougissant; je suis sa belle-sœur. Il ne serait pas séant à une demoiselle de porter des parures si riches.

— Oh! ma tante, rien qu'une fois faites-vous belle! s'écria naïvement la petite fille; cela ne vous est jamais arrivé, ni à nous autres non plus.

— Quand on demeure toute l'année à la campagne, on n'a pas besoin de toutes ces parures, interrompit Mlle de Colobrières en se hâtant de couper court aux observations de l'enfant; mais l'obstinée petite fille, excitée par la vue de toutes les belles choses que le marchand continuait à déployer sous ses yeux, s'écria avec volubilité :

— Nous aurions bien besoin d'acheter tout cela, au contraire; alors Nanon, la fille du gabelou, ne ferait plus tant la fière à la messe, quand elle passe devant notre banc avec sa robe de siamoise et sa coiffe à papillon. Nous serions vêtues de neuf comme elle, tandis qu'il faut rapiécer tous les samedis nos habits du dimanche.

Un sentiment d'orgueil puéril et naïf fit monter la rougeur au front d'Agathe, elle imposa silence à la petite fille d'un air confus; mais, surmontant presque aussitôt cette impression, elle repoussa d'une main les cartons de soieries, jeta de l'autre sa légère bourse sur la table, et dit d'un air de dignité triste :

— Nous ne sommes pas riches; voilà tout ce que je peux dépenser aujourd'hui.

— N'importe, mademoiselle, répondit vivement le marchand; faites-

moi l'honneur de choisir tout ce qui sera à votre convenance; vous paierez plus tard.

Agathe secoua la tête avec un geste de remerciement et de refus; mais le marchand insista :

— Vous acquitterez cette petite dette dans un an, si cela vous convient, mademoiselle, lui dit-il; dans un an je reviendrai ici.

— Alors je n'y serai plus, répondit Mlle de Colobrières d'un ton mélancolique; là où je vais, on n'a plus besoin de pompons et de fichus de soie, l'on a une robe de laine noire qui dure toute l'année, et un voile qu'on ne change jamais.

— Vous entrez au couvent, mademoiselle? dit le marchand avec une expression contenue de surprise et d'intérêt.

— Oui, bientôt, et réellement je n'ai pas besoin de toutes ces parures, répondit-elle toujours du même ton triste et résigné; cherchez, je vous prie, pour moi, ce que vous avez de plus simple.

Le colporteur alla, pour la satisfaire, ouvrir un ballot rangé au fond de la salle. Tandis qu'il cherchait, Agathe s'amusait à regarder les marchandises entassées devant elle. Parmi les coffrets, les cartons et les assortimens de mercerie, elle avisa un portefeuille qu'elle se mit à parcourir avec curiosité. C'était une collection d'assez belles gravures. La plupart représentaient des scènes gracieuses, des bergeries où les amours joufflus et les tendres déités de l'Olympe se jouaient avec de mignardes pastourelles et d'innocens bergers ornés de rubans roses; mais au milieu de ces compositions galantes et champêtres il s'en trouva une d'un genre différent, et qui frappa singulièrement Mlle de Colobrières. L'artiste, saisi d'une lugubre inspiration, avait peint dans toute son horreur une scène de la vie cloîtrée. Entre les murs humides d'un caveau qu'éclairait à peine une lampe près de s'éteindre, on voyait une religieuse couchée sur son lit de paille. Elle expirait au fond de l'*in-pace*, et ses mains débiles, ses yeux atones, se tournaient vers le ciel avec une expression indicible; comme le roi-prophète, elle semblait s'écrier du fond de cet abîme et implorer sans espoir les miséricordes divines.

Agathe considéra cette funèbre image d'un regard épouvanté; tout ce qu'il y avait dans son ame de répugnance pour la vie monastique, d'horreur pour les vœux qu'elle allait prononcer, se réveilla violemment. Elle laissa tomber la gravure sur ses genoux et fondit en larmes. Le marchand revint vers elle à ce moment. A la vue de l'estampe, il comprit le motif de cette explosion de douleur, et dit d'une voix

émue : — Vous allez entrer au couvent, mademoiselle? C'est un terrible parti, si vous n'êtes pas appelée par une grande vocation. Pardonnez si j'ose avoir un avis sur ce qui vous concerne; mais il me semble que vous commettrez un crime contre vous-même en vous enterrant ainsi vivante. Quels regrets vous éprouverez peut-être un jour!

— Des regrets! j'en ai déjà! s'écria Mlle de Colobrières, dont les sentimens si long-temps contenus achevèrent de déborder. La vie du couvent me répugne, l'avenir m'épouvante; mais il faut que je subisse mon sort.

— Vous avez un père, une mère, qui exigent ce sacrifice?

— Non; mes parens sont morts.

— Eh bien! alors, qui vous le commande?

— La nécessité, répondit Agathe avec amertume. Pour une fille noble et pauvre, il n'y a pas d'autre asile sur la terre que le couvent : c'est là que la plupart des femmes de notre famille sont allées s'ensevelir à la fleur de leur âge. Il y a long-temps que les Colobrières, n'ayant plus de fortune pour soutenir leur rang, nous sacrifient ainsi. Hélas! pourquoi Dieu, vers lequel nous allons malgré nous, ne nous prend-il pas au berceau, lorsque nos cœurs innocens n'ont encore aucun attachement à ce monde?

Tandis qu'Agathe parlait ainsi en élevant vers le ciel ses beaux yeux noyés de larmes, le marchand la considérait avec une expression singulière. Cet homme était réellement au-dessus de sa vulgaire condition; c'était une de ces natures promptes et hardies, dont les résolutions sont soudaines, les volontés puissantes, et qui triomphent par leur audacieux bon sens des situations les plus difficiles. C'était à ces qualités que Pierre Maragnon devait déjà une fortune acquise dans de chanceuses spéculations. A l'aspect de cette belle fille, de cette noble demoiselle qui baissait en ce moment devant lui ses yeux pleins de larmes et semblait confuse de s'être laissé aller devant un inconnu à ce mouvement de douleur, d'avoir osé parler de ses secrètes angoisses, Pierre Maragnon avait compris que ce mouvement d'abandon pouvait décider de l'avenir, de la destinée de tous deux : une idée presque insensée s'était tout à coup présentée à son esprit. Avec la promptitude, l'énergique sang-froid qu'il apportait dans toutes ses entreprises, il calcula les chances de cette situation; elles lui semblèrent favorables, et il osa concevoir une espérance, un dessein, le dessein d'emmener Mlle de Colobrières et d'en faire sa femme, sa femme à lui, Pierre Maragnon. Pour quiconque aurait lu en ce moment dans

l'esprit d'Agathe, cette idée eût été le comble de la présomption et de la folie. La pauvre demoiselle ne prenait pas garde seulement à celui qui arrêtait sur ses beaux yeux baissés un regard si pénétrant et si profond. Pour l'indigente petite-fille des barons de Colobrières, un marchand, un roturier n'était pas un homme, et Pierre Maragnon lui inspirait une bienveillance hautaine plus mortifiante peut-être pour celui qui en était l'objet qu'une parfaite indifférence. Il fallait d'abord réduire cet orgueil instinctif, briser ce long préjugé en l'attaquant sans détours et sans ménagemens; Pierre Maragnon s'y décida, au risque d'encourir dès le premier mot le courroux d'Agathe.

— Mademoiselle, lui dit-il d'un ton respectueux et calme, vous allez me trouver bien hardi; mais, après vous avoir manifesté mon sentiment sur votre situation, je crois devoir encore vous donner un conseil : résignez-vous à tout au monde plutôt que d'entrer au couvent. Vous ne pouvez rester dans votre famille, elle est trop pauvre pour vous garder; eh bien ! quittez-la et allez vivre ailleurs. Travaillez, s'il le faut; ce n'est ni un déshonneur, ni même un malheur : ne vaut-il pas mieux un travail pénible, continuel, avec la liberté, que l'oisiveté entre les quatre murs d'une cellule, d'une prison d'où l'on ne doit sortir ni vivante ni morte ?

— C'est vrai ce que vous dites là, répondit Mlle de Colobrières étonnée, mais non révoltée d'un tel langage. Si je pouvais renier ma noblesse et renoncer à mon nom, dès demain, dès à présent mon parti serait pris; j'irais vivre n'importe où du travail de mes mains plutôt que de me faire religieuse.

— Eh ! qui vous en empêche, mademoiselle ? dit hardiment Pierre Maragnon. Avec un peu de courage et de résolution, vous descendriez de ce rang qui vous impose un si terrible sacrifice; vous deviendriez une petite bourgeoise. Vous n'avez d'autre refuge que le couvent, parce que vous êtes trop pauvre pour épouser un homme de votre condition; mais un roturier s'estimerait heureux de vous épouser sans dot.

— Jamais un homme sans naissance n'oserait me demander en mariage, répondit naïvement Agathe.

— La situation où vous êtes peut donner à quelqu'un cette audace, dit le marchand d'un ton grave et en regardant fixement Mlle de Colobrières.

Elle le comprit. Ses joues devinrent pourpres; un éclair de fierté, d'indignation peut-être, brilla dans ses yeux; mais ce mouvement du sang passa aussitôt : elle ne répondit pas et demeura pensive. Lorsque

Pierre Maragnon la vit réfléchir ainsi, il jugea que son triomphe était certain. Dissimulant sa joie et le sentiment très vif qui déjà remplissait son ame, il se prit à raisonner derechef sur le sort des jeunes filles cloîtrées sans vocation. Bien que sa jeunesse et sa bonne mine dussent lui inspirer une certaine confiance, il fut assez habile pour ne tenter aucune séduction vulgaire; il ne parla point de ce qui se passait dans son cœur; il sut contenir l'admiration mêlée de respect et de tendresse que lui avait tout à coup inspirée la beauté d'Agathe, et il se mit à discourir sur la possibilité d'une alliance entre un roturier enrichi et la descendante d'une famille illustre et complètement ruinée. Il expliqua nettement sa position; elle était prospère. Orphelin dès son enfance, il devait à son travail, à son activité, une fortune qui représentait dix fois la valeur du château de Colobrières et terres adjacentes. Agathe l'écoutait confuse et tentée, non par son cœur, mais par sa raison, qui lui disait qu'après tout il vaudrait mieux devenir la femme de ce marchand que de s'enfermer dans un cloître pour le reste de ses jours.

La petite fille s'était endormie sur les genoux de sa jeune tante; tout reposait dans le vieux manoir. Le châtelain de Colobrières, loin de se douter de l'affront dont il était menacé, sommeillait près de sa femme, et rêvait qu'il trouvait sous son chevet un beau sac d'écus avec lesquels il faisait réparer le château et s'achetait un habit neuf. Mlle de Colobrières et Pierre Maragnon eurent tout le temps de se parler et de s'entendre; lorsque l'horloge sonna minuit, ils étaient encore ensemble. Agathe n'était point décidée pourtant. A mesure que cette situation se prolongeait, elle sentait davantage l'importance du consentement ou du refus qu'elle allait prononcer. Pâle, oppressée, tremblante, elle se taisait ou ne répondait que par des monosyllabes mêlés de soupirs aux raisons pressantes de Pierre Maragnon, qui tâchait de la déterminer; mais, pendant ces longs pourparlers, il avait fait un progrès immense : sans s'en apercevoir, Mlle de Colobrières arrivait à le traiter d'égal à égal, et plus d'une fois elle l'avait appelé monsieur. Enfin, ne pouvant se résoudre encore, elle lui dit :

— Dans le trouble d'esprit où tout ceci me jette, monsieur, je ne puis rien décider. J'ai besoin d'être seule, de me recueillir en moi-même, de prier Dieu avant de vous répondre; je vous demande quelques heures. La nuit est avancée déjà, et vous repartez demain matin; eh bien! dès que la première clarté de l'aube paraîtra là-bas, derrière les collines, ma résolution sera prise. Si vous ne me voyez pas revenir,

quittez sur-le-champ ce château, car je me serai résignée à mon sort...

Elle s'était levée. Pierre Maragnon lui dit alors d'un ton soumis et pénétré : — Votre salut ou votre perte sont entre vos mains, mademoiselle; que le ciel vous inspire et vous ramène ici demain matin!

Agathe souleva dans ses bras la petite fille endormie, et sortit lentement. Il lui fallait traverser une partie du château pour regagner sa chambre. Le silence de la nuit, les pâles clartés de la lune qui formait sur les parquets disjoints des cadres lumineux, donnaient à ces vastes salles, depuis long-temps inhabitées, un aspect lugubre et désolé qui frappa Mlle de Colobrières; elle jeta autour d'elle un long regard, comme pour constater la décadence, la ruine entière de sa maison, et passa outre en réfléchissant sur cette orgueilleuse misère, sur le douloureux contraste d'une si étroite indigence avec cette haute noblesse, sa seule et funeste dot. En rentrant dans sa chambrette, elle déposa l'enfant sur le lit, et s'assit pensive devant le prie-dieu. Sa lampe, qu'elle avait laissée allumée, ne jetait plus qu'une lueur vacillante sur les boiseries noirâtres qui se découpaient sur le fond terne des lambris. Au milieu du silence universel, on entendait l'invisible ciron qui travaillait sourdement dans le bois, et poursuivait la lente destruction de ces jolies sculptures creusées dans le chêne ou le noyer. Par momens, le bruit de l'insecte rongeur était interrompu par de légers frôlemens; c'étaient les souris affamées qui trottaient derrière les panneaux, et faisaient tomber le plâtre humide des vieux murs. On était à la fin d'octobre; déjà la mauvaise saison faisait sentir son âpre influence, et, à mesure que la nuit avançait, un air plus froid pénétrait dans la chambre à travers les ais délabrés de la fenêtre, et faisait frissonner Agathe. La pauvre fille s'était mise à genoux, elle voulait prier; mais, tandis que son cœur essayait de s'élever vers Dieu, son esprit demeurait livré aux tourmens de la réflexion. Comme toutes les personnes qu'aucune passion, aucun sentiment vif n'entraîne, elle demeurait incertaine, épouvantée, devant les deux partis entre lesquels il fallait opter, et tremblait, quoi qu'elle fît, de s'en repentir le lendemain. Si elle eût trouvé autour d'elle plus de sympathie et de tendresse, l'amour de la famille l'eût emporté en ce moment; elle aurait songé à la désolation, à la honte qu'une mésalliance jetterait sur sa maison; mais le baron ne prenait pas grand intérêt à son sort; tout ce qu'il y avait en lui de sentimens affectueux était absorbé par les gentils marmots dont le nombre s'accroissait

chaque année. Lorsque tous ces jolis enfans s'ébattaient autour de lui, il devenait soucieux, comme le bûcheron dans le conte du *Petit Poucet*, et calculait qu'il élèverait plus aisément sa nichée lorsqu'il serait débarrassé de la pauvre Agathe. La baronne était une digne femme, mais les embarras d'une existence si gênée la rendaient égoïste, et la forçaient à des combinaisons qui, chez une nature moins bonne, eussent dégénéré aussi en sordides calculs. Mlle de Colobrières sentait bien tout cela, et c'était cette humiliante et douloureuse certitude qui lui faisait envisager sans effroi la colère, l'indignation des siens à la nouvelle inouie de son mariage. Elle balançait encore pourtant: comme il arrive souvent dans les circonstances les plus importantes de la vie, ce fut un incident puéril qui la décida. Tandis qu'elle était livrée à ces angoisses, et qu'elle observait avec effroi, à travers les volets, le crépuscule qui déjà se répandait à l'horizon, l'enfant, couchée sur le lit, s'agita et soupira, poursuivie par quelque mauvais rêve. Agathe vint auprès d'elle, la releva doucement sur l'oreiller, et baisa ses joues fraîches en les baignant de larmes. Ce mouvement éveilla la petite fille, qui lui passa instinctivement les bras au cou en murmurant : — Ma tante, montrez-moi donc tout ce que le marchand vous a vendu ce soir.

— Je n'ai rien acheté, répondit Agathe; allons! dors! Veux-tu que je te ramène dans l'autre chambre avec tes frères?

— Non; je veux rester ici, dit l'enfant en regardant autour d'elle; ma mère m'a promis que cette chambre serait la mienne, parce que je suis l'aînée.

— Ah! fit Mlle de Colobrières, et elle t'a dit que tu l'aurais bientôt?

— Tout de suite, dès que vous serez au couvent, répondit-elle avec le naïf égoïsme que les enfans apportent dans toutes leurs petites combinaisons.

— Au couvent!.. je n'irai pas!.. et je te laisse ma chambre, Euphémie!.. dit Mlle de Colobrières en se relevant vivement.

L'enfant était retombée sur l'oreiller; une minute après, elle s'était rendormie. Agathe prit dans le tiroir qui renfermait tout ce qu'elle possédait — sa petite croix émaillée, son livre de prières; puis elle ouvrit doucement sa chambre, traversa le château d'un pas ferme et rapide, et descendit dans la cour. Depuis que le jour avait commencé à poindre, Pierre Maragnon attendait, les yeux tournés vers la grande porte. Sans doute, il avait craint et tremblé dans son ame qu'elle ne se rouvrît pas; car ses traits altérés, la pâleur de son visage, décelaient une nuit d'inquiétude et d'anxiété. A l'aspect de Mlle de Colobrières,

il devint encore plus pâle, et il sentit comme un vertige d'orgueil et de joie lui monter du cœur au cerveau; mais, dominant aussitôt cette violente émotion, il vint au-devant de Mlle de Colobrières, et lui dit d'un ton tranquille, avec le même respect que s'il eût parlé à une reine : — Mademoiselle, nous allons partir sur-le-champ si c'est votre volonté; dans quatre heures, vous serez à Antibes; pour ce que nous devrons faire ensuite, vous me donnerez vos ordres.

— Allons, monsieur, répondit Agathe d'une voix oppressée et d'un ton modeste et résolu tout à la fois; mais, au lieu de nous rendre directement à Antibes, il faut passer par le village de Saint-Peyre, et nous y arrêter une heure.

Les mules étaient déjà chargées, et les deux valets qui les conduisaient les avaient rangées en file hors de l'enceinte du château. Un grand jeune homme, celui-là même qui dormait, son fusil à portée de la main, lorsque Agathe était venue le soir précédent, se tenait discrètement dehors, le pied dans l'étrier; sa ressemblance avec Pierre Maragnon annonçait suffisamment qu'ils étaient du même sang et portaient le même nom.

Sur un signe du marchand, la petite caravane se mit en route. Agathe était encore dans la salle; elle considérait divers objets disposés symétriquement sur l'embrasure intérieure d'une fenêtre comme sur une table; c'étaient des fichus, des dentelles, des étoffes. Au milieu de toutes ces belles choses et placé de manière à frapper d'abord les regards, il y avait un papier sur lequel était écrit : De la part de Mlle de Colobrières ! La petite bourse qui contenait les six livres quinze sous, fruit des économies de la baronne, avait été placée sous le papier. — C'est votre présent de noces, mademoiselle; je me suis permis de le faire en votre nom, dit le marchand.

— Ces pauvres enfans seront du moins habillés de neuf une fois dans leur vie ! murmura Agathe en remerciant Pierre Maragnon du regard. — Puis, elle ajouta vivement : Partons !...

Le marchand amena sa monture, un robuste cheval, capable de porter les quatre fils Aimon; il le monta hardiment en prenant en croupe Mlle de Colobrières, et partit au grand trot. Déjà la caravane avait disparu au détour du chemin, mais l'on entendait en avant le pas pressé des mules et le tintement des clochettes qu'elles portaient en collier.

En arrivant au bas de la colline et avant d'entrer dans le chemin sinueux qui conduisait à Colobrières, Agathe se retourna et jeta un dernier regard sur le château de ses pères, un regard amer, doulou-

reux et attendri, qui exprimait tous les sentimens de son ame. — Adieu! dit-elle mentalement; adieu, noble demeure d'où la pauvreté me chasse! S'il m'eût été permis de passer tristement et solitairement ma vie à l'abri de ces murs ruinés, si l'on m'eût laissé une petite place au foyer paternel et le droit de m'asseoir à la table indigente où je n'aurais peut-être pas trouvé le pain de chaque jour, je n'aurais pas abandonné ma famille et renié mon nom....

Ces pensées, cet éternel adieu, étaient mêlés de larmes silencieuses que Mlle de Colobrières essuyait d'une main, tandis que son autre main, passée au bras de Pierre Maragnon, s'y retenait instinctivement par une craintive étreinte. Le marchand, fier comme un monarque, chevauchait la tête haute, le cœur joyeux, rêvant au bonheur et à l'honneur qui l'attendait. Une fois hors de vue du château de Colobrières, il mit son cheval au pas, et prit la liberté de demander à Agathe si elle avait quelque dessein en allant à Saint-Peyre.

— Le dessein de me marier avec vous aujourd'hui même, répondit-elle simplement.

Ces paroles firent tressaillir intérieurement Pierre Maragnon. Dans son ravissement, il fut près de porter à ses lèvres la petite main qui serrait sa manche de ratine verte; mais, retenant l'expression de ses sentimens, il se borna à répondre du ton le plus respectueux : — Je n'aurais pas osé prendre sur moi de vous presser à ce sujet, mademoiselle; pourtant je pensais que dans votre position le parti le plus convenable que vous pussiez prendre était de ne pas différer l'honneur que vous voulez me faire, et votre résolution me comble de joie. Si vous voulez, nous laisserons mon monde aller au petit pas, et nous prendrons les devans pour arriver les premiers.

— Oui, c'est une bonne idée, répondit Agathe; il faudrait arriver à Saint-Peyre avant l'heure de la messe.

Le marchand donna de l'éperon à son cheval, et, le détournant de la route, il le lança à travers champs; de cette manière, il eut bientôt dépassé la caravane, qui défilait posément entre deux ornières si profondes, que les gens mal intentionnés auraient pu s'y mettre en embuscade. Agathe, un peu effrayée de la vive allure du cheval, retirait sous sa jupe ses pieds mignons, et étreignait des deux bras son cavalier, lequel ne ressemblait pas mal, en ce moment, à Pierre de Provence enlevant la belle Maguelone.

Il était environ sept heures du matin lorsque le jeune couple arriva devant l'église de Saint-Peyre : déjà le sacristain avait sonné le premier coup de la messe; mais la population villageoise était aux champs, et il

n'y avait sur le parvis que deux ou trois vieillards qui se chauffaient au soleil. Le marchand attacha son cheval à la claire-voie qui entourait le jardinet du presbytère, et suivit Mlle de Colobrières dans l'église; tous deux s'agenouillèrent à l'entrée de la nef déserte; puis Agathe, faisant signe à Pierre Maragnon de l'attendre, se dirigea vers la sacristie. Déjà le curé revêtait ses ornemens, assisté du garçonnet qui devait servir la messe; c'était un jeune prêtre assez lettré, d'une piété tolérante et d'une grande vertu. De loin en loin, en visitant ses ouailles, il était allé au château de Colobrières, et Agathe était bien connue de lui. — Que la bénédiction du ciel soit sur vous, mademoiselle! Est-ce qu'il est arrivé quelque malheur à Colobrières? s'écria-t-il à l'aspect d'Agathe, qui s'avançait vers lui toute pâle et agitée.

— Non, monsieur le curé, répondit-elle; c'est moi que la chose regarde, et je viens vous prier de m'entendre sur-le-champ en confession.

Le curé, fort étonné, fit signe à son petit clerc de se retirer, et s'assit après avoir fermé la porte de la sacristie. Alors Mlle de Colobrières se mit à genoux, et, après lui avoir raconté ce qui s'était passé la nuit précédente, elle lui déclara sa résolution et le dessein avec lequel elle était venue le trouver. Le cas était étrange, embarrassant. Mlle de Colobrières, étant orpheline et majeure, pouvait se marier à son gré; mais sa famille avait à la rigueur les moyens d'attaquer cette mésalliance: il fallait d'ailleurs accomplir préalablement les formalités exigées, sauf les cas exceptionnels, par les lois ecclésiastiques. Le bon prêtre refusa d'abord; peut-être espérait-il qu'Agathe renoncerait à sa résolution, et se laisserait ramener sans scandale et sans bruit à Colobrières. Au premier mot qu'il lui en toucha, elle se releva et lui dit d'un ton ferme : — Non, monsieur le curé, je n'ai pas fait ce pas pour reculer, je suivrai Pierre Maragnon où il lui plaira de me conduire, et il m'épousera quand il voudra; mais c'est pour vous un cas de conscience de me laisser partir ainsi : puisque j'ai résolu de m'en aller avec lui, ne vaudrait-il pas mieux que ce fût comme sa femme que comme sa maîtresse qu'il m'emmenât? Hélas! si nous faisons une telle faute l'un et l'autre, c'est bien malgré nous.

Cette espèce de raisonnement alarma le curé. C'était un homme vraiment religieux, d'une conscience timorée, d'un caractère droit et décidé.

— Mademoiselle, dit-il après réflexion, je consens à vous marier; que Dieu vous fasse la grace de vivre ensuite sans regret, sans repentir! Après la cérémonie, j'irai trouver M. le baron de Colobrières. Ce ma-

tin l'on vous cherche sans doute, et l'on aura tout supposé plutôt que de soupçonner ce qui arrive. J'intercéderai pour vous, mais je crains que ce soit sans succès. Une dernière fois, songez-y : êtes-vous bien résolue à tout quitter ainsi, à vous séparer pour toujours de votre famille, qui ne se souviendra jamais de vous peut-être sans colère et sans honte?

— Mon plus grand désir est qu'elle me pardonne, répondit Agathe avec une fermeté triste; mais je ne l'espère pas, monsieur le curé, et, en quittant Colobrières, je savais bien que c'était pour toujours.

Le curé lui fit signe de se remettre à genoux, et, après avoir prié avec elle et accompli les actes qui doivent précéder la cérémonie religieuse, il lui commanda d'aller l'attendre dans l'église et de dire à Pierre Maragnon de venir le trouver à son tour. Sur l'ordre du prêtre, le petit clerc alla quérir deux de ces vieux bonshommes qui se chauffaient au soleil, sous le porche, afin qu'ils servissent de témoins. Un quart d'heure plus tard, Pierre Maragnon et Agathe de Colobrières étaient mariés.

En sortant de l'église, les nouveaux époux trouvèrent sur la place toute la caravane qui venait d'arriver. Pierre s'approcha alors du jeune homme qui l'accompagnait dans son voyage, et il dit, avec une expression indicible de joie et d'orgueil, en lui montrant la belle Agathe : Jacques, va lui donner la main; elle est ta sœur!

Dans l'après-midi du même jour, tandis que les mariés s'en allaient sur la route de Marseille, le curé prit le chemin de Colobrières. Le baron et sa femme en étaient encore aux conjectures; ils avaient trouvé sur l'embrasure de la fenêtre les cadeaux de noces d'Agathe, mais ils ne savaient ce que cela voulait dire, et leur esprit se perdait dans une foule de suppositions qui n'approchaient pas de la vérité. Lorsque le curé eut raconté simplement les faits, le baron entra dans des transports de colère et d'indignation, et la baronne répandit des larmes. La bonne dame, malgré sa douceur naturelle et son indulgence, était indignée aussi contre sa belle-sœur, et elle s'écriait d'un air de courroux et de désolation comique : — Mlle de Colobrières la femme de Pierre Maragnon! Je concevrais peut-être qu'elle eût eu la faiblesse de l'aimer; mais celle de l'épouser, jamais!

Le baron de Colobrières renia sa sœur Agathe; il la maudit, et fit défense expresse qu'on prononçât jamais son nom devant lui. Après cette déclaration solennelle, il fit dresser avec des broussailles une espèce de bûcher au milieu de la grande cour, et, quand le feu fut bien

allumé, il y jeta fièrement les cadeaux d'Agathe. La baronne faisait de grands soupirs en voyant les pièces d'étoffe disparaître au milieu des flammes, elle calculait tout ce qu'on aurait pu faire de vêtemens neufs avec ces belles choses qui bientôt ne furent plus qu'une poignée de cendres; mais elle connaissait trop bien son mari pour hasarder la moindre observation, elle savait que le digne gentilhomme aurait mieux aimé vêtir ses enfans d'une peau d'agneau, comme on représente le petit saint Jean, que de les habiller avec les cadeaux de noces de Pierre Maragnon. Elle serra en gémissant les six livres quinze sous qui s'étaient retrouvées intactes dans la bourse, et, considérant que tout ce malheur était venu de l'idée qu'elle avait eue de dépenser ses économies, elle se promit bien d'être plus avisée et plus prudente à l'avenir. L'exemple d'Agathe la tint d'ailleurs éveillée sur le sort de ses filles : les cinq aînées ne virent pas fleurir leurs dix-huit ans dans le château paternel, et, bien avant l'âge où leur tante aima mieux épouser un roturier que de prendre le voile, elles étaient cloîtrées et avaient fait leurs derniers vœux.

La baronne songea tout le jour aux nouvelles que lui avait apportées son mari. Elle en était tout émue d'étonnement et de joie, car son indignation contre sa belle-sœur était depuis long-temps apaisée, et, au fond de l'ame, elle lui avait pardonné sa faute. Elle n'avait pas l'espoir d'amener son mari aux mêmes sentimens d'indulgence, mais elle se disait, et c'était beaucoup dans ses idées, que du moins à l'avenir elle oserait prononcer devant lui le nom d'Agathe, et qu'elle pourrait encore avoir de ses nouvelles.

Le même jour, après souper, lorsque la Rousse eut ôté le couvert, et que Gaston s'en fut allé avec sa sœur se promener au clair de lune sur la terrasse, le baron recommença à siffler ses fanfares *mezza voce* en battant la mesure sur la table; cette fois, Mme de Colobrières ne s'endormit pas; elle attendit ce qui allait encore surgir de cette préoccupation. Elle se figurait que le baron songeait encore à sa sœur Agathe. Au bout d'un quart d'heure, il se renversa au dossier de sa chaise avec un grand soupir, et dit tristement :

— Ma femme, ne vous êtes-vous pas aperçue, la nuit dernière, qu'il pleuvait dans notre chambre comme en plein champ?

— Voilà bien des années que je m'en aperçois chaque fois qu'il fait mauvais temps, répondit-elle en soupirant aussi.

Le baron réfléchit encore un peu, puis il reprit : — Je ne sais comment on pourrait remédier à cela. — Je le sais, moi, répliqua la ba-

ronne; il faudrait faire remettre les vitres et placer de bons contrevents neufs aux fenêtres.

— Et l'argent nécessaire pour les payer, si vous saviez aussi où le prendre? fit le baron avec quelque ironie et en haussant les épaules, comme un homme qu'on entretient de propos chimériques.

A ce moment, une idée s'offrit subitement à l'esprit de la baronne; elle hocha la tête, et répondit gravement : — L'argent? sans doute je saurais où le trouver, si vous vouliez...

Il la regarda à son tour d'un air étonné, et, croyant deviner sa pensée, il lui dit avec une sorte d'indignation :

— Ah! madame, je vous croyais trop fière pour faire ressource des richesses de cette femme, et pour songer seulement à contracter envers elle la moindre obligation.

— Vous ne m'avez pas comprise, monsieur, répondit la baronne sans s'émouvoir; c'est elle, au contraire, qui nous aurait de grandes obligations. Voici l'idée qui m'est venue : Agathe de Colobrières doit être lasse de porter ce nom roturier de Maragnon; pour qu'elle puisse le quitter, vendez-lui la tour de Belveser; c'est un fief noble, une vraie savonnette à vilain, comme on dit; Agathe s'appellera Mme de Belveser, et personne ne pourra lui contester le droit de porter notre chardon de sinople sur les panneaux de son carrosse.

— Vendre la tour de Belveser! aliéner une propriété encore plus ancienne dans notre famille que le château de Colobrières! s'écria le baron; savez-vous, madame, qu'il conste de nos archives que la tour a été bâtie par Jéhan de Colobrières, dit Jeannet-Courte-Jambe, parce qu'il était devenu boiteux dans la mémorable expédition du comte de Provence contre les Sarrasins du Fraixinet?

— Je le sais, répondit tranquillement la baronne, et il m'a toujours semblé que ce brave seigneur avait mal choisi l'emplacement de cet édifice, une roche pelée, environnée d'un terrain qui, bon an, mal an, ne produit rien du tout.

— Autrefois il y avait des redevances, murmura le baron; il y avait de bonnes terres qui ont passé en d'autres mains.

— Eh bien! à votre tour, défaites-vous des mauvaises, dit vivement Mme de Colobrières; cela vous rendra un peu d'argent, et ce sera une satisfaction pour vous de penser que votre sœur ne porte plus ce nom de Maragnon... Si jamais elle se présentait devant vous, vous ne seriez pas obligé du moins de l'appeler ainsi...

— Moi! souffrir que cette femme paraisse jamais devant mes yeux!

interrompit le baron; mais, madame, à quoi songez-vous avec vos suppositions?

— Je ne suppose rien, je me rétracte, se hâta de répondre Mme de Colobrières. Agathe, il est vrai, n'osera jamais se présenter ici, nous ne devons pas la revoir; mais est-ce une raison pour refuser ce que je vous propose? Il ne s'agirait pas de lui faire directement des ouvertures; on prierait M. le curé d'écrire, comme si cette idée venait de lui, et lui-même pourrait terminer l'affaire en votre nom. La tour de Belveser vaut bien cinq cents écus?

— Elle vaut davantage, répondit le baron; mais je dois avouer que personne, dans le pays, ne m'en offrirait seulement un double louis.

— Des siècles se passeraient sans qu'il se présentât un acquéreur! s'écria la baronne; je me suis laissé dire que feu M. votre grand-père, pressé par un homme auquel il avait acheté un cheval à crédit, voulut lui abandonner en paiement cette propriété, et qu'il refusa de la prendre.

— Cela ne m'étonne pas, répliqua naïvement le baron.

— Je ferai part de mon idée à M. le curé, reprit Mme de Colobrières, sentant que le moment de prendre l'initiative était venu, c'est lui qui agira seul; car, j'en conviens, nous ne pouvons avoir directement aucun rapport avec la veuve de Pierre Maragnon.

C'était le curé de Saint-Peyre, celui-là même qui, trente ans auparavant, avait marié Mlle de Colobrières, que la baronne comptait charger de cette négociation. Le digne homme avait vieilli dans son humble presbytère, sans ambitionner un bénéfice plus considérable. Il visitait souvent la famille de Colobrières, et s'était un peu mêlé de l'éducation des enfans. Gaston lui devait de pouvoir expliquer passablement les auteurs latins, et de savoir écrire une lettre en français. Lorsque la baronne lui eut manifesté ses intentions, il trouva la chose convenable, et se chargea d'écrire à Mme Maragnon, sans lui adresser toutefois aucune proposition directe, et sans la flatter surtout de l'espoir d'une réconciliation impossible. Quelques jours plus tard, il reçut la réponse suivante :

« MONSIEUR LE CURÉ,

« J'ai été comblée de joie en recevant les nouvelles que vous m'envoyez de mon frère et de ma chère sœur. Quoique je ne me flatte point qu'ils me rendent jamais quelque part de leur amitié, je leur con-

serve toute la mienne, et ne cesse de former des vœux pour leur bonheur. Si l'occasion se présente de leur parler de moi, dites-leur, monsieur le curé, que j'ai toujours pleuré la perte de leur affection, et regretté de les avoir affligés par mon mariage, mais que le ciel m'a pardonné cette faute, puisqu'il a permis que je fusse heureuse avec Pierre Maragnon.

« Je vous remercie de m'avoir prévenue que la tour de Belveser est en vente, et vous envoie mes pouvoirs et l'argent nécessaire pour en faire l'acquisition en mon nom. Ce n'est pas cependant avec l'intention de m'anoblir une seconde fois que j'achète cet ancien domaine de notre famille : je veux porter jusqu'à la mort le nom qu'a honoré l'homme de bien auquel je fus unie.

« Des nombreux enfans que Dieu m'avait donnés, il ne m'est resté qu'une fille; tous mes souhaits seraient comblés si quelque jour mon frère et ma sœur daignaient l'appeler leur nièce.

« J'ose espérer, monsieur le curé, que votre bonté me favorisera d'une réponse, et je recommande à vos prières votre humble servante.

« Veuve MARAGNON. »

Les papiers qui accompagnaient cette lettre étaient en règle, et le messager qu'on en avait chargé remit en même temps au vieux curé les deux gros sacs d'écus, prix du domaine de Belveser. Il n'y avait plus qu'à terminer. Le tabellion de Saint-Peyre dressa l'acte de vente et le porta au baron, lequel signa en défendant que ce nom de Maragnon, qu'il venait pour la première fois de voir accolé à celui de Colobrières, fût derechef prononcé en sa présence. On ne lui avait point montré la lettre d'Agathe, de crainte que cette ferme résolution qu'elle exprimait de ne point quitter le nom roturier pour prendre le nom du fief noble ne lui fît regretter le consentement qu'il avait donné à la vente de la tour de Belveser. La baronne avait été attendrie en lisant la lettre de sa belle-sœur; les affections, les souvenirs de sa jeunesse, s'étaient réveillés dans son ame, et, lorsque le vieux prêtre lui eut communiqué sa réponse à Mme Maragnon, elle dit, les larmes aux yeux : — Je n'espère pas la revoir avant de mourir. Monsieur le curé, faites-moi du moins la grace de lui dire que j'ai toujours songé à elle avec affection, et que j'ai remercié Dieu en apprenant ses prospérités. Dites-lui aussi que je l'embrasse ainsi que sa fille, ma chère nièce.

La bonne dame se garda bien de parler à son mari de cette espèce

de post-scriptum ajouté à la lettre du curé, et il ne fut plus du tout question d'Agathe au château de Colobrières. Gaston et sa sœur ignorèrent ce qui s'était passé, leur mère ne jugeant pas à propos de leur révéler l'existence de cette tante dont ils n'avaient jamais entendu parler. On leur apprit seulement que la tour de Belveser ne faisait plus partie des domaines de la famille, et ni l'un ni l'autre ne songea à demander le nom de l'acquéreur.

Lorsque le baron se vit en possession d'une somme de cinq cents écus, il se figura qu'il ne viendrait jamais à bout de la dépenser. Comme la plupart de ceux qui n'ont guère manié d'argent, il ne savait pas en calculer la valeur, et il l'employait sans discernement. Ayant appris que des ouvriers étrangers travaillaient dans un château à quelques lieues de Colobrières, il s'avisa de les appeler chez lui et de leur confier les réparations de son manoir. C'étaient des ouvriers italiens, habiles comme des artistes, mais fainéans, rapaces, effrontés et voleurs comme des bohémiens. Ils commencèrent par restaurer la chapelle. Les sculptures mutilées reprirent une forme sous leurs mains intelligentes, les boiseries se détachèrent sombres et polies sur le fond blanc des murailles, et des carreaux de couleur enchâssés dans le plomb des longues vitrières ne laissèrent plus pénétrer dans la vieille nef qu'une lumière mélancolique; mais le jour où les clés de la chapelle, entièrement réparée, furent remises entre les mains du baron, il ne restait plus dans son dernier sac qu'une vingtaine d'écus, et il dut congédier les ouvriers. Heureusement la baronne avait fait clouer des contrevents à ses fenêtres et habillé de neuf toute sa famille. Elle ne s'étonna point lorsque son mari lui déclara qu'il était à bout de ses fonds; la pauvre femme était trop habituée à cet état de choses pour s'en inquiéter. Quant au vieux gentilhomme, il observa philosophiquement que, son habit mordoré ayant duré vingt ans et plus, l'habit neuf qu'il venait de se donner devait lui suffire jusqu'à la fin de ses jours. Il lui sembla que désormais il n'aurait plus besoin de dépenser seulement un petit écu. Une longue habitude de se passer à peu près de tout lui avait rendu facile ce mépris des richesses, et c'était de très bonne foi qu'il trouvait plus enviable la condition d'un gentilhomme ruiné, gueux comme lui, que celle du plus opulent roturier. Ses enfans avaient naturellement conçu les mêmes idées, et l'indigence, loin de leur inspirer des sentimens de cupide ambition, les avait rendu fiers, généreux et désintéressés.

Trois mois environ s'étaient écoulés depuis que le baron avait signé l'acte de vente qui transmettait le fief de Belveser à Mme Maragnon.

Pendant ce laps de temps, un seul évènement avait troublé la vie paisible des habitans de Colobrières, c'était la mort du vieux curé. Toute la famille le pleura, la baronne surtout; non-seulement elle perdait son directeur, son guide spirituel, mais elle demeurait privée du seul intermédiaire possible entre elle et Mme Maragnon. Le vague espoir qu'elle avait conçu de revoir un jour sa belle-sœur s'éteignit alors, et moins que jamais elle eut la pensée d'apprendre à ses enfans qu'ils avaient une proche parente de nom roturier.

Un jour, toute la famille était réunie devant la partie principale du château, sur une espèce de terrasse soutenue par les anciennes fortifications, et qu'on appelait encore la plate-forme. Quelques mûriers rabougris formaient sur ce terrain sec et solide une espèce d'allée où, depuis quarante ans, le baron venait jouer aux boules l'après-dîner. Naguère le bon curé venait quotidiennement faire sa partie : il arrivait au pas de la promenade en lisant son bréviaire, et, dès que le châtelain apercevait sa soutane noire au fond du chemin, il criait à la Rousse d'apporter le sac aux boules; mais, depuis la mort de ce fidèle adversaire, il était réduit à lutter d'adresse avec son fils Gaston, lequel lui portait trop de respect pour le battre à tout coup, et lui abandonnait volontiers le seul enjeu engagé dans cette partie, l'honneur d'avoir gagné. Ce jour-là donc le baron et le cadet de Colobrières faisaient rouler les lourdes boules dans l'allée, tandis que la baronne et sa fille, assises sur le parapet ruiné, tricotaient et suivaient des yeux la partie. De temps en temps, Anastasie, oubliant les joueurs, parcourait d'un regard pensif le vaste paysage; elle aimait ce calme tableau, le seul qu'elle connût, car jamais sa vue n'avait franchi les limites qui séparaient les lieux où elle était née du reste du monde. Sa pensée non plus n'était pas allée au-delà de cet horizon, et pour elle ce coin de terre était tout l'univers. On était à la fin d'octobre; le soleil à son déclin inondait d'une lumière pourprée ces campagnes dont les froides brises du nord ne dessèchent jamais entièrement la végétation. Les pentes rapides qui environnaient de tous côtés le château formaient un premier plan immense et d'une nudité comparable à celle des bords de la mer Morte; au-delà de cette région désolée, l'on apercevait les maisonnettes d'un village qui relevait jadis du fief de Colobrières. Ces habitations de paysans et de petits bourgeois étaient irrégulières, groupées au milieu des vergers où croissent ensemble le pommier au fruit acide et l'oranger embaumé. Un long rideau de peupliers marquait les sinuosités du ruisseau qui arrosait ces humbles domaines. Derrière cette ligne de verdure que l'automne diaprait de

teintes d'un jaune pâle s'étendait une chaîne de rochers grisâtres et calcinés, dont la plus haute cime était couronnée par des fortifications à demi écroulées. Les murailles, percées de larges brèches, formaient en l'air de gigantesques festons de l'effet le plus bizarre : ce nid d'aigle ruiné, c'était la tour de Belveser.

Le regard rêveur d'Anastasie parcourait encore les lignes profondes qui s'effaçaient rapidement dans le lointain, lorsqu'un bruit inaccoutumé attira son attention; il semblait, chose étrange! qu'une voiture roulait lentement dans la direction du château. En effet, elle aperçut presque au même instant un carrosse qui venait d'entrer dans le chemin raide, pierreux et presque impraticable pratiqué en zigzag sur les flancs de la colline que dominait le vieux manoir.

— Ma mère, regardez donc, s'écria-t-elle, un carrosse! et l'on dirait qu'il vient ici!

— Sainte Vierge! qui est-ce que le ciel nous envoie? murmura la baronne tout émue et en appelant du geste son mari.

Le cadet de Colobrières et sa sœur coururent à l'extrémité de la plate-forme, et regardèrent avec une sorte de stupéfaction le fringant équipage qui gravissait péniblement la colline. Le baron s'était arrêté en face de sa femme qui joignait les mains et levait les yeux au ciel d'un air tout à la fois joyeux et consterné : — Voilà du monde qui nous arrive, dit-elle; c'est étonnant, car enfin nous n'attendons personne... Vous n'avez reçu aucune lettre, monsieur le baron?

— Aucune, répondit-il froidement; je ne sais pas qui vient ainsi nous faire visite; mais je vous préviens que si c'est cette femme, la veuve Maragnon, je ne veux pas la voir, et je lui défends de passer la porte du château. Vous pouvez aller au-devant d'elle pour lui signifier ma volonté.

A ces mots, il se retourna fièrement et regagna la salle où la Rousse dressait la table pour le souper. Mme de Colobrières alla toute tremblante au-devant du carrosse qui déjà roulait sur la plate-forme. Le cocher arrêta ses chevaux, un grand laquais ouvrit la portière, et, au lieu de la vieille femme qu'elle s'attendait à revoir et à ne pas reconnaître peut-être, la baronne aperçut une jeune fille qui sauta légèrement à terre et jeta autour d'elle un regard timide et troublé. A l'aspect de Mme de Colobrières, elle parut hésiter un moment; puis, tirant une lettre cachée dans le corsage de son déshabillé, elle la lui présenta avec un geste naïf de crainte et de prière.

— Chère enfant! s'écria la bonne dame en l'embrassant avec effusion, je n'ai pas besoin de lire ceci pour savoir qui vous êtes. Comme

vous ressemblez à votre mère!... Ma pauvre Agathe!... C'est elle qui m'écrit!... — Oui, ma tante, répondit la jeune fille en pleurant d'attendrissement et de joie. Elle n'a pas osé venir, et elle m'envoie.... Oh! comme elle sera heureuse quand je lui dirai avec quelle bonté vous m'avez accueillie!

— Pauvre sœur! murmura la baronne, il aurait fallu l'empêcher de rentrer ici; mais il ne m'est pas défendu de recevoir sa fille. Non, je ne fermerai pas la porte du château de Colobrières à cette enfant, et son oncle la verra!

Tandis que cette petite scène se passait à l'entrée du château, Anastasie s'était rapprochée ainsi que Gaston; tous deux considéraient la nouvelle venue avec une curiosité pleine d'étonnement, et le cadet de Colobrières murmurait à l'oreille de sa sœur : — C'est une demoiselle de la ville. Et ces grands laquais, et cette femme qui est assise dans le carrosse, ce sont ses gens! Quel train! quel équipage! Mais qu'est-ce que tout ce monde-là vient donc faire ici?

La baronne avait achevé de lire la lettre; elle appela ses enfans, et dit, en leur présentant la jeune fille : — Voici Mlle Éléonore Maragnon, votre cousine; faites-lui compagnie un moment, tandis que je vais prévenir votre père de son arrivée.

Gaston tira son chapeau et salua en reculant d'un air effarouché, tandis que sa sœur faisait de son côté une gauche et timide révérence à cette parente inconnne.

La jeune fille, déjà revenue du léger embarras que lui avait causé cette espèce de présentation, tendit la main à Anastasie en lui disant avec la grace et la facilité d'expression que donne l'habitude du monde :

— Ma cousine, je vois bien à votre air que je vous suis tout-à-fait étrangère; jamais personne ne vous a parlé de moi, n'est-ce pas? Moi, au contraire, je vous connais : M. le curé de Saint-Peyre parlait toujours de vous dans ses lettres à ma mère. En venant ici, je savais bien que j'y trouverais une charmante demoiselle de mon âge, et je me sentais toute disposée à l'aimer beaucoup, ainsi que mon cousin Gaston.

— C'est bien de l'honneur que vous nous faites, ma cousine, balbutia la pauvre Anastasie, ne sachant de quelle manière répondre à ce compliment. Quant au cadet de Colobrières, il avait rougi comme une fillette de quinze ans, lorsqu'Éléonore l'avait nommé, et il avait fait encore un pas en arrière.

Le retour de la baronne coupa court à cet entretien difficile. — Ve-

nez, ma nièce, dit-elle d'un ton triomphant et en prenant Éléonore par la main, venez, votre oncle vous attend!

Le baron était assis au fond de la salle sur un vieux fauteuil de cuir qui, depuis un temps immémorial, servait de siége au chef de la famille. Il fit deux pas au-devant de sa nièce, et lui dit gravement :
— M[lle] de Belveser, soyez la bienvenue au château de Colobrières! J'espère qne vous nous ferez la faveur de souper et de coucher ici.

La jeune fille ne put s'empêcher de sourire en s'entendant saluer de ce nom aristocratique. —Monsieur le baron! mon cher oncle! s'écria-t-elle en s'inclinant comme pour baiser la main qu'il avançait vers elle; mais il la releva, la baisa au front, et la fit asseoir à son côté. Il y eut un instant de silence. Le baron, fièrement campé sur son grand siége, avait commandé qu'on servît bientôt le souper, et faisait les honneurs de chez lui d'un certain air digne et poli qui sentait son vieux gentilhomme. La baronne et sa petite fille considéraient la nouvelle venue avec une curiosité mêlée d'admiration; selon leurs idées, Éléonore était d'une beauté accomplie et parfaite : elle était jolie seulement. Ses traits étaient fins et peu accusés, son teint d'une blancheur, d'un éclat incomparable. Elle était petite; mais elle tenait de sa mère certains airs de tête pleins de grace et de fierté. Ces juvéniles attraits étaient relevés d'ailleurs par une toilette de la simplicité la plus élégante; c'était un déshabillé de taffetas rayé gris et rose, relevé sur les hanches par des coussinets qui soutenaient la jupe et faisaient ressortir la finesse de la taille la plus déliée, la plus ronde, qu'eussent jamais emprisonnée les raides parois d'un corset. Un fichu de linon modestement croisé laissait deviner à peine le contour du cou, dont la mate blancheur était relevée par un large velours noir bouclé presque sous le menton. Il eût été difficile de décider si cette charmante personne était blonde ou brune, car ses cheveux, crêpés sur le front, étaient recouverts d'une couche de poudre qui les rendait parfaitement blancs. Ses yeux bleus, ses sourcils noirs, laissaient la question indécise, et ce n'était guère qu'au rose incarnat de son teint qu'on pouvait reconnaître que sa chevelure n'avait pas la même nuance que celle de la brune Anastasie.

Éléonore considérait, de son côté, tout ce qui l'environnait avec une curiosité contenue et un certain étonnement. Le couvert était mis déjà, c'est-à-dire que la Rousse avait étendu une grosse nappe sur la table et arrangé symétriquement quatre assiettes de terre jaune, accompagnées d'une salière de bois et d'un pot de faïence qui servait de carafe. L'ameublement de la salle répondait à l'aspect du château;

l'on y retrouvait les derniers débris des splendeurs d'un meilleur temps : les siéges, dépareillés, étaient garnis d'étoffes riches, mais si usées, si rapiécées, qu'il était difficile de reconnaître quel était le tissu primitif à travers tant de morceaux disparates; les tables en bois de chêne curieusement travaillé avaient souffert l'injure de restaurations modernes, pratiquées avec la scie et le marteau; le fameux bahut, où le baron de Colobrières serrait ses archives, était placé entre les fenêtres, et formait vraiment la plus belle pièce du mobilier. Il n'y avait pas vestige de tapisserie sur les murs; cette salle était autrefois la salle d'armes, les trophées guerriers que les anciens seigneurs de Colobrières y avaient suspendus présentaient une plus belle décoration que des tentures de cuir ou de haute lisse; mais les armures avaient disparu depuis long-temps, et il ne restait plus que les clous auxquels elles étaient jadis attachées. Ces crocs de fer, ressortant çà et là de la pierre, soutenaient maintenant des plantes sèches, arrangées en longues guirlandes par la baronne, qui conservait ainsi sa provision d'armoise et de mélisse. — Ma chère nièce, dit la baronne, se souvenant tout à coup de l'élégant équipage qui avait amené la jeune fille, vous avez laissé votre monde là, dehors; il faudrait faire entrer les gens et remiser les chevaux.

— Non, ma tante, non, je vous remercie; ce n'est pas la peine, répondit-elle vivement. Permettez-moi seulement d'aller donner quelques ordres.

A ces mots, elle se leva en tendant la main à Anastasie comme pour la prier de l'accompagner, et toutes deux retournèrent sur la plateforme. Le carrosse était toujours devant la porte. — Mademoiselle, dit Éléonore en s'adressant à la personne qui l'avait accompagnée, Comtois va vous ramener à Belveser. Dites, je vous prie, à ma mère, que M. le baron et Mme la baronne de Colobrières m'ont retenue; l'on reviendra me chercher demain.

— Sainte Vierge! repartir seule, à pareille heure! mais je vais avoir une peur horrible par ces mauvais chemins! s'écria une petite voix aigre et fêlée.

— Soyez donc tranquille, il ne peut rien vous arriver de fâcheux, répondit Éléonore; bon voyage! ma chère demoiselle Irène! — Puis, s'adressant au cocher, elle lui dit, avec un petit geste d'autorité : — Allez!

Anastasie fut si étonnée de l'entendre parler ainsi, qu'elle se hasarda à lui demander qui était cette demoiselle qu'elle renvoyait coucher à la tour de Belveser.

— C'est Mlle Irène de la Roche-Lambert, ma gouvernante et la demoiselle de compagnie de ma mère, répondit simplement Éléonore.

— Comment? ma cousine, votre gouvernante est une personne de qualité? observa Anastasie avec une naïve impertinence.

— Mais oui, répliqua Mlle Maragnon en riant; une autre fois je vous la présenterai; pour aujourd'hui, j'aime mieux qu'elle s'en retourne à Belveser, près de ma mère.

— A Belveser! répéta Anastasie, en tournant ses grands yeux brillans vers l'horizon, où les murs écroulés de la tour formaient sur le ciel des échancrures noires; est-ce qu'il peut y avoir là-bas d'autres habitans que des chauves-souris?

— Je vous y mènerai, j'espère, et vous verrez! répondit Éléonore, en prenant le bras de sa cousine pour rentrer dans la salle.

Tandis que le baron discourait, après avoir renouvelé l'ordre de servir le souper, la Rousse et le vieux domestique tenaient conseil dans la cuisine en présence du cadet de Colobrières, qui s'écriait d'un air consterné :

— Mais c'est une honte de faire souper cette belle demoiselle avec un plat de lentilles et une croûte de fromage!..

— Quel dommage qu'elle soit arrivée tout juste aujourd'hui, un samedi, veille d'une bonne fête! disait la Rousse; le gibier à poil et le gibier à plume ne manquent pas dans le garde-manger; mais, un jour maigre, M. le chevalier!... Il aurait mieux valu que vous m'apportassiez une douzaine d'œufs que ce beau coq de bruyère...

— Comment! il n'y aura pas même moyen de faire une omelette, et de nous procurer une assiette de fruits? s'écria Gaston.

La Rousse secoua la tête. — Non, monsieur le chevalier, répondit-elle en soupirant; nos poules courent à travers champs et pondent je ne sais où depuis une semaine. Il n'y a que Cocotte, celle de Mlle Anastasie, qui ne sort pas d'ici; mais la maudite bête est toujours à rôder dans les chambres d'en haut: je suis sûre qu'elle cache ses œufs dans le recoin du balcon, près de l'endroit qui s'est écroulé dernièrement.

— Ah! tu crois qu'elle a pondu là ses œufs? demanda le cadet de Colobrières.

— Oui, répondit la Rousse; mais comme le plancher est à moitié écroulé, et qu'on ne peut arriver au balcon sans risquer vingt fois de se rompre le cou, les œufs ne sortiront de ce nid que sous la forme de petits poussins.

— Il y a bien aussi quelques belles poires sur le grand poirier au

fond de l'enclos, ajouta le vieux domestique, mais elles pendent aux plus hautes branches. Si c'était de jour, monsieur le chevalier pourrait les faire tomber en coupant la queue d'un coup de fusil; mais il fait déjà nuit noire.

— Bien, bien, dit Gaston en sortant de la cuisine, nous verrons ça; achevez toujours de dresser le couvert, et ne manquez pas de mettre l'argenterie sur la table.

Au bout d'un quart d'heure environ, la Rousse, qui venait de placer glorieusement à côté des assiettes jaunes les six couverts d'argent aux armes de Colobrières, rentra toute pâle dans sa cuisine. — M. le chevalier n'a pas paru dans la salle, dit-elle au vieux domestique; savez-vous où il est, Tonin? — Celui-ci ayant répondu négativement, elle s'écria : — Oh! Dieu, mon Dieu! je suis certaine qu'il est monté, qu'il a voulu aller sur le balcon... Ah! malheureuse!... et c'est moi!... S'il est tombé, je me précipite après lui!...

Elle s'élança dans l'escalier, traversa plusieurs salles ouvertes à tous les vents, et atteignit l'entrée d'une tourelle à demi écroulée, et dont l'unique fenêtre n'était plus qu'une large brèche en dehors de laquelle un balcon de pierre faisait saillie. Gaston était debout sur l'embrasure. Déjà il tenait son butin, et il tâchait de regagner la porte de la tourelle. Madeleine Panozon jugeait peut-être mieux que lui le péril qu'il courait en traversant cet espace qui pouvait s'écrouler sous son poids; elle avança la tête, tout éperdue, et lui cria d'une voix étouffée : — N'allez pas devant vous!... Marchez contre la muraille... doucement...

Il y eut deux minutes de silence; puis la Rousse entendit dans l'obscurité le cadet de Colobrières qui arrivait près d'elle en suivant la muraille.

— Tiens, dit-il en lui tendant la petite corbeille où il avait mis les œufs; prends garde de les casser, et redescends vite à la cuisine. En passant, tu prendras les poires que j'ai laissées au bas de l'escalier.

— Sainte Vierge!... Eh! comment avez-vous fait pour les avoir? s'écria la jeune servante.

— Parbleu! j'ai grimpé sur le poirier, répondit Gaston.

— Et presque au même moment vous avez risqué deux fois votre vie pour ajouter deux plats au souper de cette demoiselle! murmura la Rousse avec une singulière amertume; puis, sans savoir pourquoi, elle se prit à pleurer. De ce moment data l'aversion, la sourde haine que Madeleine Panozon conçut contre la jolie cousine du cadet de Colobrières.

Après avoir accompli ces périlleuses entreprises, Gaston rentra sans bruit dans la salle et s'assit à l'écart; la présence de cette jeune fille, qui causait avec tant de grace et d'aisance, l'intimidait et le gênait. Pendant le souper, il ne lui adressa pas une seule fois la parole directement, et c'était avec un profond dépit qu'il sentait la rougeur lui monter au front chaque fois que, levant sur lui ses yeux d'un bleu indécis, elle semblait l'interpeller ou lui répondre. Quand l'horloge sonna neuf heures, le baron se leva, et, faisant signe à la baronne de prendre un flambeau, il voulut, selon l'antique usage, conduire la nouvelle venue jusqu'à la chambre qui lui était destinée. Cette chambre, où couchait Anastasie, était la même qu'Agathe de Colobrières occupait jadis; l'on n'avait rien ajouté, rien changé à l'ameublement; c'était toujours le même arrangement, la même propreté soigneuse, presque élégante.

Le baron et sa femme se retirèrent après avoir embrassé Éléonore. Alors la jeune fille s'assit, et, appuyant son front sur l'épaule d'Anastasie, elle fondit en larmes.

— Ma cousine, hélas! qu'avez-vous? que se passe-t-il donc? lui demanda celle-ci tout émue.

— Ah! répondit-elle, je n'espérais pas un si bon accueil.... Le baron de Colobrières m'appelle sa nièce.... Il me reçoit dans sa maison; mais ma pauvre mère, je le vois bien, n'est pas rentrée en grace auprès de lui.... Lorsque j'ai essayé de lui parler d'elle, il a froncé les sourcils et changé de propos.... Mon Dieu! il ne lui pardonnera donc jamais!...

Mme Ch. Reybaud.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

EDMOND BURKE.

I. — *Correspondence of the right honourable Edmund Burke*, between the year 1714 and the period of his decease, in 1797. — London, 4 vol. 1844.
II. — *Political Thoughts extracted...* from Edmund Burke *and others.*
III. — *Prior's Life of Burke.* — 3 vol. 1840.
IV. — *Lord Brougham's Statesmen, etc.*

En juillet 1838, lord Melbourne disait à la chambre des lords d'Angleterre « que de tous les excentriques modernes, M. Burke lui semblait un des plus étranges, que ses vues étaient impraticables et ses idées chimériques, qu'il n'y avait dans ses jugemens et dans ses paroles qu'exagération et extravagance, qu'il n'admettait rien de modéré, point de modifications, point de transactions; enfin que son caractère, comme ses théories, se composait de violences contradictoires et inadmissibles. »

Plusieurs années auparavant, le philosophe et poète Coleridge, dans sa *Biographia litteraria*, avait imprimé ce qui suit : « Personne ne fut jamais plus droit, plus vrai, plus ferme, plus conséquent à lui-même, d'un bon sens plus pratique et d'un génie plus sévèrement logique qu'Edmond Burke. Il ne s'est jamais démenti, il n'a jamais varié. C'est le modèle des hommes politiques. »

En réponse à cette assertion positive, venue de l'une des grandes autorités de l'époque, le brillant et spirituel Hazlitt prit la parole; il soutint que « Burke, intelligence subtile, mais non vigoureuse, ca-

suiste éhonté de la politique, avocat habile et violent, manqua toujours de conscience et d'honnêteté, et que son ardeur belliqueuse s'accrut en raison de la légèreté de sa pensée, et de son manque total de sincérité (1). »

Lord Brougham et le professeur écossais Wilson s'engagèrent, à leur tour, dans ce débat contradictoire, et prouvèrent, le premier avec beaucoup de verve, d'esprit et de chaleur, que Burke, écrivain de premier ordre et citoyen honnête, fut un politique inconséquent (2); » le second, que « le salut de l'Angleterre est essentiellement attaché aux théories de Burke, théories dont il ne s'est jamais départi, et qu'il a exprimées avec une éloquence puissante, une perfection de logique rigoureuse et une simplicité sans égale. »

Jugé diversement par tous les partis, il est évident que le grand écrivain et le philosophe dont nous parlons attend aujourd'hui encore son jugement définitif.

La correspondance particulière de Burke, imprimée cinquante ans après sa mort, ne renferme ni anecdotes sur lui, ni détails fins et nouveaux sur la société de son temps. Elle n'en est pas moins précieuse. Ceux qui jusqu'à présent n'ont pas bien compris la situation de Burke en Angleterre, et la singulière part qu'il a eue, entre 1770 et 1795, au mouvement des affaires de l'Europe, trouveront ici la complète explication des obscurités de son caractère et des points énigmatiques de sa vie. L'hostilité de ce roturier contre la révolution française, l'attachement de cet Irlandais pour l'Angleterre, l'impuissance de ce grand écrivain politique à devenir chef de parti, l'admiration qu'inspirait à tous un orateur que personne n'écoutait, le feu qu'il a jeté dans certaines ames, sans grouper les intérêts ou trancher les questions, la divergence des opinions à son égard, — anomalies extraordinaires que l'Angleterre du XVIIIe siècle pouvait seule développer, — sembleront, à qui étudiera ces quatre volumes, les faits naturels d'une position exceptionnelle et d'un caractère unique.

Il est vrai que ce résultat exige une lecture attentive et courageuse; les deux mille et quelques pages qu'il faut dévorer n'offrent ni passion, ni variété, ni incidens, rien de ce qui sollicite et satisfait la curiosité vulgaire. Les situations ont changé, le point de vue n'est plus le même, l'émotion s'est refroidie ou portée ailleurs, la fureur de Burke contre les révolutionnaires ne trouve plus d'écho; par l'enroulement compassé

(1) *Mélanges et Reliques de W. Hazlitt.*

(2) *Statesmen of the Georgian Era.* — Paris, chez Baudry.

de ses draperies, par les belles broderies de son style et la majesté éclatante de ses fleurs, n'étant jamais familier, même dans ses lettres intimes, il rappelle un peu trop la lourde manière de M. Thomas et de M. Necker. La sympathie n'ose pas naître, une existence si gravement respectueuse envers elle-même vous glace. On lui voudrait plus de naïveté, de caprice, de simplicité, de naturel, sauf à perdre un peu de l'éloquence, du sérieux et de la vertu qui jamais ne le quittent.

Sous ces derniers rapports, il a peu d'égaux; la lecture de ses lettres, découvrant le fond de sa vie privée, augmente la vénération et l'estime pour cet homme rare. Sans fortune et sans nom, d'une probité rigide et scrupuleuse, d'une sévérité de mœurs qui rend le succès plus difficile, amoureux de l'étude qui condamne à la retraite, nul n'a pesé d'un plus grand poids dans l'estime publique. Pitt, long-temps maître de l'état, Fox, chef de l'opposition, n'ont point éclipsé le philosophe. Sa voix a été une autorité, son opinion une puissance; seul il a constitué son propre parti. Les diverses armées se sont plutôt approprié les vues de Burke qu'il ne s'est livré à elles. En avouant ses erreurs politiques, nées d'un double excès de grandeur morale et de fécondité intellectuelle, nous ne le jugerons pas comme un chef de parti; il s'est isolé, héros religieux et grand-prêtre d'une moralité politique souvent inapplicable aux intérêts du monde.

Edmond Burke, Français-Normand d'origine, Irlandais de naissance, catholique par ses alliances et ses parentés, était surtout quaker par l'éducation, les penchans et les amitiés de sa jeunesse. Le nom véritable et antique de la famille était *Bourg*, transformé en *Bourke*, *Burke* et *Burg*, dans diverses branches. Un petit héritage de 300 livres sterling constituait tout son patrimoine. Attorney de la ville de Cork, son père avait exercé, avec assez de succès pour élever ses trois fils, cette profession qui tient de l'avocat, de l'homme d'affaires et de l'avoué; marié à une fille de race irlandaise, sa petite fortune provinciale lui donnait peu de relations avec Londres et l'écartait de tous les détenteurs du pouvoir. Edmond, son second fils, était né sous le règne de Robert Walpole, à Dublin, en 1728 ou 27; lui-même hésitait sur la date précise de son baptême.

Du sein de cette obscurité si cachée, élever Burke au premier rang des hommes de son pays, tel est problème que la destinée eut à résoudre; on ne pouvait l'imaginer plus compliqué ni plus étrange. Burke n'avait rien d'anglais. Il était pauvre et sans crédit, Irlandais, roturier, neveu de catholiques et élève des quakers. Alors tout se faisait par l'aristocratie et la richesse, l'Irlande ne comptait pour rien, le ca-

tholicisme n'osait pas lever la tête; enfin le quakerisme, secte dissidente, tolérée par les lois, estimée pour sa probité, ne se mêlait pas à des intérêts actifs, entachés de cupidité, de bassesse, de cruauté, comme il arrive après les révolutions. Il ne répudia aucun des caractères de son berceau, et n'ayant pour point de départ que des négations, pour perspective que des obstacles, il en fit ses moyens de gloire et ses leviers de succès.

Mis en pension par son père chez Abraham Shackleton, excellent quaker, Edmond y reçut une éducation religieuse et mystique, dont l'impression ne s'effaça plus. Au moment où il quitta Ballytore et l'école d'Abraham, pour faire à Dublin ses études classiques, Edmond Burke, tout imprégné de sentimens austères et tendres, ne savait pas même l'anglais. Destiné à être l'un des plus brillans écrivains de son pays, il entasse alors dans ce qu'il écrit les barbarismes et les idiotismes irlandais; on lit dans ses lettres des choses incroyables en fait d'ignorance : *like you it* pour *do you like it*, et, ce qui est pis, *I will* (pour *I shall*) *find it very difficult to be commonly virtuous*, tournure condamnée par les grammairiens anglais comme j'*avions* et j'*étions* par les nôtres. Les premières lettres que Burke, à seize et à dix-huit ans, adresse à son condisciple le petit quaker Édouard Shackleton, qui en a dix-huit et vingt, sont des modèles de cacographie; elles offrent néanmoins le vif attrait d'une amitié pure et austère entre deux jeunes hommes qui, se destinant à des professions différentes, contemplent avec un sérieux poétique le monde et l'avenir ouverts devant eux.

L'un et l'autre sont livrés à cette noble hallucination de l'idéal et de la vertu, la plus belle passion des jeunes années. Si le sublime rêve n'a point de place dans la jeunesse de Pitt et de Robert Walpole, de Richelieu et de César, outils de gouvernement et de pouvoir, instrumens de fer et d'acier, trempés pour conduire, mutiler et réduire l'humanité, il jette une douce lumière sur les premières années des moralistes et des poètes. Cicéron, Pascal, Cervantes, pour choisir nos exemples dans les nations les plus diverses et les temps les plus dissemblables, ont brûlé de cette flamme périlleuse, et Napoléon, dans sa jeunesse, l'a subie et partagée; c'est le côté poétique de ce grand homme, c'est peut-être aussi par là que s'est perdue dans l'enivrement de l'espoir cette grandeur excessive.

Souvenons-nous donc qu'il y a deux races d'hommes supérieurs et même de philosophes. Ceux-ci croient à l'idéal, ceux-là n'admettent que le visible. Les idéalistes méprisent les hommes positifs; en re-

vanche, ceux qui, dans la jeunesse, n'ont pas, comme Napoléon, Burke et Dante, poursuivi l'immense idéal, qui n'ont jamais été aux prises avec la folie de la sagesse et celle de l'espérance, qui n'ont pas désiré plus, voulu plus, espéré mieux que ce monde ne peut donner; ceux-là, injustes, prennent en pitié les ames impatientes des limites et du réel. Burke l'idéaliste offre une étude psychologique qui ne se reproduira peut-être jamais; il a porté dans un monde les qualités du monde opposé, dans le royaume des faits la poésie, dans le domaine positif la théorie exaltée; c'est ce caractère propre qui le détache et le distingue, c'est sa parure, son honneur, — et aussi sa faiblesse.

On le destine à la profession paternelle; la Bible, Homère, Tacite, Thucydide, lui plaisent bien davantage. Il les étudie, non pas avec patience, mais comme il le dit lui-même, « avec fureur (1). » Il passe de la fièvre poétique à la fièvre oratoire; l'ardeur de la jeunesse se concentre dans sa pensée, et s'exalte encore de sa sobriété chaste et de sa sévérité puritaine. Les longues préparations de cette vie politique et littéraire, qui durent jusqu'à l'époque de ses relations avec Rockingham, sont marquées par mille indices de prudence personnelle, d'activité intellectuelle et d'ardeur bien réglée. Entre vingt-cinq et vingt-huit ans, faisant ses études de droit à Londres, il va passer à la campagne tout le temps dont il peut disposer; solitaire et tour à tour habitant des petits villages de Turlaine, de Marstoke et des hameaux les plus obscurs, il y apporte ses livres, il y reste profondément caché. On voit bien que c'est un de ces esprits rares et contenus dans leur impétuosité secrète, friands de solitude et de liberté rêveuse, à qui leur imagination suffit comme foyer et comme clarté : — le vrai tempérament du poète. Rien n'est plus intéressant que cette lettre (2) où il décrit la curiosité des gens de village : « Est-ce un contrebandier, un auteur, un mauvais sujet qui se cache, un espion de l'Espagne? il ne ressemble à personne. » Et là-dessus, préludant à la vive sagacité du philosophe qui ne le quittera plus, il déclare que le plus grand crime aux yeux des hommes, c'est de ne pas leur ressembler. Aussi se hâte-t-il de rejeter cette habitude rêveuse et d'abjurer cette volupté trop attirante de la solitude. Il a besoin des hommes; il le sait, il le sent, et leur estime, qui s'acquiert à si peu de frais, se perd si aisément!

Ce fut pendant cette première époque solitaire de sa vie qu'il pré-

(1) Tome I, p. 21
(2) *Ibid.*, p. 27.

para le traité métaphysique (*Essay on the Sublime and Beautiful*) auquel il dut l'éclat imprévu de sa réputation naissante. Le poète y domine le philosophe; le sentiment du beau et du grand y règne en maître, et le style a de la force et de la majesté; les causes abstraites n'y sont ni approfondies ni suffisamment analysées. Un écrivain se révélait à l'Angleterre. Bientôt, de retour à Londres, il devient collaborateur de plusieurs *revues* et rédacteur politique de l'*Annual Register;* ces travaux lui rapportaient peu. Il allait le soir se placer, rêveur, sur un des bancs du parc Saint-James, et là il méditait (1). Son attitude était fort simple, et son costume rappelait l'austérité de la secte quaker, dont les conseils l'avaient formé. Un soir, un membre de cette secte vint s'asseoir près de lui et le questionna sur son nom, sa famille, son avenir, et se prit d'amitié pour lui. Ce bon quaker l'introduisit chez le docteur Nugent, dont il épousa la fille, et qui commença sa fortune.

C'était en 1760. Chatham était premier ministre, effrayait le roi, imposait aux whigs, et forçait les tories au silence. Un homme assez puissant, attaché à ce ministère, Gérard Hamilton, secrétaire du lord-lieutenant d'Irlande, jette les yeux sur Edmond Burke, jeune homme grave, ardent, noblement et sérieusement ambitieux, qui lui semble excellent à employer ou plutôt à exploiter. C'est un danger couru, dans la jeunesse, par tous les hommes de talent; ils trouvent quelque habile qui les devine et veut accaparer leur force. Celui-ci espérait s'affilier et absorber à son profit la vie entière du jeune Irlandais, qu'il emmena en Irlande, qui l'aida de sa plume, de son activité, de ses conseils, et qui, ne tardant pas à comprendre l'inféodation à laquelle on espérait le soumettre, repoussa la chaîne dont on voulait le charger. « Hamilton, dit-il à son ami, veut faire de moi une pièce de son mobilier, contre toute justice et aussi toute prudence. Il veut un esclave, objet inutile à qui le possède. Il refuse un ami fidèle, acquisition qui a de la valeur. Je lui pardonne cette erreur grave; la sagacité pratique ne lui manque pas, mais la sympathie lui est absolument inconnue, et, quant à moi, j'ai assez d'estime de moi-même pour ne pas devenir une des bêtes de somme de son écurie (2). » Hamilton lui avait fait obtenir une pension sur le trésor d'Irlande, pension qui montait à 300 livres sterling. Burke, il est vrai, avait eu soin de stipuler d'avance en faveur de sa liberté; dès qu'Hamilton voulut

(1) Anecdotes d'Almon, p. 202.
(2) Tome I, p. 67.

l'en priver, il rendit froidement la pension, et se dégagea de ce patronage ruineux et exigeant.

Sentir sa dignité, c'est l'assurer et l'accroître. Il est probable aussi, bien que les lettres de Burke n'en disent rien, que la politique altière de Chatham, imposant à tous les serviteurs du cabinet une aveugle obéissance, déplaisait fort à l'indépendance de cet esprit spéculatif et de cette ame réglée par des maximes austères. En 1765, W. Fitzherbert l'introduit près de lord Rockingham, chef des whigs modérés et représentant de ces grandes familles qui avaient fait et soutenu la révolution de 1688. La bienveillance du caractère, l'agrément du commerce, la douce sévérité de la vie privée, rapprochaient naturellement Burke du marquis; principes, habitudes, idées, entre eux tout coïncidait. D'abord secrétaire particulier de ce seigneur, qui devient premier ministre (*first lord of the Treasury*) en juillet 1765, Burke est élu, par son influence et celle de lord Verney, membre des communes pour le bourg de Wendover le 26 décembre suivant. La vie politique lui est ouverte.

On a dit de Pitt, dans ce recueil même, que les opinions accréditées à son égard en France sont les plus fausses du monde; cela est vrai de Burke comme de Pitt. Il est surprenant que nul biographe, pas même M. Prior, n'ait compris l'unité parfaite à laquelle la carrière de Burke a été soumise. L'aristocratie whig de 1688, tel est l'idéal de sa politique; Rockingham en est le symbole; il l'adopte en 1765, et il ne s'en départira plus; il n'est et ne sera ni whig comme Chatham, ni révolutionnaire comme Wilkes, ni tory comme North, encore moins jacobite comme Hume, ou monarchiste comme M. de Maistre. Je lis dans une biographie de Burke, récemment publiée, que le plus grand et le plus violent apostat des temps modernes fut Burke, et que cet écrivain, qui devait terminer sa carrière par une malédiction contre la liberté, la commença par un pamphlet en faveur de l'anarchie. Ce pamphlet existe. C'est une satire et une parodie. Le but de l'auteur a été de rendre odieuses les théories démocratiques en poussant à l'excès leurs conséquences, et cet ouvrage, que l'on donne pour un libelle ultra-républicain, est l'ironie la plus amère et la plus injuste des doctrines républicaines.

Assurer le pouvoir aux mains des grandes familles whigs, apaiser doucement les mécontentemens des colonies américaines et les conserver, repousser la démocratie avec force et le favoritisme tory avec dédain : tel était le programme du cabinet Rockingham, contenu, comme on le voit, dans les limites de cette modération philosophique

et de cette sagesse élevée dont Burke devait être l'apôtre éloquent et fanatique. En février 1766, le nouveau membre pour le bourg de Wendover se leva et prit la parole sur la question des colonies et en leur faveur. « Vous avez fait entendre, lui écrit le lendemain un de ses correspondans, le docteur Marriott, une nouvelle éloquence, celle de la *philosophie politique* (1). Vos idées se pressent comme les flots; tout est neuf et à l'effet, et l'on dirait un de ces orateurs grecs que nous traduisons dans nos classes. » La verve ardente du jeune homme, long-temps soumise à une discipline sévère, se faisait jour enfin et versait les torrens de cette éloquence que lord Brougham a très bien caractérisée (2) : « Luxueuse dans son abondance et prodigue de toutes ses ressources, éclatant à la fois en ironie, en invectives, en métaphores, en allégories, en allusions, en fables, en paraboles, en anathèmes, mais quelquefois plus sonore et plus étourdissante que réelle, et laissant debout, au milieu de tant de bruit et de fumée, la forteresse de l'ennemi. »

Tel est le caractère de Burke, de son éloquence et de sa vie; il a toujours l'éclat, jamais le succès. La voix de Burke, déjà glorieuse en Angleterre, ne réussit pas à faire vivre plus de six mois le cabinet de Rockingham, cette administration si modérée et si honnête, qui tomba en 1766 sous le coup des intérêts coalisés. George III et les commerçans anglais trouvaient Rockingham trop favorable aux rebelles des colonies. North lui succéda. En vain essaya-t-il de conquérir l'éloquent ami de son prédécesseur; fidèle à Rockingham dans sa chute, Burke alla se ranger avec lui sous la bannière de l'opposition. Lord Rockingham lui-même reçut des ouvertures de la cour et l'offre de rentrer au pouvoir, s'il voulait céder et adopter des mesures sévères contre les colonies. Il refusa; Burke, commençant la guerre des pamphlets, qu'il a continuée toute sa vie, publia ce chef-d'œuvre du genre, les *Pensées sur la désaffection publique*. Nous ne pouvons convenir, avec Hazlitt, que ce soit un pamphlet démocratique. Il s'agissait de rallier les whigs de 1688 autour de Rockingham, et par conséquent de faire aimer les grandes familles, de confondre leurs intérêts avec ceux de la nation, et d'éloigner toute idée de prépondérance despotique assumée par les classes nobles. De là ce ton familier, bourgeois et presque radical d'un homme qui vivait dans l'intimité du marquis de Rockingham, du duc de Portland et de lord Charlemont.

(1) Tom. I, p. 105.
(2) *Edinburgh Review*, t. XLVI, p. 269.

Il voulait populariser l'aristocratie et repousser à la fois l'ascendant du trône et celui du peuple : la convocation fréquente des parlemens l'effrayait; il craignait que l'on n'empêchât les fonctionnaires de siéger à la chambre, et, ce qui prouve le mieux combien peu il se confondait avec les démocrates, c'est la vigueur avec laquelle il combat dans ce pamphlet les expédiens de Wilkes et de Horne Tooke, la triennalité des parlemens, et l'exclusion des fonctionnaires de la chambre basse.

« Vous voulez, dit-il, un parlement triennal; vous prétendez exclure des communes quiconque est salarié par le gouvernement. Ces remèdes, si beaux en théorie, je n'aurais point de peine à les vanter, si je ne voulais que flatter le goût populaire; mais je n'y crois pas. Un parlement réélu tous les trois ans pourrait aggraver le mal au lieu de le corriger. J'aurais peur, je l'avoue, d'exposer si souvent les membres indépendans de la chambre à une lutte avec le trésor. Qui ne voit d'un coup d'œil de quel côté serait la défaite?

« J'en appelle à tous ceux qui consultent leur expérience, les ministères ne sont-ils pas plus forts au commencement, à la fin d'une session, qu'au milieu, à cette époque de sûreté comparative, où chaque honorable membre se sent à peu près bien assis ? La réélection triennale n'est point un remède utile; si la corruption existe, vous la multipliez en multipliant les occasions où elle peut se déployer. De deux choses l'une : ou extirpez radicalement l'influence de la couronne, ou elle pèsera d'un poids d'autant plus lourd, que vos parlemens seront plus fréquemment renouvelés; toute indépendance de l'individu se trouvant anéantie, on verra la liste civile s'emparer définitivement des consciences, et le fléau que vous signalez s'établir comme institution permanente. Si vous voulez éloigner ou atténuer le péril, ne rendez pas trop fréquentes des luttes dangereuses dont le résultat n'est jamais favorable à la liberté de l'ame, à celle des actes, à la pureté des principes.

« Vous croyez que le parlement, s'il bannit de son sein tout homme en place, va se mettre à l'abri de l'action de la couronne? Erreur. Vous estimez apparemment que, pour guérir les maladies du corps social, il suffit d'une loi; moi, j'en doute. Par cette mesure, vous détachez du parlement divers groupes dont l'importance me paraît majeure, entre autres, la marine et l'armée; il vaut mieux encore les intéresser aux succès de l'état d'une manière un peu corrompue et blâmable que d'isoler entièrement leurs intérêts. C'est tout au plus ce que l'on peut essayer contre certains employés inférieurs des finances, que j'exilerais volontiers des élections; mais, si vous dépouillez de leurs priviléges les capacités, les fortunes, les ambitions, les courages, qui ont choisi la carrière de l'administration, de l'armée, de la marine, des finances; si vous leur enlevez le droit naturel d'être représentés, vous les armez contre vous. Soyez sûrs que ces institutions, dont ils ne partageront plus les bénéfices, ils essaieront de les renverser. C'est une considérable portion de la

sagesse de savoir jusqu'à quel point on peut tolérer ce qui est mal, de ne pas tendre à une pureté imaginaire et impossible, afin que les vieux abus, ardens à se cacher, et persévérans dans leur vivace existence, ne créent pas des abus nouveaux, comme autant de voiles propices. Certes, il serait désirable que personne ne fût corrompu, et que l'influence de la couronne s'annulât; mais est-ce possible? Non. Eh bien! de tous les modes d'influence qu'un gouvernement peut exercer, la moins déshonorante pour celui qui la subit, la moins dangereuse pour l'état, c'est une fonction publique obtenue et remplie. Je ne détruirais pas, moi, une influence qui s'exerce au grand jour, sous le soleil, pour le service public, sachant bien que je ne puis abolir les contrats secrets, brigues, corruptions journalières, transactions clandestines, fraudes cachées, et ces mille moyens dont une administration use quand elle veut. L'équilibre de notre constitution anglaise a quelque chose de délicat, que le plus léger déplacement peut détruire; c'est matière difficile et périlleuse de toucher le moins du monde à cette machine compliquée. S'agit-il d'une réforme fondamentale, vous trouverez l'homme sage, lent à se décider; l'homme prudent, à entreprendre, et l'homme honnête, à promettre. »

On voit quelle est la position prise par Burke. Il ne la quittera plus. Champion des grandes familles whigs et non du trône, de la liberté pondérée par l'aristocratie et non du peuple, il pourra, selon l'occasion et la nécessité, faire pencher la balance de son éloquence vers les intérêts populaires ou vers la prérogative; mais c'est au centre même de la constitution de Guillaume III, de la révolution accomplie par les seigneurs, et dans le sein des principes de 1688, essentiellement aristocratiques, qu'il puise sa force. Il y voit l'idéal de toute politique, le règne des sagacités, des capacités et des races. La consécration du passé le lui rend vénérable; il en aime la stabilité et la gravité; la reconnaissance l'y attache. Il ne s'aperçoit pas que les années qui s'écoulent marchent contre ces mêmes doctrines, que bientôt les whigs de 1688 seront impuissans à sauver l'état.

A trente-quatre milles de Londres, dans une des provinces les plus pittoresques et les plus accidentées de l'Angleterre, dans le Buckinghamshire, non loin du château de Windsor, se trouvait une petite ferme que le poète Waller avait habitée, et où il avait écrit les plus tendres et les plus mélodieux de ses vers. A quelque distance s'élevait une maison de briques d'un goût d'architecture simple et sévère, vaste cependant, et d'une distribution commode; six cents acres de bois, de pâturages et de terres labourables complétaient ce domaine, que l'on appelait les Grégories (1), et qui, sans atteindre les pro-

(1) Burke adopta pour cette résidence le nom d'une petite ville voisine, *Beaconsfield*. C'est de là qu'il datait ses lettres.

portions d'une terre seigneuriale, réunissait les avantages d'une propriété de rapport et d'un domaine d'agrément. Le marquis de Rockingham en fit l'acquisition, et offrit ce cadeau à son défenseur, à son athlète, au fidèle Burke. Ce dernier y passa le reste de sa vie en quaker et en paysan plutôt qu'en homme de lettres; on le voyait, dès le lever du soleil, les lunettes sur le nez, et de l'air d'un pédagogue de village, parcourir ses futaies, faire aménager ses bois, tracer les sillons, visiter les étables, construire des serres et cultiver le froment, l'avoine et les pommes de terre. Il consultait souvent sur ses procédés d'agriculture le célèbre agronome Arthur Young, et un jour il lui écrivit au milieu des plus vives préoccupations de la politique et du procès d'Hastings : « J'ai tué un bien gros porc, que j'ai engraissé de pommes de terre. Il est magnifique. » — On affirme que l'auteur des *Considérations sur la Révolution française* était un agriculteur assez habile.

Cependant Rockingham ne remontait pas au pouvoir. L'Amérique s'était insurgée; North, qui la traitait avec insolence et dureté, restait ministre. Cette question des colonies, cheval de bataille de l'opposition, question qui paraissait si importante au ministère et au parti whig, préoccupait médiocrement la nation. Le docteur Franklin était venu solliciter, en 1770, l'appui de Burke, que New-York choisit pour son agent; ce dernier réclama avec une éloquence foudroyante la destruction des monopoles du timbre et du thé, et intéressa l'Europe entière en faveur de ces puritains qui savaient leur force et les ressources de leurs immenses solitudes. La colonisation les avait aguerris, les épreuves les avaient endurcis, et ils voulaient secouer le joug.

« Vous perdez un empire, disait Burke aux communes, et plus vous menacez, plus vous êtes ridicules. Il est ridicule, vous dis-je, de brandir votre tonnerre contre ce géant de l'Amérique révoltée, pour venir vous courber, huit jours après, devant les assemblées coloniales que vous prétendez mépriser. Ces Américains sont vos enfans, dites-vous? Et quand ils vous demandent du pain, que leur jetez-vous? Une pierre. — Vos raisonnemens sur vos droits et vos argumentations métaphysiques vous ruinent. Consultez la raison d'état; laissez le reste aux écoles. Si votre imprudence, votre folie, votre malheur, vous font chercher de vains sophismes, de subtiles déductions, et empoisonner ainsi la source du gouvernement; si vous parlez aux insurgés de souveraine puissance et d'autorité indélébile, vous les engagerez à en rechercher l'origine et à mettre en question cette autorité même. Le sanglier poursuivi à outrance se retourne et tue le chasseur. »

« Quel homme avons-nous là? » s'écria lord Townshend.

L'Amérique n'obtint pas justice, le parlement fut dissous, North conserva le pouvoir, et le bourg de Malton élut Edmond Burke. Cependant Bristol, grande cité marchande, dont le commerce devenait de plus en plus important, voulut conquérir un tel défenseur, et lui envoya une députation qui, traversant l'Yorkshire, le trouva dans Malton même, d'où elle le ramena en triomphe à Bristol. Un commerçant nommé Cruger, fort riche, allait, du haut des *hustings*, haranguer le peuple assemblé; il céda la place à Burke, qui, tout poudreux du voyage, commença par remercier ceux qui avaient pensé à lui. Puis, s'élevant aux considérations les plus hautes de la philosophie politique, et toujours attentif à se séparer du parti populaire et des whigs extrêmes, il attaqua la théorie essentiellement démocratique du mandat impératif.

« Ne vous attendez pas, leur dit-il, à ce que je prenne envers vous des engagemens formels. Un représentant doit vous sacrifier repos, plaisirs, jouissances; il ne doit immoler ni à vous, ni à aucun homme, ni à aucune classe d'hommes, son opinion, sa conscience, son ame. Dieu les lui a données, Dieu lui demandera compte du dépôt. Votre représentant vous doit non-seulement son activité, mais sa pensée propre; il vous trahit au lieu de vous servir, s'il la sacrifie à votre opinion. Le gouvernement est-il une affaire de volonté ou de caprice? Non, c'est une affaire de raison, de jugement, de choix et de sagesse. Y a-t-il une sagesse possible quand la décision précède la discussion? Ici l'on va conclure et statuer; là-bas on va exécuter! Ceux qui formulent la sentence sont à trois cents lieues de ceux qui écoutent l'argumentation! Cela est absurde. Tout mandat impératif, enchaînant d'avance un membre des communes et lui imposant une obéissance aveugle, est contraire aux lois du royaume. Nous ne connaissons rien de tel en Angleterre. C'est une erreur fondamentale, née d'une interprétation fausse de toute notre constitution. Le parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs envoyés par différens états avec des intérêts hostiles, que chacun des agens doit défendre contre tous les autres; c'est l'assemblée délibérante d'une seule nation, s'occupant d'un seul intérêt, celui de la communauté. Vous choisissez un membre, il est à vous; mais, une fois choisi, ce n'est plus le membre pour Bristol, c'est le membre du parlement. »

Ainsi les communes étaient, pour Burke, non pas l'assemblée populaire composée de délégués chargés de défendre les intérêts divers de la communauté britannique, mais un sénat souverain de l'aristocratie bourgeoise, chargé de fabriquer les lois, soumises ensuite à la sanction des pairs formant le sénat féodal. On ne peut imaginer de système plus hostile à la fois à la démocratie et à la monarchie pures. Telle a toujours été l'opinion de Burke, qui, en 1780, ayant reçu des

instructions spéciales et ne les ayant pas remplies, disait à ses commettans :

« Je n'ai point obéi à vos instructions; j'ai suivi celles de la vérité et de la justice; j'ai soutenu vos intérêts contre vos opinions avec une constance dont je suis fier. Un représentant digne de vous doit agir ainsi. Je dois consulter votre jugement sans doute, mais surtout je dois me demander si, dans cinq années, vous et moi nous penserons sans regret et sans remords à la résolution prise aujourd'hui. Fallait-il me guider sur l'étincelle du moment? En me choisissant, vous avez voulu placer une base solide qui étayât l'empire, et non mettre une girouette sur le toit de l'édifice; instrument qu'on élève pour sa mobile souplesse, instrument semblable à ce député ductile, indicateur complaisant des caprices de la foule et des rhumbs du vent populaire! »

En 1775, ces opinions de 1688 étaient encore sinon populaires, du moins soutenables. Le candidat de Bristol, le commerçant Cruger, après le discours de Burke, dit au peuple : « La précédente éloquence est de première qualité. Ditto! ditto! ditto! »

Burke fut élu. Aux communes, il continua sa campagne contre North en faveur du cabinet Rockingham. Le point d'attaque était bien choisi pour battre en brèche le ministre et la prérogative, tout en se conciliant les diverses nuances des whigs. Il n'y avait pas d'ami de la liberté qui ne dût applaudir à la défense de l'Amérique opprimée, à la vigueur infatigable et à la puissance d'éloquence avec lesquelles Burke servait la liberté des colonies. En fait de prudence comme de moralité, il avait raison. C'était une nation devenue virile et qu'il fallait émanciper de bonne grace, si l'on ne voulait pas qu'elle brisât sa tutelle. D'ailleurs, il ne conseillait pas l'abandon des colonies par la métropole, mais leur émancipation progressive, ni une concession honteuse, mais une paix honorable et généreuse. Jamais sa parole, qui devint trop magnifique ensuite, ne fut plus saine, plus sobre, plus majestueuse que pendant cette belle époque de sa vie. Ses discours sur la paix avec l'Amérique comptent entre les plus beaux monumens de l'éloquence moderne, et se distinguent par l'énergie, la concentration du style, surtout par une sagacité de prévision extraordinaire. Dans les passages que nous extrayons, il prophétise l'émancipation définitive des États-Unis, la naissance de la fédération américaine, et, par un effort de pénétration plus digne encore de remarque, la scission des états du nord et des états du sud.

« Je crois peu, dit-il, aux *gouvernemens sur le papier*. Les plans d'une

politique isolée de l'exécution ne produisent que désastres. Saisissez l'occasion, c'est le grand instrument de la politique; saisissez-la pour faire le bien, selon la teneur de vos intérêts. N'allez pas demander le succès à des théories, ni le bien-être à des dilemmes; agissez selon la probité et selon la situation des choses. Aujourd'hui vous avez toutes les raisons pour faire la paix, pour la faire franchement et sans arrière-pensée. Mille lieues de mer vous séparent de vos ennemis. Quelle action exercerez-vous sur eux? Entre l'ordre et l'exécution, les mois se passent, l'Océan gronde; il ne faut qu'un accident, une explication mal donnée, un ordre mal compris, pour détruire votre pouvoir. Vous avez des vaisseaux qui, les ailes déployées, ministres rapides de vengeance, vont la porter aux limites du monde; mais Dieu existe aussi, et, se plaçant entre vous et les objets de votre colère, il dit : « Vous « n'irez pas plus loin! Qui donc êtes-vous pour vous insurger contre la « nature, et ronger insolemment le frein de bronze de la nécessité? »

« — Vous avez affaire à une nation litigieuse, habituée à la chicane, discutant tout, nation d'avocats; *abeunt studia in mores*. Cette étude aiguise l'esprit, le rend prompt à l'attaque, armé pour la défense, préparé à l'enquête, et lui fait aimer le combat des idées. Un tel peuple n'attend pas qu'il se sente blessé pour se révolter contre le principe qui le blesse; il va chercher ce principe à sa source, et c'est là qu'il veut l'étouffer. Habitué à remonter des conséquences aux prémisses, son instinct l'avertit du danger lointain; il flaire la tyrannie, il se met à la piste des abus, et cette recherche qui l'amuse n'est jamais vaine.....

« L'esprit de liberté, très vif dans les états du nord, l'est davantage encore dans les états du sud. La Caroline et la Virginie sont remplies d'esclaves, et la possession des esclaves donne toujours au maître un orgueil féroce qui lui rend son indépendance plus chère.

« Pour ces hommes, la liberté n'est pas seulement un droit, c'est un privilége; elle constitue en leur faveur une aristocratie. Ils ne connaissent pas comme nous la liberté pauvreteuse, la liberté en haillons, souffrante, abjecte, la liberté esclave de ses vices et du besoin, mais la liberté-reine, la liberté impérieuse et obéie. Ce ne sont pas de grands moralistes que les planteurs, et je ne prétends pas leur faire honneur de cette passion de l'indépendance, orgueil plutôt que vertu; mais la nature humaine est faite ainsi : vous ne l'abolirez pas. Les Américains du sud, propriétaires d'esclaves, tiennent à leur apanage plus qu'à la vie. C'était le fait des anciennes républiques, de vos ancêtres les Goths, des Polonais modernes. Tels seront toujours ceux qui commandent sans obéir; chez eux, la hauteur de domination se combinant avec le génie de la liberté, ce mélange les fait invincibles. »

Un des membres des communes, Johnston, s'écria : « Grace à Dieu, la galerie était vide. Si le peuple eût entendu ce discours, l'émeute courrait maintenant les rues, et la maison des ministres serait en feu. » « Je regrette, dit le colonel Barré, que personne n'ait pris des notes :

on les placarderait à la porte de toutes les églises ! » Sir George Saville écrivait à l'un de ses amis : « Qui n'a pas entendu Burke ce jour-là ne connaît pas le plus éclatant triomphe que l'éloquence humaine puisse remporter. »

Ce triomphe d'admiration et d'enthousiasme n'agissait pas sur les faits : rien n'était gagné. Il fallait encore savoir si l'indépendance de la colonie réaliserait les terribles prophéties de Burke, et renverserait le ministère, si le parti de Rockingham lui succéderait, et si l'on parviendrait à faire dominer en définitive les doctrines aristocratiques du whiggisme de 1688.

North apprend que les troupes anglaises ont été battues près d'York-Town, « ouvre les bras comme un homme qui reçoit le coup mortel (dit un contemporain), et, se promenant dans sa chambre, s'écrie à plusieurs reprises : — Tout est fini ! » Pour lui, tout était fini. Le même jour, il donne à dîner à quelques amis; un message du roi lui est apporté; il le lit et garde le silence. La conversation tombe sur le ministre Maurepas, alors fort malade et près de mourir. « Si j'étais ministre de Louis XV, dit un des convives, je voudrais connaître avant de partir le dénouement de la guerre d'Amérique. » — « Ce dénouement est connu, répond North très froidement, et M. de Maurepas a le plaisir d'en être instruit. » Puis il donne lecture de la lettre du roi, qui raconte brièvement le désastre de l'armée, et, fidèle à l'entêtement de son caractère, promet à North de le soutenir encore, ce qui était impossible. Le 20 mars 1782, tous les bancs ministériels dégarnis le forcèrent de livrer les portefeuilles au marquis de Rockingham, à lord Shelburne, à Fox, à Burke, qui fut payeur-général, et à leurs amis. North n'avait prévenu aucun de ses adhérens. Les communes, le voyant debout, paré de son cordon bleu et en habit de cour, poussaient de longues clameurs, et le ministre eut peine à se faire entendre; enfin, profitant d'un intervalle de silence, il annonça la dissolution du cabinet et l'ajournement de la chambre. La pluie tombait; la plupart des membres, croyant assister à un long débat, n'avaient point donné ordre à leurs voitures de venir les prendre. Ils se pressaient tous sous le péristyle, pendant que North, montant dans la sienne, souriait à ses amis comme à ses ennemis, et leur disait en les saluant : « Bonsoir, messieurs ! j'ai ma voiture; on gagne quelque chose à être dans le secret. » Cette administration, qui avait ému tant de colères, se terminait par un persiflage.

Les intentions les meilleures, les résolutions les plus droites, animaient le ministère nouveau, qui n'eut le temps de mettre aucun de

ses plans à exécution. Quelques mois plus tard, la mort frappait le marquis de Rockingham, auquel succéda le spirituel et indécis lord Shelburne. Burke, redoutant ce caractère, donna sa démission.

Ici se termine la première lutte qu'il ait soutenue, la première époque de sa vie politique, occupée tout entière par la brillante et inutile défense des colonies américaines. Sa seconde campagne, qu'il regardait comme le plus glorieux combat de sa vie, consacrée à la défense des rajahs de l'Inde opprimés par Warren Hastings, est encore dominée par le même sentiment des intérêts de l'humanité, et l'on peut juger maintenant, d'après la correspondance posthume et secrète qui vient d'être publiée, de sa persévérance invincible, de sa moralité austère, de l'enthousiasme religieux et de la vertu désintéressée dont il ne s'écarta pas. Tantôt les Irlandais catholiques lui envoient 22,000 francs comme marque de reconnaissance pour les services rendus par lui à leur communion et à leur pays; il les leur renvoie en les priant d'employer cette somme à fonder des écoles pour les jeunes catholiques irlandais (1), qui apprendront ainsi à servir leur patrie ou à la sauver. Tantôt un de ses vieux amis, qui sait que Burke n'est pas riche, le prie d'accepter un legs considérable, comme preuve d'admiration et de sympathie; Burke le remercie par une lettre, chef-d'œuvre de grace et de bon goût dans le refus. Devenu *pay-master*, trésorier de la guerre sous le second ministère Rockingham, et maître d'émolumens qui eussent suffi à trois fortunes comme celle à laquelle sa situation et son rang pouvaient prétendre, il porte la hache dans ces émolumens même, commence par son propre sacrifice, se dépouille de 200,000 francs de revenu annuel, et fraie ainsi la voie à ce grand bill de réforme économique trois fois présenté par lui, trois fois rejeté par les fonctionnaires et les salariés qu'il appauvrissait au profit du trésor. Un soir, il est troublé dans son cabinet par une grande lueur qui vient tomber sur sa table et par des hurlemens qui retentissent au dehors : c'est l'émeute de lord Gordon, une tourbe enragée qui vient de brûler la maison d'un ministre, et qui menace de brûler celles de tous les membres du cabinet ou défenseurs du ministère. Burke descend dans la rue, se mêle aux groupes populaires, y reconnaît bien moins de haine que de turbulence oisive, comme il arrive toujours; il se met à causer, dit qu'il est Edmond Burke, le membre des communes, l'ami de Rockingham, se livre à ces gens qui ont des torches à la main et des couteaux à la ceinture, discute

(1) Tome II, p. 294.

avec eux, combat leurs griefs, et rentre chez lui, parfaitement tranquille, pour consoler et calmer sa femme, qui mettait déjà de côté ce qu'elle avait de précieux, et regardait sa maison comme détruite (1). Ce tissu de faits généreux et nobles sert de fond, dans la vie de Burke, à une éloquence splendide et à des labeurs persévérans. Je ne crois pas que cet élève des quakers ait négligé une occasion de bienfaisance. Un soir que la séance du parlement s'était prolongée fort tard, il trouva chez lui en rentrant un rouleau de papier et une lettre; le rouleau contenait le manuscrit d'un poème bizarre, et la lettre venait d'un apothicaire ruiné. Burke, avec cette conscience qu'il portait dans tout, examina les vers et la prose, et, devinant un écrivain original et un esprit distingué, fit venir cet homme, et le pria de lui raconter son histoire. Notre poète avait, deux jours auparavant, fermé sa boutique, et traversé Londres sans un écu dans sa poche, ne sachant trop s'il n'en finirait pas avec la vie, dont il n'avait point à se louer; la nuit tombée, il s'était trouvé sur le pont de Westminster, non loin de la grande chapelle de Saint-Étienne et de la chambre des communes. Comme il prêtait l'oreille au cri lointain des vendeurs de journaux et au bruit sombre des vagues qui se poussaient sous les arches funèbres, où tant de cadavres de suicidés ont roulé, il s'approcha du parapet. C'était une imagination triste et amère qui se plaisait à de tels spectacles que celle du promeneur nocturne; il avait dans sa poche un poème satirique sur les mœurs des classes qu'il avait pratiquées et connues. Dans cet instant, le nom d'Edmond Burke, l'honneur de l'Angleterre, hurlé par un crieur, vint frapper son oreille, et l'idée de recourir à cet homme célèbre naquit dans son esprit. Il se hâta de porter son manuscrit chez Burke avec une lettre fort simple. Recommandé par ce dernier au duc de Rutland, pourvu d'une petite pension, et plus tard d'un petit bénéfice, quand il se fut consacré à la vie ecclésiastique, Crabbe, c'était son nom, fut sauvé par Burke, devint l'ami de Walter Scott, et put développer un talent que la célébrité couronna bientôt.

Vers cette époque, Burke écrivait à l'un de ses amis : « Je déteste nos mœurs modernes et cette fumée de Londres, et toutes nos habitudes mesquines (2)! Que vous êtes heureux de vous asseoir, à Rome, sous l'ombre du Colysée et des grandes vertus antiques! » Cet enthousiasme moral et cette ardeur d'imagination, qui l'avaient

(1) Tome III, p. 62.
(2) *Ibid.*, p. 180.

porté à s'armer pour la défense d'un monde nouveau, l'Amérique, l'entraînèrent vers le vieux monde oriental, opprimé et asservi, qu'il entreprit de venger. Déjà plusieurs circonstances avaient appelé sur les affaires de l'Inde l'attention de Burke. A peine Clive, habile aventurier dont la ruse et la violence préparèrent la domination anglaise dans la péninsule, avait-il ouvert à la compagnie des Indes cette vaste source de richesses, que les ministères de Bute, de North et de Chatham tentèrent de détourner au profit de l'état une partie de ces trésors. Burke, membre de l'opposition, les combattit, et eut ainsi l'occasion d'étudier la portion la plus compliquée et la plus obscure de l'administration et de l'histoire britanniques. Peu de temps après, son cousin William Burke, homme d'esprit, ruiné par des habitudes de dissipation, reçut la mission de porter des dépêches du gouvernement à lord Pigot, gouverneur de Madras, qu'il ne trouva plus vivant. William se hâta de revenir à titre d'agent particulier du rajah de Tanjore, puis retourna dans l'Inde, en 1779, comme payeur-général de l'armée. Ce fut lui qui dépeignit à son cousin les horribles exactions dont la péninsule était le théâtre, qui se chargea de faire parvenir à son oreille les cris de ces anciens rois dépossédés et réduits à l'aumône, qui fit monter jusqu'à l'Angleterre cette odeur de sang et de pillage, cette clameur de famine et de souffrance qui s'élevaient sous les pas des usurpateurs commerciaux. L'ame de Burke fut émue dans ses profondeurs, et son ardente imagination s'embrasa de fureur. Ce fut bien pis lorsque deux Indiens, envoyés par Ragganaut, furent rencontrés par Burke dans les rues de Londres, tremblans de froid, objets de railleries et d'une pitié dédaigneuse. Il les recueillit dans sa maison champêtre de Beaconsfield, leur donna pour logement une serre qu'il fit meubler tout exprès pour eux, selon la mode de leur pays (1), et jura de venger sur Warren Hastings l'humanité, la morale et la justice.

Warren Hastings, fils d'un obscur ecclésiastique protestant et long-temps pauvre commis de la compagnie des Indes, versé dans les langues orientales, qu'il avait apprises seul, homme d'exécution, de résultat et de succès, remarquable par la force du caractère, la suite des plans et une extrême finesse, avait servi la compagnie des Indes par des crimes; c'était servir l'Angleterre. Qu'est-ce donc que cette compagnie, sinon l'instrument principal de la conquête et du commerce anglais? et l'Angleterre sans commerce, que peute-lle être? Rien. Écartons donc tous les sophismes. Oui, Hastings était l'homme de l'Angle-

(1) Tom. III, p. 201.

terre, et il l'était trop; l'Angleterre a eu honte de cet agent trop dévoué, de ce bourreau trop sanguinaire, de ce financier trop habile à l'enrichir. Burke a élevé la voix en faveur de l'humanité blessée; il y était sollicité non-seulement par le sentiment de l'équité, mais par des antécédens assez peu connus et des rancunes de famille, légitimes d'ailleurs et honorables. William Burke, son cousin, avait été fort maltraité par Hastings. « Mon pauvre parent, lui dit Edmond (1), les horribles persécutions que vous avez subies appellent la vengeance. » William Jones, le doux et aimable orientaliste, avait, dans ses conversations, accru la haine de Burke contre le Gengiskan du commerce anglais. Enfin, les deux envoyés du nabab Ragganaut, accueillis dans sa maison, augmentèrent son goût pour les mœurs affables et les habitudes sévères et courtoises de leur pays.

Ce fut lui qui anima tous ses amis au combat dont le résultat devait être la chute du ministère nouveau, on l'espérait du moins. On n'y réussit pas. Le procès d'Hastings fut un long spectacle, et voilà tout. L'Angleterre y assista sans l'approuver complètement. Burke, Fox, Sheridan, toute l'opposition, en dirigeant contre ce spoliateur leurs forces réunies, encourageaient-ils donc l'Angleterre à l'ingratitude? Non; Hastings mis en cause n'offre pas un exemple de l'ingratitude des nations, mais de leurs remords. La vieillesse de cet homme n'a pas été aussi misérable qu'on l'affirme, et, pour un agent parti de si bas, arrivé si haut, ce n'est pas une petite destinée de conquérir des royaumes, de lutter contre Burke, et d'avoir encore, après sept ans de procès, de l'influence et des partisans. L'Angleterre, qui s'est effrayée de lui, en avait certes le droit; il avait enrichi sa patrie, mais à quel prix? Elle devait le lui demander. Hastings était l'instrument sanglant de l'Angleterre. En face de lui, comme ce roi de Shakspeare en face de l'homme qui a interprété son geste et tué l'ennemi du monarque, elle se trouvait à la fois honteuse et satisfaite. « Ah! je le voulais! Qui te l'avait dit? Qui te l'avait demandé? Qui t'avait permis d'interpréter mes désirs et de lire dans ma pensée? L'ordre du meurtre, le signal, te l'ai-je donné? C'est donc ainsi qu'il t'a plu de traduire un coup d'œil, un clignement, un pli de mon front! Malheureux rois, malheureux peuples! d'avoir près de vous des interprètes si habiles! »

De 1783 à 1792, la vie du moraliste politique est envahie par cette grande cause qui ne fait point avancer d'un seul pas les affaires, et

(1) Tome III, p. 260.

qui ne renverse pas même le ministère nouveau du jeune Pitt. Ces deux incidens gigantesques, la révolte des États-Unis et le procès d'Hastings, sont aujourd'hui tombés en cendres; il n'en reste que l'éloquence de Burke, mais quelle éloquence! Le premier jour où Warren Hastings, sous les voûtes de Westminster, entendit Burke ouvrir l'accusation, il écrivit à l'un de ses amis : « Pendant la première demi-heure, je restai stupéfait, bouche béante, et l'œil fixé sur l'orateur, me demandant si je n'étais pas un monstre; je croyais rêver. Enfin, je descendis au fond de ma conscience, et je me trouvai absous. » La conscience de l'homme politique et celle du casuiste ont bien des replis et des détours.

Les discours de Burke contre Warren Hastings et ses travaux parlementaires sur les affaires de l'Inde, qui ne remplissent pas moins de deux volumes in-octavo, ont été fort admirés. Ils nous semblent porter les marques, non d'un progrès, mais d'une première tache annonçant la future décadence; c'est là que se trahissent pour la première fois les excès de ce grand talent, les métaphores outrées, l'énergie poussée jusqu'à la violence, la colère jusqu'à la fureur, la pompe jusqu'à l'abus des décorations. Mais aussi que de ressources! quelle rapidité et quelle variété! Quel inépuisable torrent de raisonnemens et d'images accumulés en faveur du droit et de la justice! Dans son ardeur, il ne ménage rien, pas même les préjugés commerciaux de ses concitoyens. L'ironie, le sarcasme, le mépris, tombent à flots amers sur ces conquérans du négoce.

« Commis de magasin, s'écrie-t-il, qui se mettent sans façon à la place des monarques! banqueroutiers frauduleux qui escamotent des diadèmes, vendent à faux poids les trônes dont ils trafiquent, négocient les peuplades pour en garder l'escompte; escrocs de la tyrannie, dont ils n'ont que la cruauté, non le courage; insectes dévastateurs, plus funestes que le lion et le tigre!

« Apprenez donc que c'est peu de chose de conquérir! Tout le monde peut voler : l'honneur est de conserver, de civiliser, de gouverner, d'administrer les nations soumises. Voyons, sortons un peu de cette gloire vulgaire que le fléau de Dieu partageait avec nous. Osons nous examiner. Que la purification de nos erreurs, que l'eau lustrale jetée sur nos crimes, qu'un pouvoir exagéré réduit à de justes proportions, nous confèrent une gloire réservée à nous seuls! L'année 1756 fera époque, messieurs; elle a vu l'une des races du nord jeter au cœur de l'Asie des mœurs nouvelles, de nouvelles doctrines, de nouvelles institutions. Relèverons-nous l'Asie déchue, ou la dépouillerons-nous lâchement lorsqu'elle est gisante? Choisissez!

« Il vous faut, dites-vous, un pouvoir arbitraire? l'Inde y est accoutumée? Et où le prendra-t-on pour vous le donner, ce pouvoir? et qui vous le donnera? La compagnie? Elle ne l'a pas. Le roi? Il ne l'a pas. Vous-mêmes? Vous ne l'avez pas. En Angleterre, il n'appartient à personne. Selon la loi de Dieu, il n'y a, pour nul d'entre nous, exercice libre d'une volonté souveraine et d'une complète indépendance. Parce que l'Inde a été mille fois dépeuplée, décimée, ravagée, vous croyez avoir le droit, dites-vous, de la ravager, de la décimer, de la dépeupler! Vous osez réduire en code et en principe les fraudes, les tyrannies, les violences de ces bandits, de ces misérables qui l'ont couverte de larmes et de cendres! vous consolidez cette masse d'absurdités et de crimes pour en faire la charte de l'Inde! Mais les conquérans tartares eux-mêmes, ces hommes inexorables, vénéraient la justice et s'agenouillaient devant l'équité! Le livre des *Dix principes* de Gengiskan, les *Institutes* que Tamerlan a rédigés, prouvent qu'ils avaient foi dans la morale universelle, qu'ils se croyaient obligés à étancher pendant la paix les blessures de la conquête : plus miséricordieux dans leur barbarie, plus philosophes dans leur guerrière ignorance que vous, agens paisibles de quelques maisons de négoce, élevés sous le comptoir, enfans civilisés du trafic, devenus les plus impérieux des despotes et les plus impitoyables des maîtres! Votre corruption trouve aussi des excuses : vous dites que l'Inde a fait de l'exaction une coutume, du péculat une loi! C'est, dites-vous, une coutume reçue d'accepter un cadeau quand on rend visite aux princes! 200 livres sterling par jour comme droit de visite! mais savez-vous que ce sont 73,000 livres sterling par an? »

L'Angleterre ébranlée, les ames émues, la morale vengée, l'Europe retentissante, le plus obstiné labeur, la plus haute éloquence, ne renversèrent ni Hastings, acquitté solennellement, ni ses défenseurs, debout et insolens sur les millions que l'Inde dépeuplée leur avait fournis. Le hasardeux et magnanime Fox était devenu chef de l'opposition, qu'il faisait agir et mouvoir à son gré. Le jeune William Pitt tenait le pouvoir; il avait paisiblement éludé le danger, en livrant Hastings, « s'il était coupable, » à la vindicte des lois. A sa moralité sévère, Burke gagnait l'estime et la gloire : c'était tout. Les hommes ont trop de faiblesses, nous ne voulons pas dire trop de vices, pour se laisser aisément mener par tant de vertu. Le quaker des communes put s'en apercevoir. Ses commettans de Bristol lui devinrent un beau jour infidèles, parce qu'il avait préféré l'équité à leurs intérêts; Franklin le mena comme il voulut dans l'affaire des colonies; dans celle de la régence, Burke fut aussi peu consulté du Sardanapale de Carlton-House que de l'idiot de Buckingham-Palace; le prince de Galles n'avait pas

de goût pour son puritanisme grandiose, et le vieux roi ne désirait point rapprocher de lui le whig de 1688. Je doute aussi que ses éloquentes paroles contre les extorsions de Hastings aient plu à la compagnie des Indes, et que les fonctionnaires anglais lui aient su un gré infini d'avoir écourté de quelques millions leur prélèvement sur les caisses de l'état. Disons-le bien vite, en passant et sans tirer à conséquence, et tâchons que les dépravés ou les habiles ne profitent pas trop de l'aveu : moraliste, orateur, écrivain supérieur, Burke fut beaucoup dans son époque; homme d'état, il ne fut rien.

C'est une belle vie après tout, et qui vaut mieux peut-être que la plus opulente ou la plus brillamment couronnée de ces succès politiques, que Burke n'a jamais remportés. Autour de lui se groupent tous les hommes purs, sincères, honnêtes. Les amis du fermier de Beaconsfield sont le savant William Jones, cet homme d'esprit qui a voulu être orientaliste; Wilberforce, qui aimait l'humanité avec passion; le délicat et doux Romilly; Joshua Reynolds, grand coloriste, esprit naïf et vif; Barry, le peintre; Crabbe, qui devait à Burke la vie et la gloire. Ces souvenirs forment une couronne lumineuse autour de la tête de Burke. Les études solitaires de sa jeunesse et la longue virginité de cette ame austère avaient préparé la maturité féconde du philosophe.

Il y avait certes un peu de lassitude et de découragement dans l'ame de Burke, lorsque la révolution française s'annonça. Il avait marché de désappointement en désappointement; le whiggisme de 1688 perdait à chaque pas du terrain; ses succès d'orateur n'avaient ni maintenu le pouvoir dans les mains de ses amis, ni foudroyé Hastings, qui, amnistié par ses juges, nommé par le roi membre de son conseil, allait s'ensevelir avec une pension du trésor dans son château de Worcestershire. Et maintenant l'utopie républicaine lève la tête en France; elle menace de détruire et d'effacer de l'Europe ces grandes familles, ou, comme il le disait lui-même dès 1760, « ces grands chênes protecteurs, dont l'ombre couvre le sol et l'embellit en le fertilisant! » L'Angleterre ne manquait pas d'élémens démocratiques. Allait-elle suivre l'exemple de la France? Tout était-il perdu à jamais? Devait-il renoncer à toutes ses espérances et condamner, comme des chimères, les théories de sa vie entière?

Lord Brougham dit avec justesse que la haine de Burke contre la révolution fut une frénésie. Dans le quatrième volume de cette correspondance, on la voit s'élever par degrés jusqu'aux derniers pa-

roxismes. En vain Francis, homme d'esprit et de portée, dans une lettre des plus remarquables, lui indique-t-il les vieilles plaies de la France (1) et lui démontre-t-il que ce « mesnage mal réglé, » comme le disait un prévôt des marchands de 1666, ne pouvait finir autrement. « Vous détestez les violences? lui dit-il, et moi aussi. Les commotions sont effroyables; mais quand le repos et la santé ne peuvent s'acheter qu'au prix de l'orage? Est-ce que Dieu n'a pas ordonné ou permis à la foudre de troubler le monde, afin de purifier les élémens? » Francis, homme supérieur, acceptait le renouvellement des empires, dont Burke ne comprenait que la stabilité. De ces deux élémens qui concourent à la vie sociale, mobilité et permanence, chacun d'eux avait choisi celui qui convenait à son caractère. Le voyageur et l'homme du monde, Francis, ne pensait pas comme le solitaire, le cultivateur et l'homme de lettres de Beaconsfield.

Dans son implacable haine de l'injuste, dans son amour du passé et de la loi, Burke n'hésite pas. Il veut que des armées étrangères imposent à la France la paix intérieure. Il pose en principe la nécessité de l'intervention. Il est plus aristocratique que les seigneurs, car il l'est par principe : non qu'il prétende, comme le croit lord Brougham dans d'excellentes pages, ramener la monarchie française à son despotisme antique; c'est toujours la constitution de 1688 qu'il a en vue, il ne s'en écarte pas. Il stipule d'avance (2) des garanties de liberté constitutionnelle; il lui faut une charte, deux chambres, une noblesse héréditaire, les grandes familles au pouvoir. Il voudrait que l'inviolable respect de la propriété, celui des titres, des familles, des races, fût la base universelle du code social, en France comme en Angleterre. Il s'irrite de voir que la révolution de 1688 est à jamais dépassée, que c'est à la féodalité surtout que l'on s'attaque, que la démocratie pure, déjà installée en Amérique, s'établit en France, et donne l'exemple à l'Angleterre. Son accent devient furieux jusqu'à la rage, comme celui d'un homme blessé dans sa passion. Aussi, lorsque ses amis et ses collègues de l'opposition, les whigs de nuances diverses, tendirent la main à la révolution française, à cette grande ruine qui menaçait, selon lui, d'écraser l'Angleterre et d'ensevelir l'institution de 1688, quelle fut sa terreur! Il résolut de briser avec tous ceux qu'il avait aimés, avec Francis, avec Fox, avec Sheridan, s'ils ne renonçaient à l'instant même à leur alliance avec l'ennemi public.

(1) Tome III, p. 168.
(2) *Ibid.*, p. 348, 349, 351.

Le 9 février 1790 fut pour la chambre des communes un jour mémorable : on venait d'apprendre la révolte républicaine des gardes-françaises. Il y avait là un homme assez débraillé, dont le gilet jaune fané, l'habit bleu orné de boutons de métal, la chemise attachée négligemment, annonçaient qu'il sortait de la taverne, et qu'on l'attendait au jeu. Cet homme se nommait Fox; son nom remuait l'Angleterre et l'Amérique. Sa tête puissante et sympathique, aux traits mâles et arrondis, empreints d'une énergique bonté, aux yeux pleins d'éclairs ou de larmes, couronnés d'épais sourcils, menaçans comme ceux de Jupiter, enfin une vraie tête de tribun, se levait-elle au milieu du parlement, l'assemblée tressaillait; le murmure, les imprécations, les acclamations, suivaient ses paroles. Près de lui, un petit personnage, souvent endormi, l'œil aviné, étendu sur son banc, élégant et négligé dans son costume, s'éveillait de temps à autre pour lancer une épigramme; ses amis le tiraient par la basque pour l'empêcher de compromettre leur parti; il ne se souciait pas de leur colère, et continuait, au milieu des rires, des rappels à l'ordre et des applaudissemens; puis il se rendormait ou allait boire. C'était Sheridan. Ce soir-là, il ne dormait pas; la France se chargeait de tenir l'Europe éveillée. Il avait les yeux constamment fixés sur un personnage d'une physionomie lourde et singulière, portant une petite perruque ronde et de petites lunettes rondes, semblable à un pasteur campagnard de l'église anglicane. Ordinairement, quand celui-ci tirait de sa poche un volumineux rouleau de papiers, la plupart des membres sortaient bruyamment pour aller dîner, en disant : « C'est Burke qui fait son discours. » On aimait beaucoup mieux le lire que l'entendre; il n'avait ni majesté, ni grace; la monotonie aiguë de sa voix blessait l'oreille. Les résumés profonds, les résultats complets, les ardentes hyperboles, étaient sa propriété particulière. Ce jour-là, aucun rouleau n'était dans sa main, et il regardait fixement Pitt, le jeune ministre, mince et svelte, au front proéminent, à l'œil clair et limpide, aux traits aiguisés, à la physionomie d'acier, exprimant la sagacité, le dédain, le calcul, la persévérance. Son sang-froid et son habileté avaient forgé l'éloquence propre à son combat, une éloquence polie, solide, brillante, impénétrable. Sans essayer d'émouvoir, il affectait la simplicité, faisait parler l'utilité, invoquait l'intérêt, dissipait les doutes, réfutait les faits, présentait des preuves, et, lorsqu'il avait amené les esprits dans la sphère de la pure logique, au-delà des passions irritées, il lançait ses flèches, appelait à son aide la dialectique, enlaçait l'en-

nemi, raillait, s'armait de sarcasme, et devenait à son tour impétueux et inexorable.

Tout le monde faisait silence. Que deviendra le ministère? comment l'opposition se dessinera-t-elle en face de la révolution française? Fox se montra digne de son rôle de tribun. Il loua la révolte comme une vengeance de la liberté. L'indignation bouillonnait chez Burke. Il se leva : « Vous prenez l'apparence de la vertu pour la vertu, l'image de la liberté pour la liberté, l'ombre pour le corps, les pratiques pour la foi! Vous vous livrez aux intrigues, vous vous abandonnez aux sycophantes; vous êtes dupes et n'êtes pas naïfs! » — Ensuite, essayant d'imposer silence à son émotion, il continua plus calme :

« Les communes ont entendu ce que l'un des honorables membres de l'opposition a osé dire en faveur des troupes révoltées. C'est un grand danger que de telles opinions prononcées par un tel orateur, armé d'une autorité si haute. Pour moi, je voudrais que ma voix éveillât en faveur des sentimens contraires toutes les généreuses sympathies de mes concitoyens. Oui, c'est avec enthousiasme que je contemple une révolution comme celle de 1688, pleine de respect pour tous les droits, pure de sang, libre de crimes. Dès que vous me montrerez la violence, la rapacité, la cruauté, la perfidie, mes regards se détourneront avec horreur. Le despotisme m'est odieux; en France comme ici, je l'abhorre. Il y a un despotisme plus hideux que celui des monarques, le despotisme d'une populace sanguinaire, spoliatrice et féroce, chargée de tous les vices de la république et n'ayant pas une de ses vertus. Non, non, cet exemple, ne l'imitons pas; détestons-le. »

Son regard, sombre et triste, s'était appuyé sur Fox, qui comprit l'adieu touchant et les égards de cet homme sincère, et qui lui répondit avec la même mesure :

« J'ai toujours eu la vénération la plus profonde pour le jugement de mon honorable ami. Ses paroles m'ont tenu lieu d'une instruction plus précieuse que tous les livres. C'est lui qui m'a enseigné l'amour de notre constitution; c'est à lui que je dois toutes mes connaissances politiques, ou du moins ce qu'elles ont de profond et d'utile. Le discours qu'il vient de prononcer, essor merveilleux d'éloquence, l'une des plus belles preuves de talent que l'on ait données en cette chambre, excite mon admiration et ne m'offre qu'un ou deux raisonnemens que je voulusse combattre. Cependant, quant à l'ensemble du sujet qui nous occupe, mes opinions ne peuvent varier. »

Tant de ménagemens mutuels déplurent à Sheridan et le blessèrent; plusieurs fois il avait rencontré sur le chemin de ses étourderies et

de ses vices la tenue austère de Burke et sa moralité. Il ranima la discussion, en fit une querelle, et jeta l'invective à la tête de Burke :

« C'est un déserteur qui fuit notre bannière. Chargé de nos secrets, maître de tous les plans formés par les amis de l'Angleterre, il tourne le dos à la liberté qu'il a prétendu servir, et l'attaque dans son sanctuaire. Calomniateur de cette liberté, il se met en avant sans provocation, sans prétexte, et livre la guerre à ceux qui se dévouent aux intérêts les plus chers du genre humain. »

Burke ne daigna pas même le regarder, et sans engager de nouveau la discussion :

« Le fantôme d'une amitié d'autrefois aurait dû inspirer assez de respect pour que l'on nous épargnât ce langage. J'y suis accoutumé d'ailleurs : c'est celui des clubs vulgaires et des sociétés où l'honorable membre a eu récemment le malheur de s'égarer. A l'approbation dangereuse, aux funestes applaudissemens de ses amis nouveaux, il sacrifie ses amis anciens, et ne voit pas que ce qu'il gagne ne vaut point le prix dont il le paie. Dorénavant notre route politique est entièrement distincte.

« J'épuiserai mon dernier souffle et la dernière goutte de mon sang pour la constitution de l'Angleterre; s'il le faut, je renoncerai à mes plus tendres amitiés; j'irai m'asseoir parmi mes adversaires les plus acharnés plutôt que de laisser ce poison des opinions nouvelles pénétrer dans ma patrie. »

Burke était sincère, et sa troisième lutte, plus violente et plus effrénée que les deux autres, sa lutte corps à corps avec la révolution française, fut plus amère encore et plus malheureuse. Cet homme si sagace n'a pas compris le vrai nœud de la situation; cet homme si moral n'a pas reconnu les immoralités expiées par un peuple et un siècle tout entier; cet homme si passionné n'a pas réfléchi que la passion entrait pour les trois quarts dans les élémens de la révolution française, et les intérêts pour le dernier quart. Il n'a jamais voulu la considérer comme une vengeance, mais seulement comme un vol. Toujours épris de sa théorie aristocratique des whigs de 1688, il n'a pas vu que cette frêle et misérable machine de la monarchie française s'en allait en pièces disjointes. Plein de l'idée de l'ordre, les hommes qui renversaient l'ordre lui ont apparu comme des bandits, rien de plus. Ses lettres à Mercer et à Francis (1) sont remplies de ces idées de la propriété compromise, de la vie menacée, des citoyens en péril;

(1) Tome III, p. 461, 480.

quant aux longues rancunes populaires, à leur toute-puissance, quant aux abus du passé, à la difficulté de la situation, à la fièvre populaire, il n'y pense même pas.

On le plaint en lisant le dernier volume de sa correspondance; il devient le terroriste de l'aristocratie attaquée, et ne parle plus que de mesures sévères et sanglantes. Le sentiment du juste l'égare; il ne se possède plus. Lorsque le premier sang tombe sur le sable des Tuileries et le pavé des places publiques, lorsque le premier tocsin de la révolte lui présente dans leur horreur les déprédations, les violences, les massacres de l'avenir, il s'écrie que la société européenne est attaquée et qu'il faut la défendre; que, sans une armée étrangère, rien ne se guérira; qu'il faut envahir à l'instant, cerner, dompter cette région malade, et lui imposer la guérison; qu'on ne doit pas laisser l'Europe s'inoculer la fièvre du crime; que le devoir des princes est d'armer une croisade, et de marcher ensemble à la rescousse du salut public. Quelquefois, comme la prophétesse Cassandre, il est averti des calamités futures par sa terreur même, et dès 1790 il dit à l'Europe : « Vous verrez ce roi constitutionnel périr emporté par un orage; cette révolution brillante se traîner dans le sang, se terminer par la fatigue et s'assoupir dans le despotisme. Vous verrez un chef de guerre hériter des débris de la liberté. Ces républicains si fiers de leurs droits n'ont pas le sentiment du devoir, et leur création tombera. » Tout s'est accompli. Louis XVI a disparu dans l'orage; le directoire a succédé à la terreur, et Napoléon a recueilli l'héritage de l'un et de l'autre.

Depuis cette époque, il ne se rendit plus à la chambre des communes que pour continuer ce combat acharné contre les principes démocratiques et y soutenir l'aristocratie de 1688; aussi passa-t-il pour tory malgré ses protestations constantes. Justifier ou accuser la cause qu'il a défendue n'est point de notre ressort; l'expliquer et le peindre est bien assez. La vie politique de l'Angleterre portait en elle le double développement de la conservation et du progrès, de la force qui soutient et de la force qui attaque, et c'était un beau spectacle assurément, c'étaient de magnifiques combats que ceux des communes anglaises à l'époque dont nous parlons. L'avenir et le passé du monde civilisé s'y trouvent. La démocratie s'annonce par la voix de Fox; l'aristocratie de 1688 est représentée par Burke; le caprice de l'aventurier politique anime les fantaisies de Sheridan. Celui-ci fait briller sa parole; Fox effraie et séduit; le dithyrambe et l'hymne philosophique appartiennent à Burke; Pitt, moins pressé de briller que de vaincre,

abandonne la victoire apparente pour suivre la réalité du succès. Il se fraie un passage à travers les obstacles et les intérêts; il attend, prévoit, coordonne, et ne se repose que sur le champ de bataille, dont il serait resté le maître, s'il avait vécu quinze années de plus.

Ce ministre ne partageait point les colères de Burke, qui s'indignait de tant de froideur. Les hommes d'expédient et de succès sont froids; ils soumettent au calcul les chances qu'il s'agit pour eux de dominer. Tel était Robert Walpole, tel aussi le second Pitt, que, dans ce recueil même (1), on a nommé, à bien juste titre, le plus grand ministre dont l'Angleterre puisse se vanter. Celui-là n'avait point de colères; il les excitait partout, et ne les éprouvait jamais. On ne le vit s'émouvoir ni contre Hastings, qu'il abandonna quand il vit le pouvoir compromis par les actes du proconsul anglais, ni contre les jacobins les plus fervens; il avait trop de calme et d'élévation dans la pensée pour ne pas comprendre la justification naturelle offerte aux excès même de la révolution française. Dès le premier moment, cet homme pénétrant avait découvert ce qu'elle avait de grand et d'inévitable. D'après un aveu singulier, que rapportent les mémoires de sa nièce lady Stanhope, Payne, Godwin, Priestley, ne lui inspiraient ni dégoût, ni dédain, ni fureur; seulement, il les combattait : il les combattait pour le salut de l'institution anglaise qu'il avait reçue en dépôt. « Payne n'est pas un sot, disait-il à sa nièce, et il a peut-être raison; mais, si je faisais ce qu'il veut, j'aurais demain trois mille bandits sur les bras, et Londres serait incendié. » — *Il a peut-être raison!* c'est tout l'homme pratique. Qu'il ait raison ou non, sauvons l'état!

Burke ne le sauvait pas et pouvait le compromettre. Au lieu d'attendre les évènemens comme Pitt, il jetait l'Angleterre, à la tête de l'armée d'attaque, en face de la France furieuse et vengeresse. Pitt lui semblait de glace pour la défense des intérêts aristocratiques, les mêmes, selon lui, que ceux de la nation. Il accusait d'égoïsme les princes d'Allemagne, qui sortaient difficilement de leur repos et s'engageaient avec peine dans une lutte redoutable. Tout en protégeant les catholiques d'Irlande avec un courage et une énergie soutenus, tout en défendant les Polonais dépouillés de leur nationalité, Burke sonne la trompette de la croisade contre cette révolution, qui, selon lui, renverse les bases du droit commun et ramène l'Europe à

(1) Voir le travail de M. de Viel-Castel sur William Pitt, livraisons des 15 avril, 1er mai, 1er et 15 juin 1845.

la barbarie. Il envoie son fils Richard à Coblentz (1), pour surveiller et animer les mouvemens des émigrés français, rallier leurs intérêts, et les attacher à la cause commune par un indissoluble lien. Déjà il avait publié ses *Pensées sur la Révolution française*, commentées par Lally-Tolendal, et qui avaient produit en Europe une si vive sensation. Il faut y joindre ses *Réflexions sur la paix régicide*, sa *Lettre à un Membre de l'Assemblée nationale*, son *Appel aux anciens whigs*, sa *Lettre au duc de Bedford*. Plus les années s'entassent sur sa tête, plus son ardeur belliqueuse augmente, et, dans cet enivrement de colère contre les destructeurs de ses théories, il ne fait la part ni des choses ni des hommes; il juge M. de Lafayette comme Marat, et écrit à son fils: « Soyons *alarmistes*, semons la terreur. L'Europe est à deux doigts de sa perte (2). »

Nous ne pouvons regarder les vues de Burke comme justes, ni accepter ses théories comme valables. La révolution de France n'était pas une révolte, bien qu'il l'ait pensé; l'émancipation des colonies américaines n'était point pour l'Angleterre une perte irréparable, ainsi qu'il l'a cru; le commerce de l'Inde ne pouvait se passer de conquête et de ruse, comme il l'a imaginé. Honneur cependant à cette liberté qui permet à Romilly, à Wilberforce et à Burke d'évoquer dans les combats actifs de la politique les vérités morales! On croit voir la Pallas d'Homère planant sur la mêlée et pleurant les misères inévitables des mortels. Il n'a rien dirigé : Pitt se chargea de cette tâche; le peuple ne l'a pas choisi pour tribun : Fox avait saisi le rôle; mais, au moment où la nécessité frappait de son marteau d'airain nations et trônes, la voix de Burke s'élevait en l'honneur de la morale éternelle, qui, foulée aux pieds par les passions, semblait périr sur ce champ de bataille sanglant.

Tout entier à l'horreur que lui inspiraient les résultats de ce désastre, aveuglé par la fumée et la poussière, il ne vit pas assez la grande loi d'harmonie universelle qui de ce cataclysme devait faire sortir les nouvelles évolutions de l'humanité; il se trompa avec scrupule et sincérité. Il avait raison de blâmer la ruine, le sang versé, le trouble des familles; il avait tort de confondre un tremblement de terre avec l'incendie allumé par des brigands. Son amour de l'ordre social et de la stabilité s'exaltait jusqu'au délire, et il opposait sa faible main au tor-

(1) Tome III, p. 385, 390, 392.
(2) *Ibid.*, p. 305.

rent qui emporte les sociétés renouvelées. C'est aussi de cette dernière époque de sa vie que date le dernier excès de son style; c'est alors qu'il écrit ces phrases où l'accumulation des images, l'incandescence des métaphores et la fureur de l'invective dépassent souvent le but qu'il veut atteindre, et trompent la violence de son effort.

Pendant que l'ébauche de la sainte-alliance était préparée par Burke, et que Richard, son fils, s'entendait à Coblentz avec les princes pour jeter les fondemens d'une coalition contre la France républicaine, Beaconsfield devenait le rendez-vous des émigrés français et le point de ralliement de ceux des whigs de 1688 qui étaient restés fidèles au principe aristocratique. Ils étaient en petit nombre; l'effet naturel et nécessaire de la révolution française avait été de rapprocher l'aristocratie du trône, le whiggisme du peuple, et de supprimer ou d'éteindre le parti intermédiaire de la liberté aristocratique. Les partis s'étaient dessinés, et la monarchie d'une part, la liberté populaire de l'autre, avaient rangé leurs soldats sous deux bannières ennemies. Le découragement amer qui s'emparait de Burke ne brisait pas sa plume et ne désarmait pas sa colère. Un dernier coup vint le frapper; il perdit son fils Richard, le confident, l'ami, le soutien de sa vieillesse, et ne fit plus que languir. Après avoir soutenu quelque temps la guerre contre une armée de tribuns populaires, qui voyaient en lui l'athlète odieux du passé et le soutien des abus, il mourut à Beaconsfield, en 1797, l'œil fixé sur le sombre avenir qu'il annonçait à l'Europe, laissant un nom illustre, des écrits admirables et une fortune délabrée.

C'est un fait curieux, que non-seulement Fox, mais Pitt, Sheridan et même Burke, les hommes qui menaient l'Angleterre ou qui la conseillaient dans cette grande époque, ont vécu au milieu des dettes, et sont morts dans le même abîme. Cependant ils ne se ressemblaient guère. Si Sheridan était ivrogne et Fox joueur, Pitt n'avait point de passions, et Burke, rangé comme un quaker, vivait de rien. Aucun d'eux ne fit honneur à ses affaires : Fox mourut insolvable; le cercueil de Sheridan allait être saisi sans l'intervention de ses amis; l'état paya les dettes de William Pitt, et celles de Burke ne purent être acquittées par sa veuve que dix années après sa mort et au moyen des plus continuelles privations. L'homme qui poursuit de nobles intérêts ou de hautes idées, artiste ou philosophe, homme d'état ou écrivain, fait peu d'attention à l'argent. Toute grandeur est désintéressée. Cette absorption le jette en pâture aux petits inté-

rêts actifs qui l'environnent, qui déchirent à l'envi cette proie et la dévorent par lambeaux. La nièce de Pitt fait un tableau hideux de l'intérieur de son oncle sans cesse volé. Ces géans de l'ordre intellectuel sont des enfans que battrait, en fait d'économie personnelle, l'intelligence la plus débile, repliée sur l'égoïsme et concentrée dans les calculs de la vie matérielle.

Tel nous est apparu dans cette volumineuse correspondance le caractère singulier et énigmatique d'Edmond Burke. Telles sont les trois phases de cet écrivain politique et de cet orateur philosophe, si austère dans les principes et si impuissant sur les faits. Sa lutte contre le ministère pour l'Amérique, celle qu'il a soutenue contre Hastings pour les rajahs, contre la révolution française pour l'aristocratie, n'ont obtenu aucun résultat. Sa vie, que l'on s'est habitué à regarder comme ballottée d'incertitudes violentes, est la plus simple du monde, et soumise à un seul mouvement régulateur. Voulant faire triompher le juste, il dédaigne l'expédient. Le vrai est pour lui dans la conservation du passé, le juste dans la garantie donnée aux intérêts et aux droits; c'est ainsi qu'il agit uniformément dans ses trois luttes. Il veut que la colonie américaine soit dépendante de la métropole, mais non opprimée; il veut que le commerce de la Grande-Bretagne avec l'Inde fleurisse, et ne soit pas taché de sang ou souillé des boues de la cupidité; il veut que l'état social de 1688 subsiste malgré la France de Robespierre. Au fond de la pensée de Burke, on voit un seul idéal qui s'élève et règne, qu'il soit dans l'opposition ou qu'il s'en sépare, qu'il vote avec Fox ou contre Fox, qu'il parle contre les ministres pour l'Amérique, contre Hastings pour l'Hindoustan, contre la France républicaine pour l'aristocratie whig attaquée. De là sa violence exaltée, devenue une maladie et un fanatisme.

Les éditeurs, dans la préface de cette correspondance, rapportent que plusieurs biographes ont successivement essayé d'écrire la vie politique de Burke, et se sont désistés. En effet, celle de M. Prior est bien incomplète, et la difficulté étant dans le fond, non dans la forme, il faut, pour la vaincre, aborder et étreindre avec audace l'éternelle question de Machiavel. Y a-t-il un absolu en politique? Et la poursuite du succès s'accorde-t-elle avec la recherche du bien? Machiavel l'a résolue négativement. Les hommes politiques de son école ne s'embarrassent guère de vertu et de vice; ils les acceptent et s'en servent indifféremment, pourvu que le succès couronne l'un ou l'autre ou tous les deux. Pour Burke, il n'y avait pas de politique hors du droit acquis

et du pacte affermi par la consécration définitive du passé. C'est condamner la vie des peuples à l'immobilité.

Dans la vie privée, Burke était un modèle de bonté, de générosité, de vertus sévères et douces, et d'enthousiasme pour le bien. Il n'y a pas de vile faiblesse, encore moins d'infidélité politique, chez Burke, et la correspondance que nous avons sous les yeux le prouve assez. Que d'accens de franchise! quelle vérité sévère! Lorsque le docteur Schlosser, dont l'histoire est (1) tissue de graves erreurs, affirme que Burke « a mutilé volontairement sa gloire pour gagner la faveur des privilégiés et des *incorrigibles*, » l'historien allemand dit exactement le contraire de la vérité. Burke n'a rien gagné à sa lutte inutile contre la révolution française; il y a perdu. Renfermé dans sa retraite de Beaconsfield, et dévoré d'une douleur sombre que la mort de son fils bien-aimé changea en désespoir, il est descendu lentement au tombeau sans qu'un rayon de joie l'échauffât dans sa solitude. Commettre plus de bévues que le philosophe allemand n'en a jeté dans ces huit pages, où il est dit, par exemple, que lord Rockingham était un « jockey, » et qu'il s'était chargé du « pot-au-feu de Burke, » est difficile ou impossible. Rockingham montait à cheval comme tous les gentlemen, et il avait donné à Burke une maison, pour que celui-ci eût l'indépendance nécessaire à la vie politique.

Inaugurée par dix lettres de Burke à un jeune quaker, la correspondance se termine par l'exhortation éloquente d'une quakeresse à Burke mourant; ces deux limites du recueil sont bien plus significatives que l'on ne pense. Suspendez ces deux flambeaux aux deux périodes extrêmes de sa vie, ils l'éclairent tout entière; pas une de ses actions qui n'en porte le reflet. Dès son début, les Américains l'intéressent, et la Pensylvanie est pour lui la région aimée, parce qu'elle porte le nom du quaker Guillaume; il se promène avec Franklin sur les bords de la Tamise, et fraternise avec l'imprimeur de Philadelphie. Veut-il fonder plus tard pour les jeunes émigrés français une école gratuite, c'est sous l'invocation de Penn qu'il la place; il la nomme *Penn-school*. Ses premières affections, le premier pli de son ame, le premier jet de son esprit, ont été dominés et tempérés par cette rigidité prudente et cette ardeur contenue, dirigée vers l'idéal, dont jamais le condisciple de Shackleton ne se dépouille. De là cette anomalie d'une sévérité qui paraît pédantesque et d'une immobilité en

(1) *Geschichte des XVIII Jahrhunderts*, t. II, liv. 8, cap. 2. *Burke.*

contraste avec le mouvement actif de la politique; quelque chose de peu vivant et de lourd dans l'éclat même de l'éloquence; de là aussi cette diplomatie mêlée de ferveur et cette économie régularisatrice des intérêts publics; de là ces vertus simples et fermes, qui le protégèrent si efficacement; de là aussi ce sérieux exalté d'une éloquence excessive comme son ame. Plus monarchique que les rois, plus Irlandais que les Irlandais, il gourmandera l'empereur d'Autriche, trop lent à prendre les armes pour les trônes; les plus ardens chevaliers de l'armée de Condé ne le seront pas assez pour lui; Fox et Sheridan poursuivront Hastings avec trop de froideur; à peine Grattan, patriote virulent, défendra-t-il les catholiques d'Irlande avec une vivacité et une énergie suffisantes. « Il est enragé, dit l'aimable Romilly dans une de ses lettres adressées à M. Dumont de Genève (1); il est *enragé*, ce Burke. » Comme Spinosa, qui trouvait Dieu en tout, ivre qu'il était, dit Novalis, de l'idée divine (*Gott-getrunkener Mensch*), Burke, enivré de l'utopie de 1688, devint le Cicéron d'un autre Verrès nommé Hastings, et le Pierre-l'Ermite d'une nouvelle croisade contre la république française. Homme du passé, parce que le passé a la consécration de Dieu, il n'a pas réfléchi que Dieu aussi veut l'avenir, qu'il transforme incessamment le monde et règle les évolutions orageuses et nécessaires de nos destinées.

PHILARÈTE CHASLES.

(1) « .... Uncommon warmth,... uncommon *rage*, I should rather say... » (Letter, July 1782.)

LA

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

SES DERNIÈRES RÉVOLUTIONS ET SA SITUATION ACTUELLE.

I. — ÉTAT MORAL, ÉLÉMENS DIVERS DE LA POPULATION HAÏTIENNE.

A la fin du XVII[e] siècle, lorsque, fatigués de leur vie de meurtre et de rapine, les héroïques forbans de la mer des Antilles vinrent dresser leurs tentes sur la côte septentrionale de Saint-Domingue, ces hardis pionniers de la civilisation purent reconnaître que le sol où ils débarquaient avait, depuis Colomb, dévoré deux races d'hommes. L'esclave africain ramena plus d'une fois aux regards étonnés de son maître des débris d'origine bien distincte : à côté de poteries grossières et d'idoles en glaise durcie laissées par la race indienne, on retrouva des mors, des éperons et divers ustensiles de fabrique européenne. Ainsi donc, en deux siècles, le nord de ce pays avait vu s'éteindre deux races, deux sociétés; le peuple conquérant avait disparu comme le peuple conquis. Pourtant, un siècle à peine après l'établissement de la colonie française, une nouvelle transformation devait s'accomplir. Les vainqueurs des Espagnols étaient à leur tour emportés par la plus soudaine et la plus terrible des révolutions. Saint-Domingue donnait à l'Europe le spectacle d'une population en travail de civilisation, et cherchant à réunir les débris de l'édifice social qu'elle a renversé. On pouvait croire qu'après cette victoire, la race noire allait garder une position si péniblement conquise. Il n'en fut rien : une race intermédiaire, issue de la race blanche et douée en partie de ses instincts supérieurs, s'empara du pouvoir. La race métisse ne comprit pas malheureusement le rôle qu'elle avait à remplir, et, si elle continua l'œuvre

d'organisation commencée par les noirs, ce ne fut guère que dans un intérêt d'égoïsme. Aussi avons-nous vu récemment éclater une révolution nouvelle, et aujourd'hui un noir, placé à la tête de la république, n'exerce l'autorité souveraine qu'au milieu de luttes chaque jour renaissantes.

En présence d'une telle situation, il est naturel de se demander si la terre d'Haïti est vouée à une œuvre de Saturne, et si l'Europe n'a plus qu'à en détourner les yeux, attendant que le triomphe de la barbarie, facilité par tant d'agitations, rende enfin son intervention légitime. Pour nous qui, même en admettant ces fatalités mauvaises, attribuons à la civilisation européenne assez de force pour les dompter, nous pensons qu'on peut puiser dans un pareil spectacle plus d'une leçon utile, et nous ne craindrons pas d'étudier dans tous ses détails, à l'aide de documens empruntés au pays, une situation qu'il importe à la France de bien connaître. La crise que traverse en ce moment même le plus ancien établissement européen du Nouveau-Monde a rendu aux questions que nous voudrions débattre tout leur à-propos.

La société haïtienne est composée d'élémens bien divers, et il serait difficile d'établir avec une précision rigoureuse dans quelle proportion ces élémens se trouvent répartis sur son territoire. Quelle que soit l'époque à laquelle on demande des chiffres, on ne trouve que des données approximatives. En 1789, période qui sert en général de point de départ aux statistiques, on évaluait le nombre des habitans de la partie française à 31,000 blancs, 28,000 hommes de couleur libres, et 450,000 esclaves. On donnait à la partie orientale ou espagnole, dont l'étendue représentait bien trois fois celle de la colonie française, 110,000 libres, blancs ou sang-mêlés, et 15,000 esclaves. Le nombre des blancs de race européenne pure n'y était pas très considérable; le préjugé de la couleur y exerçant peu d'empire, rien ne s'était opposé à la fusion des castes. Tels sont les renseignemens assez vagues que nous possédons sur l'état des diverses classes de la population avant la révolution de Saint-Domingue.

On comprend quels durent être les effets de cette révolution. L'équilibre des races fut complètement changé sous l'influence de la situation nouvelle qui commençait pour Haïti. Dans la partie française, la race blanche fut, on peut le dire, anéantie. Après avoir, lors de la première tourmente, cherché un refuge dans les îles voisines, elle était en partie rentrée à Saint-Domingue, rappelée par Toussaint-Louverture. Le chef noir avait compris, en homme supérieur, les services qu'elle pouvait rendre à la cause de la civilisation. Malheureusement, une crise nouvelle vint fondre sur l'île. Surprise par la seconde révolution, qui éclata après la pacification opérée par le général Leclerc, la race blanche acheva de disparaître sous les fureurs de Dessalines. Le dernier massacre, qui s'accomplit avec la terrible régularité d'une exécution militaire, eut lieu en avril 1804. Quelques mois après, le chef africain, devenu empereur, proclamait une constitution qui déclarait *noirs*, quelle que

fût leur couleur, tous les habitans de l'empire; cette fiction, la plus hardie que constitution se soit, sans contredit, jamais permise, a trouvé sa place sous une autre forme dans les nombreux actes constitutifs qu'ont enfantés les révolutions suivantes; elle est devenue la clause qui interdit la possession du sol aux hommes de race européenne. Aujourd'hui il n'existe plus de population blanche proprement dite dans la partie occidentale de Saint-Domingue; on n'y compte que des individus qui résident dans les villes, où ils se livrent au commerce, et encore ne le font-ils que sous le nom d'emprunt d'un associé haïtien.

La race métisse ou *sang-mêlée* constituait autrefois, dans la partie française de Saint-Domingue, une agrégation qui empruntait une grande force à son homogénéité, et dont ne sauraient donner une idée les affranchis de nos colonies actuelles. Riche, éclairée, réunissant toutes les conditions qui constituent les classes intermédiaires dont l'intervention est reconnue nécessaire dans le mécanisme des sociétés, cette population, qui ne demandait qu'à s'unir aux blancs, aurait empêché ou arrêté la catastrophe révolutionnaire, si elle n'eût été en quelque sorte détournée de son rôle par la position que lui avaient dès long-temps faite les institutions coloniales. Engagée forcément dans la lutte et forcément irrésolue, elle eut, comme il arrive toujours en pareil cas, à subir les atteintes des deux partis qui occupaient la scène : elle fut décimée par Toussaint, et suivit un moment la route de l'exil qu'avaient ouverte les blancs; on la vit se répandre dans les îles de l'archipel, et jusqu'en France, d'où ses principaux chefs revinrent en 1802 avec l'expédition du général Leclerc. Depuis cette époque, des chances heureuses ont ramené la race métisse dans la presqu'île du sud-ouest, qui fut toujours le siége de sa force, et l'ont même portée un moment au faîte de l'état. Aujourd'hui, elle est beaucoup plus nombreuse qu'en 1789 (1), mais, à de très honorables exceptions près, moins morale et moins éclairée. Le concubinage y est à l'état régulier, et semble avoir revêtu par l'usage cette forme semi-contractuelle que lui reconnaissaient les sociétés antiques. Malgré ce désordre organisé, la race métisse est encore la tête, la partie intelligente de la population, l'élément qui, s'il se laisse féconder, peut servir à la reconstitution sociale du pays.

Les statistiques de l'île évaluent aujourd'hui la population noire de la partie française à 700,000 individus. Bien que ce chiffre nous paraisse exagéré, nous ne répugnons pas à croire, contrairement à une opinion souvent émise, que le nombre des noirs s'est considérablement accru depuis l'indépendance. Avant cette époque, Saint-Domingue perdait chaque année le vingtième de sa population noire (2). L'abolition de la traite dans les colonies qui restent à

(1) Dans les statistiques du pays, on affecte de n'établir aucune distinction entre les métis et les noirs. C'est ce qui nous empêche de préciser rigoureusement le chiffre de la première des deux populations.

(2) C'est un fait qu'avance Moreau de Saint-Méry dans sa *Description de la*

la France nous a révélé le curieux phénomène d'une population esclave se reproduisant elle-même, et ce fait permet d'apprécier quel a dû être l'accroissement de la population noire d'Haïti sous le régime d'une complète indépendance. Il faut tenir compte, néanmoins, du vide soudain qu'ont dû faire parmi les noirs et la suppression des versemens annuels de la traite, et les ravages d'une lutte désespérée.

Le régime nouveau n'eut pas seulement pour effet d'augmenter le chiffre de la population noire; il modifia aussi profondément ses mœurs. Long-temps maintenus à la glèbe par Toussaint et par Christophe, qui, dans leur empressement à réorganiser le travail, ne firent en réalité que remplacer le fouet par le pistolet et le sabre, les noirs saluèrent dans l'avénement de la domination mulâtre l'ère de la tranquillité et du repos. Ils acceptèrent sans résistance les règlemens de travail qu'on rendit alors, bien convaincus qu'on n'oserait jamais en venir à l'application. En effet, le code rural haïtien, corps de droit intelligent, et qui mérite d'être aujourd'hui consulté, n'est pas resté long-temps en vigueur. Promulgué en 1826, il a été bientôt frappé de cette désuétude hâtive qui, dans ce pays, semble d'ailleurs inhérente au climat, et s'attache, comme une rouille dévorante, aux institutions nées de la veille. La loi nouvelle, pour garantir les intérêts du travail et prévenir le morcellement du sol, avait posé des limites que la diminution du prix de la terre permit d'atteindre trop aisément (1); il y eut une foule de petits propriétaires qui acquirent, en achetant la quantité de terrain marquée par la loi, le droit de ne rien faire. Dès-lors l'exploitation en commun devint impossible, et Haïti, comme les colonies émancipées de l'Angleterre, offrit au monde ce singulier phénomène de la propriété nuisant à la production. Il faut ajouter que, contrairement à toutes les prévisions raisonnables, l'application du code rural rencontra son plus grand obstacle dans l'acte qui, à la même époque, plaçait la colonie révoltée au rang des nations. La pensée intelligente du code rural était en effet la solidarité du cultivateur et du soldat : la discipline de l'un faisait celle de l'autre. Or, l'acte d'indépendance

partie espagnole de Saint-Domingue, t. II, p. 214. — Voyez aussi, pour ce qui a trait à nos colonies, les *statistiques officielles* du département de la marine.

(1) Le principe de la loi étant l'inféodation à la glèbe de tout individu non fonctionnaire qui ne justifierait pas d'une profession soumise à la patente ou de moyens acquis d'existence comme propriétaire, il avait fallu prendre des mesures pour que la possession d'une parcelle du sol ne fût pas un moyen d'éluder légalement la loi. La limite qu'un propriétaire était tenu d'atteindre avait été fixée à quinze acres; mais le code, dont la pensée était de maintenir par le travail en commun la grande culture coloniale, la seule véritablement productive, n'ayant été tout d'abord qu'incomplètement exécuté dans ses autres prescriptions, les revenus du sol ont diminué : dès-lors le prix en a baissé, et le maximum de quinze acres est devenu accessible à un plus grand nombre d'individus, qui ont pu ainsi se soustraire au travail régulier.

fut la plus sanglante défaite qu'ait éprouvée l'armée haïtienne. Ce peuple n'eut jamais qu'une énergie d'emprunt, celle que lui inspirait l'invasion française; dès qu'il se vit, par un acte solennel, délivré de toute inquiétude de ce côté, il rentra dans son indolence; le soldat, affranchi désormais du joug de la discipline européenne, déposa ses armes et traîna une natte dans sa guérite pour y faire la sieste. Depuis cette époque, l'armée a disparu en ce qu'elle offrait encore d'organisation régulière, et avec l'armée a disparu aussi le travail proprement dit. Aujourd'hui, cependant, la population noire paraît moins satisfaite de la situation qu'elle a conquise en secouant le joug de la glèbe. L'ambition politique est venue l'arracher à son repos, et les évènemens qui depuis deux années se passent dans l'île ne sont que la conséquence du mal nouveau qui la tourmente.

Dans la partie espagnole, les élémens de la population sont mieux équilibrés que dans la partie française. Dès 1801, lorsque, malgré les protestations du commissaire métropolitain Roume, Toussaint se faisait audacieusement l'exécuteur de l'article 9 du traité de Bâle et prenait possession de la province *au nom de la France,* on vit commencer l'émigration des familles les plus considérables de la race blanche. Beaucoup de ces familles se retirèrent à Cuba et à Porto-Ricco, où les appelait l'hospitalité d'une nationalité commune. De 1803 à 1809, période remplie par la véritable occupation française, les fugitifs étaient en grande partie rentrés dans l'île pour se ranger sous le gouvernement du général Ferrand, dont l'administration paternelle changeait à vue d'œil la face du pays. Malheureusement la guerre dynastique entre Napoléon et l'Espagne amena par contre-coup des luttes à Saint-Domingue, luttes sanglantes, à la suite desquelles les Français durent se retirer. Dès-lors beaucoup de familles blanches reprirent la route de l'émigration. Les grandes conventions de 1814, qui rendirent l'*audience* (1) à son ancienne métropole, y ramenèrent une partie de la population exilée; toutefois l'ère des persécutions n'était pas finie pour la race blanche. Le général Boyer, déjà maître, par la mort de Christophe, de toute la partie française, s'empara de la partie espagnole, et les premiers actes de son administration jetèrent le trouble au sein des familles d'origine européenne. Dans un pays où la propriété n'avait d'autres bases que les concessions presque toujours irrégulières faites sur le domaine public, le président Boyer exigea que cette occupation traditionnelle du sol fût justifiée par des titres. Ce moyen machiavélique débarrassa le gouvernement du Port-au-Prince des familles créoles les plus influentes et les plus redoutables à sa domination. Quant à celles que cet ostracisme déguisé ne put atteindre, elles se retirèrent dans l'intérieur des terres, surtout vers le nord-est, où s'étend le beau pays de Cibao. Cette population blanche, de cinquante mille ames environ, conserve encore aujourd'hui la vieille fierté castillane, et n'a jamais supporté

(1) C'est ainsi que la partie orientale est souvent désignée par les Espagnols.

qu'avec impatience la domination mulâtre du Port-au-Prince. Ces *hattiers*, comme on les appelle, dont le *pastourage* (1) est la principale industrie, réunissent autour d'eux pour la garde, ou plutôt pour la chasse de leurs nombreux troupeaux presque à l'état sauvage, des hommes que cette vie de fatigues rend énergiques et forts comme les *rancheros* de l'Amérique du Sud. C'est une milice toujours prête à s'armer au premier cri du maître. On désigne ces pâtres sous le nom commun de *Seybanos*, qui est celui de la population du canton de Seybo, où se trouvent le plus grand nombre de *hattes* (pâturages). Ce sont eux qui, sous les ordres de don Juan Sanchez, hattier devenu général, bloquèrent les Français dans Santo-Domingo, lors de l'insurrection de 1808. Le succès qu'ils obtinrent alors était fait pour les enorgueillir, et on a pu reconnaître plus d'une fois qu'ils ne l'ont point oublié.

Tandis que la population blanche se trouvait ainsi réduite dans la partie espagnole à d'énergiques, mais peu nombreux représentans, les autres classes de la société y conservaient purs de toute atteinte leurs anciens élémens. Les mulâtres de la partie française cherchèrent, il est vrai, à prendre pied sur ce territoire, où les appelaient des concessions nouvelles; ils pénétrèrent dans l'est, mais avec lenteur et circonspection. Rien n'était fait pour attirer les habitans de l'ancienne colonie française dans les solitudes de la province espagnole : aucun lien, aucune garantie, ni dans l'affinité de la couleur, ni dans la communauté des intérêts. Aussi le mouvement d'immigration fut-il peu considérable. Les sang-mêlés, au nombre de cinquante mille (ce chiffre n'a guère varié depuis 1789), refusèrent de fraterniser avec les mulâtres de la partie française : c'eût été déroger à la qualité de blancs qu'ils croient bien sincèrement leur être acquise. Quant aux noirs, disséminés au nombre de vingt-cinq mille sur une étendue de plus de trois mille lieues carrées, ils ne cessèrent pas de reconnaître la supériorité de leurs anciens maîtres après s'être vus affranchis d'un esclavage qui n'existait pour eux que de nom.

Tel est l'état des deux sociétés qui se partagent l'île d'Haïti. D'un côté, dans la partie française, il y a cette puissance du nombre qui, dirigée par une volonté intelligente, est invincible, mais qui s'épuise aujourd'hui en efforts stériles faute de cette discipline salutaire qu'avait créée en d'autres temps la lutte avec un ennemi de race supérieure. De l'autre, dans la partie espagnole, on trouve une population peu nombreuse, mais énergique, fière et volontairement soumise à la direction de la race blanche. Chacune de ces populations ennemies est travaillée elle-même par des rivalités intérieures; cependant le fait politique et social qui domine ici tous les autres est la lutte des races métisse et noire, qui réclament tour à tour la souveraineté au nom de l'intelligence ou de la force. C'est l'antagonisme des couleurs qui entretient

(1) Expression de Sully, qui désigne l'industrie appelée assez improprement de nos jours *élève des bestiaux*. Le *hattier* est, dans les colonies d'Amérique, celui qui exerce sur une grande échelle l'industrie du pastourage.

une hostilité presque permanente entre les deux parties de l'île; c'est l'antagonisme des couleurs qui, dans la partie française, provoque des révolutions toujours renaissantes. Pour bien comprendre cette lutte, il faut remonter à son origine, à l'époque où commence pour Saint-Domingue l'ère de l'indépendance. Dès-lors nous voyons poindre et se développer, avec des intermittences qui ne sont qu'apparentes, la situation qui se produit aujourd'hui; dès-lors se personnifient dans Toussaint et dans Rigaud les deux races dont le duel se continue encore sous les yeux de l'Europe, spectatrice trop indifférente des sanglans débats dont nous voudrions donner un rapide tableau.

II. — PREMIÈRES LUTTES DE LA RACE NOIRE ET DE LA RACE MÉTISSE.

A l'époque même où Toussaint-Louverture, avec une astuce profonde dans laquelle on a vu du génie, rompait sourdement les derniers liens qui unissaient la colonie à la métropole, un homme de sang-mêlé, le mulâtre Rigaud, prévoyant le sort réservé à sa race, prenait en face du chef africain l'initiative d'une courageuse résistance. Cet homme, bien supérieur à Toussaint, et dont le nom est aujourd'hui presque oublié, proclama fièrement la guerre de caste, et entraîna à sa suite, dans une lutte terrible contre les noirs, la population métisse de la province du sud. Écrasée et vaincue avec son chef, la race métisse disparut un moment de la scène. La France, trompée par les perfides protestations de Toussaint, avait prêté au parti noir l'appui de sa force morale, et ce n'est pas seulement à l'impuissance, mais à l'aveuglement du directoire, que Toussaint dut son triomphe et sa courte royauté. La métropole ne comprit pas que pour la race métisse la fidélité à la France était une loi de vie ou de mort. C'est en vain que Rigaud adressait de nombreux mémoires au département de la marine, on ne tenait aucun compte des sages avis et des précieux renseignemens donnés par le chef mulâtre, et lorsqu'écrasé par le nombre, Rigaud se préparait à continuer la lutte en guerillero, on lui envoya demander son épée par l'homme qui exerçait la plus grande influence sur son esprit, l'adjudant-général Vincent. L'indomptable mulâtre brisa son épée en pleurant de rage, et s'embarqua pour la France. Ainsi finit la première lutte entre la race noire et la race métisse.

Moins de deux ans après cette prise d'armes qui a mérité de conserver le nom de *guerre du sud*, la terrible épidémie des contrées intertropicales, décimant en quelques semaines l'armée partout victorieuse du général Leclerc, sembla faire un appel aux élémens d'insurrection plutôt comprimés qu'étouffés par l'énergie désespérée des chefs français. Un homme de sang-mêlé, officier du génie distingué, qui sortait de nos écoles et servait dans nos rangs, fit tout à coup prendre les armes à la troupe coloniale incorporée sous ses ordres à l'armée française; il donna un nouveau signal de révolte auquel répondirent non-seulement les hommes de sa couleur, mais encore les noirs

Christophe et Dessalines. Ce rebelle audacieux était Alexandre Pétion, mulâtre quarteron, né d'un riche colon et d'une femme libre. Pétion, sans être un esprit supérieur, ne manquait ni d'adresse ni de pénétration: il avait entrevu comme Rigaud l'avenir réservé à sa caste. S'il se sépara du parti métropolitain auquel le rattachaient non-seulement son intérêt et celui des siens, mais encore son éducation et l'affinité de sa couleur, c'est qu'il avait deviné l'horrible résolution qu'avait, dit-on, prise le général Leclerc d'exterminer ses redoutables auxiliaires, dont il appréhendait la défection. S'il se soumit sans difficulté à Dessalines, devenu général en chef, puis empereur, après l'évacuation des Français, c'est qu'il jugea que le moment d'agir n'était pas venu pour lui. Ce moment ne se fit pas attendre; le règne de Dessalines fut court: bientôt l'empereur noir mourut assassiné, et la carrière se trouva ouverte à l'ambition de ses lieutenans. Dès-lors recommença, entre le chef noir Christophe et le mulâtre Pétion, la lutte de races qu'un danger commun avait un moment suspendue. Pétion, soupçonné d'avoir préparé la mort de Dessalines, ne chercha point à se disculper, mais à profiter du crime : il s'improvisa par d'habiles intrigues président d'une république dans le sud et dans l'ouest, au moment où Christophe croyait déjà tenir toute la partie française sous son sceptre africain. Le lutte de Christophe et de Pétion dura avec des chances diverses jusqu'au jour où, sans signer la paix, les chefs, épuisés, laissèrent finir la guerre. Bientôt, dans un espace d'environ dix lieues que la prudence des deux rivaux laissait inoccupé entre leurs états, l'abondante végétation des tropiques traça une infranchissable frontière de lianes et de futaies qui rendit plus tranchée la scission des deux castes. Christophe eut le nord et la partie septentrionale de l'ouest, Pétion resta maître du sud et de la partie méridionale de l'ouest; chacun gouverna paisiblement au milieu des siens.

Le règne présidentiel de Pétion ne fut guère qu'une longue lutte contre l'élément démocratique que le chef mulâtre avait introduit dans la constitution de sa république et qu'il s'efforça vainement de réprimer. Obligé d'en venir aux coups d'état et de se défaire de ceux qui lui avaient aplani l'accès du pouvoir, tandis que s'échappaient de ses mains et s'isolaient les élémens si divers que son étreinte avait un moment maintenus en faisceau, Pétion se sentit pris de marasme et de dégoût, et se laissa mourir de faim comme un sophiste grec. Celui qu'il désigna pour lui succéder était un homme de sa couleur, son confident et son ami, le général Jean-Pierre Boyer. C'est en avril 1818 que Boyer prit possession de la présidence. Moins de deux années après son avénement, une insurrection militaire mit fin à la vie de Christophe, et la population du nord, heureuse d'échapper à la verge de fer du roi noir, passa sans difficulté sous la domination forcément débonnaire du chef mulâtre, qui réunit ainsi toute la partie française sous son sceptre présidentiel. Bientôt la partie espagnole elle-même, à la suite d'une révolution avortée, reconnaissait l'autorité de Boyer, et du Cap Français à Santo-Domingo la belle *His-*

paniola de Colomb ne forma plus qu'une seule république. La race africaine avait enfin sa première société organisée. Il semblait qu'une période nouvelle allait s'ouvrir dans l'histoire d'Haïti.

Boyer arrivait au pouvoir sous les plus brillans auspices. Deux évènemens heureux ou habilement préparés avaient créé pour lui l'unité territoriale, et son autorité constitutionnelle, consolidée par les stipulations de 1825, se trouvait établie sans conteste sur la plus belle terre du Nouveau-Monde. Il était en même temps dans la force et la maturité de l'âge; l'intimité de Pétion, le mêlant aux affaires, lui avait à la fois révélé la théorie et la pratique du gouvernement de son pays. Le pouvoir n'avait jamais été exercé dans de meilleures conditions; comment se fait-il que jamais il ne se montra plus inerte? L'administration du général Boyer fut un long sommeil qu'interrompirent à peine de rares évènemens intérieurs et les négociations entamées avec la France. Cet homme plein de sève, qui semblait devoir tout entreprendre, n'eut pas plutôt assis et affermi son autorité par des violences parfois sanglantes, qu'il sembla ne chercher qu'à se faire oublier, gouvernant au jour le jour, ne montrant de vigueur que pour frapper militairement ceux dont la parole un peu haute eût pu troubler sa léthargie, demandant des ressources aux combinaisons financières les plus bizarres, et laissant à son pays, après vingt-cinq ans de paix, une situation économique tout exceptionnelle. L'âge et l'action énervante du climat firent de cette atonie calculée une sorte de maladie qui malheureusement fut contagieuse, et du chef gagna les agens les plus secondaires de son gouvernement. On comprend quel dut être l'effet de ce relâchement général dans un pays qui, depuis la domination de la race blanche, n'avait secoué un instant son indolence que sous la terrible étreinte de Toussaint et de Christophe. Au moment où, dans les dernières années de l'administration du général Boyer, les publicistes de l'Europe dissertaient gravement sur l'avenir de la société haïtienne, le travail de décomposition qui se poursuivait lentement au sein de cette société avait atteint son dernier terme. Le calme dont l'île paraissait jouir cachait une sourde dissolution. On eut comme la première révélation de cet état critique lors du tremblement de terre qui renversa la florissante ville du Cap, et marqua lugubrement la fin de la présidence du général Boyer. Au milieu de ce grand désastre, en cet instant de solennelle terreur si bien fait pour développer l'instinct de la fraternité, on vit les habitans des campagnes voisines se ruer sur le cadavre de la cité détruite, et, le coutelas au poing, s'en disputer les lambeaux. Le sac de ces ruines dura quinze jours; le trésor public fut pillé le dixième. Il est triste d'ajouter que la révolution de 1843 vint seule terminer le procès intenté aux principaux fonctionnaires du Cap soupçonnés d'avoir pris part à ces hideuses saturnales.

Tant que Boyer put gouverner avec le concours des hommes de sa génération, il disposa de cette force que donne toujours au pouvoir la solidarité établie entre le chef et les fonctionnaires; mais, à mesure que les années ra-

menaient dans le pays une jeunesse ardente qui sortait de nos écoles toute pleine de nos idées et aussi de son mérite, la tâche de Boyer devint plus difficile. La solidarité de la couleur s'effaça devant la lutte des amours-propres. Une opposition se forma, l'opposition des jeunes contre les vieux, des positions à faire contre les positions acquises. Il se créa des journaux, on échangea des pamphlets, la tribune s'anima; enfin tout prit ce caractère de vivacité et de lutte qui peut bien être l'état normal des gouvernemens libres, mais que tous au moins ne traversent pas sans péril et sans crise. Ce mouvement des esprits était toujours allé grandissant, et, de 1835 à 1839, il avait envahi la chambre des représentans au point que le président tenta successivement deux coups d'état pour éliminer ceux des membres en qui se personnifiaient plus particulièrement les idées nouvelles. A la tête de ceux-ci, on remarquait déjà un publiciste distingué, que les évènemens devaient bientôt ramener sur la scène politique, Hérard-Dumesle. Cette violente épuration du parlement haïtien ne se fit pas sans provoquer de bizarres conflits et des luttes orageuses. Enfin Boyer resta maître du champ de bataille. Il avait interdit à l'opposition l'arène légale, et croyait avoir remporté une victoire; il avait, au contraire, commis une faute dont il comprit trop tard toute la gravité. Aux attaques bruyantes, mais peu dangereuses de l'opposition légale, succédèrent les menées révolutionnaires, et, voyant la tribune se fermer devant eux, les députés que l'ostracisme présidentiel avait frappés entrèrent dans la voie silencieuse des conspirations.

L'opposition débuta sur ce nouveau terrain par un manifeste qui devint l'évangile politique de la révolution de 1843. Cette pièce fameuse prit le nom de *Manifeste-Praslin*, du lieu où elle fut rédigée. Après avoir fait un tableau qui n'était que trop fidèle de la situation, le manifeste décrétait la dépossession de Boyer, la formation d'un gouvernement provisoire, la réunion d'une assemblée constituante, et enfin la remise momentanée de tous les pouvoirs entre les mains « d'un citoyen patriote, dont le dévouement serait connu, » et qui deviendrait le chef de l'entreprise projetée. Ce document est daté du 1er septembre 1842. Le citoyen patriote auquel son *dévouement connu* valut la direction de l'entreprise fut Charles Hérard-Rivière, âgé d'environ cinquante ans, et chef de bataillon d'artillerie. De race métisse comme Boyer, Charles Hérard était hardi et entreprenant, mais plutôt brutal qu'énergique; il n'avait, disait-on, aucune ambition personnelle, il était l'instrument de son parent Hérard-Dumesle, esprit fin et délié, véritable chef de la conspiration. La première réunion armée des conjurés eut lieu sur l'habitation Praslin, appartenant à Hérard, et située près de la ville des Cayes, dans cette partie du sud toujours prête à s'enflammer. Ce noyau de la révolte, composé d'environ deux cents hommes et manœuvrant avec audace, entraîna dans ses rangs par la ruse et la violence les troupes présidentielles. On croira difficilement qu'un mois se passa dans ces premiers tâtonnemens de l'insurrection sans qu'on eût tenté contre elle aucun effort. Par cette inexplicable insouciance,

le gouvernement de Boyer donnait la mesure de sa capacité. Les deux partis se rencontrèrent pour la première fois, le 21 février 1843, près du bourg de Pestel, et pour la dernière fois, le 12 mars, dans les plaines de Léogane, c'est-à-dire non loin du Port-au-Prince. La victoire resta au parti révolutionnaire, déjà maître de la ville des Cayes, et le *chef d'exécution* prononça la déchéance du président. Celui-ci, qui depuis quarante-cinq jours n'avait su que lancer des proclamations, n'attendit pas son vainqueur, et s'embarqua en toute hâte sur la corvette anglaise le *Sylla,* laissant un dernier manifeste dans lequel il déclarait abdiquer le pouvoir, et faisait assez noblement ses adieux au pays.

III. — LE PRÉSIDENT HÉRARD ET LA CRISE DE 1844.

Avec la chute de Boyer, une ère nouvelle d'agitations et de discordes allait commencer pour l'île. Le 4 avril, le *général* Hérard (on ne lui donnait plus que ce titre) déposa les pouvoirs qu'il avait reçus, après avoir nommé un gouvernement provisoire dont il fit lui-même partie, ainsi que le général noir Guerrier, qui fut depuis son successeur. Ensuite, laissant à ses collègues le soin de faire voter la quatrième constitution de la république, il partit à la tête des troupes disponibles pour aller proclamer l'autorité du gouvernement provisoire dans le nord et dans l'ancienne province espagnole. De graves symptômes prouvèrent au général Hérard que la victoire remportée par son parti était le prélude plutôt que le dénouement d'une révolution. Les évènemens qui venaient de s'accomplir avaient produit une vive impression sur les habitans de la partie espagnole; les esprits étaient fort agités; on se ralliait déjà autour d'une pensée commune, celle de profiter des circonstances pour secouer le joug détesté de l'ouest et reconquérir l'ancienne nationalité. Hérard procéda révolutionnairement : il fit enlever et traîner dans les prisons du Port-au-Prince les habitans les plus influens de Santo-Domingo. Après avoir changé les principaux fonctionnaires et placé les forces militaires sous les ordres de son frère, le colonel Léo Hérard, il crut avoir assuré l'unité de la république et regagna le Port-au-Prince.

La partie française n'était pas moins agitée que la partie espagnole, et le général Hérard y arriva au milieu d'une fermentation générale. Le travail des nouvelles élections était long et difficile; la présence des deux castes dans les comités électoraux entraînait des conflits et des agitations qui s'élevèrent parfois aux proportions de la guerre civile. La race noire reprenait une attitude menaçante; elle avait ses champions armés, ses complots militaires. Diverses prises d'armes révélaient ses projets hostiles, entre autres celles du noir Salomon et du noir Dalzon, qui fut tué en essayant de provoquer un mouvement militaire à Port-au-Prince. En présence de cette population irritée, le parti des sang-mêlés, qui avait fait la révolution, s'en partageait complaisamment les bénéfices. Le chef de bataillon Hérard-Rivière s'était pro-

clamé du jour au lendemain général de division : son cousin Hérard-Dumesle se souvint tout à coup qu'il avait autrefois servi, et se décréta aussi la feuille de chêne. Des avocats, des députés, séduits par cet exemple, firent payer par des distinctions militaires la haine dont les avait honorés Boyer. A la veille d'une session qui allait régler le sort du pays, la vanité africaine ne songeait qu'à se pavaner sous un flot d'épaulettes et de plumes de coq.

Dès les premiers débats du parlement, qui s'était érigé en assemblée constituante, un conflit s'éleva entre l'autorité militaire et les députés. Comme ces cortès portugaises qui, dissoutes après trois mois de session, en étaient encore au premier paragraphe de leur adresse, les élus de la république africaine firent un tel abus de la parole, se perdirent tellement dans les définitions abstraites et les considérations générales, qu'Hérard-Rivière dut leur faire sommation d'en finir. L'assemblée fit à cette mise en demeure assez peu parlementaire une réponse très brève et qui ne manquait pas de dignité. Cette réponse portée au chef militaire fut, comme on le pense, assez mal accueillie : Hérard-Rivière la lut en présence de ses soldats; les sabres furent tirés; au milieu de cris fort peu constitutionnels, quelques audacieux voulurent devancer l'œuvre de l'assemblée et proclamer leur général président. Cette manifestation n'eut pas de suites immédiates; mais elle fut comme le prélude de la lutte qui éclata bientôt entre les deux Hérard et la logomachie parlementaire, lutte dans laquelle nous les verrons succomber.

L'impatience du pouvoir militaire, bien que maladroitement exprimée, n'avait pas laissé de produire quelque sensation. Aussi le parlement se pressa-t-il un peu; on sacrifia quelques discours sur l'autel de la patrie, et l'on arriva à formuler la constitution de 1844. Cette constitution, aussi diffuse dans sa forme qu'inexécutable dans ses prescriptions, est parfaitement oubliée aujourd'hui; si je ne me trompe, on n'en a jamais exécuté qu'un seul article, celui qui appelait Hérard-Rivière à la présidence pour quatre années.

La cérémonie de l'installation eut lieu avec une grande pompe. Rien ne manqua à la solennité, pas même le jeune palmier, emblème de la république, dont la flèche aiguë, surmontée du bonnet de la liberté, décorait pittoresquement la salle. M. le contre-amiral comte de Moges, commandant notre station des Antilles, et qui au premier bruit des évènemens dont notre ancienne colonie était le théâtre s'était porté devant Port-au-Prince sur la frégate *la Néréïde;* M. le consul-général Adolphe Barrot, envoyé par le gouvernement français pour traiter de la question de l'indemnité, et récemment arrivé sur la corvette *l'Aube;* le consul résidant de France, et les consuls des États-Unis et d'Angleterre, assistèrent officiellement à la cérémonie. Ils furent témoins d'un curieux spectacle. Dans un discours qui ne manquait, certes, pas de sens, et où l'on reconnaissait sans peine la plume exercée d'Hérard-Dumesle, le nouveau président protesta contre la constitution qu'il venait de jurer, et le parti militaire accueillit bruyamment les réticences calculées de son chef. On put dès-lors prévoir que la révolution haïtienne entre-

rait avant peu dans une nouvelle phase. La lutte allait commencer entre le pouvoir exécutif appuyé du parti militaire, et la constituante, redevenue chambre des représentans, appuyée par les journalistes et par tous les discoureurs du pays.

Ces prévisions ne furent que trop tôt justifiées. Moins de deux mois après son entrée au pouvoir, Hérard se sentait débordé par les difficultés qui se multipliaient autour de lui. Les esprits s'étaient enflammés au point de rendre toute conciliation impossible. On se battait dans le quartier de l'Artibonite. Le président se voyait réduit à rompre avec la constituante. Il lançait une proclamation où, après s'être plaint amèrement de « cette ardeur inquiète, persécutrice, qui, sortie de la constituante, se répand, se propage, semble à chaque instant préluder aux bouleversemens et rend tout gouvernement impossible, » il faisait un appel au peuple, dont il se disait *le serviteur*. Tel était, moins de deux mois après son avénement, le langage du chef d'un gouvernement nouveau.

On ne peut dire à travers quelles scènes étranges la lutte du président et du parti démocratique se serait continuée, si un incident particulier n'en fût venu hâter le dénouement. Les mesures qu'avait prises Hérard pour comprimer le parti scissionnaire dans la province espagnole n'avaient eu qu'une efficacité apparente. Si les habitans de cette province avaient paru s'associer au mouvement révolutionnaire, s'ils avaient formé leurs comités électoraux, envoyé leurs députés à la constituante, ils n'en étaient pas moins résolus à profiter des premières circonstances pour secouer un joug détesté. Non-seulement on se préparait à l'insurrection dans les différens districts de cette partie de l'île, mais les députés de l'est, qui affectaient de discuter sérieusement la constitution unitaire de la république, profitaient de leur présence à Port-au-Prince pour faire de secrètes ouvertures aux représentans de la France, allant même, dit-on, jusqu'à offrir la cession du territoire pour prix du concours qu'ils réclamaient. Les agens français durent se refuser positivement à prendre la responsabilité de la grave initiative qui leur était demandée. Toutefois, involontairement sans doute, ils contribuèrent à précipiter la crise qui renversa Hérard. M. Juchereau de Saint-Denis, consul désigné pour le Cap, se trouvant sans résidence par suite de l'entière destruction de cette malheureuse ville, Hérard consentit, sur la demande qui lui en fut faite, à l'accréditer provisoirement à Santo-Domingo, où la France n'avait jamais eu de consul. Ce fait fut considéré par la population comme la manifestation éclatante du concours sollicité. Vainement notre agent s'efforça-t-il de dissiper l'erreur et de rappeler qu'il avait reçu son *exequatur* du gouvernement du Port-au-Prince : rien ne put détromper des gens qui ne voulaient pas être détrompés. Le 27 février 1844, la révolution éclata à Santo-Domingo. La population de cette ville, retrouvant tout à coup cet élan d'agression dont elle fit souvent preuve durant l'occupation française, se leva en armes, et bloqua la garnison dans les forts. La lutte allait devenir sanglante. M. Juchereau de Saint-Denis

se porta aussitôt comme médiateur entre les deux partis; il obtint du colonel Léo Hérard qu'il évacuerait la place, et de la population qu'elle laisserait effectuer cette retraite. Ce premier acte d'intervention de notre agent dans les affaires politiques du pays inaugurait dignement la conduite ferme, intelligente, nationale, dont il ne s'est pas écarté depuis, et que notre gouvernement a su apprécier, puisqu'il a maintenu M. Juchereau de Saint-Denis à son poste malgré les cris des politiques de Port-au-Prince et les proclamations insensées du président Hérard (1).

Porto-Plate répondit au cri d'indépendance poussé par Santo-Domingo. Bientôt on put se convaincre qu'il ne s'agissait pas d'une révolte partielle, d'un entraînement irréfléchi, mais d'une révolution froidement méditée, sachant son but, comptant sur ses moyens, ayant son chef. Ce chef, dont il est temps de parler, était un colon blanc, l'un des plus riches hattiers du canton de Seybo, et qui a gagné assez honorablement ses épaulettes improvisées pour que nous le nommions, avec ses compatriotes, le *général* Pedro Santana. Cœur élevé, esprit intelligent, Santana voyait avec peine la domination mulâtre du Port-au-Prince peser sur l'ancienne province espagnole. Depuis long-temps, il se préparait en silence à secouer ce joug détesté de l'ouest. Lorsqu'il jugea le moment arrivé, il se mit à la tête de ses *Seybanos*, qui formèrent le noyau de l'insurrection. Bientôt la croix blanche remplaça les couleurs haïtiennes, et de Neybe à Samana retentit le cri d'indépendance : *Viva la virgen Maria, y republica Dominica* (2). Les nouveaux indépendans lancèrent un manifeste rédigé en langue espagnole, et qui est comme le touchant appel adressé aux nations civilisées de l'Europe par la plus ancienne population civilisée du Nouveau-Monde.

Il n'y avait pas à s'y tromper, la partie espagnole se soulevait non pas seulement contre Hérard, mais contre la partie française. Ce caractère si nettement dessiné de la révolution dominicaine produisit dans l'ouest la sensation la plus profonde. Si on ne voyait pas sans tristesse s'évanouir ce rêve de l'unité territoriale qui flattait les vanités républicaines du Port-au-Prince, on éprouvait aussi des préoccupations d'une nature particulière, dont l'exagération se faisait jour de toutes parts, et surtout dans la presse locale (3).

(1) Nous citerons, entre autres, la proclamation d'Hérard datée de son quartier-général d'Azua (20 avril), où il accuse ouvertement la France d'avoir fomenté la révolte de l'est.

(2) La ville de Santo-Domingo, bâtie en 1494, s'appela d'abord Nouvelle-Isabelle; puis, en mémoire de Dominique Colomb, père du grand Christophe, elle prit le nom qu'elle a depuis conservé. C'est aussi en mémoire du père de Colomb que la république espagnole de Saint-Domingue s'appelle *République dominicaine*.

(3) Un passage du journal *le Patriote* mérite d'être cité à ce propos. « Sans nul doute, dit *le Patriote*, l'est appellera au secours de sa population des immigrations de la race blanche avec leurs capitaux..... Il fera plus, et, pour résister à nos tentatives de reprise de possession, il aura recours à l'alliance étrangère. En peu

Les mesures même que prit le gouvernement semblèrent donner crédit aux déclamations des publicistes du Port-au-Prince, qui ne cessaient de montrer la France toujours prête à dévorer son ancienne colonie. Un décret mobilisa la garde nationale, un autre autorisa le président à se mettre à la tête de l'armée, en laissant le pouvoir exécutif aux mains du conseil des secrétaires d'état. Les ports de l'est furent mis en état de blocus; une commission militaire fut instituée pour juger comme déserteur devant l'ennemi tout individu susceptible de faire partie de l'armée qui, une heure après son départ, ne l'aurait pas rejointe.

Ce fut le 10 mars que l'armée, forte d'environ vingt mille hommes, composée de l'ancienne garde de Boyer et des soldats improvisés par les derniers ordres du jour, se mit en marche, ayant le président à sa tête. Cette troupe, divisée en deux corps, pénétra sur le territoire insurgé par des routes différentes. Le premier marcha sur Neybe; le second, qu'Hérard commandait en personne, devait aller prendre position à San-Juan. De ces deux points, fort avancés dans les terres, on devait marcher simultanément sur Azua, ville de la côte du sud, peu distante de Santo-Domingo. C'est de ce quartier-général que l'armée expéditionnaire, forte de « *trente mille* hommes, d'un parc d'artillerie considérable, composé d'obusiers et de pièces de gros calibre, devait aller faire flotter l'étendard de l'indépendance sur la cathédrale de la plus ancienne cité du Nouveau-Monde (1). » Mais les Dominicains ne l'entendaient pas ainsi. Conduits par un Français nommé Pimentel, vieux soldat de notre ancienne armée, oublié dans l'île et devenu Espagnol, ils battirent et arrêtèrent la première colonne à Neybe. Hérard, qui croyait la trouver rendue à Azua, vint en quelque sorte se heurter contre cette ville. « Dominicains indépendans et libres, » répondit-on au qui vive de son avant-garde, et l'attaque, qu'il ordonna aussitôt, fut soutenue et repoussée avec vigueur. Cependant, le lendemain, les insurgés abandonnèrent la place, et allèrent, suivant leur coutume, se reformer plus loin.

Pendant que le président s'établissait à Azua, où vint bientôt le rejoindre sa première colonne, la fermentation régnait au Port-au-Prince. Hérard-Dumesle, resté dans cette ville comme membre du conseil des secrétaires d'état, devait à la fois faire face aux orages parlementaires et informer son parent de la situation politique, au moyen d'un service d'estafettes établi à grands frais dans ce pays, où les nouvelles n'arrivent souvent d'un point à l'autre

de temps, cette partie du pays nous débordera, tandis que nous serons aux prises avec la formidable question étrangère.... Alors l'*étranger* lui sera favorable, et ne nous fera pas quartier. La nationalité haïtienne sera en risque d'être envahie..... Quelque motif, quelques griefs qui aient pu porter la partie de l'est à former un état indépendant, nous ne pouvons accepter l'évènement. A tout prix, il faut que l'intégralité du territoire soit maintenue et que la république haïtienne soit une et indivisible. »

(1) Nous citons la proclamation d'Hérard datée du 15 mars 1843.

que par la voie des États-Unis. Bientôt les dépêches de Dumesle ne laissèrent au président aucun espoir de conciliation. Il comprit qu'avant d'aborder l'ennemi de l'est, il fallait en finir avec le parti constituant de l'ouest. Pour faire face à ce nouveau péril, c'est encore à une mesure des plus excentriques que le président s'arrêta. Du haut de la frontière de Lescaobas, d'où il pouvait en quelque sorte parler à tous les points de l'île, Hérard fulmina une proclamation qui, s'adressant à la fois aux ennemis qu'il allait combattre et aux adversaires qu'il laissait derrière lui, résumait tous ses griefs contre le parti parlementaire. Le président finissait par rappeler les réticences dont il avait accompagné son serment du 4 janvier, et invoquait la grande loi du salut du peuple. Dumesle se chargea de tirer de ce manifeste la conclusion qui n'y était pas écrite. Ordre fut donné à tous les anciens constituans et à tous les membres des comités municipaux d'aller rejoindre l'armée. Le premier devoir des représentans du peuple étant de défendre l'unité et l'indivisibilité de la république, on jeta en prison ceux qui résistèrent.

Après de pareilles extrémités, il fallait vaincre, et nous avons vu avec quelle vigueur les braves Seybanos avaient reçu les deux colonnes expéditionnaires. Cette attitude menaçante d'un ennemi qui s'organisait chaque jour et semblait plus redoutable à mesure qu'on s'enfonçait davantage dans les vastes solitudes de son territoire, le doute et l'effervescence que jetaient dans les esprits les nouvelles du Port-au-Prince, tout concourait à répandre l'insubordination et le trouble parmi ces bandes indisciplinées que ne put bientôt plus retenir l'énergie draconienne des ordres du jour. Les troupes noires, après s'être éparpillées un peu partout, commencèrent à abandonner en masse le quartier-général d'Azua. Ce fut là et au milieu de cette multitude à moitié débandée qu'Hérard reçut M. le contre-amiral de Moges. Comprenant la situation comme l'avait comprise notre consul à Santo-Domingo et désespérant d'exercer une autre initiative, l'amiral français voulait au moins assurer à notre gouvernement le rôle de médiateur. Hérard le promena au milieu de ses soldats, dont il chercha en vain, par une disposition savante, à dissimuler le petit nombre. Le regard exercé du marin ne se laissa point tromper par cette mise en scène militaire. L'amiral dit nettement au président sa pensée sur ce qu'il appelait son armée et sur le résultat probable de son expédition, s'il persistait à vouloir se porter en avant. Le malheureux Hérard ne pouvait méconnaître la justesse de ces observations; mais que faire? « Il avait promis » aux habitans de Port-au-Prince de dompter la révolte de l'est : il fallait vaincre ou tomber de sa présidence. D'ailleurs, n'attendait-il pas le général noir Pierrot, auquel il avait donné ordre de venir le joindre avec dix mille hommes qu'il commandait dans le nord? Hérard ignorait encore que, battu et culbuté par les Dominicains du nord, Pierrot était retourné au Cap résolu à n'en plus sortir. Il ignorait que le noir, résistant aux ordres menaçans de son chef, avait mieux aimé faire une révolution que d'obéir. Dans un manifeste daté du Cap (26 avril), Pierrot avait déclaré la

partie du nord indépendante; de tous les points de l'île furent lancées aussitôt des proclamations révolutionnaires.

Malgré la confusion et l'incohérence qui règnent dans ces proclamations, il importe de bien apprécier le caractère du mouvement qu'elles annonçaient. D'un côté, le nord et l'ouest abandonnaient leurs prétentions unitaires pour proclamer les principes fédéralistes et la déchéance d'Hérard; de l'autre, le sud remettait en avant la question de race, négligée un moment pour la question territoriale. Un noir de la police rurale, Acaau, se faisait « le chef des réclamations de ses concitoyens, » comme il le dit dans une de ses innombrables proclamations; il demandait arrogamment compte au gouvernement mulâtre de ce qu'il avait fait pour les noirs, et, ralliant autour de lui les hommes de sa couleur, il devenait un moment maître absolu du sud.

Tel était le double mouvement qui se déclarait dans le nord et le sud, et dont la déchéance d'Hérard ne pouvait être que le dénouement provisoire. Il ne s'agissait plus en effet d'une réaction démocratique contre la dictature militaire du président. Le parti noir semblait vouloir se compter; la situation de la race mulâtre, et surtout de cette population intermédiaire qui s'agitait à Port-au-Prince, était devenue critique. Cette population comprit qu'il fallait céder et accepter un président de race noire. Guerrier, vieux soldat de Christophe, dont le nom avait figuré parmi ceux des membres du gouvernement provisoire, semblait fait tout exprès pour donner satisfaction à tous les partis. Les noirs voyaient en lui un représentant de leur couleur, tandis que son grand âge, son inexpérience des affaires et un goût immodéré pour les liqueurs fortes faisaient du vieux chef noir un instrument commode entre les mains des politiques de la race métisse. Guerrier fut sans plus de façon proclamé président. Voici comment un journal du Port-au-Prince rend compte de cette élection. « On convint de le proclamer à la parade. Des cris partis de la garde nationale devaient être répétés par la troupe de ligne; mais ce mode d'élection eût pu provoquer des rixes. C'est ce qu'il fallait éviter à tout prix. Dans la matinée du 3 mai, une députation des citoyens de la ville apporta au général Guerrier l'expression de leurs vœux. Successivement divers autres citoyens se réunirent à la députation. Ils trouvèrent au palais plusieurs officiers qui étaient venus du nord témoigner au général Guerrier de l'unanimité des vœux populaires. Ces officiers se joignirent à la députation. A neuf heures, le modeste Guerrier vainquit ses scrupules, et accepta. A midi, la garde nationale et l'armée se réunirent et proclamèrent le nouveau président. »

Sans perdre de temps, Guerrier notifia sa prise de possession à celui qu'il remplaçait si inopinément, en lui enjoignant de demeurer à Azua jusqu'à réception de nouveaux ordres. Hérard ne put qu'obéir. Il était déjà dépossédé de fait par la dispersion de son armée, que les attaques incessantes des Dominicains aussi bien que les évènemens du Port-au-Prince avaient achevé de

démoraliser. Il dut encore se résigner lorsque de nouveaux ordres lui firent perdre jusqu'à son grade militaire, que le manifeste de l'ouest promettait de lui conserver, et lui enjoignirent de quitter le territoire de la république. Il s'embarqua bientôt pour la Jamaïque, et Kingstown réunit aujourd'hui les deux rivaux de la révolution de Praslin, comme naguère le fort du Joux réunit en France Toussaint et Rigaud, le vainqueur et le vaincu de la guerre du sud.

Depuis l'avénement de Guerrier, l'ancienne partie française est à peu près réunie en une seule république. Le nord a fait sa soumission; dans le sud, Acaau, après s'être constitué une véritable indépendance, a fini par succomber sous une rivalité que le gouvernement du Port-au-Prince lui a habilement suscitée; mais ce qui prouve combien le parti de ce chef est encore redoutable, c'est qu'on n'a osé lui infliger, après un solennel jugement, que la peine dérisoire de trois années de prison. Le territoire soumis au sceptre présidentiel s'étend de la baie de Mancinelle à l'Anse-à-Pître, les deux points extrêmes des limites posées à la domination française par le célèbre traité de 1777. Guerrier n'a fait que passer à la présidence; son successeur, le président actuel, appartient comme lui à la race noire. Le général Pierrot s'est élevé au pouvoir moitié de force, moitié par les voies légales, car il se proclamait militairement au Cap, tandis que le Port-au-Prince procédait régulièrement à son élection. Le parti mulâtre a donc en ce moment le dessous; mais les circonstances peuvent d'un jour à l'autre le ramener aux affaires. La société haïtienne est dans un état de crise qui favorise toutes les ambitions, et le drame politique dont nous avons ici retracé quelques scènes est bien loin, nous le craignons, d'avoir traversé toutes ses péripéties.

Quant à l'ancienne partie espagnole de Saint-Domingue, sa révolution est aujourd'hui un fait accompli; la république dominicaine est constituée. En vain les intrigues et même les hostilités de l'ouest ont voulu troubler ce travail toujours difficile d'une organisation nouvelle : Santana a su faire face à la fois aux menées du Port-au-Prince et aux ambitions de l'intérieur. La nouvelle constitution ouvre le territoire de la république aux hommes de la race blanche, auxquels elle reconnaît le droit de propriété territoriale et le droit de naturalisation. Déjà ce principe fécond porte ses fruits. Les capitaux commencent à affluer vers ce magnifique pays; le commerce s'y développe à ce point que, malgré le marasme et la stagnation inséparables d'une révolution, le seul port de Santo-Domingo a reçu en moins d'une année 97 bâtimens, jaugeant 8,620 tonneaux (1). Nul doute que ce pays ne soit appelé à

(1) 26 américains, 23 hollandais, 10 français, 9 danois, 8 anglais, 4 haïtiens, 2 vénézuéliens, 1 suédois, 1 hambourgeois et 13 nationaux voyageant à l'extérieur. On voit la supériorité des Américains dans cette navigation. Aussi ont-ils déjà envoyé à Santo-Domingo un agent dont le cabinet de Washington attend le rapport pour se prononcer sur la question de la reconnaissance, vivement sollicitée par Santana.

un grand avenir s'il est reconnu par les autres puissances, et seulement aidé de leur médiation, car il faut bien qu'on sache que l'ouest n'a pas renoncé à son rêve de l'unité territoriale. Dès qu'un moment de calme se produit dans sa situation intérieure, l'ancienne province française dirige ses bandes sur la frontière, et les hostilités recommencent. Bien qu'il soit facile de savoir à quoi s'en tenir sur les bulletins du général Pierrot, et qu'on puisse se rassurer en voyant la distance qui sépare Lescaobas, lieu de sa dernière *victoire*, de Santo-Domingo, on ne doit pas moins se préoccuper de cet état d'hostilité permanente et tracassière, ne fût-ce qu'au point de vue du déplorable résultat qu'elle produit, celui d'arrêter le développement régulier et fécond de l'une des plus belles terres du globe.

IV. — DE LA SITUATION ACTUELLE ET DE SES CAUSES.

Si l'on a suivi avec attention et dans toutes ses phases la situation que nous avons essayé de décrire, on aura été frappé d'un fait qui domine et qui explique peut-être tant d'agitations infécondes : c'est la lutte obstinée et malheureuse des hommes de race mulâtre contre des difficultés toujours renaissantes. On sait comment mourut Pétion, comment tombèrent Boyer et Rivière-Hérard. On a vu le premier de ces chefs se consumer et s'éteindre en stériles efforts pour donner au pouvoir l'unité qui fait la force. On a vu son successeur, après avoir sapé à son profit, avec une infatigable persévérance, toutes les institutions démocratiques de son pays, ne s'élever à l'autocratie que pour se condamner aussitôt à une inexplicable immobilité. On a vu enfin deux hommes nouveaux prendre sa place, forts de l'union que resserrait entre eux une étroite parenté : l'un, suppléant par son dévouement et par une certaine honnêteté de cœur à ce qui lui manquait du côté de l'intelligence; l'autre, que ses concitoyens citaient avec orgueil, esprit sérieux et cultivé, qui avait étudié le mécanisme des sociétés européennes et médité l'histoire de sa patrie, entrant dans la carrière peut-être avec moins d'abnégation personnelle, mais avec la même confiance et le même besoin de succès. La moitié d'une année ne s'est pas écoulée que ces deux hommes, la tête et le bras de la révolution, proclamés la veille les sauveurs de la patrie, les restaurateurs de la liberté, sont balayés du sol et emportés par le plus bizarre des reviremens. Il y a, nous le répétons, dans cette déplorable succession d'avortemens et de luttes, un enseignement qu'il importe de dégager. Deux causes expliquent la situation de la république d'Haïti, une cause politique, une cause morale : la cause politique, c'est le débordement de la démocratie poussée à ses dernières exagérations; la cause morale, c'est le malheureux antagonisme de deux races qui n'ont pu jusqu'ici trouver leur équilibre. Parlons d'abord de la cause politique.

Pétion jeta le premier la semence républicaine sur le sol haïtien. Luttant

contre le roi Christophe, qui maintenait dans la partie du nord un absolutisme énergiquement constitué, il se posa en défenseur des idées démocratiques, et fit de nombreuses concessions à ses gouvernés. Parmi des hommes qui venaient de s'affranchir, les uns de l'esclavage corporel, les autres de l'ilotisme politique, les principes d'indépendance et d'égalité furent accueillis avec un enthousiasme qu'il est aisé de comprendre. Plus tard, délivré des appréhensions que lui inspiraient les projets de conquête de son rival, Pétion voulut resserrer un peu les rênes et s'arrêter sur une pente qui devenait chaque jour plus rapide; mais déjà il n'était plus temps, et, dans ses confidens les plus intimes, le chef mulâtre rencontra une résistance qui dut lui révéler quels progrès rapides et inespérés son peuple avait faits. En vain Pétion parvint-il, à force d'intrigues et de violences, à reconquérir, en 1816, par les modifications qu'il fit introduire dans la constitution, une partie du terrain qu'il avait laissé gagner à la démocratie; en vain son successeur Boyer, fidèle sectateur de son école, marcha-t-il constamment dans la même voie de réaction despotique : le but même que l'ambition de Boyer s'était marqué, et qu'elle sut atteindre, l'unité territoriale, servit à fortifier la résistance qu'il avait à surmonter; les idées démocratiques, contenues autrefois dans la petite république de Pétion, se répandirent dès-lors dans toutes les parties de l'île, et notamment parmi les anciens sujets du roi Christophe. Cette population, long-temps gouvernée avec une vergè de fer, se précipita avec ardeur au-devant des idées libérales.

La situation de la république, sous la présidence de Boyer, demeura longtemps ignorée de l'Europe. On ne sut pas combien la population haïtienne était vivement travaillée par l'esprit démocratique. L'interdit parfois sanglant dont Boyer frappa l'expression de toute doctrine politique fit croire à une quiétude parfaite dans les esprits. A ne juger en effet de l'état du pays que par la presse haïtienne, on aurait pu croire que le gouvernement de Boyer fonctionnait au milieu d'une paix générale. Au moment même où éclata la révolution de 1843, les rédacteurs des journaux du Port-au-Prince, avertis par un officier du président, s'abstenaient de faire la moindre allusion à la crise qui se déclarait. Tandis que la fusillade grondait à quelques lieues du Port-au-Prince, la presse locale se livrait à de transcendantes discussions sur le droit des gens, ou à l'examen approfondi du système financier (1). Cette comédie dura jusqu'au jour où Boyer dut s'enfuir devant la révolution triomphante. Dès ce moment, les passions politiques se firent jour dans la presse avec l'impétuosité d'un torrent qui rompt ses digues. Ce fut, ou jamais, le cas de dire : La démocratie coule à pleins bords. Et quelle démocratie! le choc des idées les plus hétérogènes, l'alliance des principes les plus contraires, du fédéralisme américain et des tendances unitaires de 93; la souveraineté du

(1) On peut consulter les numéros du *Patriote* et du *Temps* publiés à l'époque dont nous parlons.

peuple remplacée par la souveraineté de la commune; enfin tout le dévergondage intellectuel d'un peuple jeune, inexpérimenté, et long-temps entravé dans la légitime manifestation de ses vœux. En présence de ce mouvement révolutionnaire, la tâche du gouvernement nouveau était des plus difficiles. Ce fut au milieu d'une sorte de fièvre que se formèrent les assemblées électorales et que se discuta la constitution de 1844. Bien que le parlement haïtien comptât dans son sein quelques esprits distingués, la loi nouvelle porta en grande partie l'empreinte de l'exaltation du moment, et, quand Hérard voulut résister, on le vit impitoyablement chassé du pays qui l'avait proclamé son libérateur. Ce fut le dernier triomphe de la démocratie. Depuis Hérard, les émotions de la guerre civile ont dominé les questions de principes. Néanmoins, la tendance démocratique frappera encore long-temps d'impuissance les hommes appelés à organiser dans ce pays la société civile et politique. Il y a chez le peuple haïtien assez de force et de raideur maladive pour rendre désormais impossible l'établissement d'un despotisme brutal, pas assez d'intelligence et de véritable énergie pour s'élever à l'existence régulière d'une nation. Cette situation déplorable n'est point particulière d'ailleurs à la république haïtienne. La fièvre démocratique y semble une funeste émanation qui lui arrive de ce beau continent de l'Amérique du Sud, vaste foyer de révolutions, où depuis vingt ans l'anarchie a commis tous les excès et revêtu toutes les formes. L'expérience ne nous apprend-elle pas en effet que, si la démocratie pure peut être le principe gouvernemental des nations arrivées à cette plénitude de force qui est comme la maturité de leur vie, elle est à la fois la ruine des peuples vieillis et le fléau des états naissans? Quel contraste entre la fédération anglo-américaine du nord entrant dans le mouvement politique du monde, lorsqu'elle a eu emprunté à sa métropole tous les élémens qui constituent les sociétés fortement organisées, et ces républiques espagnoles dont l'éclosion prématurée n'a enfanté jusqu'ici que des luttes inféconder! S'il est incontestable qu'une révolution ne peut réussir qu'en venant à son heure, on peut ajouter que de toutes les révolutions aucune n'a plus besoin d'opportunité que celle qui détache une colonie de sa métropole.

Le débordement de la démocratie n'est pas, nous l'avons dit, le seul obstacle que le gouvernement haïtien ait à surmonter. A côté de cette cause de perturbation commune à toutes les sociétés prématurément émancipées, il en est une plus grave encore et plus redoutable : c'est l'antagonisme des races. L'anarchie ne cessera définitivement que quand la race supérieure par l'intelligence aura pris le dessus, et pourra gouverner au lieu de lutter. La question de race se lie étroitement ainsi à la question politique.

C'est encore un fait douteux pour quelques personnes, nous le savons, que l'aptitude gouvernementale de la race mulâtre. Les chefs noirs ont de fervens admirateurs, entre autres un écrivain, partisan déclaré de la race africaine, et qui s'exprime à ce sujet avec une singulière énergie. S'il faut l'en

croire, *bons ou mauvais, les chefs noirs sont essentiellement organisateurs* (1). C'est aux noirs qu'il appartient de gouverner Haïti; avec eux *tout changera de face, et le nègre attaquera les vices de front sans rien craindre*. La situation actuelle de l'île, sous la présidence du chef noir Pierrot, réfute trop éloquemment ces exagérations pour que nous nous arrêtions à les discuter. Malgré son énergie bien connue, le président voit l'anarchie s'étendre partout sans pouvoir en arrêter les progrès. On n'en saurait douter, le rôle des tyrans *organisateurs* est désormais impossible à Haïti. La société nouvelle n'attend plus son salut de ces terribles civilisateurs, esclaves de la veille, sachant lire à peine, et marchant fièrement à la poursuite des abus dans toute la rude franchise d'un despotisme primitif. La race noire avait un rôle à remplir tant que l'intervention de la force brutale a été nécessaire : aujourd'hui il faut que la force s'unisse à l'intelligence, et dès-lors la race noire doit retourner au second rang (2). C'est une loi qui ne peut manquer de s'accomplir dès que le président Pierrot aura terminé sa longue carrière. Malheureusement alors aussi surgira une grave question. La race mulâtre voudra-t-elle enfin s'ouvrir une voie meilleure, ou recommencera-t-elle à tourner dans ce cercle énervant et fatal où Pétion s'est éteint de lassitude et de dégoût, où Boyer n'a pu se maintenir après vingt-cinq ans de ruses et de violences, et qu'Hérard a dû franchir après trois mois d'efforts désespérés? Examinons d'abord les reproches qu'on adresse à la race mulâtre, et voyons jusqu'à quel point ils sont fondés.

La plus grave accusation qui pèse sur les sang-mêlés, c'est d'avoir provoqué entre les deux races, par leur coupable ambition, cette scission contraire à tout progrès, à toute organisation sérieuse. A en croire certains écrivains, ce sont les sang-mêlés qui perpétuent la licence et la barbarie au sein de la société haïtienne; leur rôle fatal est de régner par la misère sur l'ignorance au milieu des ruines. Une pareille conviction, si elle comptait de plus nombreux partisans, pourrait entraîner les plus tristes conséquences. Pour nous, le mal n'est pas dans les hommes, mais dans les choses. En voyant les sang-mêlés jetés avec leur supériorité relative et l'instinct de sociabilité qu'ils tiennent de la race blanche au milieu d'un démembrement de la race éthiopique, privés à la fois et de la puissance morale qui domine et de la puissance numérique qui maîtrise, nous sommes amené à les plaindre plutôt qu'à les condamner. Dans

(1) Voyez un ouvrage de M. V. Schœlcher intitulé *Colonies étrangères et Haïti*, tome II.

(2) Acaau, ce petit noir de la police rurale, qui a tenu durant six mois toute la république en échec devant le feu croisé de ses proclamations, nous montre bien comment les noirs entendent gouverner. Ce *chef des réclamations de ses concitoyens*, demandant la prospérité de l'agriculture et chassant la race métisse de ces retraites du sud où Toussaint lui-même n'avait pas osé l'aborder, n'est-il pas l'image de la sécurité qui attend la race mulâtre, si elle accepte ce rôle de *minorité paisible et bienveillante* que lui indique M. Schœlcher?

la situation que les évènemens leur ont faite, leur mission, c'est de gouverner; gouverner est pour eux plus qu'un devoir, c'est une nécessité, une condition d'existence; mais, pour eux aussi, gouverner, c'est lutter, c'est lutter par la ruse et les sourdes violences. Il est des vérités qu'il n'est permis de méconnaître pour le besoin d'aucune cause, et l'impuissance des sang-mêlés à sortir par eux-mêmes de la situation que les évènemens leur ont faite est une de celles-là. Écartons donc des griefs qui ne peuvent abuser que les esprits prévenus. Il y a entre les deux races bien assez de causes d'irritation pour qu'on n'attribue pas aux hommes des torts qui ne sont pas les leurs.

Nous venons de dire que les sang-mêlés ne pouvaient porter par eux-mêmes le poids des embarras qui les accablent : c'est amener, nous le croyons, la question sur le seul terrain où elle puisse se débattre utilement; c'est rappeler en même temps le seul reproche légitime qu'on puisse élever contre les chefs mulâtres. Il n'est qu'un moyen en effet, pour les hommes de cette race, d'échapper au rôle de Sisyphe politique qu'ils semblent condamnés à remplir. Ce moyen, qu'ils ont souvent discuté sans avoir su en apprécier la portée, ce moyen que la constitution morte-née de 1844 a brutalement repoussé, c'est d'appeler les Européens dans la société haïtienne. Hors du contact des blancs, rien ne grandit, rien ne se développe, et la loi qui les proscrit d'un pays décrète la barbarie. Les sang-mêlés le savent, malheureusement la vanité les aveugle. Nous lisons dans un journal du pays : « La naturalisation d'hommes blancs pourrait, en augmentant nos conditions de prospérité, rendre Haïti plus puissante et plus riche; mais cette terre, sur laquelle la population actuelle s'asseoit en souveraine, ne nous porterait plus que comme les fils déshérités des fondateurs de notre nationalité. Là où nous sommes les premiers, nous tomberions au second rang. » Le *second rang*, c'est là ce qui effraie le plus les hommes de la race métisse. Pourtant l'intérêt de leur conservation, l'intérêt même de la nationalité qu'ils prétendent fonder, leur commandent de sacrifier ces puériles préoccupations. Ce qui manque aux mulâtres, nous l'avons dit, c'est la force numérique et la force morale. Il faut qu'ils demandent l'une et l'autre à ceux dont ils se rapprochent le plus par la couleur, à ceux dont ils descendent. En un mot, ils doivent à la fois se compléter et se retremper à leur origine. Sans cela, le défaut d'équilibre entre les deux élémens de la population perpétuera la discorde et l'anarchie sur la terre haïtienne. Qui sait? un jour la classe la plus nombreuse de la population se lassera de partager le pouvoir avec une minorité, et les hommes qui seuls représentent la civilisation dans cette île ne formeront plus, aux yeux des noirs, qu'une faction (1) bonne à détruire. Puisque les mulâtres d'Haïti prétendent au titre d'hommes intelligens, il faut admettre qu'ils sont assez au courant des idées dans les sociétés européennes pour ne plus croire au rôle fatalement dominateur et oppressif des hommes de la race blanche. Ils doivent comprendre

(1) *La faction des jaunes;* cette expression a malheureusement déjà cours.

que, si même ils offraient à la France le splendide appât de leur île et se résignaient à un nouveau servage, la France reculerait devant ce contrat désormais impossible. Leurs étranges défiances ne s'appuient donc sur aucun prétexte sérieux. Que les mulâtres d'Haïti sachent étudier la marche de leur époque, qu'ils tâchent d'apprécier sainement la position de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique : alors aussi ils comprendront quelle mission pourrait être réservée, sur leur île, à cette race blanche qui, dans son court passage, l'a semée de ces puissans ouvrages dont leur initiative ne va pas jusqu'à étayer les débris.

Nous croyons superflu d'énumérer les chances de prospérité qu'offrirait à l'île d'Haïti le développement de la population blanche. Il nous suffira de dire qu'une fois l'équilibre rétabli entre les élémens de la société haïtienne, les diverses parties de l'île pourraient ne former qu'une seule république fédérale, et le but si ardemment poursuivi de l'unité territoriale serait définitivement atteint. La race blanche ouvrirait à l'Europe un pays dont elle aurait fécondé le sol et relevé l'industrie. Jusqu'à ce jour, que malheureusement tout semble concourir à retarder, l'Europe a un devoir à remplir, devoir qu'elle saura comprendre, il faut l'espérer : c'est d'user de toute son influence pour paralyser l'effet de ces efforts incessans que la république de l'ouest dirige contre celle de l'est; c'est d'empêcher le retour d'une nouvelle occupation de la partie orientale plus violemment consommée encore que celle de 1822. Oui, telle est la tâche de l'Europe, et la nation qui l'accomplira en sera un jour largement récompensée. L'état de la république dominicaine a déjà fixé l'attention de l'Angleterre, les États-Unis s'en occupent en ce moment, et tout porte à croire que, si l'Espagne n'était pas à ce point absorbée par sa politique intérieure, elle étendrait une main protectrice sur son ancienne colonie, cette terre qui porte encore les ruines du palais de Colomb. Mais nous croyons qu'aucune nation n'est plus que la France à même d'exercer une influence qui serait d'autant plus efficace et plus désirable, qu'elle serait plus directe et plus pacifique. La France est créancière de la république de l'ouest, qui ne peut la payer, et qui, après toutes les concessions de notre gouvernement, sollicite en ce moment des concessions nouvelles. On se rappelle aussi que la seule présence d'un agent français à Santo-Domingo a suffi pour faire éclater la révolution de l'est. La France, on le voit, n'est pas moins forte vis-à-vis de la république dominicaine que vis-à-vis de la république de l'ouest. C'est à elle surtout qu'il appartient d'intervenir pour couvrir de son influence ceux qu'elle a involontairement entraînés dans la lutte; c'est à elle en même temps qu'il convient de protéger en ce pays les intérêts de la civilisation européenne, et de rappeler les hommes intelligens du Port-au-Prince au sentiment de leur véritable rôle.

R. Lepelletier de Saint-Remy.

LES

EAUX DE FRANCESBAD.

Vous avez jugé que quelques lumières précises sur les sources minérales de la Bohême seraient en ce moment de quelque intérêt pour le public, car, bien que ces eaux commencent à faire parmi nous plus de bruit qu'elles n'avaient coutume, il est cependant assez difficile de rencontrer quelqu'un qui les connaisse. J'ai, à la vérité, l'avantage de les avoir visitées; mais je vous préviens tout de suite que je me range néanmoins parmi ceux qui ne les connaissent point assez pour en parler, sauf pourtant celles de Francesbad, pour lesquelles je serai peut-être en état de vous satisfaire. Heureusement ce sont tout juste celles qui, à mon avis, importent le plus à la France, puisqu'en même temps qu'elles sont les moins éloignées, ce sont elles aussi qui diffèrent des nôtres le plus radicalement.

Permettez moi, monsieur, de commencer par les *poser*.

Tout le monde sait que la Bohême est enclose de quatre chaînes de montagnes qui ne laissent, dans la totalité de son enceinte, qu'une seule porte, par laquelle s'échappe l'Elbe : c'est de l'instruction élémentaire; mais il est permis d'ignorer, tout au moins de ne pas se souvenir qu'il existe une cinquième chaîne, nommée le Mittelgebirge, qui, courant dans l'intérieur du pays de l'ouest à l'est, à peu près parallèlement à l'Erzgebirge et seulement à quelques lieues de distance de sa base, vient se perdre, à droite de l'Elbe, dans les dépendances de la chaîne des Géans. Le Mittelgebirge, qui, considéré géologiquement, présente une étendue d'une quarantaine de lieues, est, comme notre chaîne du Mont-Dore, tout volcanique. A l'une de ses extrémités, celle qui regarde l'orient, se dresse la masse énorme de Milleschauer,

dôme trachytique qui s'élève du milieu d'un attroupement de cimes basaltiques, et dont le sommet domine toute la Bohême. A l'autre extrémité, celle qui pointe vers nous, se trouve la montagne du Kammerbühl, montagne bien humble à la vérité, car on la nommerait plus volontiers monticule que colline, mais que relève pourtant l'éclat incontestable de son origine, suffisamment attestée par une belle cascade de lave par-dessus des monceaux de scories. C'est le seul volcan proprement dit qu'il y ait en Bohême. Malgré sa petitesse, il est hors de doute qu'il n'est pas venu au monde sans faire un certain tapage dans les entrailles de la terre; or, c'est précisément à son pied que jaillissent les sources de Francesbad, et cette coïncidence, d'accord avec tant d'autres faits du même genre, marque assez qu'il faut hardiment lui attribuer tout l'honneur d'avoir ouvert avec l'intérieur du globe les communications bienfaisantes dont les malades jouissent aujourd'hui dans ces lieux.

Du reste, ce n'est point un privilége particulier au Kammerbühl que d'avoir déterminé sur son passage quelques-unes de ces fissures profondes par lesquelles les eaux pluviales descendent dans le sein de la terre pour en revenir toutes chargées de propriétés nouvelles. La chaîne entière du Mittelgebirge produit en masse le même effet, et l'on pourrait presque dire dans la même proportion. On compte qu'il s'échappe de ses flancs, principalement du côté de l'Erzgebirge, où il y a probablement eu plus de froissement, près de deux cents sources médicinales; et je crois pouvoir garantir qu'il y en a beaucoup qui ne doivent pas être couchées fort exactement sur la liste, car il m'est arrivé d'en rencontrer par hasard auxquelles les paysans même ne faisaient pas grande attention. Il est vrai que toutes ne présentent pas la même richesse chimique, ni par conséquent les mêmes vertus, encore qu'en ces matières il ne soit guère permis de rien prononcer avant l'expérience par les malades, genre d'analyse qui ne s'improvise ni ne se commande. Quoi qu'il en soit, il n'existe jusqu'à présent sur toute cette ligne que quatre établissemens thermaux dignes de ce nom : au plus près de la frontière de Bavière, Francesbad; à huit lieues de Francesbad, au sud-est, Marienbad; à douze, à l'est, Carlsbad; au pied du Milleschauer, Teplitz. A peu de distance de cette dernière ville se trouvent les eaux de Seidschütz et de Pulna, qui, pour avoir porté également leur nom en Europe, n'en doivent pas moins être laissées ici de côté, attendu que, nonobstant leur excellence, on en fait peu usage sur les lieux : ne s'employant guère qu'à l'intérieur, et, grace à leur constitution purement saline, jouissant de la propriété de ne pas s'altérer sensiblement par le transport, on les consomme à distance. D'ailleurs, elles ne proviennent point de sources minérales proprement dites, mais de puits creusés à une faible profondeur et dans lesquels viennent suinter les eaux superficielles, après s'être saturées, en le traversant, des sels qui imprègnent le sol.

De ces quatre établissemens fondamentaux, deux seulement, Teplitz et Carlsbad, ont des eaux chaudes : dans le premier, la température de la source principale est de 48 degrés, dans le second de 72. Dans les deux autres, les

eaux sont simplement salines et gazeuses, et leur température est, à peu de chose près, la même que celle des sources ordinaires. Il faut croire qu'elles remontent du sein de la terre par des infiltrations assez divisées, ou qu'elles séjournent assez long-temps près de la superficie pour avoir le temps de perdre leur chaleur, car les symptômes de l'action souterraine n'y sont pas moins frappans que dans celles de Carlsbad ou de Teplitz. Du reste, si elles se dépouillent de leur chaleur, en revanche elles se chargent de gaz, et c'est une compensation qui achève de les différencier sans rien laisser à regretter. C'est à Teplitz qu'il y a le plus d'eau : en somme, environ cent mètres cubes par heure; à Carlsbad, il n'en sort que six; à Francesbad, il en sort trente : je ne retrouve plus mes notes sur le produit de Marienbad. Quant au nombre des orifices, il est de treize à Teplitz, de neuf à Carlsbad, de cinq à Marienbad, et de cinq aussi à Francesbad. Bien que les diverses sources d'une même localité ne soient en général que les ramifications d'un même conduit, et que le géologue puisse, à son point de vue, les traiter comme parfaitement analogues, le médecin y met plus de différence, et sait choisir entre elles selon les cas. La variété, dans certaines limites, n'est donc pas inutile, et c'est un principe que l'on ne considère peut-être pas assez à Francesbad, où rien ne serait plus facile que d'augmenter le nombre des sources officielles, tandis qu'à Carlsbad, tout au contraire, l'abus inverse est évident.

Tout compte fait, ce sont les eaux de Francesbad qui sont les plus riches de la Bohême : le litre de la source de François contient 3,60 grammes en sels divers, principalement en sulfate et carbonate de soude. Il est vrai que le Sprudel, à Carlsbad, donne, pour la même mesure, 4,66 grammes, principalement aussi des mêmes sels; mais, en revanche, tandis qu'à Carlsbad le litre ne renferme que 280 centimètres cubes d'acide carbonique, on en trouve à Francesbad 1220. A Teplitz, les eaux, si efficaces qu'elles soient, paraissent comparativement bien pauvres, car la Hauptquelle ne fournit à l'analyse que 0,47 grammes de sels, et 16 centimètres cubes d'acide carbonique. Quant à Marienbad, je me contenterai de dire qu'il forme un milieu entre Carlsbad et Francesbad.

C'est cette forte proportion d'alcali, réunie par une coïncidence si extraordinaire à une si forte proportion d'acide, qui confère aux eaux de Francesbad leur vertu singulière. On voit des eaux aussi alcalines, on voit des eaux aussi gazeuses, on n'en connaît pas qui soient aussi alcalines et aussi gazeuses tout ensemble. De là vient que, par une sorte de contradiction thérapeutique, elles sont calmantes sans être débilitantes, fortifiantes sans être irritantes, animantes, dissolvantes. Telle est, au juste, la définition qu'en pourrait proposer un chimiste sur l'aperçu de leur contenu, tant il est explicite, et c'est effectivement celle qu'a consacrée depuis long-temps l'expérience des malades. Ces eaux servent même de correctif à certaines autres. Ainsi, les personnes affaiblies par l'usage prolongé des eaux alcalines de Carlsbad viennent, en terminant leur cure, reprendre de la force à celles-ci, et elles se rencontrent avec d'autres patiens, irrités au contraire par l'emploi des

eaux acides et ferrugineuses, qui viennent puiser à ces mêmes sources le rafraîchissement et le calme. C'est cet usage, nommé dans le pays les secondes cures, qui entretient habituellement du monde à Francesbad à une époque où les autres eaux sont déjà dans le désert depuis long-temps.

Francesbad ne date pas de bien loin, car c'est en 1795 seulement que l'on a commencé à y bâtir : vous voyez, monsieur, que ce n'est pas au droit d'ancienneté qu'il doit son rang. Tandis que Teplitz se targue de remonter aux temps héroïques des Slaves, sous le duc barbare Nezamysl, Carlsbad au bon empereur Charles IV, qui fit du XIV[e] siècle l'âge d'or de la Bohême, et qui est resté dans la mémoire des peuples comme un Henri IV et un Louis XIV tout ensemble, Francesbad présente tout simplement, aux yeux de l'histoire, son pauvre empereur François II. C'est de ce souverain que l'établissement tient son nom de Franzensbad, bain de François, que je me suis permis de franciser un peu, tout en le rapprochant de la prononciation. Dans cette même année de 93, si tumultueuse chez nous, l'empereur d'Allemagne signa un décret qui autorisait la ville d'Égra à user de son droit de propriété sur ces sources minérales pour y construire un premier établissement. Tel est l'acte d'origine, qui ne fut toutefois suivi d'effet qu'après deux ans environ. Il ne faut cependant pas croire que l'histoire des eaux ne prenne naissance qu'à cette époque. On ne s'en servait pas jusqu'alors pour les bains et l'on n'y venait pas, mais l'on en transportait, même fort loin, sous le nom d'Égra, qui est celui de la ville la plus voisine, pour s'en servir comme boisson. Leur réputation était depuis long-temps fixée. Balbin, dans ses *Mélanges historiques* (1), prétend que le duc Brzetislaw en fit usage, ce qui nous mènerait en plein XII[e] siècle : le fait est possible; mais, comme il n'est appuyé sur aucun monument, on peut le regarder comme n'étant sans doute qu'une invention dictée par le désir d'usurper historiquement sur Carlsbad. La première mention positive des eaux d'Égra paraît se trouver dans les Commentaires de Gunther d'Andernach sur les eaux minérales (2). Plusieurs autres auteurs du XVI[e] siècle, notamment Agricola, Brusch, Tabernamontanus, en parlent également. Dès le XVII[e] siècle, on voit qu'elles étaient célèbres : l'empereur Ferdinand II, et son fameux général Waldstein, dont Égra conserve encore tant de souvenirs, y eurent tous deux recours. Le témoignage d'Hoffmann montre qu'au XVIII[e] siècle les médecins instruits commençaient à les apprécier convenablement et à les préférer, en général, à celles trop irritantes de Pyrmont. « Bien que ces eaux, dit ce savant observateur, ne renferment pas autant de matière spiritueuse que celles de Pyrmont, et soient d'un naturel plus doux, par cela même elles sont d'une efficacité plus sûre, et aussi commencent-elles à se distinguer par un usage plus général, tellement qu'on en transporte tous les ans une quantité, je dirais

(1) Prag. 1679.
(2) Argentorati, 1565.

presque immense, jusque dans les régions les plus reculées (1). » L'exemple du grand Frédéric, qui dut peut-être la vie, dans l'une des périodes les plus importantes de son règne, à l'usage des eaux d'Égra, ne servit pas médiocrement non plus à leur illustration. Ce fut la première chose que lui prescrivit le célèbre Cothenius, quand il prit place auprès de lui en qualité de premier médecin. « En 1748, dit ce médecin dans un document qui nous a été conservé par le docteur Hufeland de Berlin, époque où j'eus l'honneur de remplir les fonctions de premier médecin, la santé de sa majesté était fréquemment dérangée par divers maux. Le roi croyait sa fin si prochaine, que j'eus beaucoup de peine à le faire revenir de l'idée qu'il mourrait dans le courant de l'année. Sachant combien il était ennuyé et fatigué de cures multipliées, je lui prescrivis celle des eaux d'Égra, en lui imposant un régime sévère, et je ne craignis pas de lui promettre, à cette condition, l'entier rétablissement de sa santé. L'effet répondit parfaitement à ma parole, et je reçus de nombreuses preuves de la reconnaissance de mon souverain, à qui je fis répéter tous les ans le même traitement. »

En voilà assez, monsieur, pour expliquer comment, dès la fin du XVIIIe siècle, le gouvernement autrichien jugea nécessaire de prendre des mesures pour la création d'un établissement de bains à proximité de ces sources. Cet établissement fut mis à la charge de la ville d'Égra, qui, malheureusement, n'est pas riche, et de là est venu en partie le peu de vivacité du développement de Francesbad. Outre que les fonds n'abondent pas, la commune les voit toujours avec déplaisir s'appliquer à des dépenses qui ne tournent pas immédiatement à son profit. Aussi, pendant long-temps, le seul édifice public fut-il celui de la salle de réunion : on avait dû se contenter d'exciter, par l'appât de certains priviléges, les propriétaires à construire, et les bains, faute d'un bâtiment destiné au service général, se prenaient çà et là dans les maisons particulières. Ce n'est que depuis 1830 qu'il existe à Francesbad un bâtiment de ce genre, que ne cessaient de réclamer, depuis l'origine, malades et médecins; mais, par une maladresse qui ne se justifie que par la pénurie de la commune, cette construction, la seule qui fût propre à donner un revenu, a été concédée à un particulier, de sorte que la ville n'en reçoit rien. Du reste, Francesbad a eu l'avantage, dans ces débuts malaisés, d'être dirigé par une main ferme et habile. C'est là, en effet, dans les modestes fonctions d'inspecteur civil, que s'est fait le noviciat administratif de M. le comte Munch-Billinghausen, devenu depuis lors si célèbre comme président de la diète germanique; c'est là aussi, peut-on dire, qu'il a commencé à se faire connaître. C'est à lui que Francesbad doit ses principales fondations : l'encaissement de la source de Louise, qui est celle des bains; la colonnade de la source de François, qui précédemment, la source Salée n'étant pas encore en usage, fournissait la boisson par excel-

(1) *Opusc. phys.*; Ulmæ, 1746.

lence; la majeure partie des promenades; j'omets le reste. Le nom de M. le comte Munch-Billinghausen demeure associé dans la mémoire des habitans à celui de son maître, l'empereur François.

Francesbad se compose aujourd'hui d'une soixantaine de maisons, disposées suivant quatre larges rues parallèles. Par une de leurs extrémités, ces rues aboutissent à un joli jardin planté à l'anglaise, et que l'on nomme le Parc, bien qu'il ait le mérite, fort estimable à mes yeux, de se fondre insensiblement dans la campagne; par l'autre extrémité, elles donnent sur une vaste prairie, arrosée par le petit ruisseau de Schlatta, à peu de distance duquel sourdent, en suivant sa rive, toutes les sources. Ainsi, d'un côté l'on se guérit, et de l'autre on se promène. Les maisons sont en général vastes et bien bâties. Toutes, sans exception, sont destinées aux baigneurs. L'église, à demi enfoncée dans les ombrages du Parc, a été érigée par l'empereur François, à la suite du séjour qu'il fit à Francesbad, durant la mémorable année de 1812, avec sa fille l'impératrice des Français. Elle est d'un effet assez agréable, et son clocher peint en bleu semble souvent se perdre dans l'azur du ciel. A l'opposé, dans l'axe de la rue principale, plantée dans toute sa longueur en marronniers, se dessine une petite rotonde dans le style grec, touchée avec un goût parfait : c'est, comme l'on dit à Francesbad, le Temple de la source de François, la déesse Hygie de l'endroit. Tout auprès s'étend une colonnade destinée à abriter les buveurs quand le mauvais temps les empêche de se promener en plein air. Ouverte d'un côté sur un jardin, de l'autre elle est garnie de boutiques de toute espèce : c'est un petit Palais-Royal, un peu rustique toutefois. Derrière, se trouve l'édifice des bains, attenant à la source de Louise et à la prairie dont le sol fournit les boues salines, si héroïques dans diverses maladies; dans l'autre direction, on rencontre tout d'abord l'édifice destiné aux bains de gaz, bâti juste au-dessus de l'orifice par lequel le gaz carbonique s'échappe continuellement du sein de la terre comme le vent d'un soufflet de forge; puis, un peu plus loin, dans le milieu de la prairie, une magnifique colonnade de cent cinquante mètres de longueur, terminée par deux pavillons, dont l'un contient la source Salée et l'autre la source des Prairies.

Grace à des acquisitions successives de terrain, les plantations, qui se bornaient primitivement aux massifs du Parc, se sont développées à droite et à gauche, et enceignent dès à présent, sauf de légères lacunes, tout le groupe des maisons, en se prolongeant jusque sur la Schlatta. Ainsi, la ville est en quelque sorte emprisonnée dans une couronne de jardins. On ne peut nier qu'en général les arbres n'aient été disposés avec beaucoup d'art, et que l'effet, eu égard à la mauvaise qualité du sol et à la nature du climat, ne soit assez satisfaisant. Il suffit de dire que c'est à l'obligeance de M. le conseiller d'état de Riedel, connu dans toute l'Allemagne par son habileté en ce genre, que Francesbad doit le tracé d'une partie de ces jardins; mais je ne puis m'empêcher de regretter que l'on n'ait pas adopté dès l'origine, pour l'ensemble de la ville, un autre plan que cette disposition mono-

tone en lignes parallèles. Que M. l'abbé de Tepl, qui, en si peu d'années, est parvenu à élever si haut Marienbad, a mieux conçu l'idée d'un bain agréable! Au lieu d'emprisonner la ville dans le jardin, il a emprisonné le jardin dans la ville. Figurez-vous, monsieur, un vaste abatis dans le milieu d'une forêt séculaire, au confluent de deux petites vallées : dans l'espace ainsi créé, des pelouses, des bouquets d'arbres, des ponts, des corbeilles de fleurs à profusion, puis tout autour, sur la pente naissante des collines, sous les branches toutes chargées de lichen des vieux sapins, un cercle de brillantes maisons, jouissant toutes, non d'une portion de jardin, mais du jardin tout entier, et du spectacle même qu'elles se font l'une à l'autre. Voilà ce qu'il aurait fallu pouvoir, non pas imiter, puisque l'œuvre de M. l'abbé de Tepl n'est que d'hier, mais devancer dans la fondation de Francesbad. Je sais que la disposition des lieux n'aurait jamais permis de produire un si aimable tableau; mais que l'on se figure cependant la ville posée en demi-cercle sur la pente adoucie qui conduit au ruisseau, l'une de ses branches aboutissant à une noble maison de bains, que l'on aurait bâtie sur la source même de Louise; l'autre, à un demi-quart de lieue de distance, s'appuyant sur la colonnade de la source Salée; le milieu comblé d'ombrages, de fleurs, de prairies : sans doute il se présentera à l'esprit une idée tout autrement riante que celle d'un assemblage de rues.

Ce qu'il y a de fâcheux pour Francesbad, je veux le dire tout de suite, c'est que ses environs immédiats n'ont rien de pittoresque. On s'y trouve en pleine montagne, et si bien, malheureusement, qu'on cesse de s'en apercevoir, attendu que l'on repose sur la croupe même du massif. La hauteur générale du pays est d'environ cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer; mais c'est ce que le baromètre seul a le talent de sentir et de faire connaître. Sans lui, on se jugerait plutôt dans une grande plaine coupée çà et là par quelques collines : fausses collines, qui, vues de la Basse-Allemagne, deviennent de hautes crêtes de montagnes. Toutefois, pourvu que l'on consente à s'éloigner un peu, la contrée ne tarde pas à offrir plus d'agrément. On est donc réduit à s'en prendre aux eaux, qui ont mal choisi leur issue. Si, au lieu de prendre passage, comme elles l'ont fait, au nord du volcan, elles étaient sorties, soit au sud, soit à l'ouest, on se serait vu dans une vallée charmante, encaissée dans de riches escarpemens de gneiss et de granite, qui s'élancent du milieu des plus beaux pins du monde, en se réfléchissant dans des eaux tantôt dormantes, tantôt rapides et brisées. C'est la vallée de l'Éger, située à une lieue seulement de Francesbad, et dans laquelle, grace à la proximité, on conserve du moins droit de promenade. On en jouit même d'autant mieux, que le contraste avec la nudité du plateau le fait valoir davantage. Ne craignez pas, monsieur, que je vous fasse ici la description des autres lieux consacrés : je vous réduirais trop aisément à crier merci. Il y a cependant une promenade d'un genre unique dont je ne puis me dispenser de vous dire quelques mots. C'est à la munificence de M. le comte Sternberg, l'un des paléontologistes les plus éminens de notre temps,

que Francesbad et, peut-on le dire sans trop d'emphase? le monde entier en sont redevables. Il s'agit, en effet, d'une promenade dans l'intérieur d'un volcan. On a ouvert sur les flancs de Kammerbühl une galerie en spirale destinée à une reconnaissance souterraine pour savoir de quelle manière la cheminée, c'est-à-dire le conduit d'ascension de la lave, se comporte dans le sein de la terre. C'est une vraie descente dans le royaume de Pluton, du moins de ce Pluton naturel dont les géologues ont relevé le culte avec tant de ferveur. Je sais qu'il faut être de ce culte-là pour retirer d'une pareille visite tout l'intérêt qu'elle recèle; néanmoins, la nouveauté, la singularité, l'imprévu, suffisent peut-être pour fournir, même aux gens du monde, une compensation de leur peine, et il est certain qu'il y a peu de baigneurs qui ne se fassent un plaisir de joindre au beau panorama de l'Égerland, que l'on découvre du sommet de Kammerbühl, la sombre promenade qui s'accomplit, la lampe à la main, dans ses noires profondeurs.

Mais, si je puis l'avouer, monsieur, la promenade la plus intéressante à mes yeux était tout simplement celle de la ville et des villages. J'ai toujours trouvé que l'on se lassait plus vite de regarder la nature que les hommes. Ici l'on est vraiment favorisé à cet égard. Le pays d'Égra, en allemand l'Égerland, constitue dans l'ensemble de la Bohême un canton à part, tout-à-fait original, qui a ses mœurs, ses traditions, son histoire, ses limites naturelles, sa capitale. En Suisse, il formerait bien vite une petite république. La ville, jusqu'à la guerre de sept ans, s'était gouvernée par son sénat, dont les arrêts, sauf l'appel à la souveraineté de l'empereur, faisaient loi. Ses murs sont encore pleins des témoignages de cette ancienne grandeur. C'était une cité tout aristocratique, les seigneurs d'alentour ayant de bonne heure jugé prudent de se réunir dans une enceinte commune, sans doute à cause de la position du pays, sorte de carrefour entre la Bohême, la Saxe et la Bavière, continuellement foulé par les armées. On y comptait, au XIII[e] siècle, plus de six cents familles nobles. Par contre-coup, tandis que le luxe se développait à Égra comme dans une des républiques d'Italie, la population des campagnes, délivrée du voisinage immédiat de ses maîtres, devenait peu à peu maîtresse du sol moyennant une simple redevance, et s'élevait à un degré remarquable de prospérité morale en même temps que d'aisance. Rien ne peut rendre l'effet de ces villages en bois, dont les maisons, taillées partout sur le même modèle et fermées symétriquement dans une enceinte de granges, ne donnent sur la voie publique que par trois ou quatre petites fenêtres divisées par un énorme crucifix. Je n'en parle pas comme d'un spectacle riant. Francesbad, avec ses grandes maisons blanches à toits rouges, se détache sur la plaine comme un joyau brillant. Ajoutez à cela que tout le monde, hommes et femmes, est vêtu de noir : c'est le costume du canton. Même l'été, le paysan n'abandonne pas volontiers, du moins les jours de cérémonie, son large manteau noir, d'où l'on ne voit sortir que l'extrémité de ses grandes bottes, et dans lequel il se tient drapé comme un seigneur. La ville est plus gaie : elle contient environ seize mille ames et une profusion de belles

maisons. Le château, malgré tant de parties en ruines, est imposant. Il appartient presque tout entier à l'architecture romane. Une vieille tour, construite avec d'énormes blocs de lave noire, et que la tradition, d'accord, je pense, avec l'archéologie, rapporte au temps de Charlemagne, domine la ville. La chapelle, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage en parfait état de conservation, l'un en granite, l'autre en marbre blanc, forme un morceau peut-être sans pareil. Tout à côté se trouvent les restes à demi écroulés et tout croulans encore de la grande salle à manger, d'un style roman extrêmement curieux, dans laquelle furent massacrés, dans ce fameux épisode de la guerre de trente ans, les quatre généraux de Waldstein. La maison même où cet illustre général se livra d'une manière si intrépide et si hautaine aux coups de l'assassin est encore debout sur la grande place, où elle forme la demeure de M. le bourgmestre. Jusqu'à ces derniers temps, la chambre dans laquelle était tombé le héros avait été conservée fidèlement, les taches de sang s'y voyaient toujours, et l'on peut dire que les curieux, depuis la tragique journée du 25 février 1634, n'avaient cessé de se succéder pour contempler à l'envi ces traces parlantes de l'attentat : je crois même qu'on les repeignait de temps en temps. Quoi qu'il en soit, le bourgmestre actuel, M. Totzauer, a fait laver tout cela : je m'imagine que c'est un soin de propreté dont la maison d'Autriche n'aura pas manqué de lui savoir quelque gré.

Avec tout cela, monsieur, bien que Francesbad ait été continuellement en progrès depuis sa fondation, son développement n'a pourtant pas été aussi vif que l'on aurait pu le penser. On en a signalé diverses causes; mais la principale, selon moi, c'est la concurrence que lui a suscitée Marienbad. M. l'abbé de Tepl, après avoir eu l'idée de ce bel établissement, s'y est pris avec tant d'intelligence, d'activité, j'oserais presque dire, si ce mot pouvait s'employer avec respect, de savoir-faire, que la nouvelle ville n'a pas tardé, il faut le reconnaître, à prendre le pas sur son aînée. Tandis qu'Égra était réduite à marchander sur ses moindres dépenses pour Francesbad, le riche abbé, maître des immenses revenus de son abbaye, semait à profusion. Aussi a-t-il abondamment recueilli. On a pour ainsi dire cessé d'entendre le nom de Francesbad, tant celui de Marienbad s'est annoncé avec fracas, préconisé par toute la presse de l'Allemagne, au nord et au midi. Cette année, à mon départ de Francesbad, le nombre total des étrangers, depuis le commencement de la saison, était d'un peu plus de deux mille, tandis qu'il était de trois mille à Marienbad. Tel est à peu près le rapport habituel des deux prospérités. Si grande que soit la seconde, elle ne met cependant pas encore tout-à-fait à néant la première.

Il est certain que tous les malades à qui la Faculté permet de demeurer indécis doivent naturellement opter pour Marienbad, qui est plus riant, plus gai, plus animé; mais peut-être aussi se trouve-t-il à ces eaux plus d'un baigneur qui, médicalement, trouverait bien mieux son fait dans leurs voisines. Les grandes célébrités, quand la nouveauté augmente encore leur éclat, ont

souvent un inconvénient dont il importe, surtout en médecine, de se garantir : c'est d'éblouir et de séduire. Toutefois, Francesbad, comme vous le voyez, monsieur, ne doit pas faire trop de plaintes, puisqu'il lui reste une part fort convenable. La mode des secondes cures qui lui amène, à la fin de la saison, une partie des malades de Carlsbad et même de Marienbad, un instant combattue, au grand scandale des médecins les plus distingués de l'Allemagne, par l'effet des rivalités locales, semble dès aujourd'hui reprendre faveur. Ces eaux, d'une vertu si vive, remédient, en effet, d'une manière extraordinaire à l'abattement physique et moral qui n'est que trop souvent le résultat des eaux trop alcalines. Je regrette bien, monsieur, d'avoir si peu de disposition à parler médecine, car je sens que ce serait ici le lieu de m'étendre sur le tableau de toutes les maladies qui sont du ressort de Francesbad. Je me bornerai à dire, en abrégé, qu'on en distingue quatre classes principales : les affections du système nerveux, dont la cause première est une faiblesse réelle (*asthenia directa et indirecta*); celles du système sanguin provenant de quelque défaut dans l'élaboration du sang; mieux encore les affections du système muqueux, principalement du système intestinal; enfin, par une spécialité dont rien n'approche, les maladies si variées et si fréquentes du système de la reproduction. « On devrait, me disait le médecin des eaux que j'interrogeais sur le caractère propre de Francesbad, nommer cet endroit-ci le Bain des dames. » Le fait est que, pour toutes les autres maladies que je viens de mentionner, on trouverait peut-être aussi bien guérison, selon le tempérament particulier des individus, dans les autres eaux de la Bohême dont, en définitive, la composition générale, comme je vous l'ai marqué, revient toujours à peu près au même; mais, pour tant de dérangemens de santé qui précèdent ou suivent la maternité, c'est à Francesbad qu'il faut venir. Que de jeunes femmes j'y ai vu arriver tristes, courbées, décolorées, traînant douloureusement leurs pas débiles, qui, après quinze jours, commençaient à se redresser, à marcher gaiement, à nous étonner tous par le coloris brillant de leur visage! Que n'avons-nous, monsieur, à portée de Paris de telles eaux! Nulle part, ce semble, elle ne seraient mieux placées Que de santés déplorablement atteintes dans la fleur même des ans, et qui semblent frappées ici d'une irrémédiable langueur, s'y relèveraient en une saison comme par enchantement! En considérant les merveilleux effets de Francesbad sur tant de belles personnes étrangères, je ne pouvais m'empêcher de songer à tant de dames de mon pays, non moins dignes d'intérêt et de compassion, qui, dans ces mêmes sources, auràient pu retrouver le bonheur de leur famille et le leur, et c'est là en partie, je vous l'avoue, monsieur, ce qui m'a décidé à prendre la plume pour essayer d'attirer sur Francesbad l'attention de vos lecteurs.

En effet, il n'y a pas à se faire de monstres de la Bohême, ni à se la représenter vaguement au bout du monde, comme Shakspeare, qui, dans je ne sais plus quelle comédie, y fait aborder son personnage sur un vaisseau. Il n'y a, pour ainsi dire, pas plus loin d'ici à Francesbad que d'ici aux Pyrénées. En quarante-huit heures on est à Francfort, et encore quarante heures

de patience, on est à Égra. D'ailleurs, si vous me permettez de tout dire, les frais du voyage sont bien amplement compensés par l'économie du séjour. Il y a même peut-être excès à cet égard, car, je ne le cache point, on s'amuse peu à Francesbad. Point de bals, point de fêtes, point de soirées : la règle de l'endroit proscrit toutes ces agitations. On vit bien, mais tout tranquillement. Les logemens, sans être brillans, sont d'une tenue suffisante. Il y a deux restaurans principaux, celui du Pavillon, plus officiel, celui de la porte de Brandebourg, plus souriant, et l'on se fait servir chez soi si l'on veut. La grande colonnade de la Prairie forme le point de réunion. C'est là qu'il y a foule tous les matins dès six heures : ne faut-il pas que les dames apprennent en effet à se retirer de bonne heure pour se faire si matinales? L'orchestre retentit, on se promène, on cause, on se croise, on s'arrête; les terribles verres d'eau disparaissent coup sur coup sans résistance. Du reste, on ne peut pas être mieux partagé en fait de médecin. Le docteur Cartellieri, placé depuis peu par le gouvernement autrichien à la tête de ces eaux, est un des praticiens les plus distingués de la Bohême. Non-seulement on rencontre chez lui le savoir désirable, mais l'esprit et l'aménité, qui ne sont pas moins nécessaires dans un poste de cette nature. Il parle le français avec une vivacité toute parisienne, et sans rien qui rappelle cet effroyable accent des Allemands : il suffit de l'entendre pour s'apercevoir que l'on a effectivement le pied de l'autre côté de la Germanie. La première fois que j'eus l'honneur de le voir, je le trouvai dans son cabinet, entouré des portraits de nos plus illustres médecins de Paris. « Ah ! docteur, lui dis-je, je vois que nous sommes bien ingrats, car Francesbad est à peine, pour Paris, une connaissance. » En effet, au milieu de tant d'Allemands du nord et du midi, de Russes, de Polonais, d'Anglais, de Valaques même, non-seulement il n'y avait pas, cette année, excepté moi, un seul Français à Francesbad, mais c'est à peine si l'on se souvient qu'il en soit jamais venu. Je m'imagine toutefois, monsieur, que c'est une négligence qui n'est pas destinée à durer. En même temps que toutes les distances diminuent en Europe, notre siècle semble engendrer, avec une fréquence de plus en plus effrayante, les maladies qui doivent faire converger de tous côtés vers Francesbad les rayons de l'espérance. Avant deux ans, le chemin de fer de Francfort à Leipsig déposera au pied de la montagne, à Hof, à six lieues seulement de ces sources bienfaisantes, tous ceux qui voudront en éprouver la vertu. Elles ne seront plus qu'à douze heures de Strasbourg. Qui pourrait dire si la société parisienne n'y deviendra pas alors dominante?

Veuillez agréer, etc.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 novembre 1845.

Nous venons d'assister, non pas à une modification politique du cabinet, mais à un arrangement intérieur. M. le maréchal Soult, tout en conservant encore la présidence du conseil, n'est plus ministre de la guerre, et il a pour successeur, dans le département qu'il a si long-temps occupé, M. Moline de Saint-Yon. Cette fois, M. le duc de Dalmatie a persisté dans la résolution, souvent annoncée, de s'isoler du mouvement des affaires, et, s'il ne l'a pas entièrement accomplie, c'est grace aux prières, aux instances, tant de ses collègues que de la couronne. Jamais M. le maréchal Soult n'avait été plus hautement proclamé homme nécessaire, indispensable. On voulait surtout éviter que par une retraite définitive il ne rendît vacante la présidence. Aussi s'est-on prêté à tous les arrangemens qui pouvaient lui être agréables; tous ses désirs ont été des lois, sauf un seul néanmoins. M. le marquis de Dalmatie ne sera pas ambassadeur auprès du saint-siége; M. Rossi restera à Rome; il y passera sans doute l'hiver, et M. de Bois-le-Comte retourne momentanément à La Haye.

C'est, à vrai dire, M. le maréchal Soult qui a nommé lui-même son successeur; c'est de sa main que ses collègues et la couronne ont voulu prendre un ministre de la guerre. On avait passé en revue bien des lieutenans-généraux; après avoir comparé, pesé les candidats, on a fini par trouver plus commode pour tout le monde d'élever au poste devenu vacant par la retraite du maréchal un de ses collaborateurs. De cette façon, ce n'était plus qu'une affaire de famille. Voilà comment M. Moline de Saint-Yon s'est trouvé tout à coup ministre de la guerre. Que de gens dont l'ambition s'évertue, qui intriguent sans réussir, qui s'agitent sans arriver! Voici une fortune politique née tout entière des circonstances. Il a été dans les convenances de chacun de donner le portefeuille de la guerre à un administrateur modeste et jusqu'à présent obscur. On n'a pas été arrêté par la considération que M. de Saint-

Yon était bien nouveau dans le grade de lieutenant-général; on l'a même fait ministre sans qu'il fût membre de l'une ou l'autre chambre, et on lui a donné la pairie le même jour que le portefeuille. Peut-être, au sein de la chambre des pairs, le procédé sera-t-il tenu pour cavalier; ce n'est pas, au surplus, la première fois que le cabinet aura blessé la pairie. Tout s'est donc aplani devant M. de Saint-Yon. Enfin, pour couronner tant de bonheur, cette élévation si soudaine n'a pas soulevé de tempête. A ceux qui se sont enquis des antécédens de M. le général Saint-Yon, ses amis ont répondu que c'était un bon administrateur, et qu'il s'était acquitté avec distinction de quelques missions quasi diplomatiques. C'est seulement en présence des chambres qu'il sera possible d'apprécier le nouveau ministre.

Maintenant, quelle sera l'attitude de M. le maréchal Soult devant le parlement? Il n'aura plus désormais à défendre son administration comme chef du département de la guerre, et sans doute il ne se propose pas de faire son début dans les questions de politique générale. Il est permis de penser que le rôle singulier auquel se prête aujourd'hui M. le duc de Dalmatie le fatiguera bientôt, et que dans deux ou trois mois les circonstances poseront de nouveau la question de la présidence du conseil, question qui n'a pas été résolue, mais éludée. Puisque l'évènement a prouvé que, lorsque M. le maréchal Soult parlait de son dégoût des affaires, son langage était sérieux, pourquoi ses collègues n'ont-ils pas pris une résolution vraiment politique? D'ici à quelques semaines, la tribune sera rouverte; alors la meilleure sauvegarde du cabinet sera dans le talent, dans la parole de M. le ministre des affaires étrangères. N'était-il pas naturel que l'homme qui caractérise la politique du cabinet en eût enfin la présidence? Ce n'était pas tant à M. Guizot de la briguer qu'à ses collègues de la lui déférer; c'eût été là un acte de courage qui eût mis tout le monde, le ministère comme l'opposition, dans une situation vraie. Il serait étrange que M. Guizot eût trouvé à ce sujet, chez quelques-uns de ses collègues, non-seulement une grande froideur, mais l'intention marquée de l'écarter d'un honneur qui doit lui revenir forcément, quoi qu'on ait fait pour l'en priver. Peut-être a-t-il pu reconnaître cette pensée dans certains avis officieux qu'on ne lui a pas épargnés sur les dangers de la présidence. Ces avis, venus d'hommes qu'il a pris par la main pour les faire monter avec lui au pouvoir, ont pu amener sur ses lèvres un amer sourire. M. Guizot n'a-t-il pas le droit, en effet, de s'étonner de la prudence de ses collègues?

Nous touchons ce point avec d'autant plus de franchise que nous ne sommes point les apologistes de la politique de M. le ministre des affaires étrangères; nous ne sommes ici préoccupés que de la vérité des choses. Le pouvoir a tout à gagner à se faire représenter en première ligne par les hommes supérieurs. La couronne a été vivement contrariée par la retraite de M. le maréchal Soult comme ministre de la guerre. Le premier considérant de l'ordonnance en vertu de laquelle M. le duc de Dalmatie conserve la présidence du conseil énonçait seulement la retraite du maréchal Soult comme ministre de la guerre;

c'est le roi qui a ajouté de sa main les mots : *A notre très grand regret*. L'expression d'un tel sentiment est aussi politique qu'honorable pour celui qui en est l'objet. Le roi comprend fort bien que c'est un affaiblissement pour l'armée de n'être plus commandée par le doyen des maréchaux de France. Ce qui est vrai dans l'ordre militaire ne l'est pas moins dans l'ordre politique. Si la présidence de M. le maréchal Soult a, aux yeux de quelques personnes, l'avantage d'empêcher celle de M. Guizot, ceux qui se réjouissent de ce résultat ne doivent pas non plus se dissimuler qu'un tel arrangement met à découvert les faiblesses intérieures du cabinet. Un président nominal, honoraire, on peut le dire, désormais sans pouvoir; un ministre principal auquel on ne veut pas donner le titre et l'autorité qui sembleraient devoir lui appartenir; puis d'autres ministres qui craignent d'être présidés par le plus éminent d'entre eux : y a-t-il dans tout cela une grande force de cohésion et une attitude bien imposante?

Une des nominations qui, dans le département de la guerre, accompagnent celle de M. le général de Saint-Yon n'est pas sans importance : c'est celle de M. le général Delarue comme directeur des affaires d'Afrique. Elle prouve que, dans la pensée du cabinet, le temps du gouvernement civil pour l'Algérie est loin d'être arrivé, puisqu'une administration qui embrasse toute l'organisation africaine, les rapports civils et commerciaux aussi bien que la justice, les cultes et les travaux publics, est confiée à un maréchal-de-camp. Nous sommes loin de blâmer la nomination de M. Delarue; cet officier-général connaît l'Algérie et le Maroc, et, dans le nouveau poste où il est appelé, son expérience peut être fort utile. Seulement il faut reconnaître combien les derniers évènemens ont modifié, au sein du cabinet, la manière d'envisager et de conduire les affaires d'Afrique.

Ne nous faisons pas illusion : la véritable direction de ces affaires est pour long-temps encore dans les mains des généraux en chef qui commanderont dans l'Algérie; elle dépend surtout aujourd'hui de M. le maréchal Bugeaud, auquel on ne saurait, sans une injustice extrême, refuser l'expérience et les qualités nécessaires pour mener à bien la guerre difficile dont il est chargé. Si, comme le prétendent ici quelques esprits passionnés, M. le duc d'Isly n'entendait rien aux plans et aux desseins d'Abd-el-Kader, qui donc pourrait se flatter de les comprendre et de les pénétrer? Laissons ces tristes exagérations, et sachons attendre avec quelque patience des résultats dont la plus brillante valeur ne saurait devancer l'époque. Il n'est au pouvoir de personne d'empêcher la saison des pluies d'arriver. M. le maréchal Bugeaud, qui a quitté la France muni de l'autorisation d'entrer dans le Maroc pour y poursuivre l'émir, ne pourra probablement y pénétrer qu'au printemps. Il a déjà fait sentir sa présence aux Arabes par de vigoureux coups de main.

Nous devons aux derniers évènemens d'avoir pu éprouver la rapidité de nos transports pour conduire des troupes en Afrique. Les deux points d'embarquement ont été Port-Vendres et Toulon. *L'Asmodée* s'est rendu en trente-six heures à Alger, *le Descartes* en trente-huit à Stora. Avec nos ba-

teaux à vapeur, nous avons pu jeter en un clin d'œil sur les côtes d'Afrique plus de douze mille hommes et quinze cents chevaux, avec vivres et matériel. Ces résultats, facilement obtenus, doivent nous inspirer une juste confiance pour l'avenir d'une colonie placée sous l'action si prompte, si immédiate, de la métropole.

Au moment où l'Algérie exige de notre part de nouveaux efforts, faut-il exciter le gouvernement à tenter l'œuvre d'une autre colonisation plus lointaine, et que l'inclémence du climat sur plusieurs points des côtes peut rendre si périlleuse? Quelques esprits ardens, aventureux, n'hésitent pas à prêcher une croisade pour la conquête et la colonisation de Madagascar. Ils nous montrent Madagascar dominant tout le littoral africain, devenant le centre des relations du Cap, de tout le littoral oriental de l'Afrique, de l'Arabie, et de la côte occidentale de l'Inde. Ils demandent si on négligera de s'emparer de cette admirable position, d'où la France peut surveiller les mouvemens du monde asiatique. Pendant que l'Angleterre et la Russie se disputeraient l'Asie, nous serions par Madagascar et l'Algérie les maîtres de l'Afrique. C'est possible; mais commençons d'abord par la colonie qui est à cinquante heures de la France, et laissons sa tâche à l'avenir. Si l'esprit et l'imagination peuvent tout embrasser d'un coup d'œil, l'action politique d'un gouvernement sage ne doit procéder que par développemens successifs.

En deux mots, voici l'état de la question pour ce qui concerne Madagascar. Le droit est pour nous. Il y a précisément deux siècles, en 1642, en 1648, la France fit acte de souveraineté sur la terre de Madagascar : sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, cette souveraineté fut exercée, tant par des délégations à des compagnies particulières que par des gouverneurs-généraux. La convention nationale et Napoléon songèrent à coloniser le sol malgache. Enfin, aux termes des traités de 1814, l'Angleterre s'engagea à restituer à la France les colonies et les établissemens qu'elle possédait au 1er janvier 1792, à l'exception de Tabago, de Sainte-Lucie, de l'Ile-de-France et de ses dépendances. Or, au nombre des colonies et des établissemens possédés par la France en 1792, était Madagascar. A la fin de 1815, le gouverneur anglais de l'île Maurice, sir Robert Farquhar, imagina de considérer comme une dépendance de cette île nos établissemens de Madagascar. Cette interprétation était tellement judaïque, que le cabinet de Saint-James n'entreprit pas de la soutenir, et il donna l'ordre de remettre à l'administration de Bourbon les anciens établissemens français de Madagascar, dont sir Robert Farquhar s'était emparé. Peut-on désirer une plus éclatante reconnaissance des droits de la France?

Ces droits que la restauration a maintenus par ses négociations, par des essais d'établissement sur certains points, et par une expédition, ces droits sont entiers aujourd'hui. Il appartient à la France de les exercer dans la mesure qu'elle jugera la plus convenable à ses intérêts. Ce ne peut être que dans la pensée de faire un acte conservatoire de ces droits sans préjuger

l'avenir, qu'on peut projeter une expédition sur Madagascar. Si le ministère veut faire sentir la puissance de nos armes à la population belliqueuse des Hovas, qu'il n'oublie pas qu'il est un soin au moins aussi nécessaire : c'est de ne rien faire qui puisse amoindrir notre situation. Est-ce encore avec l'Angleterre que nous allons agir ? C'est précisément contre elle qu'au fond nous avons à surveiller et à défendre des droits qu'elle a souvent contestés. Dans cette question plus que dans toute autre, le cabinet doit résister aux séductions de la cordiale entente; ce qui importe surtout aujourd'hui, c'est de sauvegarder l'avenir. La colonisation de Madagascar est un de ces problèmes dont la prudence ordonne de mûrir l'examen. Indépendamment des difficultés qui nous occuperont long-temps dans l'Algérie, la question de Madagascar est elle-même trop obscure pour recevoir une solution prochaine. On est encore sans idées positives sur l'étendue des sacrifices d'hommes et d'argent qu'exigerait cette grande entreprise. Seulement aujourd'hui il ne faut pas que le gouvernement de 1830 se montre moins habile et moins ferme que la diplomatie de la restauration, qui a su défendre nos justes prétentions à la souveraineté de Madagascar contre les éternels rivaux de notre puissance maritime.

Pour assurer l'accroissement raisonnable et successif de cette puissance, qui est l'agent nécessaire des tendances commerciales et pacifiques de notre siècle, il faut reconnaître qu'en France tous les partis, toutes les opinions, sont d'accord. Le ministère de la marine reçoit chaque année des chambres des excitations salutaires bien faites pour l'éclairer, le soutenir dans sa tâche laborieuse. Un ingénieur de la marine et un contre-maître viennent de partir pour la Corse; ils sont allés reconnaître jusqu'à quel point les bois des forêts de cette île seraient propres aux constructions navales. Si l'on compte sur la Corse pour combler les vides causés par le sinistre du Mourillon, nous croyons qu'on s'abuse : la Corse ne produit pas les chênes, qui sont pour la marine les meilleurs matériaux. Pourquoi d'ailleurs chercher au loin ce que nous avons si près de nous ? Dans le département de l'Allier, sur les bords d'une rivière navigable, dans la belle forêt de Tronçais, une futaie de trois mille hectares au moins renferme pour plus de trente millions d'arbres de forte dimension, et parvenus au terme de leur croissance. Un grand nombre même, un sixième environ, est sur le retour, et c'est ainsi qu'une masse considérable de produits si précieux pour notre marine perd annuellement plus de cinq cent mille francs de sa valeur. Pourquoi donc M. le ministre des finances ne mettrait-il pas une si riche forêt à la disposition de M. le ministre de la marine? Ne peut-on revenir sur un aménagement même homologué par ordonnance royale, quand il est avéré que cet aménagement préjudicie aux véritables intérêts de l'état?

Nous ne saurions trop exploiter toutes nos ressources dans le mouvement général qui pousse chaque peuple à perfectionner ses moyens de bien-être et d'activité. Maintenant c'est à qui aura les meilleures voies de transport, les communications les plus rapides. Dans ces derniers jours, nous avons

été témoins d'une tentative pour enlever à la France le transit de la malle anglaise de l'Inde au profit de l'Allemagne et de la Belgique. Un spéculateur qui ambitionne depuis plusieurs années l'exploitation des transports de Bombay à Londres, le lieutenant Waghorn, avait de longue main préparé un voyage qui devait réaliser la plus grande célérité possible en débarquant à Trieste, au lieu d'arriver d'Alexandrie à Marseille. Cependant, comparé au voyage par Marseille, le passage par Trieste a eu pour résultat quatorze heures de retard, et le lieutenant Waghorn n'avait avec lui que quelques dépêches, tandis que la malle de Marseille contenait, dans un fourgon fort lourd, plus de trente boîtes renfermant chacune cinq mille lettres. Encore ne parlons-nous pas, pour les expériences futures, de la difficulté ou de l'impossibilité de traverser les Alpes en hiver. Néanmoins, cette tentative, l'empressement avec lequel les gouvernemens de l'Autriche, de la Bavière, du Wurtemberg, de la Prusse, du grand-duché de Bade et de la Belgique l'ont secondée, nous doivent servir d'avertissement pour améliorer le plus vite possible nos voies de communication. Il est un moyen décisif : c'est la prompte construction des trois chemins de fer qui doivent rapprocher si fort la Méditerranée de l'Océan. Quand un triple rail-way courra de Marseille à Boulogne, il n'y aura plus pour nous de rivalité redoutable, dussent même nos concurrens multiplier les tronçons de chemins de fer de Trieste à Ostende. C'est par la nature même des choses que le transit par la France est le plus prompt et le plus facile. Sachons donc tirer profit de tous nos avantages d'une manière rapide et complète. Cette fois, l'Allemagne ne se contente plus d'exécuter des chemins de fer; elle vient porter chez nous la guerre de la concurrence. On dirait en vérité que nous avons changé de rôle; c'est maintenant la France qui est attardée par sa propre lenteur.

L'état des récoltes, dans une grande partie de l'Europe, a sérieusement inquiété les esprits; mais les craintes que l'on avait d'abord conçues commencent à se dissiper. On a fini par s'apercevoir qu'on s'était exagéré le mal. C'est en Angleterre surtout que les inquiétudes ont été vives. La peur de la disette y est, pour ainsi dire, endémique, soit qu'en réalité les produits du sol y suffisent à peine aux besoins, soit que la séparation d'avec le continent y prédispose les esprits à s'effrayer facilement. Ces appréhensions excessives sont fâcheuses, car elles ébranlent le crédit et troublent le cours régulier des transactions. Le ministère anglais a trouvé la situation assez grave pour en délibérer à plusieurs reprises. Il a même agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'ouvrir, par mesure provisoire, les ports de la Grande-Bretagne aux grains étrangers. Cependant, après s'être assemblé quatre fois dans une semaine, le conseil des ministres s'est séparé sans rien conclure, sans prendre d'autre résolution que celle d'ordonner une enquête, par laquelle on saura simplement avec plus d'exactitude ce qu'on aurait appris par les mercuriales et les prix courans des marchés. Il est remarquable qu'on n'ait jamais pu, ni en Angleterre ni en France, dresser un état vraiment fidèle des ressources ordinaires de la production. Chez nos voisins, on s'est ar-

rêté au parti de ne plus mesurer la production que par la consommation. En France, dans les dernières enquêtes de 1811 et de 1817, on a pris pour base des évaluations le nombre présumé des hectares cultivés en céréales et le produit moyen approximatif de chaque hectare. L'un et l'autre procédé n'ont guère abouti qu'à des données vagues et incertaines.

La situation plus ou moins délicate de l'Angleterre et de la Belgique a fait naturellement tourner les regards vers la France. Dieu merci, il n'y a pas même chez nous l'apparence d'un danger. Toutefois, nous avons eu nos alarmistes, qui ont commencé par réclamer des mesures exceptionnelles, sous prétexte que l'Angleterre pourrait venir bientôt épuiser nos réserves pour combler le déficit de ses récoltes. On ne demandait rien moins au gouvernement que d'interdire par ordonnance l'exportation des grains, c'est-à-dire que, pour combattre un danger imaginaire, on aurait suspendu la loi et compromis toutes les opérations commencées sous son égide. Il est vrai que ceux qui avaient débuté par soutenir cette thèse singulière n'y ont pas persisté. Pour garder une contenance, on a entrepris de faire d'une manière générale le procès à la législation actuelle. La loi de 1832, qui nous régit, est, pour l'exportation des grains, la plus libérale qui jamais ait existé en France. Est-ce un mal? Depuis treize ans que nous vivons sous l'empire de la loi de 1832, le commerce s'est surtout servi de sa liberté pour assurer l'alimentation du pays, et la liberté, mieux que toutes les prohibitions, a écarté le danger d'une disette. Quel triste contraste, si l'on se reporte au dernier siècle, où presque toujours l'exportation fut interdite, où aussi les disettes en France furent si fréquentes et presque périodiques! Veut-on nous conseiller aujourd'hui, à titre de progrès, de retomber dans ces anciens erremens, dont l'expérience a démontré le danger? C'est surtout à des lois aussi délicates que celles qui concernent les subsistances qu'il faut se garder de toucher témérairement.

Mais il est d'autres questions sur lesquelles il est vraiment utile et politique d'éveiller la sollicitude du gouvernement; nous voulons parler de nos rapports commerciaux avec la Belgique. Le ministère belge, loin de paraître disposé à faire à la France des concessions si long-temps attendues, argumente de son impuissance à obtenir des chambres de Bruxelles la prolongation de la convention du 16 juillet 1842, et il déclare que de nouvelles modifications en faveur de la Belgique lui sont indispensables. Dans un sens contraire, M. Guizot tient le même langage, et certes il est autrement fondé que le cabinet belge à s'appuyer sur l'autorité parlementaire pour exiger des changemens à la convention de 1842. Qui ne se rappelle le blâme explicite dont la commission de la loi de douanes a frappé cette convention dans le mois de mars de cette année? A cette époque, le ministère fut obligé d'adhérer à un amendement par lequel on lui recommandait de ne prolonger le traité au-delà du terme de rigueur qu'autant que la Belgique nous accorderait des compensations suffisantes. C'est alors que M. Guizot lui-même, du haut de la tribune, adressa plusieurs reproches à nos voisins sur leur conduite à

notre égard depuis 1842. Il ne paraît pas les avoir convaincus, si l'on considère les difficultés qui arrêtent en ce moment les négociations entre les deux pays.

M. le ministre des affaires étrangères désespère sans doute d'amener la Belgique à éteindre la contrefaçon; aussi on assure qu'il s'occupe de négocier avec la Grande-Bretagne et la diète germanique pour obtenir la réciprocité entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, en fait de propriété littéraire. Il est bon de constater que dans cette circonstance M. Guizot défère aux vœux exprimés le printemps dernier par plusieurs députés, entre autres par l'honorable M. Vivien. « Si l'on pouvait arriver, disait ce dernier, à des traités sur la propriété littéraire avec la Prusse, l'Angleterre, la Saxe, on parviendrait à bloquer, pour ainsi dire, la Belgique, et à détruire son industrie de contrebande. » Il importe d'autant plus de se hâter, que des ateliers de contrefaçon se sont établis sur les bords du Rhin, à Mayence, à Cologne surtout. Le mal est grand, mais le remède est simple, et nous l'avons sous la main. La législation des différens états de l'Allemagne reconnaît la propriété littéraire pour les pays qui offriront la réciprocité. Il est temps de commencer le siége en règle de la contrefaçon littéraire, de réduire, comme nous l'avons demandé depuis long-temps, les peuples contrefacteurs à leur seule consommation, et de concentrer le mal dans son propre foyer. Il y a là, pour la France, un intérêt commercial, un intérêt d'honneur, que notre diplomatie doit servir et protéger. En défendant à la tribune le traité conclu avec la Sardaigne, M. le ministre des affaires étrangères se félicitait d'avoir fait un premier pas pour établir en Europe le principe général de la propriété littéraire et de la suppression de la contrefaçon. Il doit penser que le moment est venu, pour lui, de donner à ses paroles la sanction des actes, surtout quand il voit les résistances de la Belgique aux plus justes demandes.

Les voyages de l'empereur Nicolas ont toujours eu le privilége d'occuper l'attention de l'Europe, qui suit avec curiosité les pérégrinations incessantes du touriste couronné. Cette fois, si le czar a encore quitté ses états, ce n'est pas uniquement pour accompagner l'impératrice à Palerme. La nouvelle course de l'empereur a un but politique qui n'est pas sans gravité. La constante ambition de la Russie, on le sait, est de se concilier les sympathies des populations slaves, et d'exercer sur elles une profonde et intime influence. C'est dans ce dessein qu'en 1800 la politique russe fit épouser la grande-duchesse Alexandra-Paulowna, fille de l'empereur Paul, à l'archiduc Joseph, le père même du jeune archiduc Étienne. Il serait difficile d'exprimer la sensation que produisit sur les populations slaves de la Bohême et de la Hongrie la présence d'une princesse professant la religion grecque; la cour de Vienne s'en inquiétait visiblement, lorsque la grande-duchesse Paulowna vint à mourir en 1801. Aujourd'hui les mêmes vues dictent au cabinet de Saint-Pétersbourg la même conduite. L'empereur Nicolas veut marier sa fille, la grande-duchesse Olga, à l'archiduc Étienne. La cour de Vienne cède à cette volonté, mais à contre-cœur, et cette fois la cour et le peuple sont animés

des mêmes sentimens, car les populations autrichiennes ont pour la Russie et le czar assez peu de sympathie. L'empereur Nicolas n'a guère pour partisans que M. le prince et Mme la princesse de Metternich, qui ont réussi à vaincre les répugnances de la famille impériale. Cependant la cour de Vienne n'a pas consenti au mariage de l'archiduc Étienne sans stipuler certaines conditions. Elle a exigé de l'empereur Nicolas un meilleur traitement pour ceux de ses sujets qui appartiennent à la foi catholique; elle lui a demandé de s'entendre avec la cour de Rome à cet égard. Voilà, assure-t-on, la cause réelle du voyage du czar en Italie. L'empereur aurait tout accordé, excepté le changement de religion de la grande-duchesse Olga. Les journaux qui parlent de la conversion de cette princesse au catholicisme ne peuvent être pris au sérieux. Jamais l'empereur, dit-on, n'y donnera son consentement. Quelle autorité morale aurait sur des populations slaves une fille du czar qui aurait abdiqué la religion grecque? Que gagnerait l'empereur à blesser ainsi les susceptibilités religieuses de ses propres sujets? Non, le czar n'a pas cédé et ne cédera pas sur un point aussi essentiel, et c'est sur d'autres objets qu'il a promis des concessions que les deux cours de Vienne et de Rome feront bien de consacrer par un traité en bonne forme. L'empereur Nicolas est d'humeur mobile et fantasque; ses passions d'ailleurs pourraient lui faire oublier ses promesses. Que le gouvernement autrichien et le saint-siége ne laissent pas échapper cette occasion de mettre les sujets catholiques du czar sous la sauvegarde d'une convention écrite.

Rome a dans les mains d'importantes affaires, dont la conclusion intéresse gravement la catholicité. Le gouvernement espagnol est en instance auprès d'elle pour en obtenir la reconnaissance de la reine Isabelle. Il demande aussi l'approbation de la vente des biens ecclésiastiques, en s'engageant à assurer au clergé une juste indemnité. La cour de Rome aurait-elle raison de continuer à éluder, comme elle l'a fait depuis huit mois, la solution des difficultés pendantes? Est-elle certaine d'avoir toujours à traiter avec un ministère qui fasse autant de sacrifices que le cabinet Narvaez au désir de se réconcilier avec le saint-siége?

Pendant quelque temps, tout annonçait que le différend de M. Alleye de Cipreye avec le gouvernement de Mexico se terminerait à l'amiable. Nous l'avons dit, et alors nos informations étaient exactes. Depuis, la scène a changé, et en vérité, quand on est en face de ces jeunes et sauvages républiques de l'Amérique espagnole, il devient presque naïf de faire fonds sur les vraisemblances les plus raisonnables. Ce que ces gouvernemens voulaient hier, ils ne le veulent plus aujourd'hui. Ces démocraties au berceau ont toutes les violences et les caprices du pouvoir absolu.

Les négociations de M. de Bourqueney auprès de la Porte pour obtenir le redressement de certains griefs au sujet des affaires du Liban n'ont eu qu'un demi-succès, et il est à regretter que notre ambassadeur ait bruyamment dénoncé un *ultimatum* qu'il devait en partie abandonner plus tard.

Ainsi l'assassin du père Charles ne subira pas un nouveau jugement comme M. de Bourqueney l'avait demandé, mais simplement une réprimande et un exil momentané; puis, l'indemnité réclamée par notre ambassadeur pour compenser les pertes qu'avaient éprouvées nos compatriotes par l'évacuation temporaire du Liban, si elle a été accordée en principe, est tellement minime, qu'elle devient chose dérisoire. Ce n'est pas par de semblables résultats que sera fortifiée notre autorité morale auprès du gouvernement turc. L'espèce d'interrègne qui, à Constantinople, avait succédé à la chute de Riza-Pacha, est enfin terminé, et le pouvoir revient aux mains de Rechid-Pacha, qui nous quitte dans quelques jours pour aller diriger le département des affaires étrangères. Avec Rechid-Pacha, des idées sages de réforme intérieure, et, pour ainsi dire, les principes constitutionnels vont reparaître dans le divan : nous y applaudirions sans réserve, si la partialité que l'ambassadeur qui nous quitte a témoignée, dans plusieurs circonstances, en faveur de l'Angleterre ne nous revenait à l'esprit. Toutefois les leçons du temps et de l'expérience ne sauraient être perdues pour une intelligence vraiment politique. Rechid-Pacha a pu se convaincre que la France est sincère quand elle professe le principe de l'indépendance de l'empire ottoman, et cette persuasion doit, à la longue, modifier à notre égard les sentimens de cet homme d'état.

En Suisse, les passions politiques ont pour aliment un procès fameux. Des révélations secrètes et une enquête habilement conduite ont amené la découverte de l'assassin de M. Leu. Ce misérable a fini lui-même par avouer son crime; il en avait conçu la pensée première par vengeance, par intérêt personnel, puis il y aurait été encouragé par des personnages du parti radical qui lui auraient promis jusqu'à 70,000 francs, s'il exécutait le coup qu'il avait prémédité. Cependant M. Casimir Pfyffer a été arrêté, non qu'il ait pris part au complot; mais, suivant l'enquête, il en aurait eu connaissance et ne l'aurait pas révélé, comme sa qualité de membre du grand conseil lui en faisait particulièrement un devoir. M. Casimir Pfyffer, d'une famille historique en Suisse, était un des principaux chefs du précédent gouvernement libéral de Lucerne. Froid, réservé, peu sociable même, il a néanmoins toujours passé pour un homme parfaitement honorable, et il est véritablement au-dessus du soupçon d'avoir pu prendre part à un assassinat politique. Le gouvernement de Lucerne a fait, nous le croyons, une faute en prenant une mesure aussi rigoureuse contre un de ses adversaires les plus estimés. L'arrestation de M. Pfyffer, ordonnée provisoirement par le juge instructeur de l'enquête, a été confirmée par le grand conseil. Au reste, il y a quelque chose de plus important que l'arrestation du docteur Pfyffer, c'est l'esprit qui continue d'inspirer la fraction extrême du parti radical, c'est l'attitude menaçante que ce parti conserve dans le canton de Berne, malgré le fameux vote de confiance sur lequel on pourrait bien avoir fondé un espoir prématuré. Le grand conseil qui a rendu ce vote est nommé par une double élection; il est composé en

grande partie de fonctionnaires richement salariés, il ne représente donc que très imparfaitement le peuple bernois, qui semblerait plutôt vouloir donner son vote de confiance, du moins dans certains districts, aux chefs des corps-francs et aux ultra-radicaux. D'un autre côté, ces derniers se signalent par d'étranges violences, et renient leurs chefs les plus renommés, quand ceux-ci ne partagent pas toutes leurs illusions. C'est ainsi que les radicaux s'affaibliront eux-mêmes, et qu'on peut espérer voir par leurs fautes grossir le vrai parti libéral.

Si nous jetons les yeux sur le monde de la Bourse et de la Banque, nous trouverons la scène un peu changée. A la faveur exagérée qui se portait, il y a quelques semaines, sur les promesses d'actions de chemins de fer, a succédé une réaction vive : ni l'approche des adjudications des chemins de Strasbourg et de Tours à Nantes, ni l'annonce des adjudications de Creil à Saint-Quentin et de Lyon n'ont pu rendre aux négociations l'activité dont nous avons eu le spectacle. Néanmoins ce découragement passager ne change rien à la nature des choses; ces grandes entreprises, si elles sont loyalement conduites, gardent toujours leur véritable caractère. Malheureusement les besoins de la fin de l'année se font déjà sentir, et l'argent, sans être devenu plus rare, se resserre. Il faut aussi tenir compte des ventes nombreuses réalisées à la Bourse de Paris par des capitalistes anglais qui se trouvaient trop engagés. C'est en Angleterre beaucoup plus qu'en France que l'argent s'est fait rare momentanément, parce que l'état de la récolte et les craintes qu'elle a inspirées ont effrayé les esprits et paralysé les opérations. Toutes les compagnies de Strasbourg ont tenu une sorte de congrès chez M. de Rothschild, que d'une voix unanime on a mis à la tête d'une fusion regardée comme nécessaire. Dans cette fusion, trois compagnies principales doivent entrer chacune sur le pied de 20 pour 100. Les autres compagnies y sont comprises dans la proportion de 5 pour 100. M. de Rothschild désirait cinquante mille actions, on lui en a attribué vingt-cinq mille. Pour le chemin de Tours à Nantes, plusieurs compagnies n'avaient pas leur capital; elles ont eu recours à de puissantes maisons de banque, qui ont versé chez elles l'appoint qui leur manquait. Nous ne voulons pas croire facilement à une crise qui compromette sérieusement le commerce et l'industrie; toutefois nous regrettons que le ministre placé à la tête des travaux publics ne se soit pas préoccupé davantage de la situation des affaires à la fin de l'année, et n'ait point, par une sage prévoyance, avancé l'époque des adjudications qui se préparent. On peut juger, par le peu de rapidité des remboursemens du chemin du Nord, de la lenteur avec laquelle les capitaux se dégageront pour servir aux besoins du mois de décembre et du mois de janvier. En embrassant, il y a quelques mois, toute la situation d'un coup d'œil juste et sûr, il eût été possible de prévenir une partie des inconvéniens qui viennent embarrasser la marche de grandes opérations utiles au pays.

Il vient de paraître à Francfort un ouvrage bien fait assurément pour piquer la curiosité, si son titre n'est pas faux et tient tout ce qu'il promet. Voici ce titre : *le Cerf-Volant, dernier ouvrage de Jean-Paul* (1). Une œuvre nouvelle, une œuvre inédite de l'auteur du *Titan*, c'est une bonne fortune et très inattendue. Ne nous hâtons pas cependant de nous réjouir : on a souvent abusé de la confiance du public et attribué à des maîtres glorieux des œuvres plus que suspectes; il convient en ces matières de vérifier sévèrement les titres de l'éditeur. Il y a quelques mois à peine, un écrivain allemand publiait un roman médiocre qu'il intitulait magnifiquement : *le Piétiste, roman religieux, par Jean-Paul;* or, l'auteur de ce livre est tout simplement un certain M. Goehring qui a pris ou a cru prendre le costume de Jean-Paul, espérant donner à sa prédication plus de charme et d'autorité : M. Goehring en a été pour ses frais de déguisement. L'ouvrage que nous annonçons n'est pas une spéculation de ce genre; l'éditeur, parfaitement autorisé, est M. Ernest Foerster, le gendre et l'héritier de Jean-Paul, qui s'occupe depuis longues années à réunir les feuilles dispersées de l'illustre écrivain. Il n'y a donc aucun doute sur l'authenticité de ces curieuses pages; seulement, ces pages forment-elles un livre? et ce livre est-il celui que Jean-Paul avait promis? L'éditeur enfin a-t-il raison d'annoncer ce dernier ouvrage de Jean-Paul, comme si c'était bien, en effet, une œuvre composée par l'auteur d'*Hesperus*, et non pas une série de fragmens réunis par une main étrangère? Voici les lignes assez curieuses trouvées par M. Foerster dans les papiers de Jean-Paul, et qui lui ont inspiré l'idée de ce recueil :

« Il faut enfin que j'écrive mon *dernier ouvrage;* il paraîtra précisément sous ce titre, ou sous cet autre, annoncé déjà, *le Cerf-Volant*, ou peut-être avec tous les deux; mais, dans tous les cas, il aura la forme d'un journal hebdomadaire, comme *le Spectateur anglais*, par exemple... Dans ce *dernier ouvrage*, dans ce *Cerf-Volant*, il faut absolument que je mette (pour en finir une bonne fois avec moi-même) toute ma provision, aventures, apparitions comiques, remarques sur les hommes et les choses, sur Satan et sa grand'mère, vues politiques et philosophiques, sentimens, impressions, en un mot tout ce que j'ai encore au fond de mon pupitre et de ma cervelle... L'ouvrage sera donc une décharge générale de toute mon artillerie, une fête de toutes mes pensées donnée par moi à tous les esprits, un sabbat, une folle nuit, un charivari pour la noce de toutes mes idées.

« JEAN-PAUL-FRÉDÉRIC RICHTER. »

Bayreuth, 13 février 1823.

On reconnaît le style de Jean-Paul, cette langue bizarre qui brouille tout, ces affectations naïves, ces recherches pleines d'ingénuité, mélanges de Ra-

(1) Francfort, 1845. — Paris, Klincksieck, rue de Lille, 11.

belais et de Sterne manipulés au fond d'un laboratoire allemand par le plus singulier des alchimistes. M. Foerster a réuni pour ce sabbat, pour ce charivari, les plus curieux fragmens qu'il ait rencontrés dans le portefeuille de Jean-Paul. Nous n'avons donc pas, à vrai dire, l'ouvrage du célèbre humoriste, le livre qu'il méditait et que nous avons vu annoncé si plaisamment tout à l'heure; c'est une main étrangère qui a fait ce recueil, et elle l'a revêtu d'un titre imaginé par Jean-Paul pour un livre qui n'existe pas.

Telle qu'elle est, toutefois, la publication de M. Foerster ne manque pas d'intérêt. Si ce n'est un roman par l'auteur d'*Hesperus* et de *Siebenkaes*, c'est du moins un supplément curieux aux fantaisies du poétique écrivain. Les fragmens rassemblés par M. Foerster sont de tout genre; il y en a de gais, il y en a de sérieux; il y a des bouffonneries intrépides et à côté de très graves méditations. Un des morceaux les plus vifs est celui qui porte ce titre : *Seconde partie de la comédie bavaroise*. La plaisanterie de Jean-Paul s'y émancipe plus que jamais et part au galop, la bride sur le cou : l'auteur veut tracer une sanglante satire de Munich, et sa verve hardie ne recule pas devant les plus cyniques inventions. Tournez la page, vous trouverez quelque série de maximes sur les sujets les plus sévères. Puis, ce sont continuellement les titres bizarres, les étiquettes extravagantes que Jean-Paul affectionne, *plumes de l'aile, plumes de la queue*, etc. Malgré cette variété singulière, peut-être trouvera-t-on que la préface citée plus haut n'est pas complètement justifiée. C'est à Jean-Paul surtout qu'il faut appliquer le mot spirituel de M. Royer-Collard : « On s'attend à de l'imprévu. » Ici, on devait s'y attendre doublement après les promesses de la préface. Certes, si Jean-Paul eût composé lui-même ce *dernier ouvrage*, s'il eût pu conduire en personne ce sabbat, ce charivari, cette danse éperdue dont il parle, la scène eût été plus vive et plus étourdissante. Remercions cependant l'habile éditeur à qui nous devons cette communication précieuse, et espérons que ce ne sera pas la dernière.

Les Voisins, par Frédérique Bremer, traduit de l'allemand sur la seconde édition (1). — Le nom de Mlle Bremer, à peine connu en France, est depuis long-temps célèbre en Angleterre et en Allemagne. Chaque production nouvelle de l'écrivain suédois retrouve à Berlin et à Londres les lecteurs empressés qui l'ont accueillie à Stockholm. La renommée de l'auteur des *Voisins* a passé les mers, et il n'est pas à cette heure de romancier plus goûté aux États-Unis. Un succès si général pourrait nous surprendre si nous cherchions à l'expliquer par des causes purement littéraires. On remarque, il est vrai, dans les romans de Mlle Bremer, un mélange peu commun de finesse et de grace, d'enjouement et de sensibilité; une ame tendre et sérieuse a

(1) Deux vol. in-18, chez Waille, rue Cassette.

marqué de son empreinte chacun de ces paisibles récits. La vie de famille a rarement été décrite, sinon avec plus de vigueur et d'élévation, du moins avec plus de franchise et de vivacité piquante. Pourtant ces qualités ne sont pas de celles qui entraînent toujours les sympathies populaires. Ce qui a valu surtout à M[lle] Bremer de nombreux lecteurs, c'est moins son talent que la direction même qu'elle a su lui donner. A une époque d'indécision, de tâtonnemens, d'essais plus ou moins téméraires, on doit féliciter l'écrivain qui reste fidèle au culte des ancêtres et à la vieille tendance du génie national. Il est arrivé à M[lle] Bremer ce qui arrive à plus d'un talent naïf et délicat égaré au milieu des révolutions littéraires : elle est revenue d'instinct aux routes que de plus ambitieux désertaient, aux autels qu'ils avaient cru détruire; elle pensait marcher seule, et la foule l'a suivie. Dans les littératures septentrionales, le roman a été de tout temps l'épopée de la vie domestique. On ne saurait impunément changer ce caractère, élargir ce cadre. Plus d'un effort stérile l'a prouvé au-delà du Rhin : jamais le roman n'y a tant couru les aventures, et jamais il n'a eu de plus fâcheux hasards. Le mérite de M[lle] Bremer, ç'a été de rencontrer du premier coup la bonne veine, le filon inépuisable qu'on avait dédaigné, cette inspiration bienfaisante que donne seule la paix du foyer, et qui sera toujours chère aux hommes du Nord. Le romancier était d'accord cette fois avec la société calme et pieuse pour laquelle il écrivait. Faut-il s'étonner que d'unanimes hommages aient salué ses efforts ?

Il y a dans les littératures septentrionales toute une famille d'écrivains bien distincte : ce sont les peintres de la vie domestique, les rapsodes naïfs et charmans de la ferme et du presbytère. Cette famille littéraire, qui atteint son expression la plus élevée par Crabbe en Angleterre, par Voss en Allemagne, a pour représentans secondaires des romanciers nombreux et très recommandables, dont le dernier venu, et non pas le moins distingué à coup sûr, est M[lle] Frédérique Bremer. L'auteur des *Voisins* vient renouer la tradition, reprendre le thème un peu oublié, au moment même où le genre qu'elle adopte s'altère et dépérit sous mille influences contraires. En Allemagne surtout, malgré quelques efforts dignes d'estime, la muse domestique semble en ce moment condamnée au silence, la fièvre des esprits a passé dans la société même, et l'humble rameau qu'a planté Hoelty perd chaque jour une de ses feuilles. Le succès qui s'attache aux doux récits venus de la Suède a tout le piquant d'une réaction. C'est un dernier retour à ce monde honnête et sérieux dont la physionomie va s'effaçant, et dont les mœurs patriarcales ne se retrouvent plus guère que dans quelques oasis épars, le long des lacs de Suède ou des forêts de Finlande. Il y a là un charme de ressouvenir qu'on ne saurait comprendre en France. Ce qui peut nous séduire au contraire dans ces romans, c'est la nouveauté même des tableaux évoqués par l'aimable conteur, c'est le contraste de cette vie tranquille avec notre bruit et nos inquiétudes. Par là ils doivent nous plaire, par là même ils nous

instruisent, et nous offrent sur la vie intime du Nord tout un ensemble de gracieux documens.

L'action développée dans *les Voisins* est fort simple : c'est l'antique donnée de l'enfant prodigue transportée au milieu de la Suède du XIXe siècle. Bruno Mansfelt est le fils coupable et déshérité d'une femme en qui revivent toutes les austères vertus des vieux Scandinaves. Les égaremens de cette nature violente et farouche ont mérité un châtiment terrible : Bruno a été maudit par sa mère. Il fuit le toit de ses ancêtres, et une carrière orageuse, la vie du corsaire et du joueur, commence pour lui. Combien de femmes éperdues il a séduites, combien il a défié d'orgies frémissantes, combien de victimes il a sacrifiées à l'insatiable fureur de ses passions, qui pourrait le dire? Pourtant un jour arrive où le dégoût succède à cette exaltation maladive; une inexprimable mélancolie s'empare de Bruno. Il se souvient de la Suède, et il pleure. La malédiction maternelle retentit encore à son oreille; l'image d'une jeune fille, les émotions d'un premier amour, agitent ce cœur que la débauche n'a pu flétrir. C'en est fait : Bruno revient en Suède, il revoit le toit de ses pères, et après des luttes douloureuses, après mille alternatives de bonheur et de désespoir, de tendresse et de colère, la réconciliation s'accomplit, le drame se dénoue. Bruno obtient le pardon de sa mère avec la main de la jeune fille qu'il n'a cessé d'aimer.

Telle est, en quelques mots, la partie dramatique du roman. A notre avis, c'est de beaucoup la moins intéressante, et ce que nous préférons, ce sont les développemens, les détails qui viennent se placer dans ce cadre essentiel. Le caractère de Bruno pèche contre la vraisemblance, et on ne saurait s'en étonner. En donnant à Bruno les sauvages allures des héros de Byron, Mlle Bremer s'écartait des voies familières à son talent. L'imagination ne pouvait guère ici remplacer l'expérience. — Eh quoi! peut-on dire à l'auteur des *Voisins*, vous faites de Bruno un frère indomptable du Corsaire et du Giaour; le cœur de don Juan bat dans sa poitrine, il parcourt le monde entier, chassé d'un pôle à l'autre par la tempête de ses passions; et puis, ce qu'il faut pour calmer cette ame furieuse, pour transformer en fils respectueux et timide l'insatiable joueur, le libertin blasé, c'est le pardon d'une mère, et moins encore, le vague espoir de ce pardon! Gracieuse inconséquence, d'ailleurs, et qu'on aime à trouver sous la plume d'une femme. Il n'appartient qu'aux ames excellentes de commettre de ces erreurs et de donner à *Lara* le dénouement de *Grandisson*.

Mlle Bremer est plus heureuse quand elle ne se trouve pas aux prises avec ces créations farouches qui apportent le trouble et le désordre dans son petit monde si frais et si calme. Son imagination, éclairée par la mémoire, évoque sans effort mille créations naïves et charmantes. Mme Mansfelt, Franciska, Werner, Serena, les Dahl, sont des figures à la fois poétiques et vraies, dont le charme et le naturel demandent grace pour quelques parties exagérées du caractère de Bruno. Il y a tout un ordre de sentimens que cette plume discrète excelle à rendre. L'amour inquiet de la jeune fille, la gravité sereine

de la femme et de la mère, la vénérable gaieté de l'aïeule, trouvent dans Mlle Bremer un peintre délicat et fidèle. L'observateur est d'autant plus aimable, qu'il sait moins résister à l'émotion, et qu'il contemple souvent ses personnages à travers une larme ou un sourire. C'est une faiblesse qui a sa grace. A côté des jolies pages où les caractères si variés des *Voisins* se dessinent et se précisent en de cordiales causeries, on rencontre des parties descriptives dont l'effet pittoresque fait surtout le prix. Parmi les meilleurs chapitres du roman, nous citerons celui qui raconte le voyage de Mme Mansfelt et de Franciska Werner à la ville, un jour de marché. C'est un petit tableau de l'école flamande tout plein de gracieux motifs qui s'ordonnent sans confusion sous un vif jet de lumière et sur un fond digne de Mieris. Les mœurs suédoises sont décrites tantôt avec une gaieté légèrement ironique, tantôt avec une mélancolie touchante. Plus d'une fois Mlle Bremer trouve l'occasion de critiquer doucement ses compatriotes. Tout en célébrant les joies de la vie privée, elle signale les abus qu'entraîne le culte exclusif des vertus domestiques. Le roman s'élève même jusqu'à la satire dans la confession d'une vieille fille dont la jeunesse s'est passée entre l'âtre et le rouet, sur une terre isolée, sous la surveillance d'une famille puritaine. Toutefois l'ironie de Mlle Bremer n'est jamais empreinte d'amertume, et le ton qui domine dans les pages le plus résolument satiriques est celui de la raillerie indulgente.

En somme, *les Voisins* sont un des romans les plus remarquables que les littératures du Nord aient vu paraître dans ces derniers temps. On annonce la traduction d'un autre ouvrage de Mlle Bremer, *le Chez-Soi, ou les Peines et les Plaisirs de la Famille*. Il est à souhaiter que ces utiles travaux se continuent. L'étude des littératures étrangères a toujours été féconde pour l'esprit français. Aujourd'hui surtout, à l'heure où le roman se débat chez nous sous tant d'influences mauvaises, on ne saurait le retremper à des sources trop pures et l'exposer à de trop fraîches haleines. Dût-on trouver chez certains romanciers du Nord l'excès des qualités qu'on désire, dût leur grace être un peu mignarde et leur candeur un peu puérile, mieux vaudrait encore ces aimables défauts que nos tristes prétentions. Mieux vaudraient les humbles sentiers où s'attardent ces naïfs conteurs que la route bruyante et poudreuse où s'égarent nos romanciers à la suite des appétits vulgaires.

V. DE MARS.

